# PARTIE 1 Le diagnostic socioéconomique

# Programme Communal de Développement Rural

Commune de Gerpinnes

Janvier 2017





# **TABLE DES MATIÈRES**

LISTE DES ANNEXES	12
LISTE DES CARTES	12
CARTE D'IDENTITE EXPRESSE	13
1. STRUCTURE PHYSIQUE & GEOGRAPHIQUE	19
1.1. Synthèse du diagnostic : Structure Physique & Géographique	19
1.2. Analyse AFOM : Structure Physique & Géographique	21
1.3. Localisation générale	22
1.4. Relief et géologie	23
1.4.1 L'unité morpho-structurale du Condroz	23
1.4.2 Carrières et exploitations minières	
1.4.3 Phénomènes et contraintes karstiques	
1.4.4 Sites karstiques	29
1.5. Pédologie	30
1.6. Eaux de surface	
1.6.1 Hydrographie	
1.6.2 Cours d'eau	
1.6.3 Les plans d'eau	_
1.6.4 Qualité des eaux de surface	
1.6.4.1 La qualité biologique et biodiversité	
1.6.5 Zones inondables	
1.7. Eaux souterraines	•
1.7.1 Hydrogéologie	
1.7.2 Captages	
1.7.3 Zones vulnérables	
1.7.4 Masse d'eau souterraine	
1.7.5 Ecoulement souterrain	45
1.8. Occupation du sol	45
1.8.1 Occupation du sol à Gerpinnes	45
1.8.2 Comparaison avec les communes voisines	47
1.9. Climat	-
1.9.1 Gelées – Neiges	
1.9.2 Précipitations	
1.9.3 Insolation	_
1.9.4 Vents	_
1.9.4.1 Vitesse des vents	-
1.9.4.2 Rose des vents	-
2. STRUCTURE NATURELLE, PAYSAGERE & GESTION ENVIRONNEMENTALE	
2.1. Synthèse du diagnostic : Structure Naturelle, Paysagère & Gestion Environnemen	tale53
2.2. Analyse AFOM: Structure Naturelle, Paysagère & Gestion Environnementale	55
2.3. Région agro-géographique et territoires paysagers	56
2.3.1 Région agro-géographique	-
2.3.2 Ensembles paysagers	57



2.3.3 Territoires paysagers	59
2.3.4 L'étude Paysages du GAL	
2.3.4.1 Subdivision de l'entité en unités paysagère	
2.3.4.2 Analyse évaluative	
2.3.4.3 Conclusions de l'étude	
2.3.5 Périmètres d'intérêt paysager (PIP) et points et lignes de vue remarquables (PLVR)	64
2.4. Sites et éléments protégés	
2.4.1 Sites NATURA 2000	
2.4.2 Zones humides d'intérêt biologique	
2.4.3 Réserves naturelles	
2.4.3.1 Cavité souterraine d'intérêt scientifique	
2.4.3.2 Réserve naturelle domaniale	
2.4.5 Arbres et haies remarquables	
	-
2.5. Actions en faveur de l'environnement	
2.5.1 Plan communal de développement de la nature	
2.5.1.1 Etude complementaire dans le cadre du PCDN de Gerpinnes	
écologique de la commune de Gerpinnes	
2.5.1.3 Proposition et étude d'aménagements concrets dans le cadre du PCDN de Gerpinnes	
2.5.1.3 Froposition et etude d'amenagements concrets dans le cadre du PCDN de Gerpinnes  2.5.2 Opération « bords de route - Fauchage tardif »	
2.5.3 Organisation de la journée de l'Arbre	
2.5.4 Commune Maya	
2.5.5 Le jardin naturel pilote	
2.5.6 Le verger Namèche	
2.5.7 Le sentier écopédagogique	
2.5.8 L'opération combles et clochers	
2.5.9 Contrat de rivière	_
2.5.10 Agenda 21 local	
2.5.11 Les Actions du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse	88
2.5.12 Le Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire	90
2.5.13 Associations et organismes privés	
2.5.13.1 Cercle Horticole Le Magnolia de Joncret	-
2.5.13.2 Gerpinnes-Environnement asbl	
2.5.13.3 La Basse Douce Pensée	-
2.5.13.4 Asbl Terra Nostra	_
2.5.14 Mesures favorisant les économies d'énergie dans les équipements publics	
2.5.14.1 Cadastre énergétique des bâtiments	
2.5.15 UREBA	
3. ELEMENTS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	95
3.1. Synthèse du diagnostic : Eléments de l'Aménagement du Territoire	···· 95
3.2. Analyse AFOM : Eléments de l'Aménagement du Territoire	<b></b> 97
3.3. Schéma de développement de l'espace régional (SDER)	98
3.3.1 Positionnement de Gerpinnes au SDER	
3.3.2 Aménagement du territoire lié à la création de l'E420-N5	-
3.4. PLAN DE SECTEUR	103
3.4.1 Zones destinées à l'urbanisation	103
3.4.2 Zones non destinées à l'urbanisation	105
3.4.3 Niveau d'artificialisation des différentes zones	
3.4.4 Zones d'aménagement communal concerté	107



3.4.4.1 ZACC « n°1 » à Loverval	109
3.4.4.2 ZACC « n°2 » à Acoz	11C
3.4.4.3 ZACC « n°3 » à Gerpinnes (Bertransart-Les Flaches)	111
3.4.4.4 ZACC « n°4 » à Joncret	
3.4.4.5 ZACC « n°5 » à Villers-Poterie	
3.4.4.6 ZACC « n°6 » à Villers-Poterie	
3.4.4.7 ZACC « n°7 » à Villers-Poterie	
3.4.4.8 ZACC « n°8 » à Gougnies	
3.4.4.9 ZACCI « n°9 » en zone forestière à Loverval et Joncret	
3.5. LES POUVOIRS PUBLICS COMME ACTEURS FONCIERS	115
3.6. PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT	
3.7. Sites d'anciennes activités économiques	118
3.7.1 Sites à réaménager (SAR)	
3.7.1.1 Projet et cartographie	
3.7.2 Sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)	-
3.7.3 Périmètres de reconnaissance économique (PRE)	
3.7.4 Remembrement rural	
3.8. Schéma de Structure Communal et règlement communal d'urbanis	_
3.9. Autres outils d'aménagement	124
3.10. Projets divers	124
3.10.1 Projet « Observatoire du territoire » du GAL de l'Entre Sambre et Meus	e124
3.10.2 Outils d'orientation existants	
3.10.2.1 Le Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du	Territoire (SICAT) 124
3.10.2.2 L'Atlas Communal	
3.10.3 Principales options retenues par le SICAT	125
4. STRUCTURE URBANISTIQUE & PATRIMOINE BATI	125
4.1. Synthèse du diagnostic : Structure Urbanistique & Patrimoine Bâti	
4.2. Analyse AFOM: Structure Urbanistique & Patrimoine Bâti	
4.3. Introduction	129
4.4. Evolution et configuration urbanistique et paysagère des différents	•
<b>de l'entité</b> 4.4.1 Loverval	
4.4.1.1 Analyse paysagère	
4.4.2 Lausprelle	
4.4.2.1 Analyse paysagère	
4.4.3 Joncret	
4.4.3.1 Analyse paysagère	=
4.4.4 Acoz	
4.4.4.1 Analyse paysagère	_
4.4.5 Les Flaches	
4.4.5.1 Analyse paysagère	•
4.4.6 Gerpinnes	
4.4.6.1 Analyse paysagère	
4.4.7 Hymiée	
4.4.7.1 Analyse paysagère	
4.4.8 Villers-Poterie	
4.4.8.1 Analyse paysagère	_
4.4.0.1 Allaryse paysagere	ارکا ۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔۔



4.4.9 Gougnies	
4.4.9.1 Analyse paysagère	
4.4.10 Fromiée	
4.4.10.1 Analyse paysagère	155
4.5. Typologie architecturale des différents villages de la commune	157
4.5.1 Bâti agricole (fermes)	
4.5.2 Bâtiments religieux (églises, presbytères, etc.)	159
4.5.2.1 L'église Saint-Rémy de Gougnies	159
4.5.2.2 L'église Sainte-Adèle à Fromiée	160
4.5.2.3 Eglise paroissiale Saint-Martin à Acoz	
4.5.2.4 Eglise paroissiale Saint-Michel à Gerpinnes (Classée)	
4.5.2.5 Eglise paroissiale Saint-Etienne à Hymiée	
4.5.2.6 Eglise paroissiale Saint-Nicolas à Joncret	161
4.5.2.7 Eglise paroissiale Saint-Léon à Lausprelle	
4.5.2.8 Eglise paroissiale Saint-Ghislain à Les Flaches	162
4.5.2.9 Eglise paroissiale Saint-Hubert à Loverval	
4.5.2.10 Eglise paroissiale Saint-Radegonde à Villers-Poterie	
4.5.3 Bâtiments industriels et artisanaux (Forges, Moulins, Brasseries, etc.)	
4.5.4 Ensembles architecturaux (châteaux, château fermes)	
4.5.4.1 Les trois châteaux de Gerpinnes	165
4.5.4.2 Le château de Loverval	166
4.5.4.3 Les châteaux de Gougnies	166
4.5.4.4 Le château d'Acoz	166
4.5.4.5 Le château-ferme de Villers-Poterie	167
4.5.5 Le petit patrimoine (chapelles, potales, pompes à eau, etc.)	168
4.5.6 Bâtiments publics (maisons communales, écoles, gare, etc.)	
4.5.7 Patrimoine viaire, patrimoine des limites et espaces non bâtis	
4.5.7.1 La place de Gougnies	170
4.5.7.2 La place d'Hymiée	171
4.5.7.3 Places à Fromiée	171
4.5.7.4 Place des combattants à Gerpinnes	172
4.5.7.5 Place Léon Gonthier à Gerpinnes	
4.5.7.6 Place de Acoz	173
4.5.7.7 Place de Lausprelle	173
4.5.7.8 Place Raymond Brimant	174
4.5.7.9 Place Brasseur à Loverval	
4.5.7.10 Place de Joncret	175
4.5.8 Patrimoine classé des villages de la commune de Gerpinnes	176
4.5.9 Patrimoine (bien exceptionnel)	176
5. STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE	177
5.1. Synthèse du diagnostic : Démographie	177
5.2. Analyse AFOM : Démographie	178
5.3. Evolution de la population	179
5.3.1 Contexte Régional	
5.3.2 Contexte Communal	
5.4. Causes de la croissance démographique	
5.5. Structure par âges	
5.5.1 Contexte régional	_
5.5.2 Contexte communal	
5.5.2.1 Au niveau des villages de l'entité	
J. J. 2	



5.6. Population étrangère	
5.6.1 Contexte régional	
5.6.2 Contexte communal	187
5.7. Typologie des ménages	188
6. STRUCTURE DU LOGEMENT	191
6.1. Synthèse du diagnostic : Structure du Logement	191
6.2. Analyse AFOM : Structure du Logement	
6.3. Logement	10.4
6.3.1 Typologie du logement	-
6.3.2 Répartition de la population par type de logement	
6.3.3 Taille des logements	
6.3.4 Age des logements	
6.3.5 Confort des logements	
6.3.6 Statut d'occupation des logements	
6.3.7 Taille des ménages et logements	
6.4. Logement public	
6.4.1 Logement social	
6.4.2 Logement de transit	•
6.4.3 Logement d'insertion	
6.4.4 Logement d'urgence	205
6.5. Résidences secondaires	206
6.6. Logements inoccupés et insalubres	206
6.6.1 Notion d'inoccupation d'un logement	
6.6.2 Procédure de reprise en gestion provisoire	
6.6.3 L'inventaire des logements inoccupés à Gerpinnes	
6.7. Développement foncier et urbanistique	208
6.7.1 Typologie et évolution des permis de bâtir	
6.7.2 Evolution du prix moyen des ventes de maisons	
6.7.3 Evolution du prix moyen des ventes de terrains	210
6.8. Les options du SICAT en termes de logement dans la commune	213
7. STRUCTURE DU TRAVAIL & DE L'AGRICULTURE	217
7.1. Synthèse du diagnostic : Structure du Travail & de l'Agriculture	217
7.2. Analyse AFOM : Structure du Travail & de l'Agriculture	219
7-3. Structure du travail	220
7.3.1 La population active au niveau du CSEF de Charleroi	
7.3.1.1 Les principaux indicateurs de la population active	
7.3.1.2 Les taux d'activité, d'emploi et de chômage	
7.3.2 Chômage	_
7.3.2.1 Selon l'âge	
7.3.2.2 Selon le niveau d'étude	
7.3.2.3 Selon le sexe	
7.3.2.4 Selon la nationalité	227
7-3.2.5 Selon la durée d'inoccupation	
7.3.2.6 Selon la branche d'activité	229
7.3.3 Emploi indépendant	_
7-3.3.1 Selon l'IWEPS	230



7.3.3.2 Selon l'INASTI	
7.3.4 Emploi salarié	
7-3.4.1 Les postes de travail et établissements salariés	
7.3.4.2 Le Nombre moyen de poste par établissement	
7.3.4.3 Les secteurs d'activité	
7.3.5 Périmètre de Reconnaissance Economique	
7.3.6 Activités économiques le long de la N5 et au centre-ville de Gerpinnes	234
7.4. Structure de l'agriculture	236
7.4.1 Evolution des exploitations agricoles	
7.4.1.1 Evolution du nombre d'exploitations	237
7.4.2 Evolution de la Surface Agricole Utilise (SAU)	
7.4.3 Taille moyenne de la SAU	
7.4.4 Exploitation des cultures	
7.4.4.1 Evolution des terres de cultures	
7.4.4.2 Evolution des types de cultures	
7.4.4.3 Evolution et distribution de la culture céréalière	
7.4.4.4 Evolution du faire-valoir	
7.4.5 La main d'œuvre agricole	
7.4.6 Gestion des exploitations	
7.4.7 Exploitation du cheptel	
7.4.7.1 Typologie de l'elevage	
7.4.7.3 Les volailles	
8. ENSEIGNEMENT & FORMATION	253
8.1. Synthèse du diagnostic : Enseignement & Formation	
8.2. Analyse AFOM: Enseignement & Formation	254
8.3. Enseignement maternel et primaire	255
8.3.1 Enseignement communal	
8.3.2 Enseignement libre	256
8.3.3 Enseignement de la Communauté Française	257
8.4. Enseignement secondaire	257
0.4. Enseignement secondaire	25/
8.5. Enseignement spécialisé	259
8.6. Enseignement supérieur	350
8.7. Formation continuée et formation professionnelle	259
8.8. Interactions Scolaires	250
9. VIE POLITIQUE & SERVICES ADMINISTRATIFS	<u>261</u>
9.1. Synthèse du diagnostic : Vie Politique & Services Administratifs	261
9.2. Analyse AFOM: Vie Politique & Services Administratifs	261
9.3. Le pouvoir communal	262
9.3.1 Le collège communal	
9.3.2 Le conseil communal	
9.3.3 Les autres conseils	-
9.3.3.1 Conseil Consultatif des Seniors (CCS)	263
9.3.3.2 Conseil consultatif de la Jeunesse (CCJ)	
9.3.3.3 Commission Locale de Développement Rural (CLDR)	
9.3.4 Les Commissions Communales	



9.3.4.1 La Commission Communale de l'Armenagement du Territoire et de Mobilité (CCA	11111) 204
9.3.4.2 La Commission Communale de l'Acceuil	264
9.3.4.3 La Commission Culturelle de Gerpinnes	264
9.4. L'administration communale et les moyens humains	265
9.5. Les intercommunales, associations et groupements	266
9.5.1 Intercommunales	
9.5.2 Sociétés	
9.5.3 Asbl et Sociétés para communales	267
9.6. Les moyens financiers	267
9.6.1 Entrées dans le budget communal	267
9.6.1.1 Taxes, redevances et impôts communaux	
9.6.1.2 Impôt sur les Personnes Physiques et Précompte Immobilier	
9.6.2 Primes et subventions communales	-
9.6.3 Capacités financières de la commune	270
10. SERVICES TECHNIQUES & DE SECURITE	2 <u>7</u> 1
10.1. Synthèse du diagnostic : Services techniques et de sécurité	271
10.2. Analyse AFOM : Services techniques & de sécurité	272
10.3. Sécurité et justice	
10.3.1 Police	
10.3.1.1 Composition et moyens	
10.3.1.2 Plan zonal de sécurité	
10.3.1.3 Aperçu global de la criminalité (sur base des statistiques de la police 2011)	
10.3.2 Service incendie	
10.3.3 Justice	277
10.4. Les réseaux techniques et les déchets	277
10.4.1 L'eau	277
10.4.2 Le réseau d'égouttage	278
10.4.3 L'électricité, l'éclairage public et le réseau de distribution	
10.4.4 Le gaz	
10.4.5 Energie éolienne	
10.4.6 Antenne GSM	
10.4.7 Biométhanisation	
10.4.8 Les déchets	
·	
11. SERVICES A LA POPULATION	_
11.1. Synthèse du diagnostic : Services à la population	285
11.2. Analyse AFOM : Services à la Population	287
11.3. Aide sociale	288
11.3.1 Population concernée	
11.3.2 Revenus de la population	
11.3.2.1 Indice de richesse	
11.3.2.2 Revenus fiscaux	
11.3.2.3 Revenus d'Intégration Sociale	
11.3.2.4 Mesures de réinsertion dans le circuit du travail	
11.3.3 Accès aux droits fondamentaux	-
11.3.4.1 Axe 1: Insertion socioprofessionnelle	
,77.1.7 We 1.1 11361 (1011 30610 pt 01633) 011116116	



11.3.4.2 Axe 2 : Acces a un logement décent	
11.3.4.3 Axe 3 : L'accès à la santé et le traitement des assuétudes	
11.3.4.4 Axe 4 : Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels	
11.3.5 Le Centre Public d'Actions Sociales	294
11.4. Services à la petite enfance	
11.4.1 ONE	-
11.4.2 Services d'accueillantes conventionnées : Les Coccinelles	
11.4.3 Les Maisons d'enfants	
11.4.3.1 Le Jardin des Boutchoux	_
11.4.3.2 Les Gamins d'Aujète	
11.4.4 Les garderies scolaires	
11.4.4.1 Collège Saint-Augustin	
11.4.4.2 IND Loverval	
11.4.4.3 Notre-Dame de la Providence	
11.4.5 L'Accueil Temps Libre	
11.4.6 Le Centre Coordonné de l'Enfance	298
11.5. Services aux aînés	-
11.5.1 La Coudraie	-
11.5.2 L'Hostellerie du Grand Age	
11.5.3 Home de Joncret	
11.5.4 Les Amarantes I et II	
11.5.5 Projets de résidence-vie	299
11.6. Services aux personnes handicapées	299
11.6.1 Handicontact	299
11.7. Services d'aides à domicile	300
11.7.1 Picobel'Eau	
11.8. Services d'aides à la recherche d'un emploi	300
11.8.1 Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	
11.9. Soins de santé	300
11.10. Vie spirituelle	-
12. EQUIPEMENTS & SERVICES DE LOISIRS	-
-	
12.1. Synthèse du diagnostic : Equipements & Services de Loisirs	303
12.2. Analyse AFOM : Equipements & Services de Loisirs	304
12.3. Festivités	
12.3.1 Les grands feux	
12.3.2 Les marches	
12.3.2.1 La marche Sainte-Rolende à Gerpinnes et villages environnants (le week-end de Pen	,
12.3.2.2 La marche de la Sainte-Adèle à Fromiée (le premier week-end d'août)	-
12.3.2.3 La marche Saint-Martin à Villers-Poterie (le week-end précédant le 15 août)	
12.3.2.4 La marche Saint-Roch et Saint-Frégo à Acoz (le week-end suivant le 15 août)	
12.3.2.5 La marche Saint-Roch et Saint-Frégo à Lausprelle (le week-end suivant le 15 août)	
12.3.2.6 La marche Saint-Ghislain aux Flaches (le dernier week-end d'août)	
12.3.2.7 La marche Saint-Hubert à Loverval (le premier week-end de septembre)	
12.3.2.8 La marche Saint-Pierre des Jeunes à Gerpinnes (le deuxième week-end de septemb	
12.3.2.9 Le Tour Sainte-Rolende des Marcheurs à Villers-Poterie (le troisième dimanche d'oc	•
12.3.3 Les fêtes de village	310



12.3.4 Les marchés et les brocantes	311
12.4. Salles communales	311
12.5. Maisons de village	313
12.6. Milieu associatif	314
12.6.1 La maison mobile	
12.6.2 Les associations	314
12.6.3 Les jeunes	
12.6.3.1 Local pour jeunes	
12.6.3.2 Les mouvements de jeunesses	
12.6.4 Les aînés	
12.7. La Culture	316
12.7.1 La commission Culture	-
12.7.2 Le Centre Culturel de Gerpinnes	316
12.7.3 Le théâtre	
12.7.4 La musique et la danse	317
12.7.5 Formations	
12.7.6 Clubs et associations divers	318
12.7.7 Les bibliothèques, ludothèques, centres de documentation	318
12.8. Sports	
12.8.1 Les infrastructures sportives	-
12.8.2 Les clubs sportifs	
12.8.3 Les promenades et balades	
12.8.3.1 Balades historiques	
12.8.3.2 Balades sonores	
12.8.3.3 La marche gourmande	
12.8.3.4 Le sentier pédagogique	
12.8.4 Evénements sportifs	
13. INFRASTRUCTURES & SERVICES TOURISTIQUES	325
13.1. Synthèse du diagnostic : Equipements & Services Touristiques	325
13.2. Analyse AFOM: Equipements & Services Touristiques	325
13.3. Services d'informations touristiques	327
13.3.1 L'office de promotion du tourisme	327
13.3.2 La maison du tourisme du pays de Charleroi	327
13.3.3 Le Syndicat d'Initiative de Gerpinnes.	327
13.4. L'offre et la demande touristique	328
13.4.1 Les attractions touristiques et curiosités	328
13.4.1.1 Les ruines Gallo-romaines	-
13.4.1.2 Les musées des marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse	
13.4.1.3 Le musée Marcel Collet	329
13.4.1.4 La Gallerie du Château d'Acoz	
13.4.1.5 Le site des ruines des Templiers	
13.4.1.6 Le Patrimoine	
13.4.2 Les sites naturels	
13.4.2.1 Le jardin naturel pilote	
13.4.2.2 Les grottes des Sarrazins	
13.4.3 Les promenades/balades	
13.4.4 Hébergements	
13.4.4.1 Gîtes ruraux	333



13.4.4.2 Centre d'hébergement	,,,
13.4.5 Restauration	
13.4.6 Produits du terroir	333
13.4.6.1 La Cuvée gerpinnoise	
13.4.6.2 La Ferme du Raz Buzée aux Flaches	
13.4.6.3 Les fraises de la ferme de Godiassau à Gerpinnes	334
13.4.6.4 D'autres producteurs	
13.4.6.5 Vitrine du terroir	
13.4.6.6 Fiches-projets du GAL	335
13.4.6.7 La Grelinette	335
14. MOBILITE	337
14.1. Synthèse du diagnostic : Mobilité	337
14.2. Analyse AFOM : Mobilité	339
14.3. Le réseau routier	340
14.3.1 L'équipement du réseau routier	340
14.3.2 La longueur du réseau routier	
14.3.3 Les routes régionales	341
14.3.4 Le trafic routier journalier	342
14.3.4.1 Descriptif global	
14.3.4.2 Descriptif d'un axe principal : la N574 entre la N5 et Gerpinnes	344
14.3.5 Les distances routières parcourues	
14.3.6 Le parc de véhicules	
14.3.6.1 Le parc de véhicules neufs	346
14.3.6.2 Le parc de véhicules d'occasion	347
14.4. La sécurité routière	
14.4.1 Les voiries dangereuses	348
14.4.2 Les accidents de la route	
14.4.2.1 Selon le mois de l'année	
14.4.2.2 Selon le nombre et le type de victimes	
14.5. Les comportements modaux	
14.5.1 Les déplacements scolaires	351
14.5.2 Les déplacements de la population	
14.5.3 Les déplacements des travailleurs	
14.5.3.1 Les actifs domiciliés à Gerpinnes	352
14.5.3.2 Les actifs œuvrant à Gerpinnes	353
14.6. Les transports publics	353
14.6.1 La qualité de l'offre en transport en commun	
14.6.2 Le réseau ferroviaire	
14.6.3 Le réseau TEC	
14.6.4 Création de l'E420-N5	
14.7. Les modes doux	
14.7.1 Le réseau autonome des voies lentes : le RAVeL	
14.7.1.2 Promenades touristiques 14.7.2 L'offre cyclable actuelle	
14.7.2.1 Réseau cyclable communal	
14.7.3.1 La marche à pied	
14.7.3.1 La marche utilitaire	
14.7.4 La marche de loisirs	
17.7-7	302



14.7.4.1 Projets réalisés par le GAL de l'Entre-Sambre-Et-Meuse	
14.7.5 Les sentiers de Grande Randonnée (GR)	
14.7.5.1 Les principaux obstacles à la mobilité douce	364
14.8. Le stationnement	366
14.9. Les intentions Supracommunales (N5)	367
15. GERPINNES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE AUJOURD'HUI	369
Introduction	369
15.1. Situation existante	369
15.2. Tableau de bord diagnostic « Développement Durable » à Gerpinnes	370
16. BILAN DE LA PREMIERE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL	375
16.1. Historique de la première opération de développement rural	375
16.2. Les objectifs de développement	375
16.3. Les projets	376
16.4. Financement	377
16.5. Conclusion	378



# **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1 Recensement des carrières
- Annexe 2 Liste d'arbres et haies remarquables
- Annexe 3 Inventaire du patrimoine monumental de Gerpinnes
- Annexe 4 Recensement 2012 Lieux d'Activités
- Annexe 5 Liste des exploitations agricoles
- Annexe 6 Organigramme de la commune
- Annexe 7 Liste des subsides groupement 2012
- Annexe 8 Répartition CPAS
- Annexe 9 Budget CPAS
- Annexe 10 Partenaires potentiels ATL
- Annexe 11 Guide des associations
- Annexe 12 Les promenades balisées
- Annexe 13 Liaisons inter villages
- Annexe 14 Liste des projets de la première ODR et objectifs Opérationnels liés
- Annexe 15 Bilan de la première ODR par la FRW Bureau ESEM
- Annexe 16 Rapport annuel (2015) de la première ODR
- Annexe 17 Pouvoir d'emprunt de la Commune

# LISTE DES CARTES

- Carte 1 Localisation générale
- Carte 2 Réseau hydrographique et distribution d'eau
- Carte 3 Aléas d'inondation en zone urbanisable
- Carte 4 Occupation du sol
- Carte 5 Contraintes et potentialités environnementales
- Carte 6 Plan de secteur
- Carte 7 Matrice cadastrale
- Carte 8 Contraintes et potentialités urbanistiques
- Carte 9 Evolution de la population
- Carte 10 Evolution et densité de population
- Carte 11 Evolution coefficient
- Carte 12 Evolution de la population étrangère
- Carte 13 Ages des logements
- Carte 14 Evolution des prix de terrain
- Carte 15 Indicateurs de population active
- Carte 16 Evolution des indicateurs
- Carte 17 Evolution des exploitations agricoles
- Carte 18 Evolution de la main d'œuvre
- Carte 19 Pash général
- Carte 20 Lieux de travail
- Carte 21 Voies de communication et espaces publics



# **CARTE D'IDENTITÉ EXPRESSE**

Cette carte d'identité a été réalisée en fin d'élaboration du dossier de base (janvier 2017) afin de prendre en compte les données les plus récentes accessibles.

Localisation géne	Localisation générale et données administratives				
Nom de la Commune	Gerpinnes				
Province	Hainaut				
Arrondissement administratif	Charleroi				
Arrondissement judiciaire	Charleroi				
Communes limitrophes dans la province du					
Hainaut	Aiseau-Presles / Châtelet / Charleroi / Ham-Sur-Heure-Nalinnes				
Communes limitrophes dans la province de Namur	Walcourt / Florennes / Mettet				
Superficie totale	4.710,35 ha				
Nombre de villages	6				
	ysique, naturel et humain				
Région agro-géographique	Le Condroz				
Relief	Bordure entre la haute et la moyenne Belgique / ondulation douce / point culminant de 270m d'altitude / plis d'orientation générale est-ouest				
Paysage	Zone périurbaine de Loverval / Condroz périurbain / Vallée des affluents de Sambre / Condroz Occidental / Thudinie				
Bassin hydrographique	La Sambre				
Cours d'eau principaux (cat 1)	La Biesme / Le Ruisseau d'Hanzinne				
Occupation du sol (2015)	Agricole : 1.272 ha (27%) / Pâture : 1.245 (26,4%) ha / Bois : 1.189 ha (25,2%) / Autre non bâti : 290 ha (6,15%) / Bâti : 537 ha (11,4%) / Non cadastré : 179 ha (3,8%)				
Réserve naturelle reconnue	Une Cavité souterraine d'intérêt scientifique : « Trou des Sarrazins » / Une Réserve naturelle domaniale, le « Verger Namèche »				
Zone Natura 2000	Be32022 « Trou des Sarrazins à Loverval » (0,0812 ha.)				
Sites de Grand Intérêt Biologique	10				
Arbres et Haies remarquables	Une trentaine d'arbres / Un ensemble remarquable				
Actions en faveur de la Nature	Un PCDN et des actions concrètes / Opération bord de routes et fauchages tardifs / Journée de l'Arbre / Commune Maya / Jardin Naturel pilote / Sentier écopédagogique / Contrat de rivière Sambre et Affluents / Agenda 21 Local / GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse				
	nent du territoire normatif				
Schéma de Développement Régional	Positionnement important dans le réseau SDER				
Plan de Secteur (2008 et 2015)	Section Charleroi / 17,7 % destinée à l'urbanisation / Potentiel foncier de ~200 ha en 2015 / 8 ZACC / 1 ZACCI / 48,9 % destinée à la zone agricole / 24,6 % destinée à la zone forestière / Révision : avant-projet de tracé de la E420-N5				
Schéma de Structure communal	Approuvé par le Conseil communal, le 28/04/2016				
Règlement Communal d'Urbanisme	En cours de finalisation				
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	Commission renouvelée en 2013				
Plans Communaux d'Aménagement (PCA)	5 Périmètres				
Site d'activité économique désaffecté/SAR	1 (le Marmor – privé)				
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	2 (à Hymiée et à Fromiée)				



Monuments classés	16 biens et sites classés			
Zone protégée	1 zone protégée en matière d'urbanisme au centre de Gerpinnes			
	Démographie			
Nombre total d'habitants (2016)	12.527			
Evolution de la population (2016)	Augmentation de 4,1 % depuis 2006 (~ 500 personnes)			
Densité de population (2016)	266 habitants / km²			
Pourcentage de population étrangère (2015)	5,4 %			
Répartition de la population globale par groupes	Part des moins de 20 ans : 19,92 % / part des 60 ans et plus : 29,81			
d'âges (2011)	% / part des 80 ans et plus : 6,32 %			
Nombre de places dans les maisons de repos				
(2011)	203 + 300 en construction			
	gement et foncier			
Nombre de logements (2015)	5581 logements / 100 %			
Pourcentage de maisons de type fermé (2015)	14,2 % (792 logements)			
Pourcentage de maisons de type demi-fermé (2015)	19,5 % (1.091 logements)			
Pourcentage de maisons familiales séparées (4 façades) (2015)	57,17 % (3.191 logements)			
Nombre de logements sociaux (2010)	167 + 33 en projet			
Intercommunale de logement public	La Sambrienne			
	18,3 % d'habitation d'avant 1919 / 50, 7 % d'habitation construites			
Ages des logements	depuis 1961			
Emple	oi, travail et chômage			
Taux d'activité (2014)	69,4 %			
Taux d'emploi (2014)	61,4 %			
Taux de chômage (2014)	8,3 %			
Nombre d'indépendants (2015)	1.387			
Nombre d'entreprises locales (2013)	258 établissements dans le secteur privé / 21 établissements dans le secteur public			
Evolution du nombre de salariés dans les	·			
entreprises locales	3722 en 2006 / 3705 en 2014			
Parc d'activités économiques	Néant / Forte activité économique le long de la N5			
·	Agriculture			
Nombre d'exploitations agricoles (2012 - 2013)	27 exploitations en 2012 / 25 exploitations en 2013			
Remembrement agricole	Néant			
Type d'exploitation	Cultures agricoles et bovins élevage/viandes			
Enseig	gnement et formation			
Etablissements tous réseaux	7 écoles maternelles et primaires / 2 écoles secondaires / 1 école d'enseignements supérieur			
Nombre d'élèves du maternel et du primaire (2015)	2527			
Nombre d'élèves du secondaire (2015)	1750			
Formation continue et formation professionnelle	Néant			
Services administratifs et sociaux. Vie communale				
Nombre de conseillers communaux (2016)	16			
Nombre de membres du collège communal (2016)	7 (CDH-MR)			
Nombre d'employés communaux (2016)	160 ETP			
Service d'incendie local	Service Régional d'Incendie de Charleroi			
Zone de police	Germinalt (avec Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Thuin)			
Nombre de personnes recevant un revenu	106			



d'insertion sociale (2016)				
Commissions communales	CCATM / Commission communale de l'Accueil / Commission Culturelle de Gerpinnes / CCSeniors / CCEnfants / CLDR / PCDN			
Services paracommunaux	PCS, CPAS, Centre Culturel, bibiothèque communale, Syndicat d'Initiative, ATL, GAL, ALE			
Gestion des déchets	ICDI + parc de recyclage à Joncret			
ODR	1 <sup>ère</sup> ODR 1996-2000-2010 : 9 conventions DR			
Vie :	associative et loisirs			
Jeunesse	3 mouvements			
Comités des fêtes	9			
Sports et loisirs actifs	42 clubs sportifs / 90 associations			
Equipements sportifs et culturels	20 infrastructures sportives / 1 centre Culturel / 1 bibliothèque communale			
Salles communales	6 salles + 5 maisons de village			
	Tourisme			
Structure touristique	1 Syndicat d'Initiative / Maison du Tourisme de Charleroi			
Attractions touristiques et de loisirs principales	5 attractions touristiques / Marches folkloriques renommées / un musée des marches folkloriques / Produits du terroir			
Gîtes ruraux	6			
Hôtel	Néant			
HORECA	Une quinzaine de lieux de restauration			
Mobilité				
Nombre de voiries régionales	5			
Nombre de lignes ferrées	Absences de gare			
Nombre de ligne de bus TEC	10			
Nombre d'accidents avec dégâts corporels (2015)	48			
Nombre de victimes de la circulation	71			
Plan intercommunal de mobilité (2007)	Florennes – Gerpinnes - Walcourt			
Mobilité douce	Pré-Ravel / Liaisons intervillages / Promenades balisées / 1000 bornes à vélo / etc.			





**INTRODUCTION** 

Le présent document constitue la partie 1 – analyse socio-économique du Programme Communal de

Développement Rural de la Commune de Gerpinnes

Il présente un portrait de l'entité tant d'un point de vue des caractéristiques physiques qu'humaines. Il est

accompagné d'illustrations, de graphiques et de cartes pour en faciliter la compréhension. Le dossier

cartographique ainsi que les annexes se trouvent à la fin de la partie 1. Par thème, une analyse des atouts,

faiblesses, opportunités et menaces portant sur le territoire est dressée dans le but de dégager des enjeux

et des projets à mettre en œuvre dans la suite du PCDR.

C'est un document dynamique. Il s'agit ici de la deuxième version de l'étude. Le texte sera adapté tout au

long de l'élaboration du PCDR - suite aux réunions d'information consultation, aux rencontres avec les

personnes ressources et grâce aux données complémentaires fournies par la commune.

Le lecteur trouvera le bilan de la première ODR de la Commune au chapitre 16.

Survey & Amenagement

Version 1 - Janvier 2013

Version 2 – Juin 2013

Version 3 - Avril 2014

Version 4 – Janvier 2017

→ Pour une lecture rapide, vous pouvez consulter ...

les synthèses du diagnostic et les analyses AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) en début

de chaque partie thématique;

les supports cartographiques.

Le Bureau d'Architecture et d'Urbanisme DAL a réalisé le premier Programme Communal de

Développement Rural en 1996 et l'a revisité en 1999 (avec le soutien de la FRW). Le présent document

s'inspirera donc de certains éléments inchangés de cette première version tout en apportant et en

marquant l'évolution depuis celle-ci. L'étude prend aussi en compte le Plan Communal de Développement

de la nature (PCDN) ainsi que le Programme Paysage et le Schéma d'Intention Communal en matière

d'Aménagement du Territoire réalisés par le GAL ESEM.

SΔ



# 1. STRUCTURE PHYSIQUE & GÉOGRAPHIQUE

# 1.1. Synthèse du diagnostic : Structure Physique & Géographique

# ⇒ Localisation générale

- Commune située en Province de Hainaut et faisant partie de l'arrondissement administratif et judiciaire de Charleroi;
- 9 communes belges limitrophes; Ham-sur-Heure-Nalinnes, Charleroi, Châtelet, Aiseau-Presles,
   Fosses-la-Ville, Mettet, Florennes et Walcourt;
- Centres urbains les plus proches : Charleroi et Philippeville ;
- 6 villages: Acoz, Gerpinnes, Gougnies, Joncret, Loverval et Villers-Poterie et 4 Hameaux:
   Lausprelle, Hymiée, Fromiée et Les Flaches;
- Aucun axe autoroutier et ferroviaire;
- 5 routes régionales dont la N5 qui traverse la commune en bordure ouest.

# ⇒ Relief et géologie

- Gerpinnes est englobée dans l'extrême ouest de l'unité morpho-structurale du Condroz;
- Plusieurs sous unités sur la commune: Pays-d'Acoz, Condroz occidental, Marlagne, versant sambro-mosan;
- Sous-sol riche et diversifié : la faille du midi, le dinantien, le dévonien inférieur, le Dévonien moyen et Frasnien et le Famennien;
- Point culminant du territoire à 270 m d'altitude;
- Ensemble hétéroclite de plateaux, de pentes et de fonds aux inclinaisons et orientations diverses;
- Aucune carrière en activité actuellement;
- Présence d'une zone de contrainte karstique à l'ouest de la N5;
- Présence de 27 sites karstiques répartis sur l'ensemble de la commune.

# ⇒ Pédologie

 Grande variété de types de sol sur l'entité : sol limono-caillouteux, sables limoneux, sols chargés en cailloux.

# $\Rightarrow$ Eaux de surface

- Bassin hydrographique de la Sambre;
- 4 sous-bassins hydrographiques;
- Pas de présence de cours d'eau navigables;
- Plusieurs cours d'eau à objectif de qualité salmonicole;



- Pas de plans d'eau de grande importance;
- Pas de prise d'eau de surface;
- Zones d'aléa d'inondation faible le long de l'ensemble des cours d'eau;
- Zone d'aléas d'inondation faible dans le centre du village de Gerpinnes qui constitue une contrainte importante à l'urbanisation;
- Présence d'une zone d'aléa d'inondation moyenne au niveau du village d'Acoz;
- Plan d'alerte « Saphir » en cas de menace d'inondations (prévention).

### ⇒ Eaux souterraines

- Territoire morcelé en deux types de nappes aquifères entremêlées: les formations du socle cambro-silurien et Massifs schisteux-gréseux du Dévonien et les formations du calcaire primaire;
- La commune se trouve en zone vulnérable du sud namurois ;
- La commune est située à cheval sur deux masses d'eau souterraines ;
- Présence d'une trentaine de captages sur l'ensemble de la commune dont 6 destinés à la distribution publique de l'eau;
- Présence de 4 captages qui bénéficient d'une zone de prévention arrêtée;
- Trois écoulements souterrains sur la commune.

# $\Rightarrow$ Occupation du sol

- 4.769 ha de superficie communale selon la CPDT;
- 83 % du territoire non artificialisé en 2008 ;
- 12.9 % du territoire artificialisé en 2008 ;
- 13.5 % du territoire artificialisé en 2015 soit une augmentation de 28,6 ha en 7 ans ;
- 5<sup>ème</sup> place de la microrégion en termes de terrains alloués au bâti (11%);
- Quasi égales proportions entre l'occupation du sol en forêt, en prés, en pâtures et en cultures (respectivement 25.4%, 26.6% et 28.3%);
- Pas d'évolution significative de l'occupation du sol entre 2001 et 2008 si ce n'est en ce qui concerne
   les terrains résidentiels (+37 ha) au détriment des zones de cultures et de prairies;
- Une augmentation de 28,62 ha de terrain résidentiels entre 2008 et 2015;
- Deuxième commune la plus boisée de sa micro-région.
- Commune constituant la « transition » entre les zones urbaines de Charleroi et les zones rurales de l'ouest de la Province de Namur

# $\Rightarrow$ Climat

Climat tempéré humide de type océanique.



# 1.2. Analyse AFOM : Structure Physique & Géographique

Atouts	Faiblesses		
Richesse pédologique et géologique.	<ul> <li>Aquifères sensibles à la pollution (zone</li> </ul>		
Réseau hydrographique développé rendant le	vulnérable).		
paysage très varié.	Présence de zone d'aléas d'inondation en zone		
Pas de zone d'aléa d'inondation forte.	urbanisable (notamment dans le centre de		
■ Présence de 6 captages pour la distribution	Gerpinnes).		
publique de l'eau.	Présence d'une zone de contrainte karstique et		
■ Traversée en bordure ouest par un axe routier	de phénomène karstique en zone urbanisable.		
de première importance (N5).	Mauvaise qualité biologique des eaux (ruisseau		
Proximité avec l'une des principales	d'Hanzinne).		
agglomérations wallonne (Charleroi).			
Occupation du sol variée et essentiellement			
rurale.			
Opportunités	Menaces		
• /	Accroissement de la pression foncière sur les		
	terrains agricoles.		



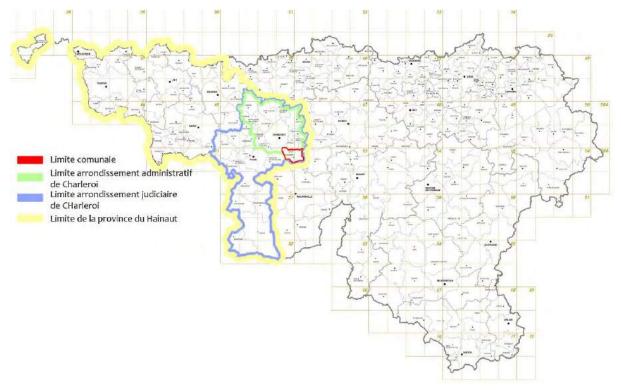
# 1.3. Localisation générale

# → Cf. Carte 1: Localisation générale

La commune de Gerpinnes est située à l'extrême est de la Province du Hainaut. Elle fait partie de l'arrondissement administratif et judiciaire de Charleroi. Ses communes limitrophes sont Ham-sur-Heure-Nalinnes, Charleroi, Châtelet, Aiseau-Presles, Fosses-la-Ville, Mettet, Florennes et Walcourt. Les centres urbains les plus importants à proximité sont Charleroi (à environ 10 km à vol d'oiseau) et Philippeville (à environ 15 km à vol d'oiseau).

Selon les données INS, l'entité de Gerpinnes s'étend sur une superficie de 4710,35 ha. Elle résulte de la fusion, en 1977, de 6 villages : Acoz, Gerpinnes, Gougnies, Joncret, Loverval et Villers-Poterie ; sans oublier les hameaux : Lausprelle, Hymiée, Fromiée et Les Flaches.

L'entité n'est pas traversée par de grands axes routiers de types autoroutes ni de voies de chemins de fer mais bien par plusieurs nationales comme la N5 (Chaussée de Philippeville) en bordure ouest de la commune.



Commune, arrondissements et province
© http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/DGATLP/PagesDG/Plano\_Wal\_Lim\_Adm.htm - 2011

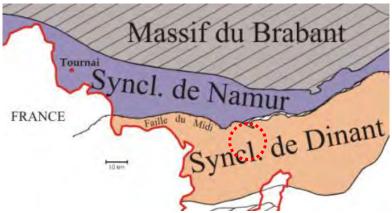


# 1.4. Relief et géologie

# 1.4.1 L'unité morpho-structurale du Condroz

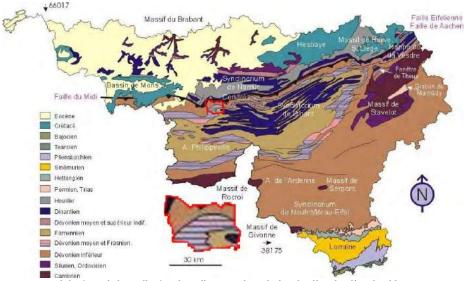
Le sous-sol wallon est principalement constitué de formations sédimentaires marines. L'enchaînement des périodes de sédimentation et des phases de déformation a configuré le territoire wallon en un certain nombre d'unités structurales majeures.

La commune se trouve en grande partie dans l'ensemble géologique appelé «Synclinorium de Dinant » qui est constitué de manière caractéristique d'une succession d'anticlinaux à noyau Famennien et de synclinaux à cœur carbonifère.



Synclinorium de Dinant © http://www.fossiliraptor.be/carboniferegeneralites.htm

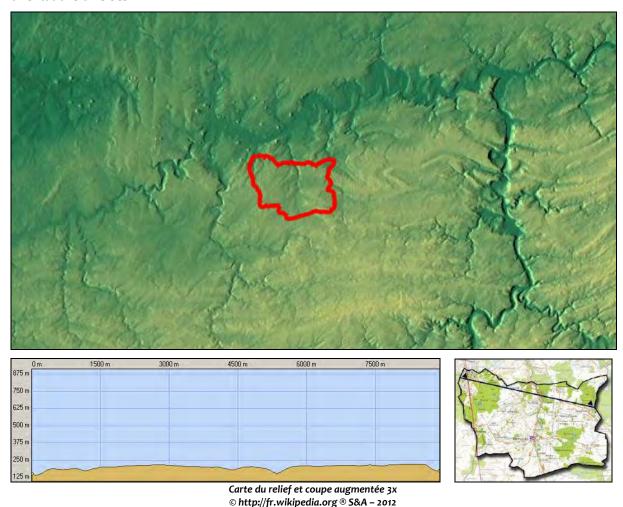
Les diverses successions lithologiques (nature des roches) sont représentées sur la carte géologique de la Wallonie reprise ci-dessous. On retrouve sur le territoire de la commune les formations géologiques suivantes : du nord-ouest au sud-est ; la faille du midi, le dinantien, le dévonien inférieur, le Dévonien moyen et Frasnien et le Famennien.



 $Carte\ g\'eologique\ de\ la\ Wallonie\ \odot\ http://www2.ulg.ac.be/geolsed/geolwal/geolwal.htm-2011$ 



La commune de Gerpinnes se trouve à l'extrême ouest du plateau Condrusien. Ce dernier se caractérise par des ondulations douces. Le point culminant du territoire de l'entité frôle les 270 m d'altitude. Il est situé au Sud de Fromiée, dans le bois du Tournibus. Le point le plus bas avoisine quant à lui les 130m d'altitude. Il est situé à Loverval, au point de sortie de l'entité du ruisseau Saint-hubert. La topographie de la commune se caractérise par la succession de plis synclinaux et anticlinaux d'orientation générale est-ouest qui caractérisent le Condroz. A ces grandes ondulations de relief assez douces se surimpose le résultat du travail d'érosion des cours d'eau qui s'écoulent essentiellement du sud vers le nord. A certains endroits, comme à Acoz ou à Gougnies, ces cours d'eau courent dans des vallées très encaissées. Le résultat topographique est un ensemble hétéroclite de plateaux, de pentes et de fonds aux inclinaisons et orientations diverses.

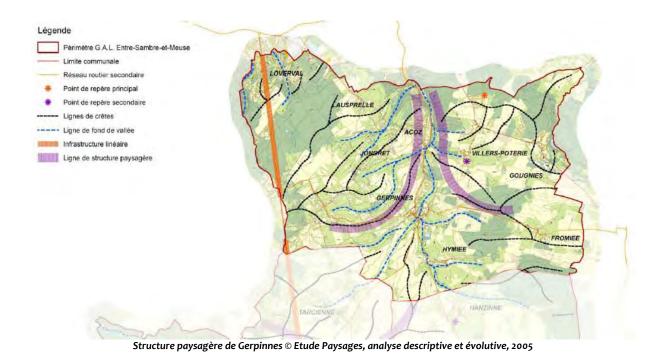


Sur le plan lithologique, la morphologie de ce plateau est typique du Condroz. Elle se caractérise par l'alternance des calcaires dinantiens (Dévonien) et des psammites famenniens (Néo-Dévonien). Les calcaires, plus facilement altérables par l'eau, forment les dépressions (par exemple au lieu-dit « Fossé du Maïeur »). Les psammites, par contre, moins facilement altérables par l'eau, forment les crêtes (appelées tiges). Le bois du Tournibus est donc situé sur un tige.



De nombreuses lignes de crêtes délimitent les bassins versants des cours d'eau et des ruisseaux. Ces lignes de crêtes et ces différentes vallées constituent un paysage doucement vallonné et varié. L'on peut décrire le relief et la géologie communal de la manière suivante :

- A l'ouest du plateau dont la vocation est agricole, on observe une barrière forestière sur pentes moyennes à fortes (bois de Frècheu). Ces sols reposent sur une assise schisteuse du Dévonien dont la présence annonce le passage du Condroz vers d'autres régions naturelles.
- Les plateaux situés à l'ouest du territoire communal (Lausprelle, bois de Joncret, La Bièrlêre, Bertransart, Blanc Champ), ainsi que ceux situés au Nord de celui-ci (Quartier des Nations, Grand Warchibois) constituent quant à eux la Haute-Marlagne. La roche mère est formée de schiste gréseux recouvert, sur de vastes étendues, par une couche épaisse (entre 5 et 10 m d'épaisseur) de sables de l'ère tertiaire.
- La pointe Nord-Ouest du territoire de l'entité (Loverval) est située en Basse-Marlagne. Les roches-mères de cette portion de territoire présentent des similarités avec celles rencontrées en Condroz (calcaires et psammites).
- La pointe nord-est du territoire, est située en Marlagne. Le relief se caractérise par des croupes exiguës séparées par de très fortes pentes. La roche mère est ici siliceuse.





Notons que le territoire est également bordé par la Faille du Midi située à l'extrême nord-ouest de la commune. Celle-ci est la continuité de la bordure nord des Ardennes mais sur le Hainaut et consiste en une importante ligne de rupture géologique totalement invisible sur le territoire de Gerpinnes. Elle met en contact le socle houiller et dévonien.

Faille du Midi © http://www.geocaching.com, 2011

# 1.4.2 Carrières et exploitations minières

Il n'existe plus de zone d'extraction en activité sur la commune.

La plupart des anciennes carrières sont colonisées par la végétation et ne sont plus vraiment visibles. On en dénombre trois principales :

- L'ancienne carrière de Gougnies est importante et comporte encore des traces de l'activité industrielle (fours à chaux);
- L'ancienne grande carrière Solvay située à l'extrême nord-ouest de la commune, à Loverval, est actuellement un Site de grand Intérêt Biologique.
- L'ancienne carrière Marmor située à l'extrême est de la commune au sud du village de Gougnies est actuellement considérée comme un site d'intérêt au niveau biologique.

Au total, ces anciennes carrières représentent une superficie de +/- 11 ha sur le territoire communal et ont progressivement été remblayées par des déchets industriels (cendres volantes et déchets sidérurgiques) et, pour la plus petite des trois, par des immondices.

Notons que la commune comporte de nombreux autres sites ayant été exploités par le passé (au total environ 27). Le descriptif de ceux-ci est fourni en annexe.

→ Cf. Annexe 1: Recensement des carrières sur le territoire communal

# 1.4.3 Phénomènes et contraintes karstiques

Effondrements, puits naturels, instabilité du sol, circulation d'eaux souterraines, réactivation de certains réseaux karstiques, problèmes d'inondation ou recul des chantoirs, sont autant d'événements relativement courants en région karstique. Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves et entraîner des dommages importants (tant financiers que corporels) lorsqu'ils affectent des zones urbanisées.



Sur base du principe de précaution, la Région Wallonne a intégré dans le CWATUPE (articles 40, 70 et 452/24) le risque karstique parmi les contraintes physiques pesant sur l'aménagement du territoire (au même titre que les inondations, les glissements de terrain, les parois rocheuses ou les risques sismiques). Pour appliquer concrètement ce principe de protection et intégrer le risque karstique dans toute décision concernant l'aménagement du territoire en région calcaire, un atlas inventoriant les phénomènes karstiques et définissant sur base de ces derniers des zones de contraintes karstiques a été réalisé et finalisé en 2005. Ces zones se limitent aux zones calcaires présentant des phénomènes de dissolution, des risques de tassement ou d'effondrement.

Trois types de zones ont dès lors été définis :

- les zones de contraintes fortes où l'urbanisation devrait être interdite;
- les zones de contraintes faibles et modérées où tout nouveau programme d'urbanisation devrait faire l'objet d'études géophysiques complémentaires pour s'assurer de la stabilité du sous-sol.

La délimitation de ces zones, ainsi que l'intensité (forte, modérée ou faible) est directement liée à la présence de phénomènes karstiques, à leur densité, à la vitesse de leur développement et au cadre géologique et géomorphologique général dans lequel ils se développent.

Une zone de contraintes modérées est à signaler sur le territoire communal. Celle-ci se trouve à l'ouest de la N5 et au sud de Loverval.

Le site est dénommé « système hydrogéologique du Fond des Haies ». Il s'étend sur 12,8617 ha.





- 27 -

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local - Commune de Gerpinnes - Partie 1: Diagnostic

# Description et état des lieux 1:

Le système du Fond des Haies est alimenté par les pertes successives de deux ruisseaux.

Le ruisseau de la Ferrée avec comme perte principale la chantoir de la Ferrée-Borgneri est totalement en dehors d'une zone urbanisable (site classé). Par contre, le ruisseau du Courtillonet, branche est du système du Fond des Haies recoupe une zone du plan de secteur à cheval sur les communes de Nalinnes et de Gerpinnes. La tête de réseau est constituée des pertes du Courtillonet en bordure de la zone urbanisable, et de la perte de l'ESE 52/4-6), à l'intérieur de la zone urbanisable. Cette dernière n'est plus alimentée par un cours d'eau, suite à des travaux d'aménagement du territoire. Elle est en outre en voie de comblement par un dépôt (clandestin ?) de matières essentiellement organiques. Le ruisseau qui alimentait la perte du Courtillonet a également été dévié quelques mètres avant son engouffrement de manière à ce qu'il reste en surface jusqu'au site 52/4-32. Ce site constitue l'actuel point d'engouffrement des eaux du ruisseau du Courtillonet.

La résurgence principale du système est «La source» (52/4-10). Par forte pluie, des résurgences intermittentes (52/4-8 et 9) situées plus en amont se mettent en activités. La grotte des Sarrasins (52/4-11), ancienne résurgence de ce système, est la plus longue cavité de la planche avec 120 mètres de développement.

## Contraintes:

La zone de contrainte modérée indique la présence d'un écoulement fortement diminué mais qui pourrait occasionnellement se remettre en fonction (crues importantes, changement dans l'aménagement du territoire). L'absence d'écoulement souterrain réduit fortement les risques d'effondrements.

Les chantoirs désactivés doivent être considérés comme sites karstiques ponctuels impliquant selon la procédure générale l'interdiction de construire dans un rayon de 15 mètres autour des sites. D'autant que ses sites pourraient, en cas de précipitations majeures, fonctionner comme avaloir de crues.

Aménagements et recommandations:

Eviter les rejets d'eaux qui sont une source de pollution de la nappe et un facteur éventuel d'instabilité du substrat rocheux. Conseiller aux futurs maîtres d'ouvrage de réaliser une étude de stabilité préalable à la construction (risques très limités). Interdire fermement (avec contrôle) tous versements dans les chantoirs.

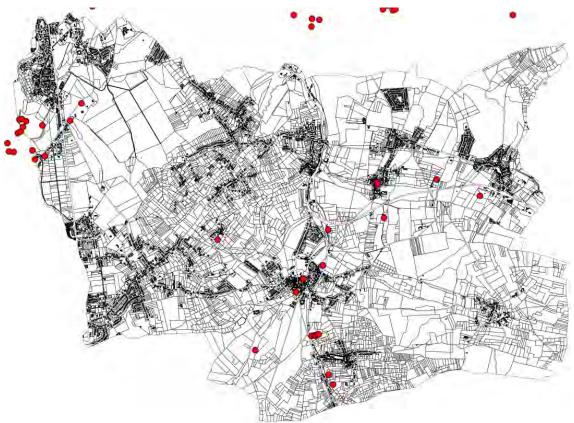


Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017

- 28 -

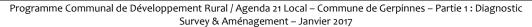
# 1.4.4 Sites karstiques

Dans les calcaires dévoniens du sud de la province existent de très nombreux phénomènes karstiques. A côté de petites cavités et de chantoirs pénétrables (petit gouffre où s'introduit un ruisseau), on dénombre une multitude de pertes, résurgences, exsurgences, etc. La commune de Gerpinnes compte 27 sites karstiques qui se répartissent essentiellement dans la moitié sud et à l'ouest de la commune.



Localisation des sites karstiques © SPW – DGO4 ® S&A - 2012

Site	Qualificatif	Dénomination	Phénomène
524-009	Résurgence nord de la	Carr. de Borgneri	résurgence
524-010	Tête de réseau du	Ruisseau des Haies	résurgence
524-011	Grotte des	Sarrasins	circulation d'eau
531-016	Fissures de la	Carr. des Petits Fonds	fissure
524-012	Doline des	Sarrasins	dissolution
524-013	Conduite du	Tri des Haies	résurgence
524-014	Perte du ru de la	Bierlère	Perte
524-015	Source de	Fagnet	résurgence
524-016	Fontaine n°1 de	Gerpinnes	résurgence
524-017	Fontaine n°2 de	Gerpinnes	résurgence
524-018	Pertes de	Gerpinnes	perte
524-019	Trou n°1 de	Hymiée	circulation d'eau
531-024	Diverticule de l'ancienne carr. de	Gougnies	diverticule
524-020	Conduits karstiques du	Bois des 4 Frères	circulation d'eau
524-024	Trou du	Ruisseau d'Hanzinne	circulation d'eau





524-025	Boyau d'	Hymiée	circulation d'eau
524-026	Cavités de la	tranchée sud du chemin de fer	circulation d'eau
524-027	Conduits de	La Rochette	circulation d'eau
524-028	Trou n°2 de	Hymiée	circulation d'eau
524-029	Trou n°3 de	Hymiée	circulation d'eau
524-030	Trou n°4 de	Hymiée	circulation d'eau
524-031	Source du	Ru de Loverval	résurgence
531-001	Grotte du	Temps Passé	circulation d'eau
531-002	Fontaine de	Villers-Poterie	résurgence
531-003	Trou des	Chiens	perte
524-004	Chantoir du	Fond des Haies	perte
524-005	Perte du	Courtillonet	perte
524-006	Chantoir de l'	ESE	perte

Sites karstiques © SPW, DGO4 ® S&A -2012

# 1.5. Pédologie

La commune est caractérisée par une grande diversité d'association pédologique. Les diverses subdivisions du Condroz décrites dans le chapitre précédent sur le relief se font en effet directement ressentir dans les principaux types de sols sur la commune :

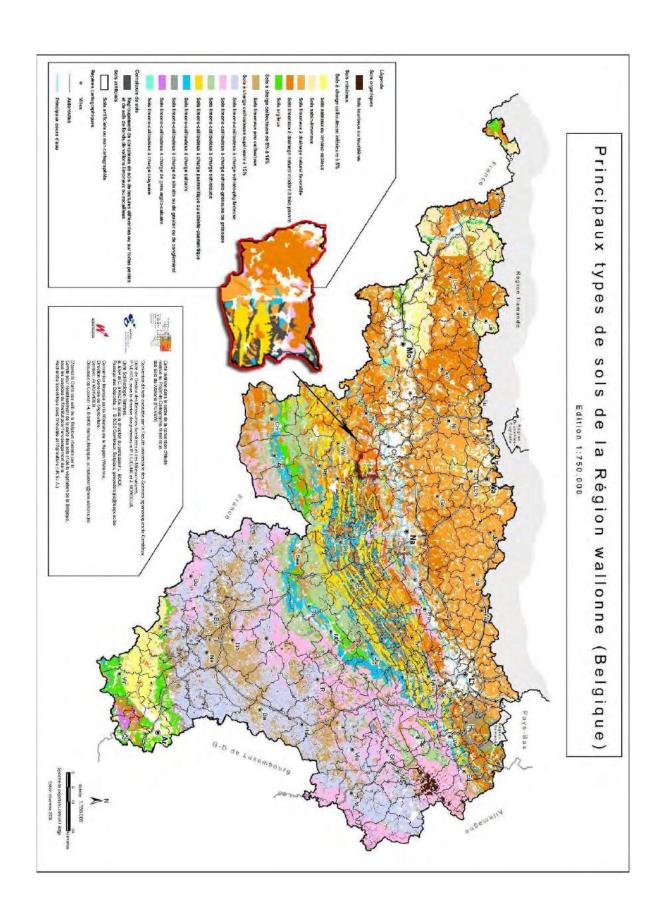
- à l'extrême nord-est nous retrouvons la Marlagne qui correspond à un sol limono-caillouteux à charge schisteuse. En raison de l'inclinaison des pentes, les sols sont superficiels et caillouteux. Les prairies et les zones boisées dominent donc.
- au sud est nous retrouvons le Condroz occidental qui correspond à deux types des sols. Les sols limoneux, profonds et secs (le calcaire est une roche mère filtrante) et qui sont les meilleurs sols de la région du point de vue agricole et à l'est de cette zone centrale, les sols limono-caillouteux sur les psammites.
- la majeure partie du territoire de la commune qui correspond au Pays d'Acoz (partie ouest de la commune et nord) reprend un sol constitué de sables limoneux légèrement humides. Ils procurent d'assez bons rendements agricoles. Pourtant, on y retrouve de vastes surfaces forestières et des quartiers d'habitations.
- à l'extrême nord-ouest de la commune qui correspond au versant sambro-mosan, nous retrouvons des sols superficiels et fortement chargés en cailloux. Il n'est donc pas étonnant d'y rencontrer des massifs forestiers.





Carte pédologique de Gerpinnes © SPW – DGO3 ® S&A - 2012







# 1.6. Eaux de surface

# 1.6.1 Hydrographie

# → Cf. Carte 2 : Réseau hydrographique et réseau de distribution de l'eau

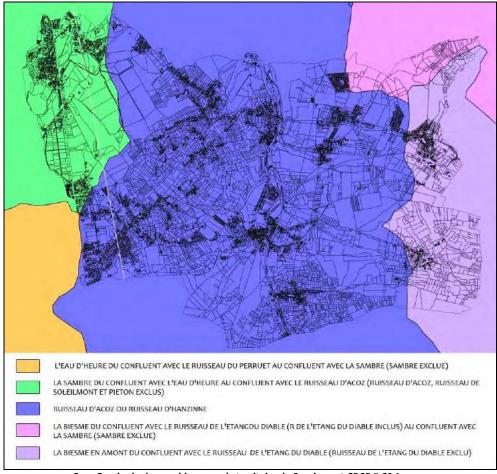
Le territoire de Gerpinnes fait partie du bassin hydrographique de La Sambre. La Sambre est située dans le district international de la Meuse. Le bassin de la Sambre s'étend au total sur 46 communes dont certaines sur de très faibles superficies. Si l'on ne retient que celles qui sont valablement présentes sur le bassin, ce sont au total 31 communes qui adhèrent à la structure. Le bassin versant à une superficie totale de 2740 km² (dont 1250 km² en France).



Cartographie des bassin hydrographiques wallons © www.SPGE.be - 2012



En ce qui concerne les sous bassins hydrographiques sur le territoire de la commune, ils sont au nombre de quatre. C'est, comme le montre la carte ci-dessous, le sous-bassin du ruisseau d'Hanzinne qui couvre de loin la surface la plus importante. Le ruisseau d'Hanzinne collecte les eaux des nombreux ruisselets qui dévalent les versants est et ouest de ce sous-bassin.



Sous-Bassins hydrographiques sur le territoire de Gerpinnes © SPGE  $\circledR$  S&A - 2012

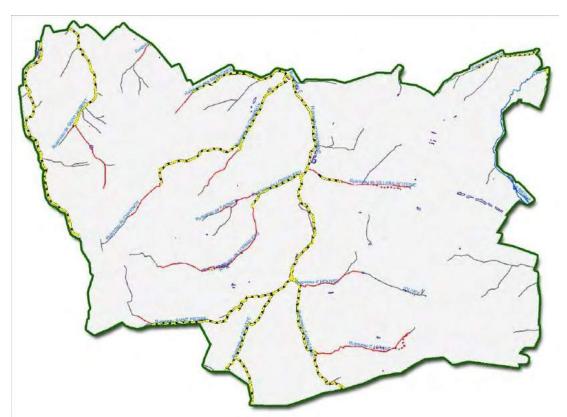


# 1.6.2 Cours d'eau

Les sous bassins hydrographiques présentés ci-dessus scindent donc le réseau hydrographique en plusieurs parties. Ce réseau hydrographique est constitué de plusieurs cours d'eau non navigables dont les principaux sont :

Nom de cours d'eau	Objectif(s) de qualité	Catégorie
La Biesme	Salmonicole	1(3924m)
Ruisseau d'Hanzinne	Salmonicole	1 (915m)
Ruisseau d'Ogette	Salmonicole	2 (1523m)
Ruisseau de la Bierlaire	Non fixé	2 (34m), 3 (1477m)
Ruisseau de la Blanchisserie	Salmonicole	2 (199m), 3 (1067m)
Ruisseau de Lormaleau	Salmonicole	2(1255), 3 (2881m)
Ruisseau de Presles	Salmonicole	2(1562m)
Ruisseau de Saint-Hubert	Non fixé	2 (2262m)
Ruisseau de Villers-Poterie	Salmonicole	2 (777m), 3(1278m)
Ruisseau des Malagnes	Salmonicole	2 (1974m)
Ruisseau du Charnoy	Salmonicole	2 (3286m), 3 (1141m)
Ruisseau du Fonde des Haies	Non fixé	2 (4706m)
Ruisseau du Mont	Non fixé	3
Ruisseau du Moulin	Non fixé	3
Ruisseau d'Hymiée	Non fixé	3 (1692m)
Ruisseau de Sinri		3 (370m)
Ruisseau d'Houyée	Salmonicole	3 (1273m)
Ruisseau de Fagnet	Non fixé	3 (574m)
Ruisseau Saint-Pierre	Salmonicole	3 (3699m)

Données relatives aux ruisseaux de l'entité © PCDN de Gerpinnes, UCL – 1996



Principaux cours d'eau non navigables² sur le territoire de Gerpinnes (jaune : 2ème catégorie, rouge : 3ème catégorie) © Atlas du CENN ® S&A - 2012

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En jaune sont représentés les cours d'eau de première catégorie, en rouge de troisième catégorie. Les axes noirs sont non classés.



Survey & Aménagement – Janvier 2017

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic

Parmi ces cours d'eau, on constate que certains d'entre eux bénéficient d'un objectif de qualité fixé : eau salmonicole. Un objectif de qualité est un ensemble de paramètres physico-chimiques et microbiologiques auxquels doit satisfaire l'eau afin que l'on puisse lui attribuer une vocation. Il existe 5 types de vocation :

- eaux potabilisables;
- eaux piscicoles salmonicoles;
- eaux piscicoles cyprinicoles;
- eaux de baignade;
- eaux naturelles.

Dans le cas présent, les cours d'eau concernés par des objectifs qualités salmonicoles sont répartis sur toute la commune.

Les cours d'eau sont également repris dans plusieurs types de catégories (celles-ci sont déterminées par la loi relative aux cours d'eau du 28 décembre 1967 (M.B. 15.02.1968)) selon leur importance et qui permet de définir le gestionnaire :

- Catégorie 1 : gestion régionale ;
- Catégorie 2 : gestion provinciale ;
- Catégorie 3 : gestion communale.

# 1.6.3 Les plans d'eau

Les plans d'eau ne se trouvent pas en grand nombre dans la commune. On peut toutefois retrouver quelques petits étangs liés au réseau hydrographique sur la commune :

Les Grands Lacs. Ces étangs situés à l'extrême nord-est de la commune, juste à l'est de Loverval,
 sont alimentés par le ruisseau du Fond des Haies.



© Google Street View

 L'étang du Roseau Vert. Au sud-ouest de Gerpinnes, ce très petit étang est alimenté par le ruisseau de Lermaleau.



 Les étangs de Basinpres, juste à l'ouest du village de Gerpinnes sont aussi alimentés par le ruisseau de Lermaleau.



© Google Maps

Les grandes douves font office de plan d'eau pour le Château d'Acoz. Ces dernières augmentent le caractère majestueux de l'édifice et sont alimentées par le ruisseau d'Hanzinne.



© Google Street View

A l'extrême est de la commune, le long de l'axe de la Biesme, se trouve quelques retenues d'eau dans un milieu biologiquement riche.



© Google Street View



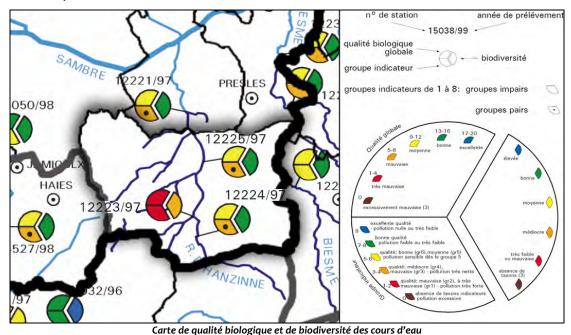
# 1.6.4 Qualité des eaux de surface

#### 1.6.4.1 La qualité biologique et biodiversité

Les études relatives à la qualité biologique des cours d'eau sont rares et datent généralement de plusieurs années. A notre connaissance, le seul cours d'eau ayant fait l'objet d'une telle analyse est le ruisseau d'Hanzinne qui traverse l'entité en son centre du nord au sud. Les résultats des mesures effectuées en 1999, sont présentés ci-après. Au total trois endroits ont fait l'objet d'analyse.

Notons que trois types d'indicateurs sont généralement retenus pour ce type d'évaluation: Le groupe indicateur, de 1 à 9, traduit le niveau de pollution du milieu, la pollution est croissante du groupe 9 vers le groupe 1; la biodiversité et la qualité globale qui exprime la qualité biologique globale du cours d'eau, intégrant la biodiversité et le groupe indicateur. Rappelons, que vu l'ancienneté des données (1999), l'interprétation des données doit être abordée avec prudence.

- La station la plus au nord (12225/97) reprend une qualité d'eau globale moyenne, une bonne biodiversité et un groupe indicateur présentant une qualité médiocre à mauvaise (pollution très nette).
- La station centrale (12223/97) reprend une qualité d'eau globale très mauvaise, une biodiversité médiocre et un groupe indicateur présentant une qualité mauvaise à très mauvaise (pollution très forte). Il correspond à la qualité des eaux dans le centre de Gerpinnes.
- La station située au sud (12224/97) reprend une qualité d'eau globale moyenne, une bonne biodiversité un groupe indicateur présentant une qualité médiocre à mauvaise (pollution très nette).



© DGARNE, Centre de recherche de la Nature, des forêts et du bois, SPW – 1996-1999

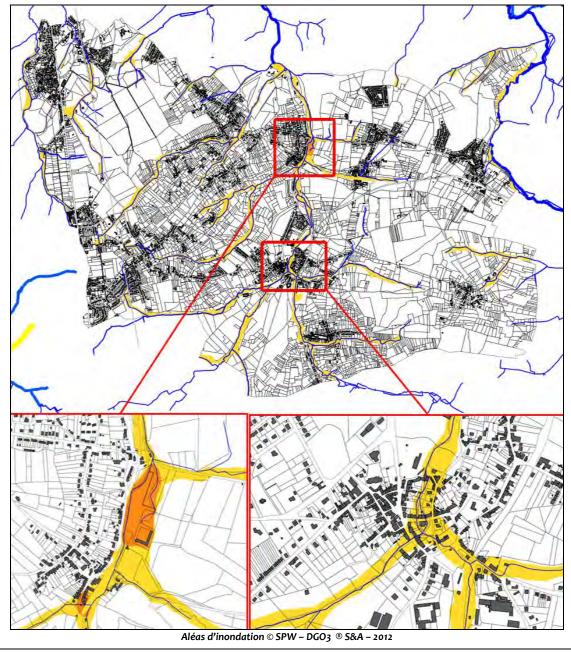


# 1.6.5 Zones inondables

# → Cf. Carte 3 : Aléas d'inondation par débordement de cours d'eau et zones destinées à l'urbanisation

L'ensemble des cours d'eau de l'entité est affecté par une zone d'aléas d'inondation faible (jaune) et sur une largeur moyenne de 10 m de part et d'autre de l'axe du cours d'eau.

Notons que le centre villageois de Gerpinnes est concerné par une zone d'aléas faible, ce qui constitue une importante contrainte à l'urbanisation. De plus, une zone d'aléas d'inondation moyen est présente à l'est du village d'Acoz, dans le parc du château du même nom.



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017



Il est toutefois à constater quelques inondations dans le passé qui ont marqués la population de la commune comme :

- Les inondations à Gerpinnes et Acoz de 1987. Le ruisseau d'Acoz est sorti de son lit et son niveau est monté de deux mètres. Des dizaines de maisons ont été sous eau et trois personnes sont décédées.
- Des prairies, des routes et des caves inondées en 2002.

Un plan de prévention appelé « Saphir », a été mis en place dans la commune à titre de prévention. En cas de menace d'inondations, les autorités préviennent les riverains par SMS.

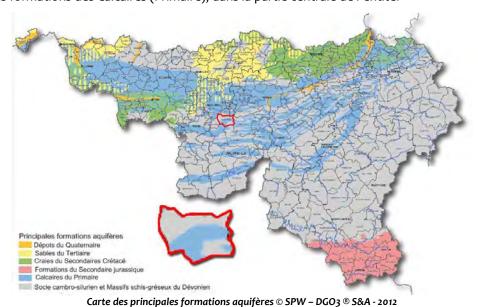
De plus, afin d'éviter certaines inondations, des curages écologiques de certains ruisseau de l'entité ainsi que le recouvrement du ruisseau Saint-hubert à Loverval ont été réalisés.

# 1.7. Eaux souterraines

# 1.7.1 Hydrogéologie

Si l'on se réfère à la carte des principales formations aquifères de Wallonie, on constate que deux types de nappes aquifères sont répertoriés sur la commune :

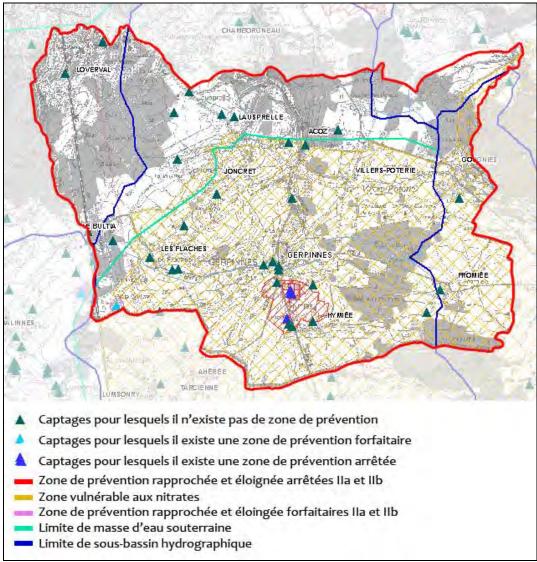
- Les formations du socle cambro-silurien et des massifs shisto-gréseux du Dévonien (Primaire) que l'on retrouve plus abondement au nord et au sud de la commune. Ces formations sont principalement constituées de schistes, phyllades, grès, quartzophyllades et quartzites fissurés. Elles sont présentes dans toute la Région Wallonne mais, souvent de faible capacité, elles peuvent s'assécher en été;
- Les formations des Calcaires (Primaire), dans la partie centrale de l'entité.





### 1.7.2 Captages

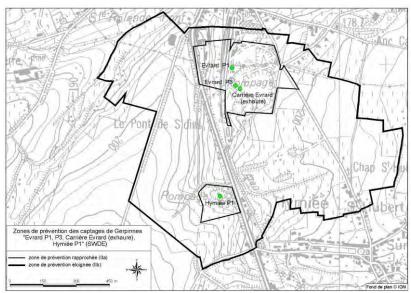
La commune comprend un grand nombre de points de captages disséminés sur l'entité dont 6 sont destinés à la distribution publique de l'eau. Certains sont privés ou publics (appartenant à la SWDE). Au total, il en est répertorié une trentaine par le SPW-DGO3. Ces derniers sont localisés ci-dessous.



Captage et zones de prévention © SPW – DGO3 ® S&A – 2012

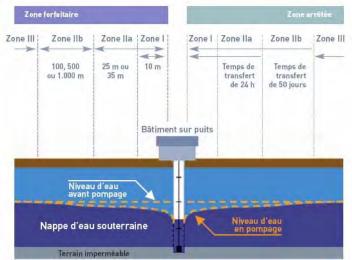
Les captages destinés à la distribution publique sont protégés via la définition de zones de prévention. Ces dernières peuvent être forfaitaires ou arrêtées. Le territoire de Gerpinnes compte deux zones de prévention (AM du 08/04/2010) permettant de protéger quatre captages: Evrad P1, P3, Carrière Evrad (exhaure) et Hymiée P1. La carte ci-dessous localise ces captages et leurs zones de prévention.





Pompages et zones de prévention arrêtées © SPW - 2012

Ces 4 captages situés au sud de l'entité, sont tous destinés à la distribution publique d'eau de 1 à 2 millions de m³ par an. Ceux-ci appartenant à la SWDE bénéficient d'une zone de prévention rapprochée et éloignée arrêtées qui s'étalent au nord du village de Gerpinnes. La zone de prévention rapprochée arrêtée Ila se trouve à une distance de l'ouvrage de prise d'eau correspondant à un temps de transfert de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage égal à 24 heures dans le sol saturé en eau. Y sont interdits les stockages susceptibles de libérer des rejets liquides, des concentrations d'animaux à caractère permanent hors exploitation, de nouveaux enclos couverts, des stockages enterrés, des entreposages de produits, de grandes aires de stationnement, des puits perdants. La zone de prévention éloignée arrêtée Ilb se trouve à une distance de l'ouvrage de prise d'eau correspondant à un temps de transfert de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage égal à 50 jours dans le sol saturé. Aucune interdiction au niveau agricole n'existe mais les stockages, épandages, enclos et stationnement doivent se faire sous condition.



Zone forfaitaire et arrêtée © http://www.cile.be - 2011

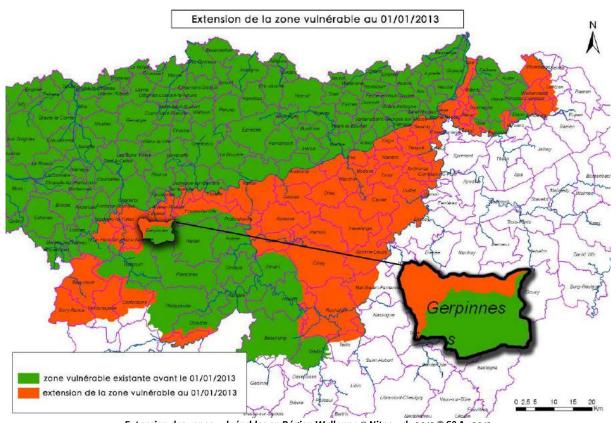


# 1.7.3 Zones vulnérables

Outre les zones de prévention délimitées aux alentours des captages, une politique plus large liée à la protection des nappes est en cours d'élaboration. Cette politique consiste à :

- définir des zones dites vulnérables en ce qui concerne la problématique des nitrates ;
- établir des zones de surveillance mises en place autour des sites de production d'eau minérale ;
- appliquer diverses méthodologies afin de déterminer la vulnérabilité intrinsèque des nappes aquifères.

L'entièreté de la commune se trouve, dorénavant, en zone vulnérable.



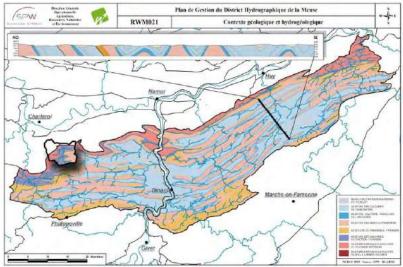
Extension des zones vulnérables en Région Wallonne © Nitrawal - 2013 ® S&A - 2013



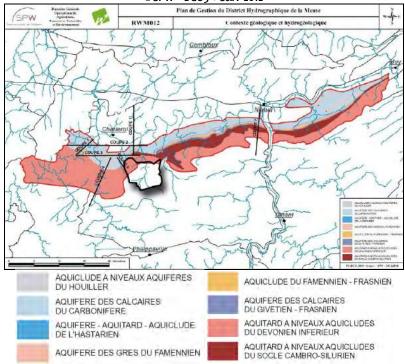
# 1.7.4 Masse d'eau souterraine

La commune de Gerpinnes est située à cheval sur deux masses d'eau souterraines :

- la masse d'eau RWMo21 « Calcaires et Grès du Condroz ». Qui représente une ressource en eau souterraine d'importance capitale dans la mesure où près de 25 % des prélèvements totaux actuel en eau souterraine de Wallonie y sont effectués (essentiellement dans l'aquifère des calcaires du Carbonifère);
- la masse d'eau RWMo12 « Calcaires du bassin de la Meuse bord sud ».



Etat des lieux de la masse d'eau souterraine RWM021 « Calcaires et Grès du Condroz » © SPW – DGO3 ® S&A -2012



Etat des lieux de la masse d'eau souterraine RWM012« Calcaires du bassin de la Meuse bord sud » © SPW – DG03 ® S&A - 2012



# 1.7.5 Ecoulement souterrain

Il existe plusieurs écoulements souterrains recensés sur le territoire. Ces derniers se cantonnent pour la plupart sur la zone de contraintes karstiques située dans la partie ouest de la commune. Il s'agit :

- La rivière souterraine de Gerpinnes (au centre de la commune) qui passe du conduit karstique du Bois des 4 frères à la Fontaine n°2 de Gerpinnes ;
- la rivière souterraine de la Bierlère (nord-ouest) qui passe de la perte de la rue de la Bierlère à la source du ruisseau de Loverval;
- le système hydrogéologique du Fond des Haies (nord-ouest) qui passe du chantoir de l'ESE à la résurgence « La source ».

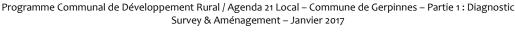
# 1.8. Occupation du sol

# 1.8.1 Occupation du sol à Gerpinnes

→ Cf. Carte 4: Occupation du sol

En 2008, selon la conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), la superficie totale de la commune de Gerpinnes est de 4.769 ha. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2008. Signalons néanmoins que l'ensemble des calculs ont été réalisés sur base des natures cadastrales définies pour chaque parcelle cadastrale.

	Catágorios dioscupation du sol	20	01	20	08	Evolut	ion
(	Catégories d'occupation du sol	На	%	На	%	На	%
	Terrains résidentiels	447	9.4	484	10.1	37	0.7
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	14	0.3	13	0.3	-1	0.01
sés	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	27	0.6	31	0.7	4	0.1
artificialisés	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	21	0.4	21	0.4	0	0
ns arti	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	21	0.4	23	0.5	2	0.1
Terrains	Terrains à usage industriel et artisanal	12	0.3	13	0.3	1	0
	Terrains dévolus au transport			26	0.5		
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	1.5	-	1	1		
	Autres espaces artificialisés	0.5	-	3.3	0		
	Sous total	544	11.4	614	12.9	70	1.5
non ficialisá	Terres arables et cultures permanentes	1364	28.6	1350	28.3	-14	-0.3
no	Surfaces enherbées et friches agricoles	1314	27.5	1267	26.6	-47	-0.9



- 45 -

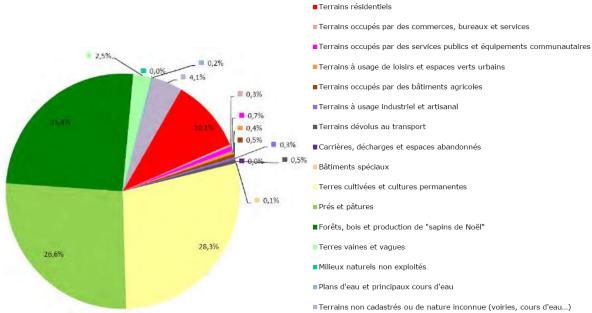


	Forêts	1212	25.4	1209	25.4	-3	0.01
	Milieux semi naturels	96	2.0	119	2.5	23	0.5
	Zones humides	1	-	ı	ı		
	Surfaces en eau	11	0.2	12	0.2	1	0
	Sous total	3995	83.8	3958	83.0	-37	-0.8
	astructures de transport et ains de nature inconnue	229	4.8	197	4.1	-32	-0.7
Tot	al	4769	100	4769	100	0	0

Occupation du sol à Gerpinnes au 1er janvier 2001 et au 1er janvier 2008 © CPDT – 2010

Au total, en 2008, 83 % du territoire est considéré comme non artificialisé<sup>3</sup>, ce qui représente 3.958 ha. Le territoire reste donc encore aujourd'hui essentiellement forestier et rural. En effet, les cultures, les surfaces enherbées et les zones forestières avec respectivement 28,3%, 26,6% et 25,4% sont les affectations les plus représentées. En outre la commune présente la particularité de présenter des proportions pratiquement égales de chacun de ces types d'occupation.

Les terrains affectés à la fonction résidentielle<sup>4</sup> ont augmenté de 37 ha durant cette période soit une moyenne de 5,28 ha d'urbanisation à cette fonction par an. Cette urbanisation s'est essentiellement faite au détriment des zones agricoles (cultures et surfaces enherbées) qui ont vu leur taille diminuées de 61 ha durant cette période.



Proportion occupation du sol à Gerpinnes au 1er janvier 2008 © CPDT – 2010

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> En 2015, la superficie résidentielle était de 10,8 % soit 515,05 ha / En 2008, la superficie résidentielle était de 10,2% soit 486,43 ha / La superficie résidentielle a donc augmentée de 28,62 ha



<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En 2015, la superficie artificialisée était de 13,5 % soit 643.8 ha / En 2008, la superficie artificialisée était de 12,9 % soit 615.2 ha / La superficie non artificialisée a donc diminuée de 28,6 ha en 7 ans.

# 1.8.2 Comparaison avec les communes voisines

Les tableaux ci-dessous, comparent l'occupation du sol de Gerpinnes par rapport à sa microrégion (communes attenantes) et à l'arrondissement de Charleroi en 2011.

						Superfi	cies (ha)				
		Gerpinnes	Charleroi	Châtelet	Aiseau- Presles	Fosses- la-Ville	Mettet	Florennes	Walcourt	Ham-sur- Heure	Arr. de Charleroi
1	Habitations	452,0	2411,6	503,8	275,3	387,3	528,2	373,9	670,7	508,6	7316,0
2	Autres bâtiments	65,0	1708,0	192,6	49,7	154,2	130,5	204,4	152,9	65,6	3557,0
3	Terres agricoles, pâtures, prés	2528,0	1568,5	951,6	921,5	4044,2	7805,5	7435,2	8736,8	2520,3	28051,0
4	Jardins, parcs, vergers	122,0	649,3	98,2	71,6	144,5	166,3	92,8	145,2	198,9	2091,0
5	Bois	1191,0	641,8	258,6	500,7	1152,2	2396,5	4244,4	1761,2	956,0	4331,0
6	Chemins cadastrés	22,0	87,3	36,9	19,3	5,9	20,0	58,0	30,4	13,3	327,0
7	Autres parcelles non bâties	149,0	1580,8	419,7	249,6	191,4	217,9	555,9	325,7	121,0	4690,0
	perficie dastrée	4530,0	8670,5	2461,3	2087,8	6079,7	11265,0	12964,5	11822,9	4383,7	50406,0
	perficie totale n hectares)	4710,0	10207,7	2703,1	2219,1	6323,6	11678,3	13354,8	12318,4	4567,5	55455,0

Comparaison de l'occupation du sol entre Gerpinnes, sa microrégion et l'arrondissement en 2011 © Cytise – 2012

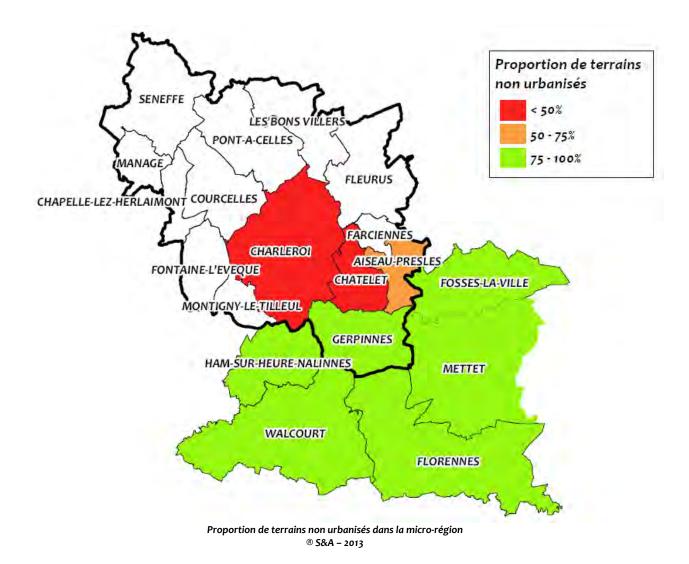
						Propor	tions (%)				
		Gerpinnes	Charleroi	Châtelet	Aiseau- Presles	Fosses- la-Ville	Mettet	Florennes	Walcourt	Ham-sur- Heure	Arr. de Charleroi
1	Habitations	9,6%	23,63%	18,64%	12,41%	6,13%	4,52%	2,80%	5,45%	11,14%	13,2%
2	Autres bâtiments	1,4%	16,73%	7,12%	2,24%	2,44%	1,12%	1,53%	1,24%	1,44%	6,4%
3	Terres agricoles, pâtures, prés	53,7%	15,37%	35,20%	41,53%	63,95%	66,84%	55,67%	70,92%	55,18%	50,6%
4	Jardins, parcs, vergers	2,6%	6,36%	3,63%	3,23%	2,28%	1,42%	0,69%	1,18%	4,35%	3,8%
5	Bois	25,3%	6,29%	9,57%	22,56%	18,22%	20,52%	31,78%	14,30%	20,93%	7,8%
6	Chemins cadastrés	0,5%	0,85%	1,37%	0,87%	0,09%	0,17%	0,43%	0,25%	0,29%	0,6%
7	Autres parcelles non bâties	3,2%	15,49%	15,53%	11,25%	3,03%	1,87%	4,16%	2,64%	2,65%	8,5%
	iperficie dastrée	96,2%	84,94%	91,05%	94,08%	96,14%	96,46%	97,08%	95,98%	95,98%	90,9%
	perficie totale n hectares)	100%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100%

Comparaison de l'occupation du sol entre Gerpinnes, sa microrégion et l'arrondissement en 2011 © Cytise – 2012

Au vu de ces données, l'on constate que Gerpinnes est la deuxième commune la plus boisée après Florennes avec un peu plus du quart de son territoire alloué à cette fonction (25,3%).



En termes de terrains alloués au bâti, Gerpinnes n'occupe que la 5<sup>ème</sup> place (11%) avec une moyenne bien inférieure à la moyenne de l'arrondissement. Enfin, avec environ 82% de terrains non bâtis (dont 53,7% de terres agricoles et de prairies) contre 62% dans l'arrondissement, Gerpinnes se positionne clairement comme une commune de « transition », a vocation essentiellement rurale, entre les communes urbaines du grand Charleroi et les communes rurales de la bordure ouest de la Province de Namur.

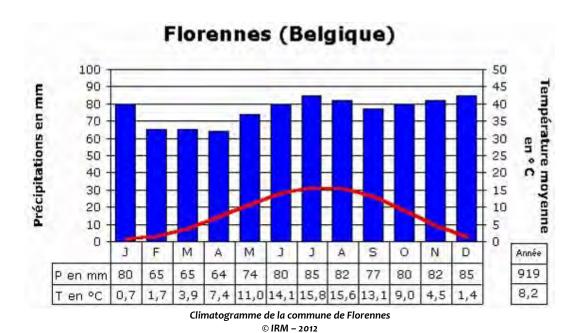




# 1.9. Climat

La région de Charleroi, dont fait partie Gerpinnes, est située en moyenne Belgique et jouit d'un climat tempéré humide de type océanique. Néanmoins, des micros-climats plus humides et plus frais sont présents dans les vallées.

Un climatogramme est disponible pour la commune de Florennes, le point de mesure le plus proche de Gerpinnes. Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne recueillies sur une longue période.



# 1.9.1 Gelées – Neiges

Selon les données disponibles au niveau de la station de l'Institut Royal Météorologique (IRM) de Gosselies, il gèlerait, en moyenne, 70 jours par an entre le 5 novembre et le 21 avril. L'apparition des premières neiges au sol, quant à elle, aurait lieues en moyenne entre le 6 décembre et le 21 mars.

Les données ne sont disponibles qu'au niveau de la station d'Uccle qui pour l'année 2010 illustre l'un des hivers les plus froids que le pays ait connu depuis 1996.

Références	Uccle	Normales
Nombre de jours de gel (min <o°c)< td=""><td>74</td><td>46</td></o°c)<>	74	46
Nombre de jours de gel (max <o°c)< td=""><td>27</td><td>7</td></o°c)<>	27	7
Nombre de jours avec des chutes de neige	53	19

Nombre de jours de gel et de neige à Uccle en 2010 © IRM – 2010 ® S&A - 2012

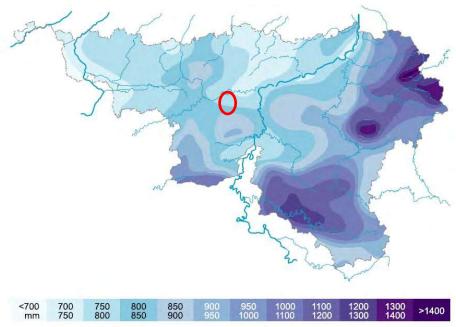


# 1.9.2 Précipitations

Pour l'année 2007, la zone en question se caractérise par de plus faibles précipitations par rapport à Uccle et aux normales annuelles. L'année 2007 est caractérisée par un record en termes de période sans précipitations (entre le 31 mars et le 5 mai). Pont de loup est une des stations d'étude les plus proches de la commune de Gerpinnes.

Références	Pont de Loup	Uccle	Normales
Nombre de jours de pluie	138	204	207,2
Précipitation	660,omm	879,5mm	804,8mm

Nombre de jours et de précipitations enregistrées à Pont de Loup et à Uccle en 2007 © Météo Belgique – 2007, IRM – 2007 ® S&A - 2012



Pluviométrie annuelle moyenne en Région wallonne © SDER – IRM moyenne sur 10 ans (1982-1992)

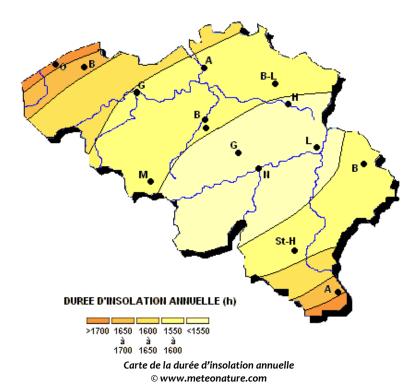


# 1.9.3 Insolation

Selon les données de l'IRM de 1996 enregistrées au niveau de la station de Gosselies, il y aurait eu 1.536 heures d'ensoleillement dont les plus grandes périodes sont enregistrées aux mois de mai, juin, juillet et août. Nous ne disposons pas de référence pour cette même année, mais il apparaît qu'en 2010 au niveau d'Uccle, la durée d'ensoleillement était de 1.556 h pour une normale de 1.545 h.

Insolation	J	F	М	Α	M	J	J	Α	S	0	N	D	Total
Moyenne (h)	50	70	124	158	202	199	194	171	152	116	60	40	1.536

Nombre moyen d'heures d'ensoleillement dans la région de Gosselies en 1996 © IRM – 1996 ® S&A - 2012





# 1.9.4 Vents

#### 1.9.4.1 Vitesse des vents

Les moyennes ci-dessous ont été calculées pour la période de 1985 à 1996 et ce au niveau de la station de Gosselies. Il apparaît que la vitesse moyenne du vent est de 14 km/h et que les mois d'été sont caractérisés par les vents les moins puissants. En 2010, la vitesse moyenne du vent était de 12 km/h à Uccle en sachant qu'habituellement, en Belgique, la vitesse moyenne du vent varie entre 7 et 14 km/h.

Vitesse du vent	J	F	M	Α	M	J	J	Α	S	0	N	D	Total
Moyenne (km/h)	18	15	16	14	12	12	12	12	12	14	15	17	14

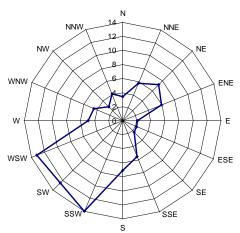
Vitesse moyenne du vent dans la région de Gosselies entre 1985 et 1996 © IRM – 1996 ® S&A - 2012

#### 1.9.4.2 Rose des vents

Les normales annuelles des fréquences et de vitesse des vents, calculés selon les 16 directions à partir de la station de Gosselies sur la période s'étalant de 1985 à 1996 sont reprises ci-dessous. On peut constater que la zone est caractérisée par des vents dominants en provenance des secteurs sud sud-ouest et ouest sud-ouest.

Direction	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSW	SW	WSW	W	WNW	NW	NNW	Var	Nul
Fréquence (%)	3,4	5,8	7,2	5,9	2,1	2,2	2,3	5,5	7,1	13,9	12,5	13,1	4,9	4,4	2,8	4,1	0,7	2,1
Vitesse (m/s)	2,8	3,3	3,6	3,2	2,4	2,3	2,4	2,7	3,9	5,1	5,4	4,7	3,3	2,5	2,2	2,8	0,8	0

Normales annuelles des fréquences et des vitesses des vents (station de Gosselies) suivant les 16 directions pour la période 1985-1996 © IRM ® S&A - 2012



Rose des vents – Station de Gosselies Source : IRM ® S&A 2010

On constate que les vents dominants sont des vents de sud-ouest (SSW, SW et WSW) qui représentent 39,5% du total. Ils sont par ailleurs les vents les plus violents, c'est-à-dire présentant les vitesses les plus élevées.



# 2. STRUCTURE NATURELLE, PAYSAGÈRE & GESTION ENVIRONNEMENTALE

# 2.1. Synthèse du diagnostic : Structure Naturelle, Paysagère & Gestion Environnementale

# ⇒ Région agro-géographique et territoires paysagers

- 1 région agro-géographique : Le Condroz ;
- 4 sous-régions agro-géographiques: Le pays d'Acoz, le Condroz occidental, La Marlagne et le versant Sambro-mosan;
- 2 ensembles paysagers: l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre et l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien;
- 3 territoires paysagers: Le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le versant de la Sambre et de l'Eau d'Heure, l'Agglomération industrielle carolorégienne;
- Une vaste analyse paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse subdivisant le territoire en 5 unités paysagères distinctes, identifiant les zones d'intérêt paysager et les zones dégradées de la commune (essentiellement le long de la N5) et définissant un programme d'actions;
- 437,27 ha de Zone d'intérêt paysager au plan de secteur;
- 325,78 ha de Zone d'intérêt paysager ADESA;
- 6 points et lignes de vue remarquables.

# ⇒ Sites et éléments protégés

- Une petite zone Natura 2000 sur la commune ;
- Environ une trentaine d'arbres isolés reconnus ainsi qu'un ensemble d'arbres classés ;
- Pas de zone humide d'intérêt biologique;
- Une réserve naturelle domaniale;
- Une cavité souterraine d'intérêt scientifique;
- 10 sites de Grand Intérêt Biologique sur le territoire communal.

#### ⇒ Actions en faveur de l'environnement

- Gerpinnes est dotée d'un PCDN, d'une étude ru réseau écologique et d'analyses complémentaires réalisées dans ce cadre;
- Une opération « bords de route-fauchage tardif »;
- Organisation annuelle de la journée de l'arbre;
- Gerpinnes est une commune MAYA (actions de protection des abeilles);
- Existence d'un sentier pédagogique, d'un verger didactique et d'un jardin naturel pilote ;
- Participation de la commune à l'opération combles et clochers ;



- Gerpinnes fait partie du contrat de Rivière Sambre et Affluents asbl;
- La commune a décidé de faire du présent PCDR un Agenda 21 Local;
- La commune fait partie du territoire du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui a réalisé l'étude paysagère et qui développe plusieurs actions en faveur de l'environnement;
- Un Schéma d'Intention Communal d'Aménagement du Territoire prenant en compte la thématique de l'environnement;
- Plusieurs associations et organismes privés sur la commune ;
- Un cadastre énergétique des bâtiments a été réalisé en 2008;



# 2.2. Analyse AFOM : Structure Naturelle, Paysagère & Gestion Environnementale

	Atouts		Faiblesses
•	Un territoire à paysages variés possédant de nombreux	-	Peu de zone naturelle bénéficiant d'un
	atouts.		statut de protection officiel.
	De vastes étendues reprises en zone d'intérêt paysager		
	au Plan de secteur et reconnue comme telle par ADESA.		
•	Existence de plusieurs points de vue remarquables sur		
	l'entité.		
•	Présence d'un site Natura 2000.		
•	10 sites de Grand Intérêt Biologique.		
•	Richesse naturelle importante au nord-ouest du		
	territoire (Site Natura 2000, SGIB).		
•	De nombreux arbres et haies classés.		
•	La commune développe plusieurs actions en faveur de		
	l'environnement avec le GAL de l'Entre-Sambre-et-		
	Meuse.		
•	Existence d'un vaste inventaire territorial et		
	environnemental de l'entité grâce aux nombreuses		
	études menées (Programme Paysage du GAL, cadastre		
	énergétique, PCDN, SICAT, etc.)		
•	La commune adhère à de nombreux projets en faveur		
	de la nature et de l'environnement (PCDN, MAYA,		
	Fauchage tardif, combles et clochers, Contrat de		
	Rivière, etc.)		
	Opportunités		Menaces
•	La mise en œuvre des différentes actions en faveur du	•	Dégradation des paysages et des
	paysage, de la nature et de la gestion énergétique		éléments naturels.
	proposées dans le cadre des études menées.		
-	Pérennisation des actions entreprises et mise en œuvre		
	de nouvelles actions		

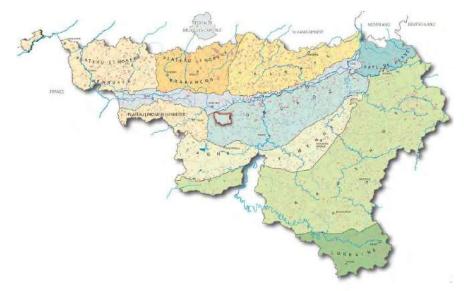


# 2.3. Région agro-géographique et territoires paysagers

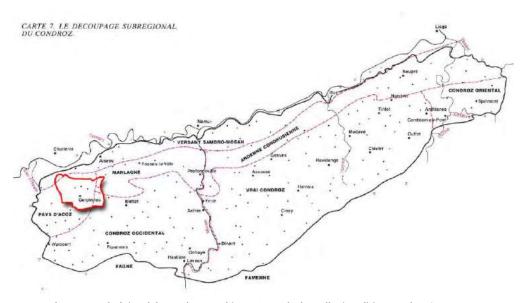
→ Cf. Carte 5 : Contraintes environnementales

# 2.3.1 Région agro-géographique

La commune de Gerpinnes est totalement englobée dans la région agro-géographique du Condroz. Cette région est elle-même subdivisée en sous-région dont la Marlagne, le Pays d'Acoz, le Condroz occidental et le Versant Sambro-mosan.



Région agro-géographique de Gerpinnes © CPDT - 2012 ® S&A - 2012



 $D\'{e}coupage \ subr\'{e}gional \ du \ Condroz @ \ architecture \ rurale \ de \ Wallonie, Edition \ Mardaga @ \ S\&A \ -2012$ 

Dans la partie nord du Condroz apparaissent des bordures où la réalité géologique s'estompe d'une manière plus ou moins sensible : il s'agit de la Marlagne, de l'Ardenne condrusienne et du Pays d'Acoz. Le



Pays d'Acoz qui prolonge la Marlagne vers l'ouest jusqu'à l'Eau d'Heure, forme une zone de transition entre le Condroz et la région à culture dominante de Thudinie. L'altitude moyenne du plateau atteint 240 mètres et le sous-sol observé en Marlagne et en Ardenne condrusienne se prolonge jusque-là. Mais il est recouvert de sables et de graviers surmontés d'une couche de limon, et étant donné ce substrat sableux perméable, la couverture limoneuse est mieux drainée et donc plus propice à l'agriculture.

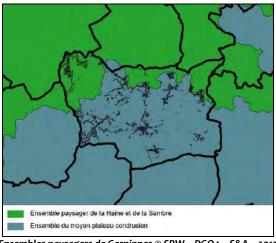
# 2.3.2 Ensembles paysagers<sup>5</sup>

La commune de Gerpinnes fait partie de deux ensembles paysagers :

- L'ensemble du moyen plateau condrusien;
- L'ensemble de la Haine et de la Sambre.



Territoire paysager de Fosses-la-Ville © CPDT - 2009



Ensembles paysagers de Gerpinnes © SPW – DGO4 – S&A – 2012



Le premier ensemble correspond à la vaste zone étirée du sud-ouest au nord-est qui se situe entre les vallées de la Sambre et de la Meuse au nord, celle de l'Eau d'Heure à l'ouest, la dépression de la Fagne - Famenne au sud et l'Ardenne du nord-est, à l'est.

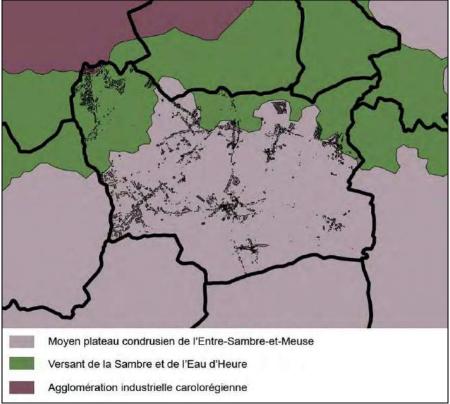
Il s'agit d'un moyen plateau légèrement incliné vers le nord et ne s'élevant guère au-dessus de 300 m. Les grands traits de son relief sont étroitement liés aux différences de résistance à l'érosion des roches sous-jacentes. En effet, il est caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses (appelées tiges) et de dépressions creusées dans les calcaires (appelées chavées). Celles-ci se succèdent du nord au sud avec une grande régularité, leur amplitude verticale s'accentuant sur les bordures, notamment à l'approche de la tranchée mosane. Seules les vallées transversales de la Meuse et du Hoyoux viennent troubler ces ondulations régulières. L'impact de cette topographie particulière sur les paysages est accentué par le couvert végétal : les sommets sont le plus souvent abandonnés à la forêt tandis que les pentes douces des versants sont consacrées aux labours et que les fonds de dépressions sont le domaine de la prairie. L'habitat est caractérisé par le groupement en villages et hameaux qui s'étirent selon l'axe des tiges. En dehors de ceux-ci, quelques grosses fermes isolées ponctuent le paysage. L'urbanisation récente se traduit par une diffusion des nouvelles constructions le long des axes routiers au sortir des villages.

Le deuxième ensemble, structuré autour de l'axe Haine – Sambre, regroupe des territoires fortement marqués par l'urbanisation et l'industrie, depuis le Borinage à l'ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre en aval de Charleroi à l'est. De moins de 30 m dans la plaine de la Basse Haine, l'altitude de cet ensemble s'élève progressivement vers l'est pour atteindre 200 m sur le plateau d'Anderlues et le haut des versants de la Sambre. Sur ces reliefs d'amplitude relativement faible, les occupations urbaines et industrielles composent les paysages, tranchant avec la physionomie plutôt campagnarde du bas plateau limoneux hennuyer. Seuls les versants nord de la Haine et sud de la Sambre, essentiellement boisés, échappent à cette double domination. En dehors des nombreuses agglomérations, l'habitat est groupé en villages qui s'étirent le long des voies de communication.



# 2.3.3 Territoires paysagers<sup>6</sup>

La commune de Gerpinnes fait partie de trois territoires paysagers situés sur les deux ensembles paysagers cités précédemment.



Territoires paysagers de Gerpinnes © SPW - DGO4 ® S&A - 2012

 Le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse. (Faisant partie de l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien)

Tout en présentant un relief d'alternance de crêtes et de dépressions, le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse est caractérisé par des bancs de calcaire particulièrement étendus formant de vastes surfaces planes que se partagent labours (majoritairement) et prairies. Les étendues boisées y sont moins morcelées qu'ailleurs sur le plateau condrusien.

Ce territoire paysager est encore subdivisé en faciès. Il comprend, pour les deux tiers ouest de son territoire, le faciès du Pays d'Acoz (08011) et pour le tiers est du territoire (villages de Gougnies et Fromiée), le faciès du Condroz occidental (08012).

Le faciès du Pays d'Acoz. Au nord-ouest, les paysages du Pays d'Acoz s'individualisent par des étendues de labours rappelant la région limoneuse mais aussi par une urbanisation importante qui

<sup>6</sup> Les ensembles paysagers de Wallonie, Etudes et documents, CPDT



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017

se marque par l'extension presque continue des villages le long des axes routiers rayonnant de Charleroi.

Le faciès du Condroz occidental. Du fait du caractère peu marqué du relief, l'habitat du Condroz occidental, groupé en villages, présente rarement une disposition allongée.

 Le versant de la Sambre et de l'Eau d'heure (05090). (faisant partie de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre).

Les versants incisés de l'Eau d'Heure et de la Sambre en amont de Charleroi regroupent des paysages boisés où l'urbanisation occupe versants et fonds de vallées et se développe le long des axes routiers. Çà et là subsistent quelques clairières agricoles.

 L'agglomération industrielle carolorégienne (05070). (faisant partie de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre).

La grande agglomération de Charleroi présente des paysages d'urbanisation dense, où s'entremêlent habitat et industrie lourde (en fond de vallée), parsemés de terrils et de nombreux espaces verts. Vers l'est, l'urbanisation englobe Châtelet, Châtelineau et Farciennes, débordant du ring autoroutier R3 qui en matérialise en grande partie les limites.

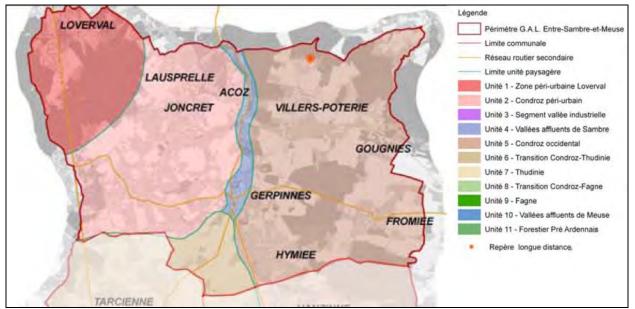
#### 2.3.4 <u>L'étude Paysages du GAL</u>

Courant 2005, une étude paysagère a été menée par le GAL de l'Entre-Sambre pour le compte des communes de Gerpinnes, Florennes, Walcourt et Cerfontaine. Les différentes études menées dans le cadre de ce vaste projet ont permis d'obtenir une connaissance beaucoup plus fine du territoire, et en particulier de son patrimoine bâti et de ses paysages. Elles ont également permis de montrer les carences en terme de gestion de l'urbanisme et les besoins en formation et en outils complémentaires (réglementaire, orientation). L'étude a permis d'identifier différentes actions qui ont été intégrées dans un Plan d'Action visant à améliorer le Cadre de Vie. Les recommandations sont ensuite intégrées dans un Programme paysage, véritable outil de gestion, favorisant un développement harmonieux du territoire. Un résumé succinct de cette étude sur le territoire de Gerpinnes est présenté ci-dessous.

#### 2.3.4.1 Subdivision de l'entité en unités paysagère

Cette étude subdivise la commune de Gerpinnes en 5 unités paysagères différentes. Ces dernières sont décrites ci-dessous.





Subdivision paysagère du GAL © GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2006

#### 1. la zone périurbaine de Loverval

Cette partie du territoire du GAL est en pente vers le Nord. Elle comporte une 'clairière' occupée par de l'habitat à caractère résidentiel, entourée de bois et coupée en deux par la RN5. Cette unité paysagère ne s'apparente en rien aux unités suivantes. Les bois séparant Loverval de Gerpinnes situés sur le même versant que Loverval sont repris dans cette unité. L'habitat de cette zone est à caractère résidentiel uniquement. Loverval est pleinement intégrée dans la banlieue de Charleroi. Son caractère forestier a favorisé le développement d'un habitat résidentiel bourgeois à partir des années 30 (autour de la chaussée de Philippeville). Cette tendance s'est accentuée à partir des années 70. Les rares vestiges anciens sont en pierre mais la brique et le béton sont les matériaux les plus fréquemment utilisés. Dans cette unité, le réseau routier secondaire est très développé et diffus.

#### 2. le Condroz périurbain

Cette unité se distingue de celle du Condroz occidental par une urbanisation plus importante et par une majorité de prairies par rapport aux terres agricoles. Il subsiste des vergers autour des villages. Cette présence importante de prairies et d'habitat résidentiel peut expliquer la présence de plusieurs manèges, utilisation du sol à des fins de loisirs. Le relief est ondulé, vallonné et offres des vues diversifiées vers les campagnes et les villages voisins. Les villages de Lausprelle, une partie d'Acoz, Joncret, Les Flaches et autour de Gerpinnes sont dans cette unité paysagère. La structure du bâti - généralement des villages rue (Lausprelle, Joncret, Les Flaches) - n'est pas conservée. L'urbanisation récente rend ces villages jointifs et les a transformés profondément. L'habitat est généralement dispersé et comporte des fermes en long tricellulaires. La pierre grise était le matériau traditionnel souvent associé à un grès de couleur plus "rosée". Toutefois, l'essor de



l'habitat durant le 19ème siècle a favorisé l'usage de la brique qui est le matériau le plus visible de nos jours. L'habitat de ce secteur, a de nos jours, une vocation essentiellement résidentielle.

#### 3. la vallée des affluents de Sambre

Cette unité de paysage concerne les vallées :

- du ruisseau d'Hanzinne à Acoz et à Gerpinnes,
- la vallée du Thyria en amont de Thy-le-Château avec Laneffe et Thy-le-Bauduin,
- la vallée de l'Eau d'Heure en amont de Berzée, avec Pry, Walcourt et Silenrieux
- la vallée de l'Eau d'Yves et du ruisseau d'Yves avec les villages d'Yves-Gomezée, Saint-Aubin.

Ces vallées sont généralement sinueuses et accessoirement linéaires, offrant des paysages très variés. Endehors des zones urbanisées, leur occupation est généralement en prairie avec des bois sur les versants pentus. Elles comportent quelques traces de l'activité industrielle, qui ne sont cependant pas la composante dominante de leur paysage. La structure des villages est généralement en noyau. L'habitat des vallées comporte souvent des fermes en long de type bicellulaire ou tricellulaire. Les fermes de taille plus importante y sont plus rares car les terres cultivables se situent généralement sur les plateaux. Lorsqu'un village de vallée comporte une ferme en carré, celle-ci était souvent liée à un château ou à une seigneurie. La pierre calcaire est le matériau dominant, la brique faisant son apparition au 19ème siècle.

#### 4. le Condroz occidental

Il s'agit d'une vaste unité paysagère qui comprend :

- la partie Est de la commune de Gerpinnes (Villers-Poterie, Gougnies, Fromiée, Hymiée),
- une grande partie de la commune de Florennes sauf Thy-le-Bauduin et la bordure Sud de la commune,
- la partie Sud-Est de Walcourt avec les villages de Fraire et Daussois, les abords Sud de Walcourt, Vogenée, Yves-Gomezée.

Le relief est ondulé, vallonné, varié. Des prairies existent dans les vallées et autour des villages. Des bois et des terres agricoles contribuent également à la variété du paysage de cette unité. Il subsiste ponctuellement des éléments de bocage : haies, arbres en bouquets, ... Cette unité offre de nombreuses vues vers des silhouettes de villages. La structure des villages est suivant le relief, dans certains cas en noyau (Daussois) et dans d'autres cas en village étoile (Flavion). La pierre est le matériau de construction dominant dans le Condroz. La pierre calcaire grise est la plus fréquente mais un calcaire gréseux de teinte plus jaunâtre est également utilisé notamment dans le secteur d'Hanzinelle et de Morialmé. Il est toutefois présent de manière ponctuelle dans d'autres villages. Les fermes en long de type tricellulaire côtoient des fermes à cour fermée. Un avatar de la ferme en long est également présent dans le Condroz, la grange située dans le prolongement du logis et de l'étable ayant un volume plus important.

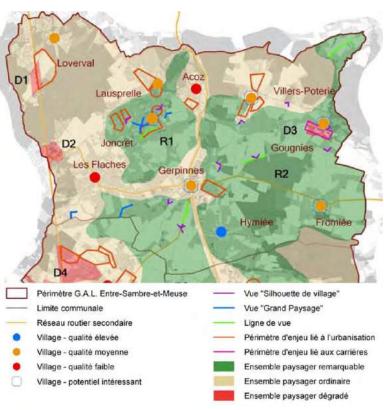


#### 5. la Thudinie.

Le relief est moins varié que dans l'unité précédente, il est plus ample. L'occupation du sol se distingue par moins de prairies, par des terres agricoles de vastes dimensions et par des lambeaux d'un réseau bocager. Cette unité comporte les villages de Tarcienne, Gourdinne, Somzée. La structure ancienne des villages est en noyau (Tarcienne, Gourdinne) et en village rue (Somzée). L'habitat de cette zone est assez proche de celui que l'on rencontre dans le Condroz occidental. La pierre calcaire est le matériau de construction dominant généralement supplanté par la brique durant le 19ème siècle.

#### 2.3.4.2 Analyse évaluative

La carte ci-dessous représente l'analyse évaluative réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ce schéma reprend les différentes qualités villageoises ainsi que les ensembles paysagers. L'on constate qu'une grande partie du territoire est considérée comme comportant remarquables. Seules paysages les bordures nord et ouest ainsi que la partie centrale de la commune comportent des paysages qualifiés d'ordinaire. également au niveau de cette bordure ouest essentiellement le long de la N5 que l'on retrouve les paysages dégradés de l'entité. Hymiée est quant à lui considéré après l'évaluation comme un village à qualité élevée.



Analyse évaluative © GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, Arpayge – 2006

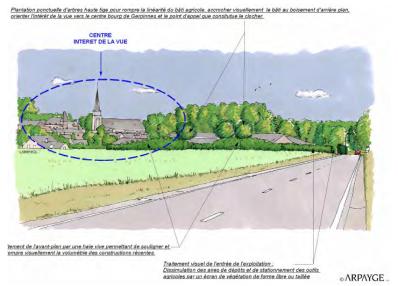
#### 2.3.4.3 Conclusions de l'étude

L'étude Paysages a mis en évidence la méconnaissance des richesses paysagères et patrimoniales de certains élus et de la population. Solutionner cette méconnaissance est une base en vue du respect et de la protection Le manque de prise de conscience de la plupart des problématiques du paysage engendre un manque d'anticipation par les autorités communales face aux différents projets et face aux menaces que constitue l'urbanisation croissante. Le plan de secteur définissant l'affectation du sol engendre des erreurs manifestes en termes d'urbanisation et d'implantation de cette urbanisation qui dégradent durablement le paysage. Face aux difficultés rencontrées à cause du plan de secteur, certains élus ont une attitude fataliste. Il existe cependant un outil permettant de déroger au plan de secteur, le Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire.



Dans nos régions, le paysage se transforme essentiellement en fonction de facteurs socioéconomiques. La part subjective du paysage liée à l'émerveillement, la contemplation, la disposition d'espace d'agrément, de loisir joue actuellement un rôle plus que secondaire dans la gestion et l'évolution du paysage. Or le thème du paysage peut devenir un outil de gestion du territoire communal, du territoire agricole, des zones d'habitat et des activités socio-économiques, en termes de qualité, d'amélioration, d'image, d'embellissement du cadre de vie quotidien. Les attentes de la population en matière de qualité de cadre de vie constatées lors de la concertation sont révélatrices des besoins et constituent une motivation pour les actions communales en matière de gestion du territoire.

Au travers des actions concrètes et des recommandations du plan paysage, l'étude propose de retrouver la place du paysage en tant qu'élément fonctionnel et utilitaire. Ces rôles apparemment secondaires peuvent être mis en avant pour gérer au quotidien et à long terme les paysages. Il en ressort la nécessité pour le GAL et les quatre communes, de mettre en place des outils de gestion, une équipe adaptée et compétente ainsi que des projets à court, moyen et long terme et les concrétiser.



Exemple de recommandation © GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2006

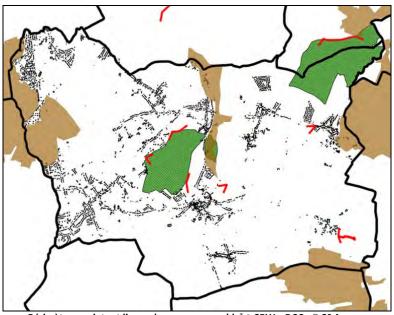
# 2.3.5 Périmètres d'intérêt paysager (PIP) et points et lignes de vue remarquables (PLVR)

La commune de Gerpinnes est recouverte par d'importants périmètres d'intérêt paysager (PIP) définis d'une part au plan de secteur (437,27 ha) et d'autre part par l'asbl ADESA (325,78 ha) qui a été désignée par la Région Wallonne en vue de réviser les zones préalablement définies. Pour rappel, un périmètre d'intérêt paysager est une zone soumise à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage. Les PIP forment donc des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Ce sont des aires qui, pour la majeure partie des points qui les composent, présentent de bonnes qualités esthétiques.



Les points de vue remarquables (PVR) sont quant à eux des lieux ponctuels ou parfois linéaires (LVR) d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle. Ils contribuent à l'intérêt paysager d'une région autant que les PIP. Les PLVR ne s'ouvrent pas forcément sur des PIP. ADESA en recense 6 sur le territoire de Gerpinnes. Notons que les différences entre les PIP proposés par l'ADESA et les PIP inscrits au plan de secteur sont de quatre types : les PIP non repris car ne répondant plus aux nouveaux critères de qualification ; les PIP convertis en PVR ou LVR; les PIP agrandis quand le paysage de qualité se poursuivait en dehors des limites précédemment établies.

La carte ci-dessous représente les périmètres d'intérêt paysager définis par ADESA et ceux repris au plan de secteur. On constate une différence de superficie couverte. Les périmètres ne recouvrent quasiment aucune zone en commun.



Périmètres, points et lignes de vue remarquable © SPW – DGO4 ® S&A - 2012

# 2.4. Sites et éléments protégés

# 2.4.1 Sites NATURA 2000

Il existe une petite zone Natura 2000 sur la commune de Gerpinnes dénommée BE32022 « Trou des Sarrazins à Loverval ». Celle-ci se trouve à l'extrême ouest de la commune et correspond à la cavité souterraine du « Trou des Sarrazins » Le site présente une superficie de 0.0812 ha. La grotte naturelle est située au sud de Loverval et formée dans le Viséen; elle est composée de 4 abris et petites cavités aux entrées distinctes. Le site présente des intérêts archéologiques (traces du Mésolithique), biologique (site d'hivernage pour les chauves-souris) et minéralogique (concrétions). Le site pourrait être vulnérable par la sur-fréquentation et aux dépôts de déchets divers à l'intérieur du site.

SA

# 2.4.2 Zones humides d'intérêt biologique

Il n'existe aucune ZHIB sur le territoire communal.

# 2.4.3 Réserves naturelles

# 2.4.3.1 Cavité souterraine d'intérêt scientifique<sup>8</sup>

Il existe une cavité souterraine d'intérêt scientifique à l'ouest de la commune. Le nom du site est « Trou des Sarrazins à Gerpinnes ». Situé à une quinzaine de mètres au-dessus du niveau actuel du ruisseau du Fond des Haies, ce site karstique formé dans un calcaire viséen très altéré. Il présente un développement souterrain total de l'ordre de 120m. Ces différentes amorces de réseaux souterrains étagées les unes par rapport aux autres sont des niveaux de résurgence fossile remontant à une époque où le niveau du ruisseau des Haies était nettement plus haut. Aujourd'hui, on peut observer une résurgence active dans le lit même du ruisseau. Celle-ci correspond au niveau d'exsurgence de la nappe et confirme la fonction de résurgence que jouaient les galeries pénétrables qui forment le réseau souterrain de la Grotte des Sarrasins.

Les formes de corrosion observables dans la cavité et spécialement les coups de gouges à l'entrée de cellesci permettent de démontrer le sens de l'écoulement vers l'extérieur pour ces cavités. Cette hypothèse a d'ailleurs pu être vérifiée par l'analyse des matériaux meubles et des galets roulés trouvés dans le fond des galeries et qui s'apparentent aux roches trouvées sur le plateau à l'est. Certaines de ces entrées sont de simples poches prolongées par de courtes galeries. D'autres plus importantes communiquent entre elles et offrent un développement souterrain relativement important pour cette région et dont le contenu biologique et archéologique, ainsi que les aspects géomorphologiques offrent un intérêt scientifique certain qui mériterait d'être protégé et conservé. Un réseau prolongeant l'entrée la plus au sud a été découvert dans les années 70 (réseau Massimon), ce dernier plus difficilement accessible est en meilleur état que le reste de la cavité particulièrement fréquentée. En 2004, la cavité a fait l'objet d'aménagements importants (portes et grilles) réalisés et financés par la DNF pour assurer sa conservation et empêcher les visites sauvages dans le site.



Cavité souterraine d'intérêt scientifique © www.environnement.wallonie.be - 2012

2.4.3.2 Réserve naturelle domaniale



 $^{8}$  www.environnement.wallonie.be

Situé au sud de Charleroi, sur la commune de Gerpinnes, le Verger Namèche constitue le dernier lambeau d'un vieux verger qui couvrait encore 55 ha dans les années 1940. La majeure partie du site se compose d'une colonisation forestière de l'ancien verger. Y subsistent deux zones semi-ouvertes occupées par des fruitiers haute-tige d'anciennes variétés. Une mare y a en outre été creusée récemment. La flore renferme plusieurs espèces intéressantes pour la région, dont trois espèces d'orchidées. Ce milieu présente également une belle diversité faunistique (oiseaux, entomofaune, ...). Depuis octobre 2013, le Verger Namèche bénéficie du statut de réserve naturelle domaniale.

⇒ Type de site protégé : LCN-RND. Convention signée le 22/09/2010 entre le Service public de Wallonie et la commune de Gerpinnes, d'une durée de 30 ans renouvelable.

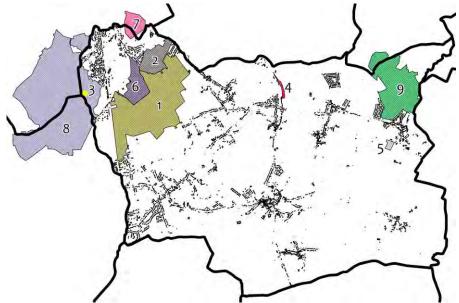
Le SGIB associé est le site 2848 – Le Verger Namèche.

# 2.4.4 Site de grand intérêt biologique

Le concept de Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) doit être défini et adapté au contexte des réseaux écologiques. Cette notion de réseau écologique est essentielle car elle donne une tout autre dimension à la conservation de la nature. L'objectif n'est plus seulement de conserver des populations de certaines espèces ou des habitats à haute valeur patrimoniale dans des sites circonscrits, mais de privilégier une approche régionale (voire à plus petite échelle), garantissant le devenir de ces sites, des espèces et des habitats associés, ainsi que la dynamique des processus et des phénomènes naturels. On définit un SGIB s'il abrite au moins une espèce rare, menacée ou protégée, et/ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé. Des sites ne présentant aucune espèce ni aucun habitat rare, menacé ou protégé, pourront néanmoins être proposés sur base d'un justificatif (critère contextuel). Il s'agit par exemple de sites particulièrement bien représentatifs de l'une ou l'autre station d'une espèce ou association végétale remarquable pour la région (même si à l'échelle nationale, l'espèce ou l'habitat ne sont pas si rares).

La commune de Gerpinnes comprend 10 SGIB. Certains d'entre eux sont des anciennes carrières.





Localisation des Sites de Grand Intérêt Biologique © www.biodiversité.wallonie.be ® S&A - 2012

#### 1. Bois de la Bièrlère (1786) (260.65 ha)

Le site s'étend le long du Ruisseau de la Bièrlère et comprend un cordon d'aulnaie-frênaie alluviale. Les versants sont occupés par une chênaie-charmaie. Les étangs rencontrés dans le vallon, très artificiels, n'ont que peu d'intérêt biologique.

#### 2. Ri de Sinri (1788) (44.4 ha)

Situé le long d'un petit affluent du Ruisseau d'Hanzinne, le site comprend essentiellement une intéressante chênaie-frênaie alluviale humide.

#### 3. La Grotte des Sarrazins (2244) (0.08 ha)

Situé une quinzaine de mètres au-dessus du niveau actuel du ruisseau du Fond des Haies, ce site karstique s'est formé dans un calcaire viséen très altéré et se compose de 4 abris et petites cavités aux entrées distinctes. Il présente un développement souterrain total de l'ordre de 120m.

#### 4. L'ancienne gare du triage d'Acoz (1295) (2.78 ha)

L'aire de triage de la gare d'Acoz, bien que désaffectée, est encore ferrée. Le site porte une friche diversifiée abritant de nombreuses espèces héliophiles ou xérophiles. Des zones de ballast peu ou non colonisées par la végétation alternent avec des plages plus recolonisées. Le Criquet à ailes bleues (Oedipoda caerulescens), la Cicendèle champêtre (Cicindela campestris) et le Lézard vivipare (Zootoca vivipara) forment des populations très abondantes et d'importance régionale. Une petite station d'une plante rarissime en Wallonie, le plantain corne de cerf (Plantago coronopus), a élu domicile sur une aire pavée devant l'ancienne gare. De par sa situation en zone périurbaine, ce site possède un intérêt didactique élevé.



#### 5. Ancienne carrière Marmor (2128) (3.85 ha)

Cet ancien site d'extraction fait partie du complexe de carrières situé entre Villers-Poterie et Mettet, où l'on a exploité une veine marbrière de la Formation de Lustin ('marbre Sainte Anne'). Elle comprend une excavation très encaissée dont le fond est occupé par une pièce d'eau et plusieurs terrils en partie boisés, en partie envahis de fourrés surtout arbustifs. Il s'agit de l'une des rares carrières de cette bande calcaire qui ne soit pas comblée ou polluée par des déversements de déchets importants. Malgré son embroussaillement très prononcé, le grand terril sud présente un intérêt botanique; il comporte notamment des éboulis anthropiques à Ceterach officinarum, Asplenium ruta-muraria, A. trichomanes et Polypodium prionodes. L'étang héberge le grèbe castagneux. L'intérêt biologique de cette carrière reste sous documenté en raison de sa faible accessibilité.

#### 6. Ruisseau de Saint-Hubert (1787) (42.51 ha)

S'étendant au sud de Loverval, le site comprend un bois de versant ainsi qu'un fragment de forêt alluviale.

#### 7. Ancienne Carrière Solvay (2130) (27.46 ha)

Cette carrière de calcaire, où l'on a produit de la chaux puis des blocs destinés à l'édification des bassins de décantation de l'usine Solvay, est désaffectée depuis une vingtaine d'années. Elle consiste en une vaste excavation creusée en fosse dont la partie la plus profonde est occupée par une pièce d'eau. Celle-ci est entourée d'une succession de replats plus ou moins larges dont les inférieurs portent une végétation herbacée encore très éparse. Les replats supérieurs sont par contre à un stade de colonisation plus avancé. Quelques zones sont boisées. L'intérêt biologique de ce site d'extraction réside notamment dans sa flore qui comprend deux espèces de pyrole (Pyrola minor et Pyrola rotundifolia), la petite graminée Catapodium rigidum et plusieurs espèces d'orchidées. Les falaises sont favorables à la nidification d'oiseaux rupicoles. Cette carrière est classée comme zone centrale du réseau écologique de Charleroi établi dans le cadre du Plan communal de développement de la nature.

#### 8. Bois du Prince (1785) (486.84 ha)

Le site s'étend de part et d'autre du Ruisseau du Fond des Haies, au sud de Loverval. Il est inclus au sein d'un vaste massif s'étendant sur plusieurs kilomètres carrés et appartenant à la 'ceinture verte' de Charleroi. On y trouve plusieurs fragments d'aulnaie-frênaie alluviale ainsi que, sur les versants, une forêt feuillue mélangée.

#### 9. Bois communal de Gougnies (1789) (144.99 ha)

Pas de données disponibles



#### 10. Le Verger Namèche (2848) (11,67 ha)

Le Verger Namèche est situé au sud de Charleroi, sur la commune de Gerpinnes, et constitue le dernier lambeau d'un vieux verger qui couvrait encore 55 ha dans les années 1940. La majeure partie du site se compose d'une colonisation forestière de l'ancien verger. Y subsistent deux zones semi-ouvertes occupées par des fruitiers hautes tiges d'anciennes variétés. Une mare y a en outre été creusée récemment. La flore renferme plusieurs espèces intéressantes pour la région, dont trois espèces d'orchidées. Ce milieu présente également une belle diversité faunistique (oiseaux, entomofaune, ...). Depuis octobre 2013, le Verger Namèche bénéficie du statut de réserve naturelle domaniale.

Non localisé

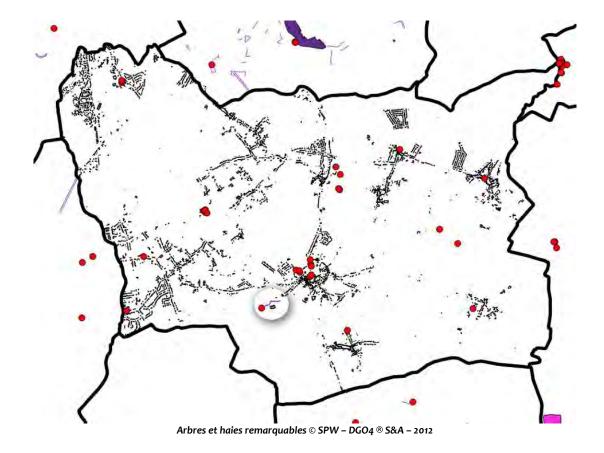
### 2.4.5 Arbres et haies remarquables

#### → Cf. Annexe 2 : Liste des arbres et haies remarquables

La qualité « remarquable » est reconnue à toute une série d'arbres et de haies, soit classés, soit ayant fait l'objet d'études scientifiques ou étant repris dans divers ouvrages. Cette reconnaissance peut être également octroyée en fonction de l'âge, de l'espèce et de l'aspect paysager des individus. Un arrêté ministériel, publié au Moniteur belge, détermine annuellement par commune concernée la liste des arbres et haies remarquables. Il est pris sur base des propositions communales, après avis de la DGO4 (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine), ainsi que de la DGO3 (Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement). Les individus repris sur ces listes ne peuvent être abattus ou leur silhouette ne peut être modifiée que moyennant un permis de bâtir délivré après avis de la Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts. A ce jour, quelque six mille arbres et haies font l'objet d'une inscription à cet inventaire et une centaine de communes sont aujourd'hui concernées.

La commune comprend environ une trentaine d'arbres isolés reconnus. Il est aussi répertorié, au sud-ouest du village de Gerpinnes, près du cimetière et de la ferme Saint-Pierre, un ensemble de végétation (prunelliers, frênes, etc.) sur environ 400 m.





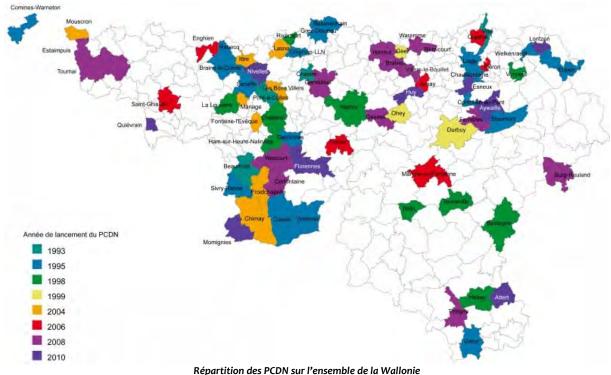
# 2.5. Actions en faveur de l'environnement

# 2.5.1 Plan communal de développement de la nature

Depuis 1989, la Commune de Gerpinnes dispose d'une Commission de l'Environnement dont le but premier est de sensibiliser la population à un meilleur respect de la propreté publique. En 1995, dans le cadre de l'Année européenne de la Conservation de la Nature, celle-ci a souhaité élargir son champ d'action en visant un objectif de protection et de développement de la nature dans la commune. Elle s'est donc portée candidate pour participer à une expérience pilote de mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature proposé par la Région wallonne.

Le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en tenant compte du développement économique et social. Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux, après avoir réalisé un diagnostic du Réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local. La commune de Gerpinnes est dotée d'une étude de ce type depuis 1996 et cette dernière a été réalisée par le laboratoire d'écologie des Prairies à l'UCL à l'initiative du Ministère de la région Wallonne.





Repartition des PCDN sur l'ensemble de la Wallonie © http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=13919 – 2011

L'élaboration d'un PCDN se base sur la création d'un partenariat qui est constitué de simples citoyens mais aussi de professionnels (agriculteurs, enseignants, représentants de la Division Nature et Forêts, personnel communal, etc.), d'associations ou de collectivités locales. Ce partenariat a pour but d'élaborer des projets et pour cela, il se structure en groupes de travail thématiques. Pour permettre aux futurs projets du PCDN de s'établir sur une base solide, deux études du territoire ont été réalisées dans l'entité:

La première a débuté en juin 1995 et consistait à dresser l'inventaire exhaustif des points noirs de l'entité au niveau des différents ruisseaux et ruisselets existants sur le territoire communal.

La seconde, commencée en novembre 1995 par le laboratoire d'écologie des Prairies de l'UCL, s'est attachée à décrire l'état du réseau écologique et à recenser les paysages de qualité dans toute l'entité.

Depuis de nombreux projets ont vu le jour, citons par exemple le jardin naturel pilote, le verger Namèche le sentier éco-pédagogique, l'opération « combles et clocher », le « fauchage tardif », l'identification des ruisseaux, l'opération « talus fleuris », etc. (voir chapitres suivant)<sup>9</sup>.

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017



<sup>9</sup> http://www.gerpinnes.be

Actuellement, deux groupes de travail mettent en œuvre des projets relatifs à la « Restauration des milieux naturels » et à la « Sensibilisation à la Nature» ; un troisième s'attelle quant à lui à assurer le « Suivi des différents projets » déjà existant.

Exemple de projets déjà réalisés, en cours ou en projet en fonction de diverses formations de groupes de travail :

#### Aménagement des lignes 137 et 138 ;

Un dossier PIC vert a été rentré auprès de la Région Wallonne ainsi qu'un pré Ravel. L'objectif est de relier Gerpinnes, en passant par Mettet, à des Ravel ou pré Ravel en cours d'élaboration du côté de la Basse Sambre. Le projet « PICVerts » a été accepté en 2008 pour 120.000 euro.

#### Restauration du maillage écologique;

Le groupe-projet avait pour objectif de renforcer le réseau écologique par la plantation des haies et l'ensemencement de talus.

#### Remise en l'état de l'étang Marie Lineaux ;

Les membres du PCDN ont décidé de prêter main forte à Gerpinnes-Environnement, propriétaire et gestionnaire de l'Etang Tri Marie Lineaux. Une quinzaine de bénévoles ont participé à ce travail. Cet endroit est notamment un refuge à batraciens (grenouilles rousses).

#### Curage du ruisseau d'Aujette et de Saint-Pierre;

#### Plantations de haies et de talus fleuris;

En 2007, les élèves de 2ème et 6ème années primaires de l'école Henri Deglume, aux Flaches, ont planté 480 fleurs sauvages pour réaliser un talus fleuri. Cette activité a eu lieu à Gerpinnes, près de la ferme Collet. Cependant, le projet n'a pas été poursuivi car il est préférable de laisser le terrain se faire recoloniser par les plantes locales. En effet, le sol mis à nu est d'abord colonisé par les plantes pionnières de la région (par ex. le coquelicot). Ensuite, un équilibre naturel s'établit en fonction des espèces locales présentes.

- Clôture et plantation d'arbres le long de l'Aujette;
- Développement des coins « nature » à proximité des aires de jeux, sur les places, etc.;
- Réalisation d'un petit jardin didactique et pédagogique.

Les élèves de 6ème primaire de l'école des Flaches et leur institutrice ont souhaité réaliser un petit jardin didactique au sein même de leur école. Aidés par un membre du PCDN, représentant du Magnolia, ils ont conçu leur projet, établi des plans à échelle et planifié le travail à réaliser.

Le PCDN de Gerpinnes décrit également toute une série d'actions concrètes suivant plusieurs thématiques : Ces actions concernent : le paysage, les eaux de surface, les milieux herbeux, les friches (industrielles), les milieux arborés, les vergers hautes tiges, les milieux agricoles, l'habitat et les zones bâties.



#### 2.5.1.1 Etude complémentaire dans le cadre du PCDN de Gerpinnes

A la demande de l'Administration communale de Gerpinnes, une évaluation du patrimoine naturel de la partie nord-ouest du territoire de la commune de Gerpinnes a aussi été réalisée par le laboratoire d'Ecologie des Prairies – UCL.

Il ressort de l'étude (finalisée en 1997) que le périmètre étudié recèle un patrimoine naturel inestimable et d'intérêt prioritaire au niveau régional. C'est essentiellement la présence d'un massif boisé feuillu important (plus de 500 ha d'un seul tenant au sein du périmètre étudié) qui est à l'origine de cette richesse. Il est important de souligner que ce massif est en continuité avec d'autres bois et forme avec eux la célèbre « ceinture verte de Charleroi ».

Le périmètre étudié s'étend sur une surface d'environ 800 hectares situés au nord-ouest du territoire de l'entité communale de Gerpinnes. Il est limité au nord, à l'ouest et au nord-est par les frontières communales. Il est limité au sud et au sud-est par les prairies et les cultures qui se trouvent en lisière du massif forestier constitué par les bois de Joncret, de Roumont et de la Bierlère.



# Principaux éléments qui induisent le haut niveau de qualité du patrimoine naturel du secteur étudié :

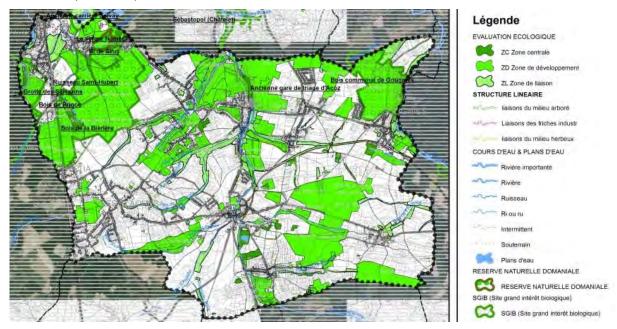
Dénomination	Aperçu
Présence d'un massif forestier feuillu vaste d'un seul tenant	Massif forestier d'un seul tenant d'environ 500 ha au sein du périmètre étudié. Inclusion dans un massif plus vaste (ceinture verte de Charleroi) d'environ 1800 ha d'un seul tenant. Liaison subcontinue avec d'autres massifs. Cet effet de massif est d'une importance primordiale pour certains mammifères (blaireau, sanglier) et oiseaux (loriot, bécasse). En outre, il induit une biodiversité importante (pression humaine réduite sur de grandes étendues). Le chêne étant l'essence dominante, les peuplements présentent un sous-bois diversifié en espèces (luminosité suffisante, humus de qualité)
Topographie variée et grande diversité de substrats géologiques sur un espace restreint	Bois feuillus sur calcaires (Basse Marlagne), schistes (marlagne) qui se côtoient au sein d'un même massif. Bois feuillus sur plateaux drainés, fonds humides, vallons escarpés et ombragés au sein d'un même massif. Cette variété géologique et topographique entraîne une biodiversité très élevée (espèces des sols acides, des sols calcaires, des milieux ombragés, des sols secs, des sols marécageux, etc.)
Importante diversité de groupements forestiers caractéristiques	La chênaie atlantique domine. Ce groupement forestier se présente tantôt sous sa forme typique, tantôt sous la forme d'une variante. Présence de groupements forestiers semi-naturels typiques (érablières de ravin, aulnaie-frênaie alluviale, chênaie-boulaie à callune, cariçaie fontinale acidophile).
Présence d'espèces remarquables ou rares	Ulmus laevis (orme lisse) Platanthera chloranta (platanthère des montagnes) Dactylorhiza fuchsii (orchis tacheté des bois) Autour des palombes Hibou moyen-duc Blaireau Fouine
Limite phytogéographique	Des plantes du domaine atlantique européen comme la jacinthe des bois (absente plus au sud) côtoient des plantes du domaine médio-européen comme le sureau à grappes (à caractère continental, voir submontagnard). Ce facteur induit une augmentation de la biodiversité.
Populations animales importantes et saines	Massif d'un seul tenant permettant la circulation des individus. Les problèmes de populations insuffisantes et de consanguinité connus dans les massifs morcelés sont ainsi évités. L'abondance d'espèces arborescentes comme le chêne, le frêne et l'érable sycomore engendre une importante capacité d'accueil du milieu (nourriture abondante pour les herbivores - et donc les carnivores - en raison de l'ensoleillement suffisant du sous-bois et de l'humus de bonne qualité).
Importante densité et diversité de phénomènes	Faille du midi. Chantoirs, résurgences, grottes.
karstiques et géologiques en Basse Marlagne	Phénomènes karstiques actuellement en activité.

© Etude d'évaluation du patrimoine naturel de la partie nord-ouest du territoire de la commune de Gerpinnes, UCL - 1997

Ces diverses considérations montrent qu'à tous les niveaux (géologie, faune, flore, végétation), le patrimoine naturel du périmètre étudié est remarquable et mérite d'être préservé et protégé dans son intégralité.



Le schéma ci-dessous reprend la structure écologique réalisée dans le cadre du Schéma de Structure Communal (2015 -2016)



© Evaluation structure écologique - 2016

# 2.5.1.2 Travail de fin d'étude – Contribution à l'élaboration d'une base de données SIG du réseau écologique de la commune de Gerpinnes

Le présent chapître est consacré à l'étude réalisé par un étudiant en agronomie. Il traitre du réseau écologique de l'entité. Le texte ci-dessous en est issu.

Avec une structure écologique principale occupant plus du tiers (37,84 % soit 1782,40 hectares) de la superficie du territoire, Gerpinnes est une commune ayant un patrimoine vert bien développé. En effet, celui-ci est composé de différents milieux (bois, carrières, vergers, prairies, étangs, etc.) dont l'état de conservation est, pour la plupart d'entre eux, correct. Cela ne manquera certainement pas d'attirer et d'accueillir une biocénose hétéroclite et spécifique à chacun de ces milieux. En outre, ces milieux ne sont pas isolés. Ils sont, en effet, reliés les uns aux autres via un maillage écologique varié (haies et alignements d'arbres, cours d'eau, bords de routes, bosquets, etc.) et bien établi sur l'ensemble du territoire.

Ces constatations sont toutefois à nuancer. En effet, à l'heure actuelle, les milieux naturels et, par conséquent le réseau écologique, sont soumis à différentes menaces. Les milieux aquatiques peuvent connaître des problèmes d'eutrophisation et/ou de détérioration de leurs berges. Les plans d'eau sont, de plus, soumis au phénomène d'atterrissement. Les milieux ouverts peuvent disparaître en se faisant progressivement coloniser par la forêt si aucune gestion adaptée ne les accompagne ou sous l'impact d'une agriculture trop intensive. Les zones boisées, au même titre que les milieux ouverts, peuvent régresser sous l'action de l'urbanisation. De plus, des opérations d'exploitation du bois non adaptées peuvent entraîner une diminution de leur capacité d'accueil. Les éléments du maillage écologique peuvent être simplement



détruits ou s'affaiblir sous l'influence d'épandage de produits phytopharmaceutiques. La problématique des espèces invasives pose également problème. Ces exemples de dangers doivent être contrôlés de façon à ce qu'ils ne causent pas de préjudices à ces zones de nature et garantir, dès lors, la pérennité du réseau écologique gerpinnois.

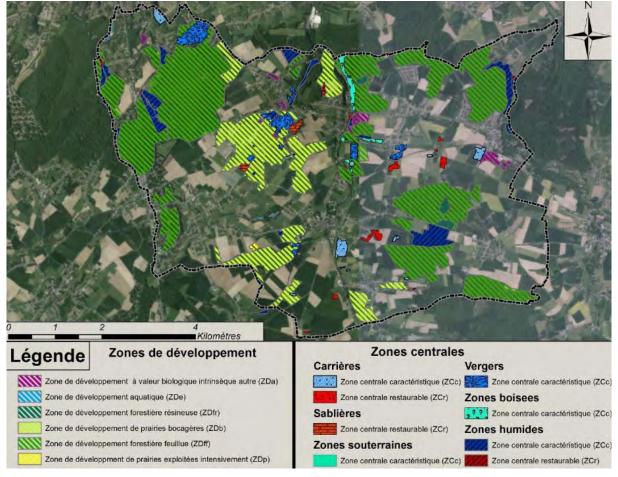
Ce travail a permis d'établir un panorama de l'environnement naturel de la commune de Gerpinnes. L'objectif étant de faire ressortir les atouts et les contraintes du territoire par rapport à la problématique de sauvegarde de la biodiversité. Il est évident que, bien que ce travail tente de refléter au mieux l'environnement gerpinnois, il ne constitue pas une fin en soi. Il forme plutôt une base pour l'observation et les mesures de conservation du patrimoine naturel et paysager de la commune. En effet, il facilitera ultérieurement la création et l'aboutissement de projets en rapport avec la conservation de la nature.

Les zones centrales répertoriées constituent un avantage en termes de biodiversité. Il serait judicieux de mettre en place des plans de protection et, lorsque cela s'avère nécessaire, de restauration pour ces zones sensibles. Ces plans pourraient faire l'objet d'une étude complémentaire à celle-ci, où chaque site serait analysé en profondeur afin de déterminer les meilleures actions en vue de leur conservation. Dans cette optique, un inventaire complet de la biodiversité présente sur le territoire de Gerpinnes pourrait également être réalisé.

Afin de garantir la pérennité du maillage écologique actuel, des actions de communications et de sensibilisations auprès des différents acteurs (agriculteurs, particuliers, etc.) pourraient être entreprises. En plus de la semaine de l'arbre déjà bien intégrée dans les moeurs, des évènements à caractère didactique pourraient être organisés dans le cadre du PCDN auprès, notamment, des écoles.

La mise à disposition des données du réseau écologique communal, via la création d'un portail cartographique accessible au public, pourrait être également profitable. En effet, cet outil didactique contribuerait, outre son aspect purement informatif, à sensibiliser les gens.





Les zones centrales et les zones de développement de la commune de Gerpinnes © Mémoire – Année académique 2014 – 2015 – Oberweis William

#### 2.5.1.3 Proposition et étude d'aménagements concrets dans le cadre du PCDN de Gerpinnes

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un travail de fin d'études présenté par Mr François Sergent pour l'Institut des Sciences Naturelles Appliquées (ISNAP) en 1998. L'étude consiste en une analyse intégrée d'une problématique particulière relevant de la gestion de l'environnement ainsi que de l'examen critique d'actions possibles et des processus de décision à mettre en œuvre. Plus spécifiquement, cette étude tente d'identifier, évaluer et décrire les dimensions économiques, sociales, biologiques, juridiques, ... de la problématique étudiée; les contraintes financières, juridiques, techniques, ... auxquelles devront satisfaire les solutions proposées; les solutions ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser; les avis des décideurs; etc....

Diverses propositions y sont proposées comme :

Des propositions concernant le maintien et l'amélioration de la biodiversité :

- Fauchage tardif des bords de routes
- Liaison écologique entre un bois et des carrières
- Tournière enherbée



- Fauche tardive de certaines prairies agricoles
- Maintien et entretien d'un plan d'eau sans vocation économique
- Maintien et entretien d'une prairie sèche sur calcaire abandonné
- Réhabilitation d'un verger de hautes tiges abandonné

Propositions concernant le maintien et l'amélioration du paysage

- Arbre isolé
- Intégration d'un point rouge (élément perturbateur) par un alignement d'arbres
- Intégration d'un point rouge par une haie
- Mise en valeur d'un Point de vue remarquable
- Nettoyage d'un site

# 2.5.2 Opération « bords de route - Fauchage tardif »

L'opération « Bords de route – Fauchage tardif » vise à gérer de façon plus écologique les bords de routes afin de les rendre plus accueillants pour la vie sauvage. En effet, des expériences ont montré que la fréquence et la période de fauchage influençaient de manière déterminante la diversité biologique des zones fauchées. Une ou deux coupes annuelles à partir du début du mois d'août suivies de l'enlèvement du foin permet d'assurer un développement optimal et diversifié de la faune et de la flore. De cette manière :

- un maximum d'espèces végétales à la possibilité de fleurir et fructifier;
- les animaux tributaires de la structure de végétation herbacée y trouvent une nourriture abondante et peuvent arriver au terme de leur cycle de reproduction (papillons, etc.);
- des économies non négligeables sont réalisées.

En plus des zones à fauchage tardif annuel, il est intéressant de préserver des "zones refuges" qui ne seront fauchées que tous les deux ou trois ans. Ainsi, les animaux pourront s'y abriter à partir des zones

fauchées.

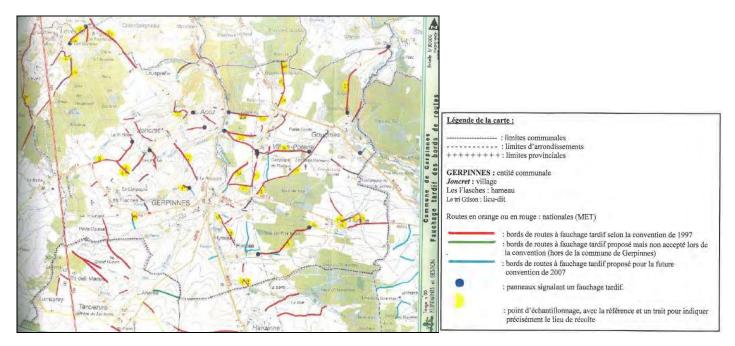
En signant la convention "Bords de route", la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, etc.).



La commune de Gerpinnes a signé la Convention Bords de Routes avec la Région wallonne. Par cette Convention, la commune s'engage à faucher tardivement certains bords de route bien déterminés. En



échange, la Région wallonne fournit des panneaux explicatifs et des toutes-boîtes. Dans la commune de Gerpinnes, le fauchage tardif des bords de route a commencé en 1996 par 10 zones-test.



Fauchage tardif du bord des routes © Travail de fin d'études sur l'établissement d'un indice de la qualité écologique des bords de routes -2007

Un travail de fin d'études a été réalisé, en 2007, par un étudiant de la Haute Ecole Charleroi-Europe. Ce travail consistait en l'établissement d'un indice de la qualité écologique des bords de routes en application au plan de fauchage tardif de la commune de Gerpinnes. Le sujet de ce travail est une révision du plan de fauchage tardif de l'entité communale de Gerpinnes, plan établi dans une convention signée par la commune et la DGRNE de la Région Wallonne en 1997. Les objectifs développés sont la création d'un indice écologique permettant l'évaluation de la qualité écologique des bords de routes. Une analyse des stations d'échantillonnages ayant atteint un indice faible est effectuée et des solutions aux problèmes découverts sont recherchées et proposées pour chaque facteur de dysqualité écologique.

# 2.5.3 Organisation de la journée de l'Arbre

La commune propose chaque année l'organisation de la journée de l'Arbre afin de sensibiliser à la plantation d'espèces indigènes, informer sur la problématique des plantes invasives, promouvoir les essences mellifères, proposer des pistes de réflexion en matière de déchets.

Dans le cadre de cette semaine, les membres du PCDN en collaboration avec le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse procèdent à la plantation d'arbres obtenus via le projet « Haies champêtres » de la Région Wallonne.









Plantations © www.gerpinnes.be - 2012

#### 2.5.4 Commune Maya

En Wallonie, près de 350 espèces sauvages et domestiques d'abeilles et de bourdons ont été recensés. Ils pollinisent et permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Les espèces pollinisatrices jouent donc un rôle majeur en termes de préservation de la biodiversité. L'activité de pollinisation est également essentielle pour l'agriculture et la fruiticulture. Gerpinnes fait partie des 160 communes volontaires en ce qui concerne les actions favorisant la présence des abeilles sur leur territoire. Pendant 3 années, ces communes devront :

- Dès la première année: réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal, sensibiliser les enfants et les adultes, organiser une rencontre annuelle des élus et du personnel communal concerné, avec les apiculteurs, ruchers écoles, et associations impliquées dans la défense des abeilles.
- En deuxième année : enrichir le fleurissement de la commune, inventorier les sites communaux où les apiculteurs de la commune pourraient déposer des ruches, mettre en œuvre une convention « bords de routes – fauchage tardif »
- En troisième année: adopter un plan de réduction des pesticides, établir un plan de gestion différenciée des Espaces verts sur la commune.
- Au terme de chaque année, la commune s'engage à établir un rapport sur les réalisations menées selon un canevas fourni par l'administration.

La charte de convention d'entrée dans l'ensemble des communes Maya de Wallonie a été signée le 29/06/2012 par le bourgmestre et le secrétaire communal.

# 2.5.5 <u>Le jardin naturel pilote</u>

Ce jardin se trouve au centre de Gerpinnes (rue parc Saint-Adrien) et a été créé par le centre horticole régional (le Magnolia) dans le cadre du PCDN, en collaboration avec l'administration communale de Gerpinnes et le soutien de la Région Wallonne.

Ce jardin regroupe l'ensemble des biotopes de notre région, à savoir la haie vive, le bosquet, la mare, la prairie fleurie, les vieilles souches, les vieux murs, les milieux rudéraux. Ces milieux sont constitués uniquement de plantes de nos régions qui ont toutes un rôle à jouer dans l'équilibre naturel et qui en plus



ont des qualités, culinaires, médicinales, mellifères ou ornementales. On peut y apprendre à découvrir la flore mais aussi la faune de nos jardins, vous y apprendrez à créer un jardin naturel ou chacun des habitants à sa place et son utilité (oiseaux, insectes, plantes, etc.). Le jardin est ouvert le samedi : de mai à septembre de 14h00 à 17h30 et l'entrée est gratuite.

# 2.5.6 Le verger Namèche

Le jardin est blotti dans la vallée du ry-de-Saint Ry et de nombreux animaux y trouvent refuge. Les bénévoles qui s'activent à la conservation et à l'amélioration du verger font un important travail de protection de la flore, mais également de la faune. La visite est libre le long des sentiers, tout au long de l'année. Les espaces sont plutôt grands, on peut découvrir les arbres anciens, les nouvelles plantations et beaucoup d'autres réalisations. De nombreux nichoirs de toutes tailles sont visibles sur le territoire, certains abritent des chouettes, les petites chouettes chevêches ou les chouettes effraies. Parmi les nombreuses fleurs présentes, le guide nous a fait découvrir des orchidées sauvages. Au bas du verger, à proximité du ruisseau, une mare a été aménagée. Dans un état semi-sauvage, elle abrite des fleurs aquatiques, comme les iris jaunes, et de nombreux amphibiens. L'accès est aisé, la N5 est à quelques minutes et la sortie "Blanche Borne" du grand ring de Charleroi R3 à deux kilomètres. (SGIB et Réserve naturelle domaniale)



© www.trivago.fr - 2012

### 2.5.7 Le sentier écopédagogique

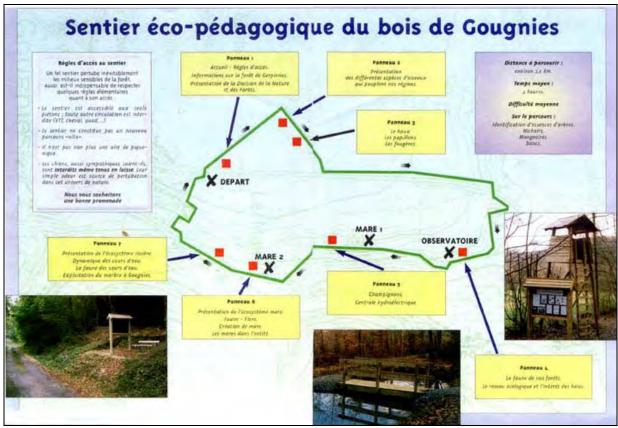
Depuis le 1er décembre 1999, le sentier éco-pédagogique de Gougnies, projet PCDN et fruit de la collaboration de l'Administration communale, de la Division de la Nature et des Forêts et du Centre culturel de Gerpinnes, vous permet de vous promener en découvrant, observant, écoutant et apprenant le milieu forestier.

En effet, ce sentier bien délimité, parsemé de panneaux didactiques, permette de réaliser une ballade éducative en forêt. Les panneaux présentent notamment les oiseaux de nos forêts, le réseau écologique, la flore et la faune.

Deux mares sur le trajet vous permettront d'observer le monde aquatique. Des bancs, installés en plusieurs points du parcours, permettre de s'offrir une pause. De plus, les nichoirs et les mangeoires sont autant



d'occasions de regarder vivre les oiseaux. Des visites scolaires guidées, voire des classes vertes d'un jour sont possibles, par petits groupes et sur demande adressée au Centre Culturel de Gerpinnes.



Sentier éco-pédagogique © www.gougnies.be - 2012

# 2.5.8 L'opération combles et clochers

L'opération « Combles et Clochers » vise à inciter les communes à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'aménager ou de protéger les combles et clochers utilisés comme gîte potentiel de reproduction par les chauves-souris mais aussi par la chouette effraie et d'autres animaux protégés. Les communes adhérentes, peuvent bénéficier de subsides octroyés par le Service Public de Wallonie.

La commune de Gerpinnes adhère à cette opération.

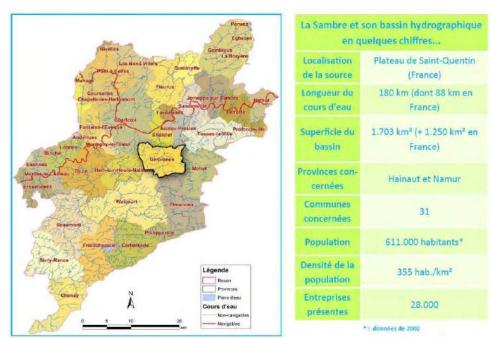




Combles et Clochers à Gerpinnes © Bilan du PCDN, Commune de Gerpinnes - 2000

# 2.5.9 Contrat de rivière

La commune de Gerpinnes fait partie du Contrat de Rivière Sambre et Affluents asbl. 31 communes font parties de ce bassin.



© Info Sambre, Bulletin de coordination du Contrat de Rivière Sambre et Affluents - 2011

C'est l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008, modifiant le livre II du Code de l'Environnement relatif à l'eau qui précise les missions et le fonctionnement des Contrats de Rivière de Wallonie. Conformément aux dispositions de l'Arrêté, le Contrat de Rivière Sambre est constitué, depuis 2010, en asbl à objet social unique (AG constituante du 21 juin 2010), composée de différentes instances :

L'Assemblée Générale (=Comité de Rivière) rassemble l'ensemble des partenaires et a pour missions de veiller à la bonne élaboration et du suivi du programme d'actions et de favoriser la recherche de



solutions concertées. Elle se réunit au moins deux fois l'an. Le Conseil d'Administration a pour objectif d'épauler, de conseiller et de suivre la Cellule de Coordination tout au long de sa mission.

Les Groupes de Travail (GT) permettent aux partenaires d'une même partie du sous bassin de débattre de problématiques liées à leurs réalités de terrain.

La Cellule de Coordination assure le suivi de dossiers au quotidien, notamment la préparation et le suivi des engagements contractés par les différents partenaires afin de tendre vers le bon état des eaux.

Les objectifs du contrat de rivière sont divers :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- Favoriser l'aménagement concerté et intégré de la Sambre et ses affluents dans le respect des préoccupations de ses usagers.
- Accroître la connaissance, la mise en valeur et la protection du cadre naturel et du patrimoine
- Intensifier la protection et l'amélioration de la qualité des eaux souterraines.
- Favoriser le développement du tourisme et des loisirs dans le respect du cadre naturel et humain.
- Assurer l'éducation et la sensibilisation de la population et des gestionnaires à la sauvegarde du bassin hydrographique.
- Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et des cours d'eau.
- Améliorer l'aspect paysager des abords de la Sambre et des affluents.
- Limiter les dépôts de déchets et prévenir les risques de pollution.
- Assurer et accroître le potentiel de rétention des zones naturelles inondables par gestion appropriée de celle-ci.



10 http://www.crsambre.be/doc.php?nd=043&tid=43&site=1&lg=1&deploy=0





© www.crsambre.be - 2012

Les Groupes de Travail (GT)<sup>10</sup> permettent aux partenaires d'une même partie du sous bassin de débattre de problématiques liées à leurs réalités de terrain.

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017



\_

Le bassin de la Sambre est ainsi découpé en quatre GT selon les bassins versants qui composent le sousbassin hydrographique de la Sambre :

- Le GT « Haute-Sambre »
- Le GT « Sambre-centrale »
- Le GT « Eau d'Heure »
- Le GT « Basse Sambre »

Gerpinnes fait partie du groupe de travail « Sambre-Centrale »

La Cellule de Coordination se charge de l'organisation des séances, de leur animation et secrétariat. En préalable et dans la continuité de ces réunions, la Cellule de Coordination assure la réalisation de l'inventaire de terrain et impulse le suivi des engagements contractés.

Les objectifs poursuivis par les GT sont :

- Rassembler les partenaires concernés par la gestion intégrée de l'eau ;
- Examiner les différentes problématiques soulevées par les inventaires de terrain et celles connues des acteurs de la rivière;
- Entamer une réflexion amenant à des propositions de solution pour atteindre les objectifs d'un P.A
- Une première vague de GT's Géographiques (= Comités locaux) s'est tenue début 2011 pour redéfinir leur fonctionnement et contenus. Les comptes rendus sont disponibles dans le volet "documents" du menu de gauche.

Suite à cela, la Cellule de Coordination a retenu deux thématiques particulièrement plébiscitées et en phase avec ses compétences, pour relancer, au mois de juin 2011, une seconde vague de GT's, thématiques.

#### 1. GT Projets Piscicoles

Le GT est destiné à programmer des actions spécifiques apportant un soutien supplémentaire à ce qui est déjà réalisé en termes de gestion halieutique dans le bassin de la Sambre (Ex. : Inventaire, restauration de frayères, levée d'obstacles à la montaison, « tourisme-pêche », etc.).

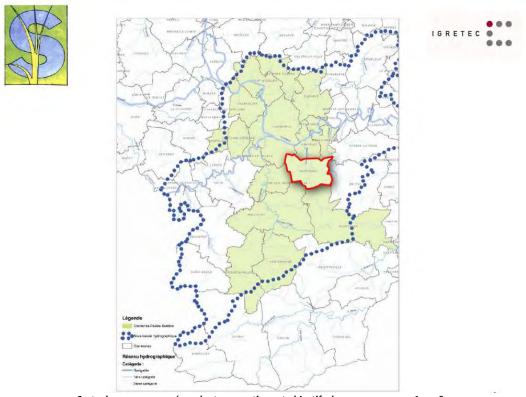
#### 2. GT Information Sensibilisation

Le GT s'attache à cerner les enjeux de la sensibilisation relative à la thématique « eau » et en définit les modalités de mise en œuvre, les propositions devant toujours garder en ligne de mire la recherche du bon état des eaux (Ex.: brochures, modules d'animation, panneaux didactiques, événements, etc.).

Pour s'assurer de la participation du plus grand nombre de partenaires, ces GT's thématiques se réunissent en quatre temps, selon le découpage des Comités Locaux (GT Géographiques).



Le programme d'actions pour une gestion intégrée et consensuelle du cours d'eau concerne quant à lui un plus petit nombre de communes (16). Ces communes obéissent à une charte qui reprend différents objectifs et actions précises.



Carte des communes répondants aux actions et objectifs du programme 2006-2008 © Contrat de Rivière Sambre et Affluents, programme - 2006-2008

La structure du contrat de rivière s'est remise en place courant 2010 et relance ses initiatives en matière de programmation stratégique des actions en faveur de l'eau dans le bassin de la Sambre. Actuellement (fin 2012), l'association en est à l'étape d'un inventaire de terrain des dégradations des cours d'eau qui est finalisé et présenté aux différents gestionnaires. La diffusion de cet inventaire attend l'approbation par la commune. Des actions en découleront à l'occasion de groupes de travail qui se tiendront au printemps 2013. Ces actions seront inscrites dans un Programme d'Action 2014-2016.

# 2.5.10 Agenda 21 local

L'Agenda 21 Local est un outil identifié au niveau international, au titre de sa contribution essentielle et indispensable au développement durable mondial. L'Agenda 21 Local vise à engager les communes et collectivités locales sur la voie du développement durable par un engagement pour le long terme, dynamisé par un processus d'évaluation continue. L'Agenda 21 Local n'est pas une compilation de l'ensemble des plans et programmes qui sont mis en œuvre par la commune. A l'inverse, chaque plan ou programme doit être conçu, orienté et utilisé dans une vision globale et transversale se dégageant de l'Agenda 21 Local.



Concrètement, la démarche Agenda 21 Local se traduit par la rédaction d'un plan d'actions concrètes présentant des propositions d'actions et une mise en œuvre opérationnelle à court, moyen et long terme. La participation de la population à l'Agenda 21 Local (rédaction, suivi et évaluation) est au cœur de la démarche et constitue le gage de réussite dans la voie du développement durable". La commune a décidé de faire du présent PCDR un Agenda 21 Local. La réflexion « développement durable » est donc à intégrer dans ce PCDR. Les différents chapitres du PCDR doivent être orientés vers le développement durable. Les thèmes à prendre en compte sont divers comme la promotion de l'urbanisation autour des points de forte accessibilité par les transports en commun, la densification des zones déjà équipées plutôt que l'éparpillement du bâti, la favorisation de la mixité sociale dans les lotissements et immeubles à appartements, la promotion du commerce équitable et d'une consommation responsable, le triage sélectif et le recyclage, etc.

#### 2.5.11 Les Actions du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse est un partenaire de choix en termes d'actions en faveur de l'environnement au sens large du terme et ce, notamment via son projet « Plate-forme Espaces verts en ESEM ». Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'environnement et du maillage écologique ;
- Développer de nouvelles pratiques plus durables ;
- Améliorer l'entretien des sentiers, des zones naturelles, des haies, etc.;
- Soutenir une filière d'emplois.

Pour atteindre ces objectifs, le GAL a mené et mène toujours actuellement une multitude d'actions en partenariat avec notamment Les Bocages asbl, les PCDN, des agriculteurs, Natagora, Entreprises de Parcs et jardins, le Magnolia, les Provinces, les administrations communales ou encore la Région wallonne. Parmi les actions réalisées ces dernières années, nous pouvons citer:

• La réalisation d'inventaires. Notamment, l'asbl Les Bocages a mené ce travail d'inventaire de 2009 à 2010 sur les quatre communes du GAL. Les vergers ont été répertoriés au préalable à partir des cartes IGN et des photos aériennes. Des prospections en voiture ont permis de compléter les repérages. Sur le terrain, des notations précises ont été collectées sur des fiches spécialement conçues à cet effet. Ces visites de terrain ont précisé globalement la nature et l'état des vergers. Des indications sur le nombre et la richesse biologique des arbres, en fonction des essences, ont aussi été relevées.

Les prospections réalisées ont permis de cibler les interventions à réaliser (plantation, taille de restauration, réduction de couronne, ...) pour tenter de conserver et valoriser ces arbres à haute



<sup>11</sup> http://www.etopia.be/IMG/pdf/E1.\_agenda\_21\_locale\_version\_finale.pdf

valeur écologique, paysagère et culturelle. Enfin, ponctuellement, des entretiens avec des personnes ressources ont apporté des renseignements précieux sur les arbres, les dates de plantation et les techniques d'entretien.

- L'organisation d'achats groupés notamment en ce qui concerne l'achat de plants d'essences indigène.
- Dispense de conseils personnalisés. Le projet Espace vert offre aux communes partenaires et aux particuliers un soutien technique dans la mise en place de leurs projets d'aménagement d'espaces verts. Remise d'avis, conseils personnalisés, visites de terrain et prises de mesure, estimation des coûts, recherche de subsides, recherche de partenaires... Les conseils et apports techniques visent à encourager des aménagements plus respectueux de l'environnement et plus durables. Des aménagements favorisant l'utilisation d'essences indigènes (aubépine, viorne, ...), d'espèces mellifères susceptibles d'apporter du nectar aux insectes butineurs ou encore des aménagements dont l'entretien sur le long terme sera plus aisé (couvre-sol végétaux, haies libres, ...). Une attention particulière est également apporté dans l'implication des partenaires ou des riverains tout au long du processus, et ce afin de garantir une pérennité des aménagements.
- L'organisation de formations et d'actions de sensibilisations diverses.
- Etc.

Outre ces actions plus environnementales, rappelons que le GAL est également actif en ce qui concerne la gestion des paysages via l'élaboration de son programme paysage (cf. ci-avant), en matière d'aménagement du territoire via notamment l'élaboration du SICAT, en développement touristique, en valorisation des produits du terroir ou encore en matière de mobilité douce.

Les axes de travail pour la programmation 2015-2020 sont repris ci-dessous.

Projet	<b>Opérateur +</b> Partenaires privilégiés	Durée	Cofinanc ement	Budgets
Citoyenneté active	Centre culturel de Walcourt	5 ans	SPW DG03 FWB	212.000 58.000
Circuits courts et entreprenariat	Grelinette SCRL-FS Ateliers Pontaury	3,5 ans	SPW DG03	270.867
Eco-mobilité	MOBILESEM ViaPerfecta	3 ans	SPW DG02	124.160
Destination Rando Pédestre Destination Rando Vélo (Coopération)	GAL ESEM GAL Botte du Hainaut	4 ans	CGT CGT	109.008 96.970
Rivières	CR Haute Meuse CR Sambre	4,5 ans	SPW DG03	116.500
Biodiversité	GAL ESEM Greenotec	4 ans	SPW DG03	318.740
Efficacité territoriale (Coopération)	A définir	2 ans	A définir	102.950
Appui technique	GAL	6 ans	SPW DG03	386.031
				1.795.225

© http://www.entre-sambre-et-meuse.be/IMG/pdf/pds\_2015\_2020.pdf

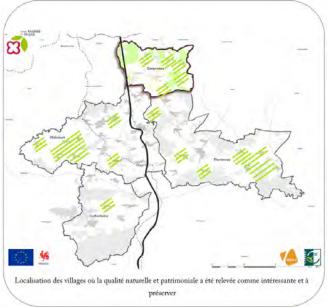


# 2.5.12 Le Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire

Le GAL a proposé d'accompagner les quatres communes à se doter d'un nouvel outil dénommé « schéma d'intention en matière d'aménagement du territoire » (SICAT¹²). Cet outil permet de dégager les volontés communales et d'identifier une vision partagée du territoire afin de répondre à la demande croissante en logement tout en garantissant une gestion durable du territoire et la préservation de son caractère rural. Il ne s'agit pas d'un schéma de Structure Communal, ni d'un outil réglementaire mais bien d'un cadre d'orientation reprenant les grandes options souhaitées par les communes et de les localiser sur carte. Il peut bien entendu servir de réflexion préalable à d'autres outils tels que le Schéma de Structure Communal, les Plan Communaux d'Aménagement, etc.

Il propose une gestion cohérente du territoire et intégrera les principaux enjeux de demain en terme de besoins en logement suite à l'évolution des structures familiales et du vieillissement de la population, à l'augmentation du coût de l'énergie et des déplacements, à la maîtrise des finances publiques... Bref, comment satisfaire les demandes de constructions futures et les intégrer dans les villages et paysages ruraux de qualité. Quel type de logement privilégier et à quels endroits ? Quel village densifier ou justement freiner l'urbanisation ? L'objectif est d'aboutir à un outil pratique au quotidien, utilisable par les élus et par le cadre technique et permettant d'orienter rapidement les projets publics et privés.

Les intentions supra-communales se matérialisent sous forme de 3 thématiques: aménagement du territoire et urbanisme, environnement et mobilité. L'intention n°4 concerne la thématique environnement, propre à cette partie de PCDR.



Qualité naturelle © SICAT Gerpinnes GAL – 2012

<sup>12</sup> Notons que le SICAT a fait l'objet d'une approbation au conseil communal de Gerpinnes en avril 2011



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017

<u>Constats</u>: À côté des logiques de développement à maîtriser, il est essentiel de préserver le facteur principal qui fait l'intérêt des communes du territoire, à savoir la qualité du patrimoine naturel et bâti, ainsi que l'authenticité des villages.

Arguments: Plusieurs lieux où la qualité de vie doit être préservée ont été mis en évidence, en pointant cependant la nécessité d'y maintenir ou d'y restaurer des services et des animations. Plusieurs villages doivent également faire face à des projets de construction qui ne contribuent pas à préserver leur authenticité. Dans ces lieux, l'accent doit être mis sur la préservation des paysages, de la biodiversité et de la qualité de vie.

<u>Intention</u>: Préserver la qualité naturelle et patrimoniale du territoire et des villages.

# 2.5.13 Associations et organismes privés

#### 2.5.13.1 Cercle Horticole Le Magnolia de Joncret

Le Magnolia est un Cercle Horticole Régional qui regroupe 3.000 membres dans 18 cercles de l'Entre-Sambre-et-Meuse. De septembre à avril, une fois par mois sont présentées dans tous les cercles des conférences instructives par des conférenciers agréés de l'horticulture et du petit élevage et reconnus par la DGACH.

#### 2.5.13.2 Gerpinnes-Environnement asbl

L'asbl Gerpinnes-Environnement (créée en 1988) se propose d'initier le grand public à la protection de l'environnement par le biais de « journées nature ».

# 2.5.13.3 La Basse Douce Pensée<sup>13</sup>

L'association vise à préserver la diversité et l'originalité du terroir via l'entretien du verger Namèche et notamment par la plantation de 60 arbres fruitiers hautes tiges de variétés anciennes et régionales. Celles-ci ont été choisies parmi les variétés les plus résistantes et selon le patrimoine génétique local (variétés proposées par M. Lateur de la Station de phytopathologie de Gembloux).

La Basse Douce Pensée tente en fait de rétablir un patrimoine naturel ancestral en favorisant la biodiversité et en tenant compte des aspects didactiques et esthétiques :

- observation de la nature, de la faune et de la flore ;
- évolution naturelle des vieux fruitiers afin de favoriser la chaîne écologique qui s'y est installée;



- 91 -

13 www.gerpinnes.be

- absence de gestion au niveau de certaines zones pour préserver la quiétude des grands mammifères et rapaces qu'elles accueillent;
- préservation ou non du roncier en fonction de la densité de population d'oiseaux ;
- organisation de visites guidées (sur demande) pour faire découvrir le site aux écoles, aux mouvements de jeunesse, aux scientifiques ainsi qu'à tout public intéressé;
- organisation de journées de gestion pour les personnes désirant aider à la sauvegarde de la nature
- illustration de deux panneaux didactiques placés au verger Namèche et au bois de Champs borniaux qui lui est contigu.

Tout ceci se faisant en étroite collaboration avec la Division Nature et Forêts, gestionnaire du site, et tout particulièrement sous la direction de Monsieur André Baily, chef de brigade.

#### 2.5.13.4 Asbl Terra Nostra

Après la vente de produits du terroir, l'asbl consacre l'intégralité de ses bénéfices à la protection de la nature et à la défense de la ruralité. Elle participe entre autre à la préservation et à la restauration du bocage gerpinnois par la plantation de vergers traditionnels et de haies champêtres.

# 2.5.14 Mesures favorisant les économies d'énergie dans les équipements publics

#### 2.5.14.1 Cadastre énergétique des bâtiments

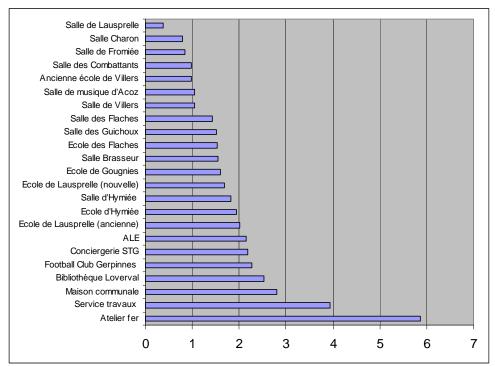
Les données ci-dessous sont reprises du rapport d'étude réalisé par Philippe Renkens, conseillé en énergie à la commune de Gerpinnes en juin 2008.

La mise en place d'une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie implique une détermination aussi précise que possible des priorités d'intervention. Dans ce but, une méthode d'analyse rapide a été mise en place par la Division Energie de l'Université de Mons-Hainaut. Cette méthode permet de comparer l'ensemble des bâtiments d'un parc répartis dans une zone climatique homogène, sur base des consommations de combustible pour leur chauffage. Cet outil est avant tout une aide à la décision et doit donc être utilisé de façon critique, d'où l'explication de la méthode utilisée. L'objectif est donc bien de cibler les priorités d'intervention.

Le graphique ci-dessous reprend le classement énergétique qualitatif des bâtiments de l'administration communale. Plus l'indice est élevé, plus le bâtiment est énergivore. Un indice E élevé peut s'expliquer par :

- un bâtiment mal (ou pas) isolé;
- une enveloppe non-étanche;
- une installation de chauffage défectueuse;





Indices énergétiques des bâtiments communaux en 2008 © Cadastre énergétique des bâtiments - 2008

La figure montrait que l'atelier fer du service travaux était, en termes de qualité énergétique, le pire de tous les bâtiments communaux.

Un classement des bâtiments avec le potentiel d'économie d'énergie a aussi été réalisé. Il s'agit du classement énergétique quantitatif des bâtiments. Un indice Ep élevé représente un potentiel d'économie d'énergie élevé. Ainsi, largement en tête du classement, les deux plus gros consommateurs de la Commune, où le potentiel d'économie d'énergie est le plus élevé, sont dans l'ordre le service travaux et la Maison Communale.

L'étude réalisée a déterminé des priorités d'interventions. Pour ce qui est du chauffage, il a été démontré qu'en agissant sur 6 bâtiments (Maison communale, service travaux, écoles), on agit sur  $\pm$  65 % des coûts. Ils représentent également plus de 50 % des coûts d'électricité. Il apparaissait cependant clairement que les consommations de chauffage et d'électricité étaient plus importantes (en quantité pour l'électricité, mais également en coût pour le chauffage) au service travaux et que c'est là que se situaient donc le potentiel d'économie d'énergie le plus important.

Après le service travaux et la Maison communale, les écoles sont les bâtiments qui consomment le plus et représentent le plus gros potentiel d'améliorations. Ainsi, si une partie des améliorations à y apporter est technique, la consommation de ces bâtiments dépend également de ceux qui l'occupent. Réaliser un projet sur l'énergie avec les 4 écoles communales en formant le personnel, en faisant participer les élèves et en



suivant les consommations mois après mois pour leur donner un retour direct des actions menées devrait permettre une prise de conscience réelle de l'utilisation de l'énergie au quotidien à l'école, mais pourrait également apporter des solutions à des problèmes plus techniques (régulation du chauffage par exemple).

# 2.5.15 **UREBA**

Le subside concernant la rénovation énergétique des bâtiments est un outil destiné à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments. C'est un mécanisme d'aide financière pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (communaux, CPAS, organismes non commerciaux en Wallonie). Ces subsides sont pourvus par le SPW-DGO4.

La liste ci-dessous reprend les travaux qui ont été subsidiés à l'aide d'UREBA sur l'entité.

- Remplacement des châssis de la Cure des Flaches (20% d'UREBA sur UREPEER)
- Remplacement de la chaudière salle Charon attribution 27/10/10 (Dossier UREBA COMM0107/013/a considéré comme complet le 14/03/12



# 3. ELÉMENTS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# 3.1. Synthèse du diagnostic : Eléments de l'Aménagement du Territoire

#### $\Rightarrow$ Le SDER

- Sous l'eurocorridor Lille-Charleroi-Liège;
- Dans le triangle wallon (Mons-Charleroi-Namur): noyau urbain appelant une planification coordonnée;
- Région urbaine de Charleroi;
- Région agro-géographique du plateau condrusien;
- Aucune voie ferrée sur le territoire de la commune ;
- Proximité d'un attrait touristique (Charleroi) et d'un aéroport (Gosselies);
- Axe majeur de transport nord-sud (N5) reliant Charleroi à Couvin;
- Zone de moyenne à forte pression de l'urbanisation;
- Zones boisées au nord ainsi qu'au sud-est en zone de moyenne densité de sites d'intérêt biologique;

#### ⇒ Le Plan de Secteur

- Plan de secteur de Charleroi;
- Tous les villages de l'entité sont constitués d'une ou plusieurs zone(s) d'habitat sauf Joncret et
   Gerpinnes (Les Flaches et Fromiée) concernés par une zone d'habitat à caractère rural;
- 17,7% des surfaces du Plan de Secteur sont destinées à l'urbanisation, soit 842 ha au total dont la majeure partie destinée à de l'habitat (719 ha);
- Potentiel foncier de 230 ha (ZH et ZHCR, hors terrains non cadastrés et/ou de nature inconnue);
- 8 ZACC réparties dans la partie nord de la commune (77 ha);
- 1 ZACCI dans la partie sud du bois de Joncret (46 ha);
- 48,9% des surfaces sont en zone agricole (la majeure partie du territoire);
- 24,6% des surfaces sont en zone forestière;
- Gerpinnes centre et la partie sud de Villers-Poterie en zone d'intérêt culturel historique ou esthétique;
- Plusieurs zones du territoire en zone d'intérêt paysager (ouest: Loverval bandeau nord-sud à l'est d'Acoz zone de parc à l'est de Gougnies zone forestière au sud de Fromiée)

#### ⇒ Les pouvoirs publics comme acteurs fonciers

 Les surfaces cadastrales publiques représentent 15%, soit 690,52 ha, de la totalité des surfaces cadastrales de Gerpinnes.



- Plus de 552,62 ha des propriétés cadastrales publiques appartiennent à la commune de Gerpinnes.
- 383,58 ha des propriétés de Gerpinnes sont en zone forestière, 102,95 ha sont en zones agricoles et
   16,95 ha de zone d'habitat.

# ⇒ Plans Communaux d'Aménagement

5 PCA sur la commune dont 3 le long de la N5 et 1 à proximité (est de Loverval).

#### ⇒ Sites d'anciennes activités économiques

- 1 Site à Réaménager (SAR) « ancienne carrière Marmor »;

#### ⇒ Autres outils d'aménagement

- 1 Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM);
- 2 Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) à Hymiée et Fromiée;
- Le centre de Gerpinnes en Zone Protégée en matière d'Urbanisme (ZPU);
- 2 Périmètres d'Intérêt Culturel Historique ou Esthétique (Gerpinnes centre et Villers-Poterie);
- Pas de Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (SRPE);
- Pas de Périmètre de Reconnaissance Economique (PRE);
- Pas de Périmètre de Remembrement Urbain ;
- Pas de Périmètre de Rénovation Urbaine (PRU);
- Pas de périmètre de Revitalisation Urbaine;
- Pas de Schéma de Structure Communal (SSC);
- Pas de Règlement Communal d'Urbanisme (RCU);

### ⇒ Projets divers

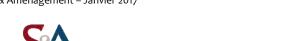
Existence d'outils d'orientation via le SICAT et l'Atlas communal.



# 3.2. Analyse AFOM : Eléments de l'Aménagement du Territoire

<b>ر</b>	. Analyse Arom . Liements de l'Amenag	CIII	
	Atouts		Faiblesses
•	Situation : région urbaine de Charleroi	•	Aucune voie ferrée sur le territoire
•	Proximité attrait touristique de Charleroi et	•	Pas de SSC ni de RCU (outils communaux
	aéroport de Gosselies		permettant la régulation du développement
•	Axe majeur de transport Nord-Sud (N5 –		urbanistique)
	Charleroi/Couvin)	•	Pas ou peu de relation entre Loverval et le reste
-	Importantes réserves foncières (le long de la		de l'entité (barrière physique et situation de
	nationale et dans les villages)		proximité avec Charleroi)
-	8 ZACC qui, mises en œuvre, pourraient		
	changer complètement la perception de		
	certains villages (Villers-Poterie par exemple)		
-	5 PCA régulant la politique d'aménagement du		
	territoire dont 3 couvrant l'essentiel des zones		
	d'habitat situées le long de la nationale		
-	La commune dispose d'une CCATM et de 2		
	périmètres soumis à RGBSR		
-	Centre historique de Gerpinnes en Zone		
	Protégée en matière d'Urbanisme (ZPU)		
•	Présence de zones de moyenne densité de sites		
	d'intérêt biologique et zones d'intérêt paysager		
•	Qualité naturelle et patrimoniale des villages		
	Opportunités		Menaces
-	Mise en œuvre des 8 ZACC à programmer de	•	Zone de moyenne à forte pression de
	manière cohérente et globale (77ha)		l'urbanisation
-	Sites potentiels de développement	•	Phénomène d'urbanisation le long des axes et
•	(1 SAR et 1 ZACCI)		en périphérie des noyaux
-	Gestion rationnelle des 5 PCA	•	Villages dortoirs
•	L'engagement de la commune dans le		
	développement durable en réalisant un PCDR		
	agenda 21 local		
•	Noyaux de villes et villages à densifier et		
	mixifier (Gerpinnes et Les Flaches en priorité)		

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic



- 97 -

# 3.3. Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

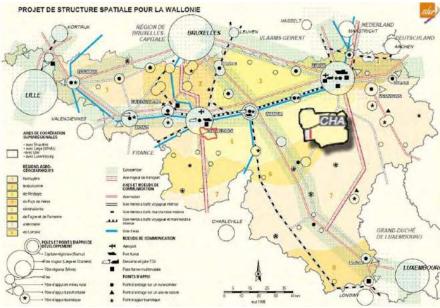
Adopté par le Gouvernement wallon en 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional est un instrument d'orientation visant à guider les révisions des Plans de Secteur et à exprimer des options en termes de développement de l'ensemble du territoire. Il s'agit donc d'un document de référence et non d'un outil réglementaire. Ce document décrit les contraintes, les potentialités et les besoins du territoire wallon. Il est structuré en 3 parties correspondant aux étapes de son élaboration:

- L'analyse de la situation de la Wallonie et de ses tendances pour l'avenir : cette partie aborde des thèmes tels que les tendances socio-économiques et environnementales de la Wallonie, son habitat, l'exploitation de son sous-sol, son tourisme, son agriculture, etc.;
- Le projet de développement spatial;
- Les objectifs de mise en œuvre du projet.

Notons que le SDER a fait l'objet d'une révision et sa nouvelle version a été adoptée par le Gouvernement wallon en 2013.

# 3.3.1 Positionnement de Gerpinnes au SDER

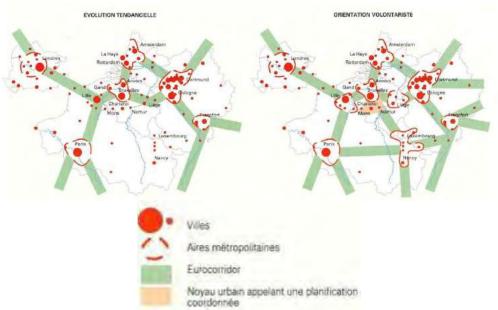
Selon le SDER, la commune de Gerpinnes appartient en majeure partie à la région agro-géographique du plateau condrusien. Il n'existe pas à proprement parler d'attrait touristique sur la commune de Gerpinnes. Aucune voie ferrée ne traverse la commune, les gares les plus proches sont celles de Charleroi-sud et Châtelet. Les liaisons de chemins de fer à proximité étant : la liaison Charleroi-sud, Namur au nord et ; la liaison Charleroi-sud, Couvin à l'ouest. Il existe une ligne de bus express à l'est reliant Namur à Couvin et présentant des terminus à Florennes, Walcourt et Philippeville.



Positionnement de la commune de Gerpinnes au SDER © SDER – 1999 ® S&A - 2012

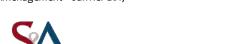


La commune de Gerpinnes se situe juste sous un eurocorridor (tronçon Lille-Charleroi-Liège). Un eurocorridor est un espace reliant des aires métropolitaines européennes et représentant des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau supra régional et international. Il est irrigué par des axes majeurs de communication. Selon l'orientation volontariste du SDER, Gerpinnes est englobée dans le noyau urbain appelant une planification coordonnée : villes wallonnes de l'axe Mons – Charleroi – Namur formant le triangle wallon articulé au losange flamand autour du pivot bruxellois. L'eurocorridor entre Lille et Bruxelles ignore la dorsale wallonne et laisse donc à l'écart les villes du triangle wallon. La dorsale wallonne est pourtant très bien placée et très bien équipée pour permettre d'éviter les zones congestionnées.



Aires métropolitaines et eurocorridors au SDER © SDER – 1999 Le tableau ci-dessous résume la position de l'entité selon le SDER.

Régions urbaines	Région urbaine de Charleroi.
Logement	Moins de 14% des logements sans le confort de base (eau courante, toilette avec chasse, salle de bains équipée).
Ressources en eau	Bandeau s'étendant du sud-ouest à l'est en zone vulnérable : calcaires du Dévonien et du Carbonifère. Présence de zones boisées au nord et au sud-est.
Agriculture	Gerpinnes se situe en majeure partie sur le plateau condrusien (cultures- engraissement-lait). Valeur des terres : moyenne. Taux de reprise des exploitations : moyen.
Activités économiques	Ratio emploi/population active résidente faible (petite partie nord-ouest ratio fort). Le nombre d'emplois pour la commune en activité tertiaire mixte marchand, non marchand est de 2000 à 5000.
Tourisme	Le plus proche attrait est la ville de Charleroi (activité touristique promotionnée par l'Office de Promotion du Tourisme Wallonie-Bruxelles).  Gerpinnes se situe à seulement une vingtaine de km de l'aéroport de Charleroi Bruxelles-sud.
Voiries régionales	Gerpinnes est située juste à l'est d'un axe majeur de transport (N5) reliant Charleroi à Couvin. Le tronçon de la N5 traversant la commune ainsi que les autres axes importants passant par Gerpinnes font, eux,



	partie du réseau interurbain. Le programme du réseau autonome des voies lentes (RAVeL) est présent également.		
Transports en commun	Pas de voies de transport ferroviaire.		
Patrimoine naturel	Gerpinnes se situe en zone de moyenne à forte pression de l'urbanisation.  La majeure partie de la commune se trouve en zone de faible densité de sites d'intérêt biologique à part ses zones boisées au nord ainsi qu'au sud-est en zone de moyenne densité de sites d'intérêt biologique.		
Patrimoine bâti	4 monuments et biens classés.		
Projet de structure spatiale pour la Wallonie	Jouxte le pôle majeur d'appui de développement régional de Charleroi.  Orientation volontariste: Gerpinnes est située dans le noyau urbain appelant une planification coordonnée.		

Positionnement de la commune de Gerpinnes au SDER. © SDER – 1999 ® S&A – 2012

# 3.3.2 Aménagement du territoire lié à la création de l'E420-N5

Une partie du plan de secteur de Charleroi est en cours de révision. L'objectif vise l'inscription de l'avantprojet de tracé de la E420-N5 au sud de Charleroi et du périmètre de réservation associé.

#### L'avant-projet du 29 octobre 2015

Pour définir ce nouveau projet de tracé, le Gouvernement wallon s'est basé sur une nouvelle stratégie abandonnant la vision d'une autoroute et de ses contraintes au profit de Voies Rapides Urbaines. Le Gouvernement wallon a également orienté sa méthodologie pour faire de la N5 un véritable boulevard urbain. Sur base de ces nouvelles données, la Gouvernement wallon propose la solution de mobilité suivante:

- Une nouvelle liaison régionale, offrant 2 voies de circulation par sens, entre le sud de Somzée (Walcourt) et le Bultia (Gerpinnes);
- Un échangeur distribuant les flux et comprenant :
  - Une voie par sens en relation avec le R3 côté EST, pour garantir la continuité de l'axe européen;
  - Une voie par sens en relation avec l'A503 côté OUEST, pour irriguer
     l'agglomération de Charleroi.
- Un contournement de Somzée en 2 voies de circulation par sens ;
- Un contournement du Bultia en 2 voies de circulation par sens;
- La N5 réaménagée en boulevard urbain entre Somzée et Charleroi.

L'objectif poursuivi est donc de désengorger durablement la N5 de Somzée à Couillet et son réseau parallèle afin de redonner une qualité de vie aux riverains et garantir le développement économique du sud de Charleroi, d'autant plus que cette région ne peut être raccordée à la voie d'eau et que le réseau ferroviaire existant est et restera faible aux échelles régionale et suprarégionale.

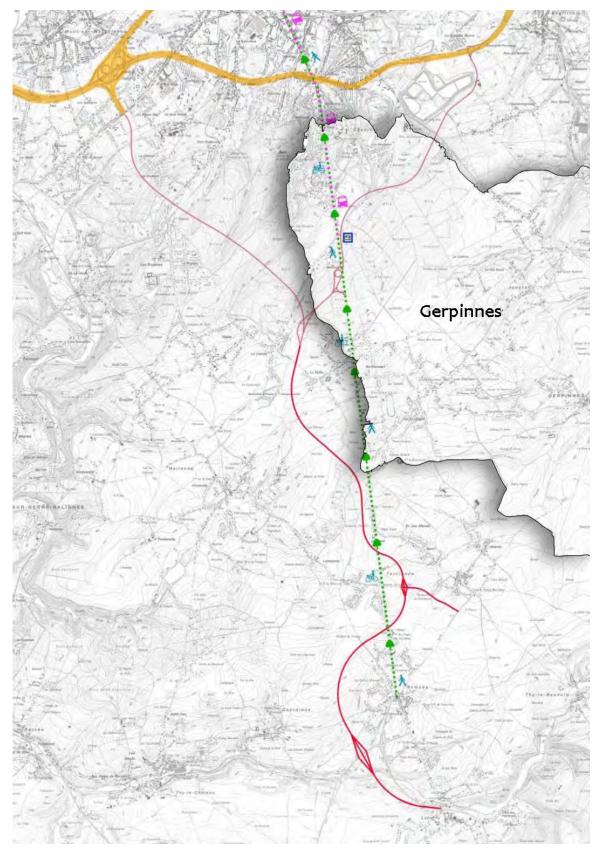


Le nouveau devenir de la N5 en boulevard urbain va modifier considérablement le cadre de vie actuel et redonner un nouveau souffle à cet axe actuellement saturé au bénéfice de l'humain, du commerce local et de la mobilité douce. La verdurisation occupera également une place centrale. Une nouvelle dynamique urbaine pourra ainsi naître le long des quartiers parcourus par cet axe.

Au préalable, notons que le périmètre et le projet de tracé proposés par le Gouvernement devront être soumis à une étude d'incidences environnementales. Les conclusions de cette étude permettront au Gouvernement wallon de réévaluer et d'adapter le projet de tracé, avant le lancement de la consultation populaire et la sollicitation des avis requis.<sup>14</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Extraits du communiqué de presse du 29 octobre 2015 : Axe Bruxelles-Reims. Sortie Sud de Charleroi : inscription de l'avant-projet de tracé de la E420-N5 au sud de Charleroi et du périmètre de réservation associé, 4 p. – Schéma de Structure de Gerpinnes





Tracé de la E420, dans le cadre de l'avant-projet de révision de plan de secteur. Vision générale © SSC Gerpinnes, Gouvernement Wallon - 2015



#### 3.4. PLAN DE SECTEUR

#### → Cf. Carte 6 : Plan de Secteur de Charleroi – Commune de Gerpinnes

Adoptés entre 1977 et 1987, les 23 Plans de Secteur (PdS) de la Région Wallonne ont une valeur réglementaire. En effet, on n'y déroge que selon certaines procédures prévues par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE). L'objectif du Plan de Secteur est de définir les affectations du sol au 1/10.000 afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Son contenu réside dans le zonage, c'est-à-dire la répartition en zones distinctes des différentes activités humaines sur un territoire donné. Un Plan de Secteur contient obligatoirement cette affectation du territoire destinée ou non à l'urbanisation ainsi que les Zones d'Aménagement Communal Concerté et les terrains non affectés. Enfin, les Plans de Secteur ont fait l'objet de nombreuses révisions afin de s'adapter à la venue de nouveaux projets comme des routes, des nouvelles zones d'activités économiques, des tracés TGV, etc.

Le Plan de secteur couvre le territoire de l'entité est celui de Charleroi (approuvé par l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 10/09/1979). Deux autres plans de secteur, celui de Philippeville-Couvin et celui de Namur couvrent une infime partie de l'entité surement dû à des imprécisions cartographiques; ceux-ci ne seront pas considérés dans cette étude au vu de leur faible importance par rapport à Gerpinnes.

# 3.4.1 Zones destinées à l'urbanisation

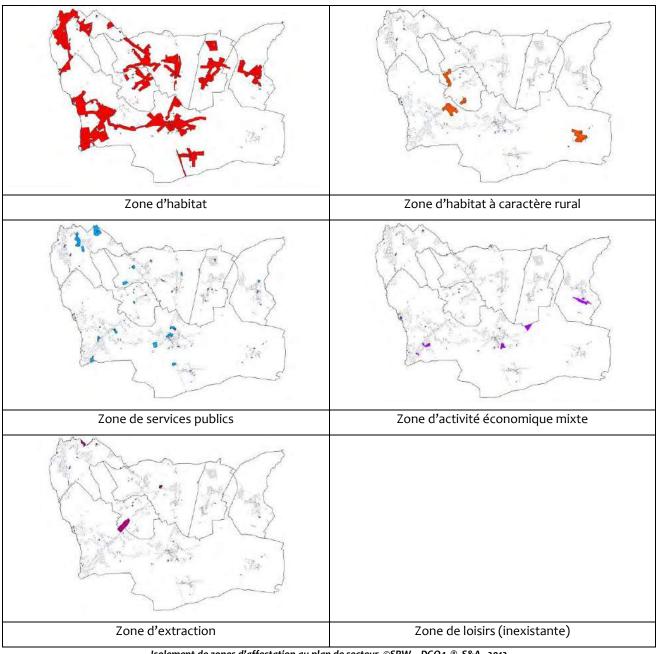
Selon la fiche communale de la CPDT, en 2008, 17,7% des surfaces du Plan de Secteur<sup>15</sup> couvrant la commune sont destinées à l'urbanisation (842 ha) dont la majeure partie à de l'habitat (719 ha).

Les zones d'habitat de la commune de Gerpinnes se situent d'une part à l'endroit de ses villages (anciennes communes), d'ouest en est : Loverval, Joncret, Acoz (et son hameau Lausprelle), Villers-Poterie et Gougnies et une zone d'habitat à caractère rural à l'ouest de Joncret. Loverval était un village mais est devenu un important centre résidentiel aujourd'hui, coupé en deux par la N5 reliant Charleroi à Couvin. Derrière cette zone d'habitat, on retrouve une vaste zone boisée, souvent qualifiée de « poumon vert à la sortie de Charleroi ». D'autre part, le centre de Gerpinnes et ses trois hameaux : Les Flaches, Hymiée et Fromiée présentent, au sud, les autres zones d'habitat de l'entité (zones d'habitat à caractère rural pour les hameaux des Flaches ainsi que de Fromiée). Deux zones le long de l'axe principal N5 se sont particulièrement développées avec le temps : Loverval à la sortie de l'agglomération carolorégienne déjà citée ci-dessus et une zone plus au sud après le bois : Bertransart. On peut aussi remarquer une urbanisation

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> En 2015, la part de superficie affectée à l'urbanisation est restée à 17,7 % au plan de secteur (activité économique + extraction + habitat + loisirs + équipement)



en bandeau le long de certains axes reliant les villages entre eux, le long du réseau interurbain (les N573 et N574, routes ouest-est reliant la N98 à hauteur de Mettet ou la N975, nord-sud venant de Châtelet et permettant de rejoindre Florennes au sud). Les zones de services et d'équipements communautaires sont dispersées sur le territoire de la commune et représentent 44ha au total. Les zones d'activité économique mixte se trouvent au sud-ouest proches de la N5, au sud et à l'est de Gerpinnes centre, le long de la N573 ainsi qu'à l'est de l'entité. Une zone d'extraction de 34,5ha située au sud-est de Charleroi (Couillet) dépasse pour une petite partie (3-4ha) sur le territoire de la commune, une autre zone d'extraction de 11,3ha est présente plus au sud à proximité du hameau Les Flaches et la dernière se situe à Acoz (1,33ha). Il n'y a pas de zone de loisirs sur la commune de Gerpinnes.

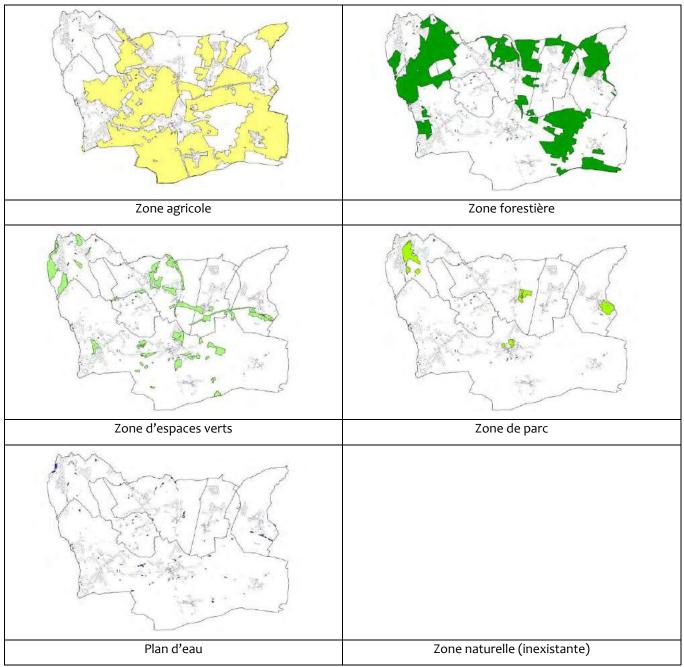


Isolement de zones d'affectation au plan de secteur  $\,$  ©SPW – DGO4  $\,$  ®  $\,$  S&A - 2012  $\,$ 



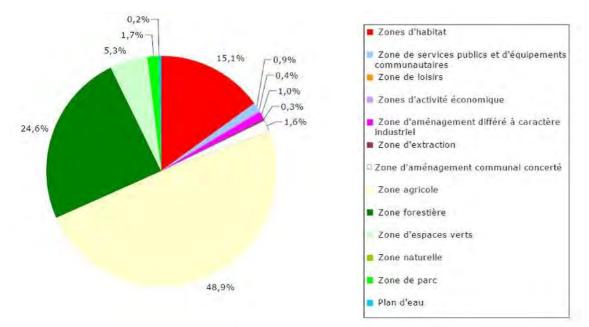
# 3.4.2 Zones non destinées à l'urbanisation

Selon la fiche de la CPDT, en 2005, 80,7% du territoire n'est pas destiné à l'urbanisation. Un peu moins de la moitié du territoire communal (48,9% - 2332ha) se trouve en zone agricole, 24,6% en zone forestière. Les autres zones présentent de plus faibles proportions : zone d'espaces verts (5,3%), zone de parc (1,7%), plan d'eau (0,2%).



Isolement de zones d'affectation au plan de secteur ©SPW – DGO4 ® S&A - 2012





Répartition des différentes zones d'affectation du Plan de Secteur pour Gerpinnes  $\,$  © SPW – DGO4  $\,$  © CPDT - 2006

# 3.4.3 Niveau d'artificialisation des différentes zones

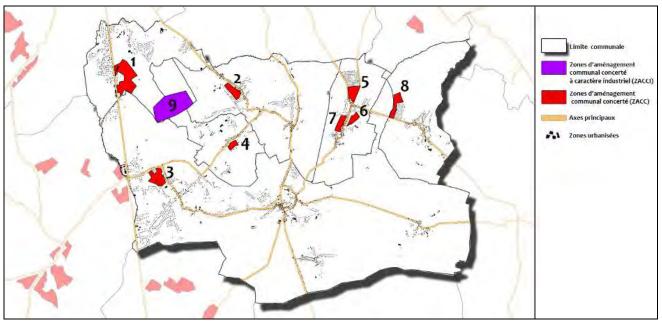
Selon la CPDT, en termes d'occupation du sol (calculs réalisés sur base des natures cadastrales issues de la matrice cadastrale, du PLI au 1er janvier 2004 ainsi que du plan de secteur vectoriel au 1er décembre 2005), les terrains artificialisés représentent 12,4%. En 2004 - 2005, la zone d'habitat est artificialisée à 56,5% et il y reste un potentiel foncier de 230 ha ou 32% (hors terrains non cadastrés et/ou de nature inconnue).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Le taux d'offre foncière potentielle en zones d'habitat au plan de secteur était de 27,4 % en 2015 soit 197,31 ha.



- 106 -

## 3.4.4 Zones d'aménagement communal concerté



Isolement des zones d'aménagement communal concerté au plan de secteur © SPW – DGO4 ® S&A - 2012

Les zones d'aménagement communal concerté représentent 1,6% du plan de secteur de Gerpinnes soit 77 ha. Ces dernières sont au nombre de huit sur le territoire.

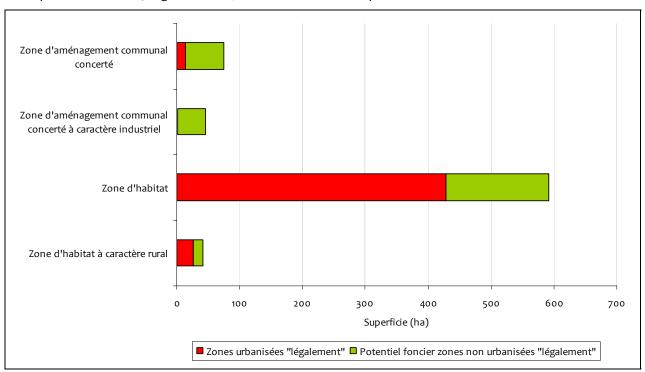
De plus, une grande zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel de 46 ha (ZACCI) – anciennement dénommée ZADI (Zone d'Aménagement Différé à Caractère Industriel) – se trouve dans la partie sud du bois de Joncret.

Depuis 2010, le GAL de l'Entre Sambre et Meuse (Groupe d'Action Locale regroupant les Communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt), l'ICEDD asbl et les services urbanisme des différentes communes se sont lancés dans une analyse des disponibilités foncières et des évolutions démographiques des communes du GAL. Ce travail a pu chiffrer les superficies des parcelles urbanisables encore disponibles (au sens du plan de secteur) et a démontré les risques majeurs d'étalement urbain pour ces quatres communes. Dans ce contexte, le GAL a proposé d'accompagner celles-ci à se doter d'un nouvel outil d'orientation utilisable par les élus, le cadre technique et orientant les futurs projets publics et privés: le SICAT (Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire).

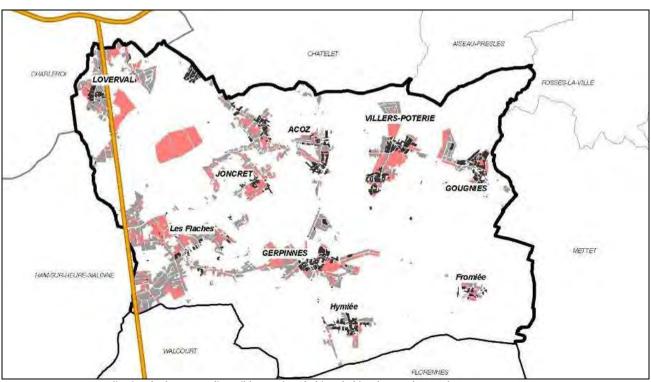
Le SICAT pourra aussi servir de réflexion préalable par exemple lors de l'étude d'un Schéma de Structure Communal, de Plans Communaux d'Aménagement, etc. ou dans ce cas, de la mise en œuvre d'une ZACC.



Les conclusions du travail sur le potentiel foncier réalisé par le GAL en collaboration avec l'ICEDD prévoient, selon les modes d'urbanisation actuels, une arrivée d'environ 660 habitants de 2010 à 2025 ce qui correspond à environ 265 logements et 40 ha seront nécessaires pour les accueillir.



Répartition du potentiel foncier en fonction de certaines affectations au plan de secteur : ZACC, ZACCI, habitat et habitat à caractère rural © Etude du GAL réalisée en collaboration avec l'ICEDD, mai 2010 - SICAT de Gerpinnes © S&A, 2013



Localisation des ha encore disponibles repris en habitat, habitat à caractère rural, ZACC et ZACCI

© Etude du GAL réalisée en collaboration avec l'ICEDD, mai 2010 – SICAT de Gerpinnes



Selon le SICAT, certains villages présentent un développement potentiel plus particulier, au vu des importantes réserves foncières encore présentes sur ces villages et risquant d'être sollicitées dans un avenir plus ou moins proche ou pour d'autres enjeux tel que l'évolution probable de la nationale 5 (axe routier structurant), leur étude avance les motivations suivantes de la part du Collège communal:

- Loverval pour sa localisation et les enjeux liés à la nationale 5 et à la présence d'une ZACC (ZACC n°1).
- Les Flaches pour les deux zones à enjeux dont une composée d'une ZACC (ZACC n°3) situées le long de la rue des Flaches.
- Villers-Poterie, au vu de sa localisation et de son potentiel foncier encore disponible (3 ZACC à Villers-Poterie: ZACC n° 5, 6 et 7).

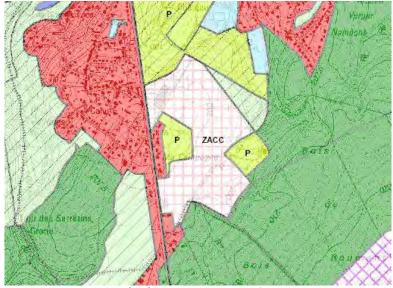
Gerpinnes dispose de centres « plus urbains » (Gerpinnes centre, par exemple) et de centres « plus ruraux » (Gougnies, par exemple – ZACC n°8). Malgré tout, Gerpinnes peut être considérée comme une commune rurale sous influence de Charleroi avec un développement plus urbanisé de certains villages (Loverval, Les Flaches, Joncret et Acoz) à l'ouest de l'entité (ZACC n° 1,2,3,4 et 9).

Pour l'avenir, il reste suffisamment de parcelles urbanisables au sens du plan de secteur pour accueillir la population d'ici 2025 mais la localisation et la juxtaposition de certaines de ces zones peuvent considérablement modifier la perception de certains villages si elles s'urbanisent. Il faudra donc être vigilant à la qualité du patrimoine bâti et au caractère rural de certains villages.

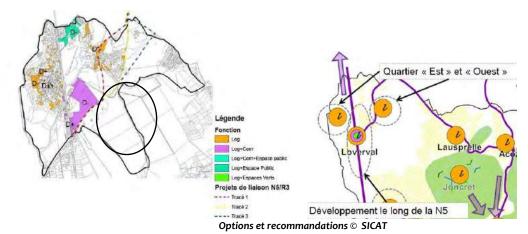
#### 3.4.4.1 ZACC « n°1 » à Loverval

Cette ZACC de 27,93 ha (selon le SICAT, plus de la moitié du potentiel foncier – ce qui est encore « légalement urbanisable – de Loverval) se situe à Loverval à la sortie sud de Charleroi, juste à l'est et le long de la nationale 5 reliant Charleroi à Mariembourg et Couvin (axe de communication le plus important de la commune). Elle est comprise entre trois zones de parc (au nord, on note également la présence d'une petite zone naturelle) et contiguë à une zone d'habitat située le long et de l'autre côté de la nationale. La zone de parc nord et la petite zone d'espaces verts s'inscrivent dans un périmètre d'intérêt paysager. La grande zone forestière, « poumon vert » à la sortie de Charleroi forme, elle, une barrière végétale entre Loverval et les autres entités de Gerpinnes au sud. D'autre ruptures se font sentir entre Loverval et le reste du territoire de la commune : commerciales (proximité commerces du Bultia, de Couillet et Charleroi), emploi (présence N5 et proximité R3 de Charleroi) et scolaires (deux implantations et proximité avec Charleroi). Le développement de l'urbanisation est tel qu'il s'apparente à une logique de quartier résidentiel de la banlieue de Charleroi. Les options d'urbanisation ressortant de l'étude SICAT préconisent pour cette zone des affectations de logement et de commerce d'une densité allant de moyenne (le long de la N5) à faible (plus à l'est).





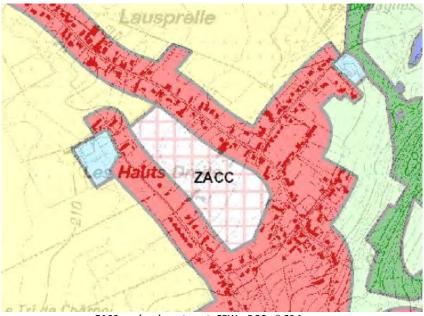
ZACC au plan de secteur ©SPW – DGO4 ® S&A - 2013



3.4.4.2 ZACC « n°2 » à Acoz

Au sein d'une zone d'habitat de typologie d'implantation « en bandeau », la ZACC (7,37 ha) se situe au sudest de la zone agricole. Le potentiel foncier d'Acoz est de 25,09 ha. Il existe un Plan Communal d'Aménagement pour le centre du village, autre partie du village à l'est (château et alentours du château compris). Le groupe de travail du SICAT a relevé Acoz comme « village de qualité moyenne » pour sa vue sur le château.

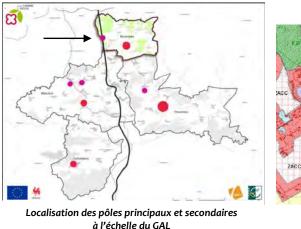


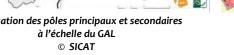


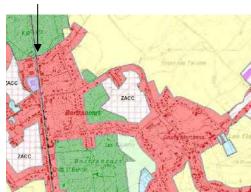
ZACC au plan de secteur © SPW - DGO4 ® S&A - 2013

## 3.4.4.3 ZACC « n°3 » à Gerpinnes (Bertransart-Les Flaches)

Située à proximité du centre commercial du Bultia et le long de la rue du même nom, cette ZACC de 11,86ha est englobée dans une zone d'habitat de typologie d'implantation « en bandeau » et comprise dans une zone à enjeux selon le SICAT (entité connaissant des logiques de développement qu'il paraît intéressant de consolider de par son positionnement stratégique et son potentiel dans le maillage territorial). Il ressort également de l'étude du SICAT que la zone pourrait accueillir des fonctions de logements et de services avec une densité de construction allant de moyenne à faible). A l'ouest, on peut noter la présence d'une petite zone forestière, au nord, la zone agricole et à l'est, le village Les Flaches. Comme à Loverval (ZACC n°1), le développement de l'urbanisation est tel qu'il s'apparente à une logique de quartier résidentiel de la banlieue de Charleroi. Par la mise en œuvre de cette ZACC, il conviendra de renforcer les effets structurants de la N5.

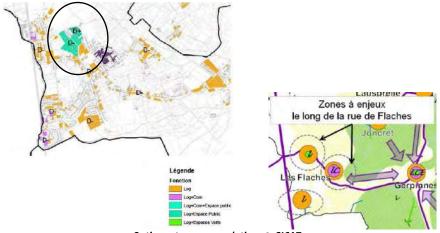






ZACC au plan de secteur © SPW - DGO ® S&A - 2013





Options et recommandations © SICAT

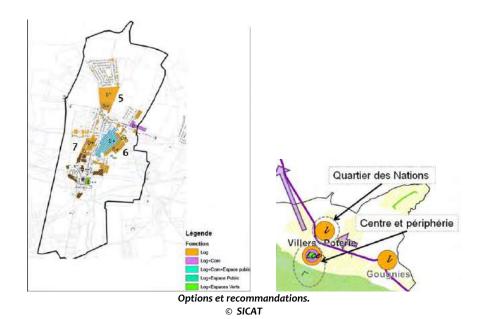
## 3.4.4.4 ZACC « n°4 » à Joncret

Comprise au centre d'une zone d'habitat peu dense quasi de type rural et proche d'une grande zone agricole, cette ZACC a une superficie de 3,26 ha. Elle ne représente qu'une très petite partie du potentiel foncier de Joncret (52,34ha). Le village se situe dans une des zones dites « ensemble paysager remarquable » et « village de qualité moyenne » relevés par l'étude paysagère du SICAT. Un « point de vue remarquable » vers des « zones paysagères intéressantes » est à noter également.



Trois ZACC se situent à Villers-Poterie, elles représentent à elles trois plus de la moitié du potentiel foncier du village (32,87ha au total), elles sont regroupées et forment de grandes zones « vides ». Urbaniser ces zones aura un impact assez important sur la perception de Villers-Poterie (à l'échelle du village) par rapport au fait d'urbaniser sur des terrains encore disponibles mais plus disséminés comme à Acoz par exemple. L'étude paysagère du SICAT a relevé Villers-Poterie comme « village de qualité moyenne », cette étude ressort également du fait de sa localisation que Villers-Poterie entretient des interactions (emploi, commerce) plus importantes avec le nord du territoire (Châtelet) qu'avec Gerpinnes.





## 3.4.4.5 ZACC « n°5 » à Villers-Poterie

La ZACC a une superficie de 7,83 ha. Le quartier où elle se situe se dénomme quartier des « Nations », si elle devait s'urbaniser, le SICAT conseille de privilégier principalement le logement dans une densité faible et dans une moindre mesure y développer des lieux d'innovations architecturales vu la rupture avec le reste du village. Le nord du quartier des « Nations » est un lotissement en zone d'habitat.

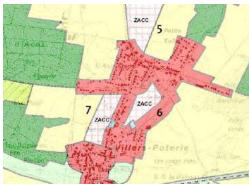


Pour le centre du village et sa périphérie, l'option proposée par le SICAT est d'accueillir, dans les futurs projets, les fonctions de logements, de commerces de proximité, de bâtiments publics et d'espaces verts avec des densités de constructions allant de moyennes à fortes. C'est dans ces périmètres que l'on retrouvera, par exemple, du logement multiple, du logement unifamilial et des rez-de-chaussée commerciaux de type petit commerce de proximité. Vu le nombre de logements potentiels, ce scénario encouragerait la réouverture d'une école, voire d'une crèche.



### 3.4.4.6 ZACC « n°6 » à Villers-Poterie

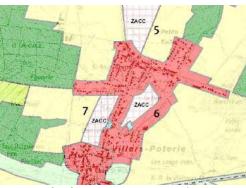
La ZACC du centre du village a une superficie de 4,23 ha.



ZACC au plan de secteur © SPW - DGO4 ® S&A - 2013

## 3.4.4.7 ZACC « n°7 » à Villers-Poterie

La ZACC de la périphérie du village a une superficie de 5,66 ha.



ZACC au plan de secteur © SPW - DGO4 ® S&A - 2013

## 3.4.4.8 ZACC « n°8 » à Gougnies

Cette ZACC de 8,11 ha représente la majeure partie du potentiel foncier de Gougnies (11,80 ha). Elle se situe à l'ouest du village et entre deux zones forestières (à l'ouest et au sud-est). L'étude paysagère du SICAT a relevé Gougnies comme « village de qualité moyenne ». Gougnies peut être qualifié de centre « plus rural ».



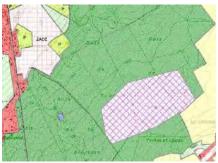
ZACC au plan de secteur © SPW - DGO4 ® S&A - 2013

### 3.4.4.9 ZACCI « n°9 » en zone forestière à Loverval et Joncret

Enclavée dans une zone forestière au sud-est de Loverval, la ZACCI n'est urbanisée que sur 1ha (2,2% de sa surface totale). Physiquement, ses limites ne sont pas marquées, elle se situe dans le bas des bois de



Roumont et de Joncret. A l'ouest, l'on peut observer une zone d'intérêt paysager qui s'étend au-delà de la nationale; à l'est, la zone agricole. La majeure partie de la zone forestière se trouve en site classé, la ZACCI comprise (voir carte n°8 : Contraintes urbanistiques).



ZACC au plan de secteur © SPW - DGO4 ® 2013

## 3.5. LES POUVOIRS PUBLICS COMME ACTEURS FONCIERS

### Cf. Carte 7 : Propriétés cadastrales publiques

Selon les données communales 4.572,17 ha du territoire de Gerpinnes est cadastré (hors voiries publiques). Notons que près de 15,1 % (690,52 ha) des propriétés sont de type public. Parmi celles-ci nous retrouvons :

- 552,62 ha appartiennent à la commune de Gerpinnes ;
- **67,53 ha** appartiennent à la Région Wallonne / M.R.W. / Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement ;
- 18,32 ha appartiennent à la fabrique d'église de la paroisse Saint-Michel à Gerpinnes ;
- 17,48 ha appartiennent à la ville de Charleroi;
- **10,37 ha** appartiennent la communauté française / MCF / Administration générale de l'infrastructure / Direction générale de l'infrastructure ;
- 9,98 ha appartiennent à la SWDE / Société wallonne des eaux ;
- 4,87 ha appartiennent l'état / SPF finance / Documentation patrimoniale / Domaine
- 1,92 ha appartiennent à la fabrique d'église de la paroisse Saint-Hubert à Gerpinnes / Loverval;
- **1,73 ha** appartiennent à la communauté française / MCF/ Administration générale de l'infrastructure / Direction de l'infrastructure scolaire ;
- **1,06 ha** appartiennent à la SNCB Holding;
- **0,95 ha** appartiennent à la SWL / Société wallonne du logement ;
- **0,83 ha** appartiennent à la commune d'Ham-sur-Heure ;
- **0,78 ha** appartiennent à la fabrique d'église de la paroisse Saint-Vaast à Cerfontaine / Daussois ;
- **0,48 ha** appartiennent à la fabrique d'église de la paroisse Saint-Georges à Florennes / Hanzinne ;
- o ,36 ha appartiennent à la SPGE / Société publique de gestion de l'eau;
- **0,32 ha** appartiennent à la fabrique d'église de la paroisse Saint-Léon à Gerpinnes / Acoz;
- **0,19 ha** appartiennent au centre public d'action sociale de Gerpinnes;



- **0,15 ha** appartiennent à Bpost;
- **0,15 ha** appartiennent à l'IDEG;
- **0,12 ha** appartiennent l'état-biens gérés par la régie des bâtiments/ Gestion du patrimoine ;
- o,09 ha appartiennent à l'ICDI / Association intercommunale pour la collecte et la destruction des immondices de la région de Charleroi;
- **0,08 ha** appartiennent à Igretec / Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques ;
- **0,038 ha** appartiennent à la Région Wallonne / Ministère de la Région Wallonne / Direction générale des ressources naturelles ;
- **0,036 ha** appartiennent à la Région Wallonne / M.E.T. / Direction générale des autoroutes et routes ;
- **0,021 ha** appartiennent la Région Wallonne / M.E.T. / Division de la gestion immobilière ;
- **0,008 ha** appartiennent à la Province du Hainaut ;
- **0,002 ha** appartiennent à Hainaut / gaz;
- **0,0009 ha** appartiennent à l'IGH / Intercommunale de gaz du Hainaut ;

Les propriétés de la commune de Gerpinnes se distribuent de la manière suivante :

Affectation (plan de secteur) / Superficie (ha)	Acoz	Gerpinnes	Gougnies	Joncret	Loverval	Villers-Poterie	Total
Zone d'activité économique mixte		1,23	0,60				1,82
Zone agricole	45,80	49,56	2,00	0,13	0,02	5,44	102,95
Zone d'aménagement communal concerté	0,48		0,15			0,25	0,88
Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	0,10						0,10
Zone d'espaces verts	5,38	6,60			11,42	2,82	26,21
Zone d'extraction				3,30			3,30
Zone forestière	63,16	136,52	101,69		44,33	37,89	383,58
Zone d'habitat	3,27	6,42	0,75	0,59	4,11	1,81	16,95
Zone d'habitat à caractère rural	0,04	1,51		0,00			1,55
Non affecté ("Zone blanche")			0,01				0,01
Zone de parc		2,17			0,47		2,64
Plan d'eau		0,66			0,08	0,05	0,79
Zone de services publics et d'équipements communautaires	3,01	6,03	0,77	0,23	1,36	0,44	11,85

Distribution des propriétés publiques au plan de secteur @ Données communales @ S&A -2013

Les propriétés communales sont essentiellement des territoires forestiers et agricoles. Notons que la commune possède près de 17 ha de propriétés en zone d'habitat.

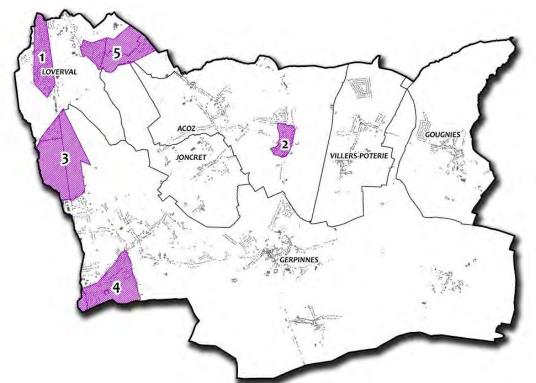


## 3.6. PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT

## → Cf. Carte 8 : Contraintes et potentialités urbanistiques

Il existe cinq Plans Communaux d'Aménagement (PCA) sur la commune de Gerpinnes. Depuis 1998, le Plan Communal d'Aménagement (PCA) a remplacé l'ancien Plan Particulier d'Aménagement (PPA). Il permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Il précise le Plan de Secteur en le complétant mais peut, au besoin, y déroger. Depuis 2009, on parle alors de Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR), antérieurement Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD). Le Plan Communal d'Aménagement répond à des objectifs variés. Il peut être l'expression d'une idée générale d'aménagement ou celle d'une volonté plus particulière, par exemple la protection d'un quartier ancien. Il peut également servir de cadre à des opérations telles que l'implantation d'un équipement public ou l'achat d'un espace vert.

Par son niveau de détail, le Plan Communal d'Aménagement traduit concrètement un programme préalablement mis au point et permet de fixer des règles précises à son application. L'existence de ce cadre précis implique que la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme ou de lotir soit simplifiée lorsqu'il existe un plan communal<sup>17</sup>.



Plans Communaux d'Aménagement sur la commune. © SPW DGO4 PLI vo8 ® S&A, 2013

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Définition issue du site Internet de l'ancienne DGATLP, aujourd'hui devenue la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie du Service Public de Wallonie (DGO4).



N°	Libellé	Code DGO4	Numéro Communal	Type Arrêté	Date Arrêté	Superficie (ha)
1	Grand Cheniat et Try d'haies (Loverval)	D5245/5	1	Arrêté royal	06/11/1956 01/08/1960	46,51
2	/ (Acoz)	D5150/7	1	Arrêté ministériel	26/03/1985	18,03
3	Bois de Bertransart (Gerpinnes)	D5150/5.2	2	Arrêté royal	11/12/1957 08/05/1958 27/06/1967	51,47
4	/ (Gerpinnes)	D5150/6	4	Arrêté royal	26/04/1967	64,49
5	Quartier de Fromont (Loverval)	D5150/15	6A	Arrêté royal Arrêté royal Arrêté ministériel	17/04/1962 16/06/1972 15/01/1999	24,85

Liste des Plans Communaux d'Aménagement et de leurs arrêtés. © SPW – DGO4 ® S&A -2013

L'on constate que les PCA de Gerpinnes ont une vocation essentiellement résidentielle même si certains permettent l'implantation d'activités économiques mixtes ou de services et équipements communautaires. Deux d'entre eux permettent les espaces verts et un plan conserve une zone destinée à l'agriculture.

## 3.7. Sites d'anciennes activités économiques

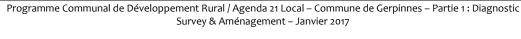
## 3.7.1 Sites à réaménager (SAR)

La notion de Site à Réaménager (SAR) remplace l'ancienne notion de Site d'Activité Economique Désaffecté (SAED). Elle concerne tous les sites présentant un état de désaffection ou d'abandon contraire au bon aménagement des lieux et ayant accueilli divers types d'activités, à l'exception du logement. Sont donc aussi concernés, par exemple, les anciens sites administratifs, hospitaliers, scolaires, militaires, cinématographiques, commerciaux, etc. La Région Wallonne effectue une distinction entre les SAR de fait et les SAR de droit. Tout site d'ancienne activité à l'abandon peut être considéré comme un SAR de fait. La notion de SAR de droit implique par contre la reconnaissance d'un périmètre opérationnel officiel de la part de la Ville et de la Région Wallonne. Dans certains cas, cette reconnaissance d'un SAR de droit permet d'obtenir des financements régionaux pour la réalisation des travaux de réaménagement18.

Il existe 1 SAR sur l'ensemble de la commune:

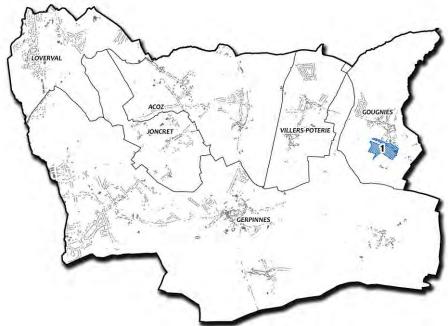
Libellé	Arrêté et date	Superficie (Ha)	Туре			
« Marmor »	Désaffectation 05/01/1998	15,89	Site d'activité économique désaffecté			

© SPW - DGO4 ® S&A - 2013



18 http://www.liege.be/urbanisme/amenagement-du-territoire/perimetres-operationnels-1/sites-a-reamenager-sar





Site à Réaménager (SAR) © SPW-DGO4 ® S&A - 2013

## 3.7.1.1 Projet et cartographie



Légende des fiches descriptives ci-dessous © SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI vO8 ® S&A - 2013



#### Site « Marmor »

Situé sur l'ancienne commune de Gougnies (à moins d'1 km au sud du village), le site de 15,89 ha est une ancienne carrière. Site de Grand Intérêt Biologique à l'ouest (SGIB de 3,85ha) et ancienne carrière en voie de comblement complet (décharge) pour sa partie est, elle est dénommée « ancienne carrière Marmor » ou « ancienne carrière du couchant ». Hors site, mais tout près de celui-ci, subsiste un four à chaux (production de chaux à partir des déblais et des déchets de l'industrie marbrière).



Localisation et périmètre du SGIB © SPW-DGO3, 2011

Brève description du SGIB (d'après www.biodiversité.wallonie.be):

Cet ancien site d'extraction fait partie du complexe de carrières situé entre Villers-Poterie et Mettet, où l'on a exploité une veine marbrière de la Formation de Lustin ('marbre Sainte Anne'). Elle comprend une excavation très encaissée dont le fond est occupé par une pièce d'eau profonde au niveau variable en entourée de parois rocheuses abruptes sur une grande partie du pourtour ainsi que de plusieurs terrils hauts d'une vingtaine de mètres (deux petits au nord de la cavité et un grand au sud de celle-ci) en partie boisés, en partie envahis de fourrés surtout arbustifs. Très pierreux, ils forment localement des zones d'éboulis instables. Un escalier permet d'atteindre le plan d'eau en un point du côté nord. Le plan d'eau a été utilisé par un club de plongée. Une pâture jouxte le terril nord-est qui est peut-être englobé dans celle-ci.

Il s'agit de l'une des rares carrières de cette bande calcaire qui ne soit pas comblée ou polluée par des déversements de déchets importants. Malgré son embroussaillement très prononcé, le grand terril sud présente un intérêt botanique. L'intérêt biologique de cette carrière reste sous-documenté en raison de sa faible accessibilité.





Carrière de Gougnies © www.gougnies.be

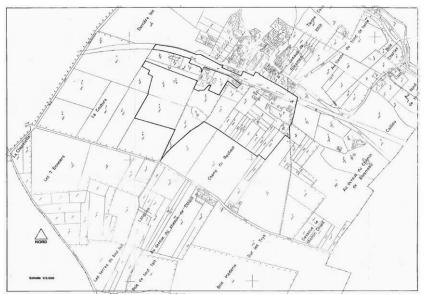
L'accès au public y est interdit (clôture le long de la rue des Longs Bonniers, parcelles agricoles à l'ouest et au sud; habitations au nord de l'excavation). Si un réaménagement du site est envisagé, il faudra veiller à la conservation d'une des rares carrières non remblayées ou altérées de la bande de calcaire de la Formation de Lustin (veine marbrière) de cette partie du Condroz et faire face à la menace de l'embroussaillement important des terrils en y maintenant certaines parties ouvertes.



De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de Secteur, Occupation du sol © SPW-DGO3, DGO4 et DGO5, IGN ® S&A - 2013



Les destinations principales prévues au Plan de Secteur pour le périmètre du SAR sont une zone d'espaces verts ainsi qu'un croissant d'activité économique mixte au nord. De fait, la partie en zone d'espaces verts semble être à l'abandon.



Situation du plan cadastral 01.01.97 6e division section B - Site SAE/CH96 © SPW-DG04

Dans le périmètre du SAR, on peut noter la présence d'un chemin de la SNCB et d'une ancienne ligne de chemin de fer (zone blanche au Plan de Secteur); l'ancienne gare de Gougnies est toujours présente également mais située dans la partie hors périmètre. Pour le reste, il s'agit de propriétaires privés. La matrice cadastrale indique essentiellement des terres et ruines appartenant au même propriétaire que l'entrepôt. Une petite infrastructure sportive ainsi qu'une maison et son jardin sont également présents.

## 3.7.2 Sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)

Le concept de SRPE (décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative) remplace celui de Sites d'Intérêt Régional (SIR) mais s'appuie sur les mêmes objectifs et sur le même processus de mise en œuvre. Les annexes 1 et 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale du 30 avril 2009 reprennent la liste des SRPE ainsi que la mise à jour des informations relatives aux sites figurant au sein de cette liste.

La commune de Gerpinnes ne présente pas de SRPE - Site en Réhabilitation Paysagère et Environnementale.

## 3.7.3 <u>Périmètres de reconnaissance économique (PRE)</u>

La commune de Gerpinnes ne présente aucun Périmètre de Reconnaissance Economique.



## 3.7.4 Remembrement rural

Le remembrement agricole a contribué, il y a plusieurs dizaines d'années, à modifier profondément les paysages ruraux. Selon la Loi du 22 Juillet 1970 (loi relative au remembrement légal de biens ruraux), article 1: afin d'assurer, dans l'intérêt général, une exploitation plus économique des biens ruraux, il peut être procédé, conformément aux dispositions de la loi, au remembrement de terres morcelées et de terres dispersées. Le remembrement tend dès lors à constituer des parcelles continues, régulières, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation et jouissant d'accès indépendants. Le remembrement peut être accompagné de la création et de l'aménagement de chemins et voies d'écoulement d'eau ainsi que de travaux d'amélioration foncière tels que travaux d'assèchement, d'irrigation, de nivellement et de défrichement, ainsi que de travaux d'aménagement des sites et de travaux d'adduction de l'eau et de l'électricité. Avec l'accord des propriétaires, usufruitiers et preneurs intéressés, le remembrement peut être accompagné d'autres améliorations rendues nécessaires par la restructuration foncière ou par la réorientation de la production, tels la démolition, la construction, l'agrandissement, l'amélioration et le raccordement au réseau électrique et à la distribution d'eau de bâtiments de ferme, y compris les locaux d'habitation, ainsi que l'adduction de l'eau et du courant électrique dans les prairies et pâtures.

La commune de Gerpinnes ne comporte à l'heure actuelle aucun Périmètre de Remembrement Agricole sur son territoire.

## 3.8. Schéma de Structure Communal et règlement communal d'urbanisme

La commune ne possède ni Règlement Communal d'Urbanisme (Le RCU traduit la ligne de conduite que s'est fixée la commune en matière d'aménagement du territoire: prescriptions relatives au bâti, aux voiries, aux espaces publics, etc. Le RCU a une valeur légale) ni Schéma de Structure Communal (Le SSC est un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable du territoire communal).

⇒ Ces deux outils sont toutefois en cours de finalisation.

Ci-dessous sont d'ailleurs présentés les grands axes stratétiques du Schéma de Structure Communal de Gerpinnes :

- Premier axe stratégique : Gerpinnes, un cadre de vie à dimension humaine ;
- Deuxième axe stratégique : Gerpinnes, sa dynamique propre ;
- Troisième axe stratégique : Gerpinnes, Porte Sud de l'agglomération de Charleroi.



## 3.9. Autres outils d'aménagement

La commune de Gerpinnes ne présente aucun Périmètre de Remembrement Urbain ni de Rénovation Urbaine. La Rénovation Urbaine est une action d'aménagement visant à restructurer, réhabiliter ou assainir un quartier urbain.

Il n'existe pas non plus de Périmètre de Revitalisation Urbaine. La Revitalisation Urbaine est, elle, une action visant, à l'intérieur d'un périmètre donné, à développer et à améliorer l'habitat, services et commerces compris.

La commune dispose par contre d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) ainsi que de deux Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR à Hymiée et à Fromiée). L'on note également la présence d'une Zone Protégée en matière d'Urbanisme (ZPU) au centre de Gerpinnes. La ZPU est un centre historique protégé qui est concerné par l'application d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Zone Protégée en matière d'Urbanisme. Ce règlement prend en compte la volonté de préserver au mieux le caractère traditionnel de la zone. Le centre de Gerpinnes ainsi que le village de Villers-Poterie se trouvent en partie en Périmètre d'Intérêt Culturel Historique ou Esthétique.

## 3.10. Projets divers

## 3.10.1 Projet « Observatoire du territoire » du GAL de l'Entre Sambre et Meuse

Améliorer la qualité des projets urbanistiques, développer une vision à long terme de l'aménagement du territoire des quatre communes du GAL, renforcer l'offre en logements de qualité, etc. Tels sont les objectifs que se sont fixés les partenaires associés au projet "Observatoire du territoire".

## 3.10.2 Outils d'orientation existants

#### 3.10.2.1 Le Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire (SICAT)

Dans le cadre de l'élaboration du SICAT, entre janvier et mars 2010, quatre groupes de travail (un par commune) se sont réunis à plusieurs reprises afin de mettre d'accord les participants sur les constats, à travers un diagnostic en matière d'aménagement du territoire coproduit à l'échelle de chaque commune. La principale question à laquelle le SICAT tente de répondre au travers des options d'aménagement ressorties des différentes études est la suivante : « Comment accueillir de nouveaux habitants tout en maintenant le caractère rural de nos villages ? ». Par son SICAT, la commune se projette dans l'avenir et se définit des lignes de conduite pour les 15 à 20 ans à venir.



### 3.10.2.2 L'Atlas Communal

Depuis mars 2012, chaque commune du GAL dispose de son « Atlas communal » en matière d'aménagement du territoire. En quelques clics, l'Atlas permet de consulter toutes les données importantes liées à la gestion de l'espace rural, il s'inscrit clairement au service du SICAT.

## 3.10.3 Principales options retenues par le SICAT

Suite aux études des groupes de travail du GAL, la commune a souhaité se pencher plus particulièrement sur le développement potentiel de certains villages au vu des importantes réserves foncières encore présentes sur ces villages: Loverval, Les Flaches et Villers-Poterie; développement qui pourrait entraîner à son tour un impact sur le développement des autres villages et de l'entité communale (voir chapitre Logement – Options SICAT).





## 4. STRUCTURE URBANISTIQUE & PATRIMOINE BÂTI

→ Cf. Carte 8 : Contraintes urbanistiques

→ Cf. Annexe 3: Patrimoine monumental de Gerpinnes

## 4.1. Synthèse du diagnostic : Structure Urbanistique & Patrimoine Bâti

- Région agro-géographique du Condroz;
- Loverval fait partie du versant Sambro-Mosan;
- Loverval est coupée en deux par la N5;
- Lausprelle, Joncret, Acoz, Villers-Poterie, Gerpinnes, Hymiée et Les Flâches font partie du Pays d'Acoz;
- Gougnies fait partie de La Marlagne;
- Fromiée fait partie du Condroz Occidental;
- Loverval est l'extension de l'urbanisation périphérique de Charleroi, le village s'étale aussi le long de l'axe routier majeur (N5);
- Lausprelle s'étire de manière filamenteuse en village-rue et forme des conurbations avec les villages de Joncret et d'Acoz;
- Joncret présente une physionomie éclatée;
- Acoz est logé dans le creux d'une vallée et suit le cours de la rivière qui a fait naître ce village;
- Les Flaches présente une physionomie filamenteuse et est dénué de noyau central;
- Gerpinnes conserve son noyau urbain ancestrale et s'étale vers l'extérieur de manière étoilée ;
- Hymiée garde son caractère dense ancestral et ne s'étale quasiment pas ;
- Villers-Poterie a conservé son noyau mais s'étale vers le nord sous forme de nouvel habitat;
- Un nouveau lotissement totalement isolé au nord de Villers-Poterie (Quartier des Nations);
- Gougnies présente une implantation étoile ainsi qu'un étalement vers le nord-ouest ;
- Un nouveau quartier totalement isolé du noyau originel de Gougnies (Quartier de l'Europe);
- Fromiée garde son caractère ancestral et ne s'est quasiment pas étalé;
- Présence de 10 espaces publics principaux (places) sur l'entité;
- Présence de 16 monuments et sites classés ;
- Pas de « Biens exceptionnels » sur la commune.



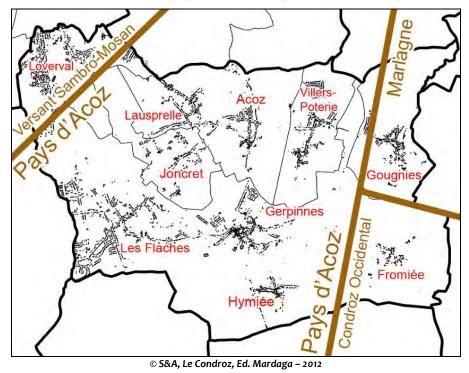
# 4.2. Analyse AFOM : Structure Urbanistique & Patrimoine Bâti

	Atouts		Faiblesses
•	Grande diversité de typologie et de	•	Peu de châteaux sont classés malgré leur
	morphologie villageoise sur le territoire.		caractère architectural.
•	Certain village ont conservés leur typologie	-	La commune est coupée par la N5 (une partie
	historique et ne sont pas concerné par le		du village de Loverval).
	phénomène de conurbation.	•	Urbanisation inadaptée dans certaines partie
•	Existence d'inventaire et d'études (SICAT,		du territoire (quartier isolés et en rupture avec
	Etude Paysages, etc.)		le contexte bâti originel)
-	Existence d'un patrimoine monumental et bâti	•	Certains lotissements forment des poches
	d'une grande richesse sur l'entité.		d'habitats externes au noyau de village.
•	Présence de plusieurs biens classés.	•	Habitat récent parfois non intégré au bâti
			ancien.
		-	Formation de conurbation entre les villages
			essentiellement à l'ouest.
	Opportunités		Menaces
-	Mise en œuvre des options et du programme	•	Pérennisation des modes d'urbanisation
	d'actions définie dans l'étude Paysage et le		actuelle (habitat peu dense, peu intégré, isolé,
	SICAT.		etc.)
-	Meilleure exploitation et valorisation du	•	Risque de conurbation dans certaines zones
	patrimoine bâti	•	Dégradation et détérioration des éléments du
			patrimoine



## 4.3. Introduction

La commune de Gerpinnes se trouve à l'extrême ouest de la région agro-géographique du Condroz. D'une manière générale, le mode de peuplement traditionnel de la région condrusienne est le groupement en villages et hameaux avec une dispersion intercalaire de fermes et de châteaux. Ce mode de peuplement, typique du Condroz Central ou « Vrai Condroz », présente quelques nuances dans les autres sous-régions définies par les conditions physiques. Le village de Loverval fait partie du versant Sambro-Mosan où commence l'urbanisation de la périphérie de Charleroi. Les villages de Lausprelle, Joncret, Gerpinnes (+Les Flâches, Hymiée, Fromiée), Acoz et Villers-Poterie font partie du Pays d'Acoz. Le village de Fromiée fait partie du Condroz Occidental et celui de Gougnies, de la Marlagne.



En Ardennes Condrusiennes et en Marlagne surtout, la dispersion prédomine. Les habitations sont disséminées partout sur le plateau, et, lorsqu'elles se regroupent en villages ou en hameaux, elles le font de manière désordonnée et très lâche, ce qui accentue le caractère diffus du peuplement.

Au Pays d'Acoz et au Condroz Occidental par contre, la dispersion intercalaire est faible. Les habitations s'y regroupent en gros villages à plans complexes liés à un réseau routier qui occupent généralement les vallées.



# 4.4. Evolution et configuration urbanistique et paysagère des différents villages et hameaux de l'entité

Pour l'analyse de l'évolution urbanistique, plusieurs cartes ont été utilisées successivement pour chaque village et hameau de l'entité dont :

- La carte de Ferraris: elle peut aussi être appelée carte des Pays-Bas autrichiens, c'est une carte historique établie entre 1770 et 1778 par le comte Joseph de Ferraris. Le levé topographique a été effectué sur le territoire aujourd'hui belge et luxembourgeois ainsi que sur une partie des territoires allemands et néerlandais. Entièrement réalisée et dessinée à la main par des élèves officiers, la carte de Ferraris avait une vocation exclusivement militaire: elle retraçait les éléments stratégiques les plus importants comme des rivières, des ponts ou des chemins creux permettant d'y cacher des troupes. Dépourvue de système de référence, la carte renseigne le relief, l'occupation du sol, l'habitat, le réseau routier et le réseau hydrographique, l'organisation paroissiale ainsi que les limites administratives de l'époque;
- <u>Le cadastre informatique</u>, également appelé Plan de Localisation Informatique (PLI<sup>19</sup>), a quant à lui été utilisé pour décrire la situation actuelle.
- Les photographies aériennes récentes.

Notons que les atouts et les faiblesses au point de vue paysager proviennent, pour chaque village, de l'étude paysages (analyse évaluative – diagnostic) réalisée par le bureau d'étude Arpayge en 2005 dans le cadre du projet mené par le GAL ESEM.

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local - Commune de Gerpinnes - Partie 1: Diagnostic

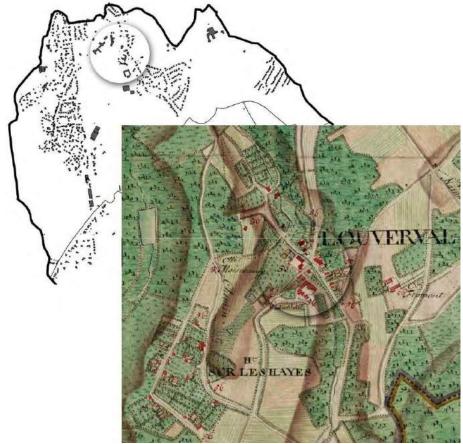


#### 4.4.1 Loverval

Ce village situé à l'extrême nord-ouest de l'entité appartenait à la principauté de Liège contrairement aux 5 autres villages de la commune. Au XVIIIème siècle, l'habitat y était peu concentré et le territoire majoritairement boisé. On n'y décèle qu'une seule trace d'activité industrielle à savoir une carrière de pierre (1809).

A l'origine, il existait deux centres urbanisés: l'ancien Loverval et le quartier de « Sur les Hayes » au sudouest. Au cours des siècles la physionomie du village s'est considérablement modifiée. Celui-ci s'est essentiellement développé vers l'ouest. En effet, son caractère forestier et la présence de la N5 a favorisé le développement d'un habitat résidentiel bourgeois à partir des années 30, tendance qui s'est ensuite accentuée à partir des années 70. Notons également, au sud-est du noyau originel, la présence d'une importante extension résidentielle.

Actuellement, la partie nord du village est en conurbation avec la banlieue de Charleroi et s'intègre totalement à celle-ci. En outre, l'urbanisation continue à s'étendre le long de la N5, ce qui a pour effet de « couper » le village en deux. Les rares vestiges anciens sont en pierre mais la brique et le béton sont les matériaux les plus fréquemment utilisés.



Loverval © Pli Vo7 - Carte Ferraris









Développement de l'habitat le long de la N5 extension récente au sud-ouest © Google streetview – 2013



#### 4.4.1.1 Analyse paysagère

#### **Atouts**

- Le cadre boisé, arboré, verdoyant, conférant une qualité paysagère à Loverval;
- Le relief en pente et vallonné. Le vallon du ruisseau du Fond des Haies, pour le contraste que son paysage boisé offre avec l'agglomération de Charleroi;
- La qualité architecturale de certaines villas ;
- L'ambiance soit résidentielle soit villageoise de certaines rues ;
- L'aménagement de qualité de la place près de l'Institut Notre-Dame;
- Le réaménagement de certaines voiries.

#### **Faiblesse**

- La N5, véritable coupure pour Loverval;
- Le manque de lisibilité (structure) à l'intérieur des quartiers ;
- Le manque de liaisons de certains lotissements avec les autres quartiers;
- L'hétérogénéité du bâti, dans une certaine mesure ;
- Le bâti à usage commercial le long de la N 5;
- Les nombreuses voies en cul de sac;
- Le manque de lisibilité de certains réaménagements de voirie ;
- Certaines voiries en mauvais état;
- L'inadéquation entre le trafic rue de la Blanche Borne et la voirie;
- Les réseaux aériens envahissants.

La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005

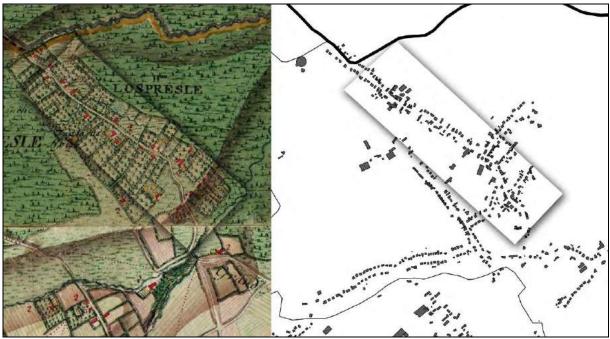


## 4.4.2 Lausprelle

Ce village fait partie, selon l'étude paysagère de l'Entre-Sambre-et-Meuse, de l'unité paysagère du Condroz périurbain. L'habitat y était généralement dispersé et comportait des fermes en long tricellulaires. La pierre grise était le matériau traditionnel souvent associé à un grès de couleur plus "rosée". Toutefois, l'essor de l'habitat durant le 19ème siècle a favorisé l'usage de la brique qui est le matériau le plus visible de nos jours. L'habitat de ce secteur, a, de nos jours, une vocation essentiellement résidentielle.

La structure du bâti originelle y est sous forme de village-rue. Actuellement cette typologie subsiste et le village se développe essentiellement de part et d'autre de trois voiries : les rues de Villers, des Hauts Droits et de Trieu du Charnoy.

Sur les cartes ci-dessous, on peut remarquer l'évolution entre Ferraris et actuellement. En effet, plusieurs nouvelles branches d'habitats pavillonnaires sont venues se greffer au sud de l'ancien village-rue de Lausprelle. Le village forme donc actuellement une nébuleuse qui a tendance à créer des conurbations avec les centres urbanisés voisins de Joncret et Acoz.



Lausprelle © Pli Vo7 et Carte Ferraris

## 4.4.2.1 Analyse paysagère

#### **Atouts**

- Des vues intéressantes vers Joncret et son paysage rural;
- Le cadre boisé à l'Ouest et à l'Est, le relief en pente et vallonné au Nord et à l'Est, conférant une certaine qualité paysagère à des parties du village;

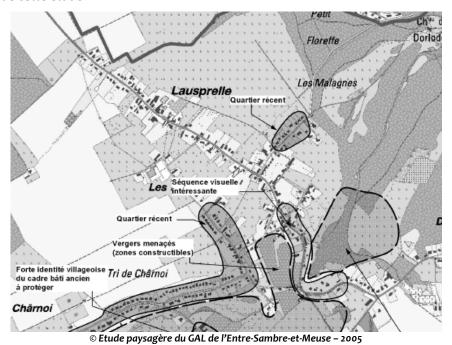


- Le maillage de routes communales permettant une urbanisation s'inscrivant dans la structure linéaire du village (rue des Hauts Droits, rue Nouvelle); la possibilité d'éviter le mitage par l'urbanisation;
- Les vergers qui subsistent ;
- L'ambiance soit résidentielle, soit villageoise de certaines rues;
- Le réaménagement de l'espace public devant le centre culturel.

#### **Faiblesses**

- La situation du village le long d'une route de liaison entre l'agglomération de Charleroi et
   Gerpinnes (rue de Villers); la pression en terme de trafic que cette situation induit;
- Les vergers menacés par l'urbanisation;
- Le bâti très hétérogène;
- Des transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture ;
- L'hétérogénéité du traitement des limites;
- Des ralentisseurs casse-vitesse envahissants mais cependant nécessaires ;
- Le cadre rural se transformant en cadre résidentiel;
- Les réseaux aériens envahissants.

La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



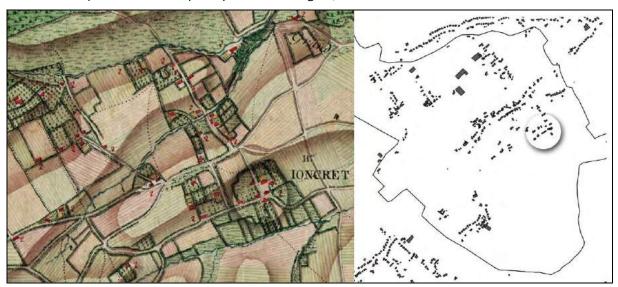


## 4.4.3 Joncret

Le village n'a laissé que très peu de trace dans l'histoire de l'industrie (contrairement à la plupart des localités de la région de Charleroi), à savoir un four à chaux, une mine de fer au XIXème et une carrière de sable plus récemment. L'activité y est essentiellement agricole et Joncret est toujours resté un des villages les moins peuplés de l'arrondissement de Charleroi.

Comme pour le village de Lausprelle, Joncret fait partie de l'unité du Condroz périurbain. La morphologie villageoise actuelle est sous forme de village-rue. En effet, l'essentiel de l'urbanisation s'organise de part et d'autre d'une voirie principale, la rue jean-Joseph Piret. Joncret connaît ce même phénomène de conurbation.

Le village de Joncret, au temps de Ferraris, avait pour centre villageois une petite placette différente du centre actuel qui est matérialisé par la présence de l'église, située au nord de l'ancien centre.





Joncret © Pli Vo7 - Carte Ferraris et centre actuel du village



#### 4.4.3.1 Analyse paysagère

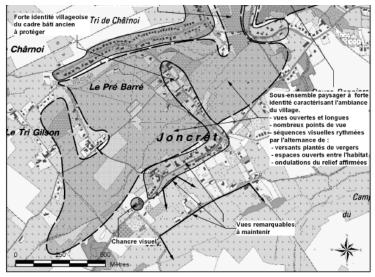
#### **Atouts**

- Le paysage vallonné de qualité, le caractère rural;
- Les vallons d'affluents du ruisseau d'Hanzinne (ruisseaux du Charnoi, de Lormalau, de Fagnet);
- Les prairies dominantes, les vergers, les haies, les haies bocagères, donnant un cadre verdoyant;
- Le cadre boisé au Nord-Ouest et à l'Ouest (Bois de Joncret);
- Les multiples vues lointaines de qualité et vers les villages voisins : Lausprelle, Villers-Poterie,
   Gougnies, Acoz, Gerpinnes ;
- Le contraste entre deux types de paysages agricoles : le paysage du village avec prairies dominantes et le paysage au Sud et Sud-Est : terres agricoles dominantes ;
- La silhouette du village située sur une crête et visible depuis de multiples points de vue ;
- Le clocher, comme point de repère ;
- Une certaine homogénéité du bâti ancien grâce à la brique;
- Des efforts d'intégration de certains bâtiments récents;
- La place et la rue Saint-Joseph Piret qui ont été aménagés dans le cadre du premier pcdr;
- La rue de Joncret réaménagée.

#### **Faiblesses**

- La dispersion de l'habitat le long de l'important maillage de routes communales ;
- L'hétérogénéité du bâti récent ;
- Certaines routes en mauvais état.

La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005



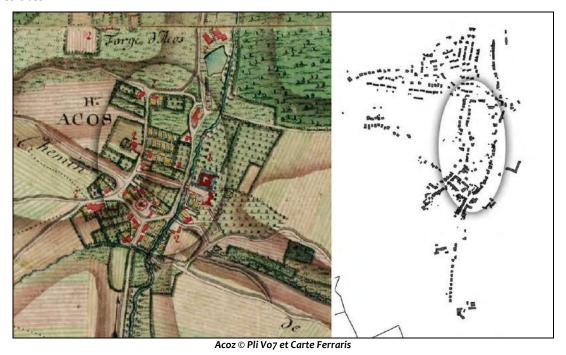
#### 4.4.4 Acoz

Ce village fait partie, selon l'étude paysagère de l'Entre-Sambre-et-Meuse, de l'unité paysagère des vallées d'affluents de la Sambre. Acoz se trouve dans la vallée du Ruisseau d'Hanzinne comme Gerpinnes. L'habitat des vallées comporte souvent des fermes en long de type bicellulaire ou tricellulaire. Les fermes de taille plus importante y sont plus rares car les terres cultivables se situent généralement sur les plateaux. Lorsqu'un village de vallée comporte une ferme en carré, celle-ci était souvent liée à un château ou à une seigneurie. La pierre calcaire est le matériau dominant, la brique faisant son apparition au 19ème siècle.

Le village d'Acoz se blottit sur la rive gauche d'un large ruisseau tributaire de la Sambre venu des hauteurs d'Hanzinne. Ce cours d'eau capricieux, qu'on appelle l'Acoz ou la Biesme d'Acoz, se gonfle de plusieurs affluents, les rys de Saint-Pierre, de l'Ormaleau, du Charnoy et de la Marlagne ou du grand bon Dieu. Acoz avait une place importante dans l'histoire de l'industrie du fer dans L'Entre-Sambre-et-Meuse.

A l'origine, hormis le château, le fond de vallée est assez peu construit, les prairies étant dominantes. Le village s'est développé sur un léger replat le mettant ainsi à l'abri des inondations. Il suit nettement l'axe de la vallée mais l'urbanisation croissante entraîne un développement de l'habitat sur les plateaux situés aux alentours.

On peut remarquer, sur les cartes ci-dessous, la densification des différentes rues existantes déjà au temps de Ferraris. Le noyau ancien est bien conservé, l'extension du village s'est essentiellement localisée au nord et au nord-ouest avec la création de nouvelles voiries, autour desquelles se sont créés de nouveau quartiers et des cités.



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017





Acoz © http://acoz.skynetblogs.be/o6-acoz-nature-environnement/ - 2012

### 4.4.4.1 Analyse paysagère

#### **Atouts**

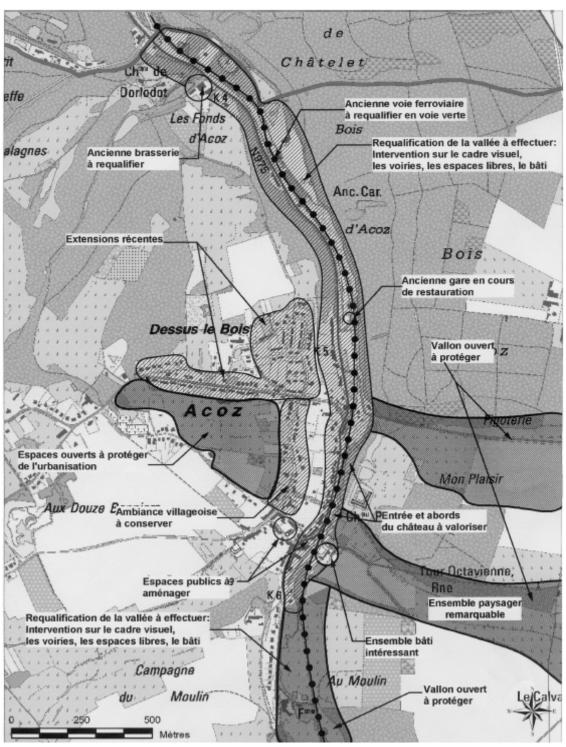
- Le relief marqué, le cadre boisé et agricole;
- Des vues remarquables depuis un chemin entre Villers-Poterie et Acoz; des vues intéressantes depuis Joncret et entre Gerpinnes et Acoz;
- Ponctuellement, dans le centre, une certaine ambiance villageoise, un certain charme;
- L'ancienne gare en cours de rénovation;
- L'ancienne maison communale et l'ancienne école conservées et réaffectées;
- Des carrefours et des voiries réaménagés ;
- Un espace vert aménagé comportant des jeux.

## **Faiblesses**

- La vallée du ruisseau d'Hanzinne, à requalifier ;
- Dans le centre du village, les vues de mauvaise qualité (bâti et abords hétérogènes);
- La structure du village peu lisible ;
- Le bâti hétérogène, pauvre, mal transformé;
- Le traitement disparate des limites ;
- Des éléments bâtis témoins de l'activité passée conservés mais à valoriser;
- Les deux châteaux peu ou pas visibles;
- Du petit patrimoine qui pourrait être mieux valorisé;
- La place de l'église, entièrement asphaltée;
- L'espace public aux abords du monument;
- Des voiries en mauvais état;
- Les réseaux aériens envahissant et dévalorisants pour le paysage;
- La végétation spontanée qui donne un aspect de friche dans la vallée du ruisseau d'Hanzinne.



La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005



## 4.4.5 Les Flaches

Au 18ème siècle et selon la carte de Ferraris, le village de « Les Flaches » était constitué d'habitations et de fermes isolées éparpillées. Le village ne comportait aucun centre villageois à proprement parler. Ceci est caractéristique de la Marlagne ou du nord du pays d'Acoz, où une importante dispersion s'intercale entre les hameaux et les quelques villages. Ces groupements, installés en général sur les replats, ont une structure inorganique ; les maisons s'y disposent sans ordre, à quelque distance les unes des autres.

Au fil des siècles, le village s'est considérablement développé. L'urbanisation a créé un ensemble de conurbations entre les différentes zones bâties originelles. Un petit lieu public, sorte de point de repère identitaire pour le villageois, a vu le jour. Il est constitué d'une petite placette et de l'église du village. L'ensemble villageois forme actuellement une sorte de nébuleuse filamenteuse formée de diverses rues bordées d'habitats récents et pavillonnaires.



Les Flaches © Pli Vo7 et Carte Ferraris



#### 4.4.5.1 Analyse paysagère

#### Atouts

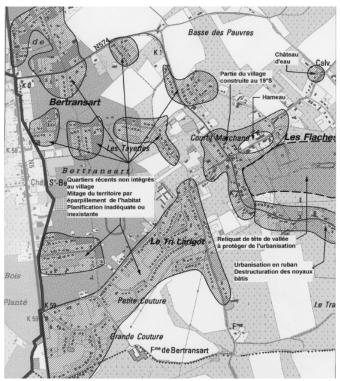
- Les vues lointaines intéressantes vers le vaste paysage de terres agricoles au Sud et au Sud-Est. La vue des clochers et des villages au loin d'Hymiée, d'Ahérée, de Tarcienne;
- Les vallons du ruisseau St-Pierre et du ruisseau de Lormalau, éléments de la diversité du paysage (relief et occupation du sol);
- La ferme de Bertransart, comme point de repère.

### **Faiblesses**

- Le mitage du paysage et du Bois de Bertransart par une urbanisation dispersée;
- La pression urbanistique liée à la proximité de la N 5;
- L'urbanisation en ruban le long de la N 574 induisant une perte d'identité villageoise;
- Les nombreux lotissements donnant lieu à un éparpillement de l'habitat sur le territoire, le manque de structure de l'urbanisation induisant une perte de repère;
- La perte d'identité villageoise due à ce type d'habitat;
- L'hétérogénéité du bâti (gabarits, matériaux, couleurs, etc.);
- Le manque d'espaces communautaires et d'espaces publics autres que les voiries;
- L'utilisation massive de végétaux exotiques, induisant une perte d'identité rurale;
- L'hétérogénéité du traitement des limites;
- Le manque de valorisation du petit patrimoine.

La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.





© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005

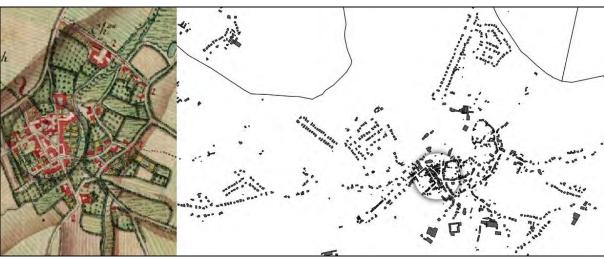


## 4.4.6 Gerpinnes

Dans la commune de Gerpinnes, les lignes de structure paysagère forment un « entonnoir » autour de la vallée du ruisseau d'Hanzinne, au centre duquel se situe le centre urbain de Gerpinnes. Le point bas de la commune (160 m) est situé à Acoz dans la vallée du ruisseau d'Hanzinne et le point haut (255 m) à Fromiée au sud-ouest. Le village de Gerpinnes est en quelque sorte dans une situation de fond d'entonnoir.

Le noyau ancestral est déjà bien marqué et identifiable au XVIIIème pour ce village. En outre, on constate que celui-ci constitue toujours le centre villageois actuel. En termes d'extension du bâti, le village de Gerpinnes s'est essentiellement étendu sous forme de bande d'habitat pavillonnaire du nord-est au sud-est et dans une moindre mesure à l'ouest.

Le village forme encore à l'heure actuelle une entité distincte. Néanmoins, un risque de conurbation existe au nord pouvant engendrer la perte d'identité du village.



Gerpinnes © Pli Vo7 et Carte Ferraris

#### 4.4.6.1 Analyse paysagère

#### **Atouts**

- La situation du village en fond de vallée et sur les versants du ruisseau d'Hanzinne et de ses affluents;
- Les vallées verdoyantes à protéger, occupées par des prairies, pénétrant jusqu'au centre du village.
- Des vues remarquables depuis différents points de vue (depuis le Sud, Joncret, la rue Alfred
   Thiébaut, ...): la silhouette bâtie et arborée du village;
- Le centre ancien à forte identité;
- Une image pittoresque dans le centre ancien pouvant être développée ;
- L'aspect et l'ambiance de petit bourg, qui pourrait être valorisée et développée;
- Le clocher comme point de repère;
- Un patrimoine bâti varié: église, ferme, château, gare, ...;



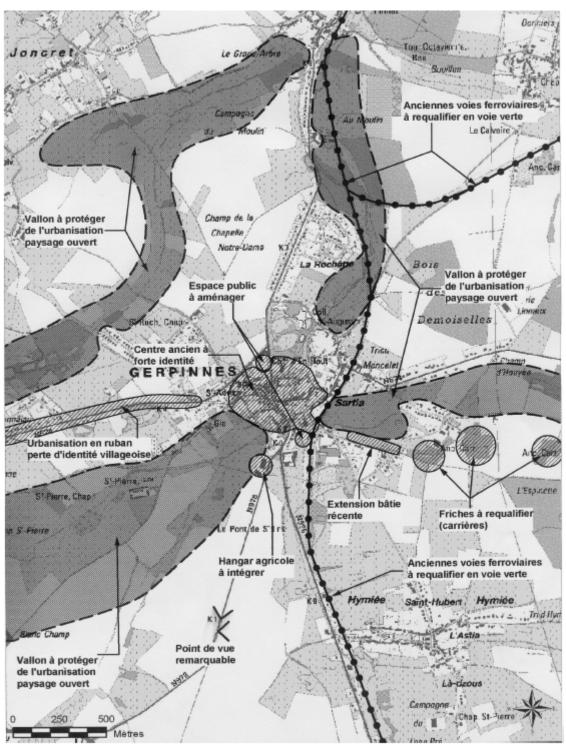
- Du bâti ancien, de belles bâtisses;
- Une place et des rues réaménagées (place des combattants, rue Albert Bernard, ...);
- Le site de la ferme Saint-Pierre ;
- Des anciennes lignes de chemin de fer à l'abandon et une ancienne gare, comme témoins de l'infrastructure ferroviaire qui existait autrefois. Le potentiel de reconversion de l'ancienne voie de chemin de fer en voie lente verte;
- La présence du végétal dans le centre du village;

#### **Faiblesses**

- L'urbanisation en ruban entre Gerpinnes et Les Flaches, Acoz, qui fait disparaître les limites du village et contribue à la perte d'identité;
- Des garages en blocs béton dans le centre du village;
- Le bâti hétérogène ;
- Du bâti transformé de façon peu respectueuse de l'architecture;
- Des extensions récentes mal intégrées au village (maisons individuelles, immeubles);
- La place (marché) en attente d'un devenir;
- Des rues et des ruelles à réaménager : ambiance de petit bourg, image pittoresque ;
- Le manque de valorisation du ruisseau d'Hanzinne dans sa traversée du village;
- Des traitements des limites trop hétérogènes dans le centre du village;
- Des friches à requalifier;
- Le parc Saint-Adrien à aménager;
- Des extensions récentes mal intégrées au village entre autre de type immeuble;
- Des végétaux exotiques utilisés pour le traitement des limites induisant une perte d'identité rurale;
- De la signalisation routière de format inadapté aux ruelles ;
- Des réseaux aériens envahissants.



La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005



# 4.4.7 <u>Hymiée</u>

Hymiée s'est développé dans un vallon où coule un modeste ruisseau auquel le hameau a donné son nom. Cet environnement très humide est favorable au développement des prairies qui dominent autour du hameau. Dépendant du village de Gerpinnes, le hameau d'Hymiée possède une grande place herbeuse entourée d'un cordon de maison et de fermes en long de pierre calcaire et de brique. Ce village est un des seuls à ne pas comporter de nouveaux lotissements.

Le village était déjà très dense à l'époque de Ferraris et formait un noyau avec une identité propre. Malgré quelques extensions sous forme de bandes d'habitat pavillonnaire au nord (rue d'Hymée) et à l'est (rue de l'Astia), le village a gardé sa configuration originelle.





Hymiée  $\odot$  Pli Vo7 - Carte Ferraris – Googlestreet view



#### 4.4.7.1 Analyse paysagère

#### **Atouts**

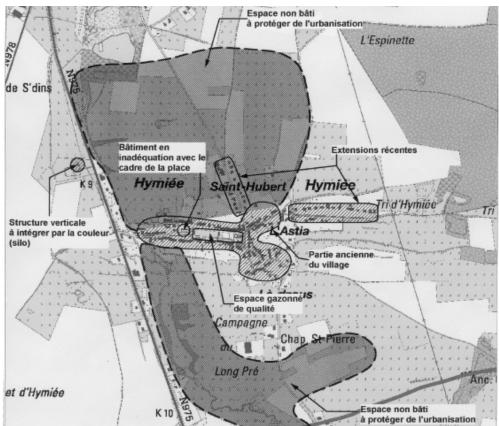
- La situation du village sur un versant et dans un vallon, en retrait de la route nationale, le cadre arboré, boisé et verdoyant, le relief ondulé, la variété de l'occupation du sol;
- Des espaces non bâtis entre Hymiée, Gerpinnes, Hanzinne à conserver, menacés par l'urbanisation;
- La silhouette remarquable du village entouré d'un paysage de qualité, vue depuis différents points de vue et d'autres villages; le clocher comme point de repère. Les vues du vallon;
- La structure linéaire conservée et caractéristique de la partie ancienne du village ;
- L'extension récente du village rue de l'Astia pour le prolongement de la structure linéaire du village;
- Une certaine homogénéité du bâti ancien grâce aux matériaux, la pierre et la brique;
- Le bon état général de conservation du bâti;
- La chapelle St-Hubert entourée d'arbres, éléments contribuant à la qualité paysagère du village ;
- La place, la qualité de ses dimensions et de sa composition, la conservation de son caractère rural,
   pittoresque et villageois.

#### <u>Faiblesses</u>

- La ligne haute tension à l'Est du village;
- La vallée de l'affluent du ruisseau d'Hanzinne en cours de fermeture visuelle par de la végétation spontanée et des haies bocagères;
- Le village est soumis au RGBSR zone du Condroz, ce qui pose des difficultés d'application ;
- L'extension récente du village rue de l'Astia pour le manque d'intégration du bâti;
- Des transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture ;
- Des végétaux à caractère trop horticole (jardins privés) en rupture avec le cadre rural du village.



La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.

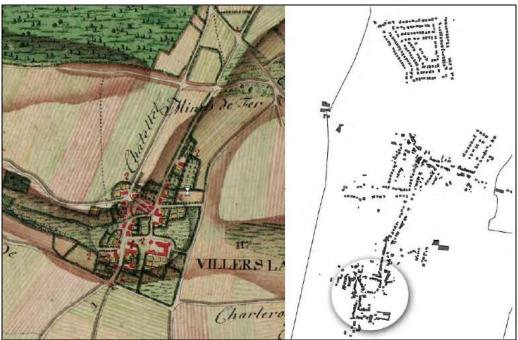


© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005



## 4.4.8 Villers-Poterie

Le noyau initial que l'on peut percevoir sur les cartes ci-dessous s'est développé de part et d'autre d'un vallon où coule par intermittence le ruisseau de Villers. Dans le Pays d'Acoz qui a connu une vocation industrielle depuis longtemps, la forte densité de la population a amené une mise en place précoce de la mitoyenneté comme pour le village de Villers-Poterie. Ce village a connu de très importantes modifications. Même si le noyau originel a été conservé, une importante zone d'habitat pavillonnaire s'est développée vers le nord au point de créer un nouvel hameau dit de Figotterie. Les deux hameaux sont aujourd'hui reliés par la rue de Presles ce qui créé malheureusement un phénomène de conurbation. Plus au nord encore, on constate l'existence d'un nouveau quartier (Quartier des Nations), totalement isolé et sans liaison aucune avec un quelconque noyau ancien.



Villers-Poterie © Pli Vo7 et Carte Ferraris





Villers-Poterie vues sur le noyau originel (photo du dessus) et sur les extensions récentes © Googlestreet view



#### 4.4.8.1 Analyse paysagère

#### Atouts

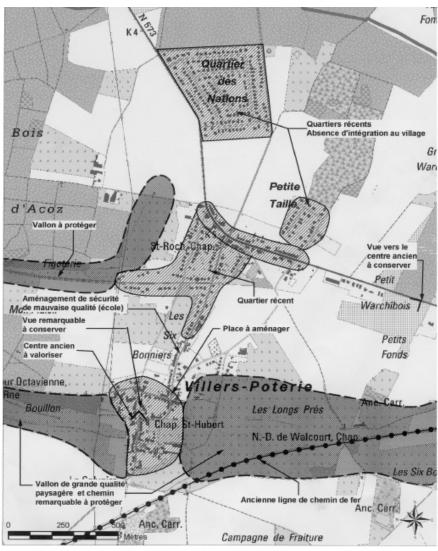
- Le centre ancien bien identifiable situé de part et d'autre d'un vallon, à l'écart de la route Nationale
   573;
- Le fond de vallon occupé par des prairies, élément de la qualité paysagère du village;
- La vue vers l'église, la ferme château et une partie du centre ancien depuis l'autre versant du village;
- Des vues intéressantes de la silhouette du village depuis différents points de vue situés autour du village;
- La structure conservée du centre ancien, son bâti bien conservé;
- Un patrimoine bâti intéressant : église, ferme château, bâti du 18ème siècle ;
- Une certaine homogénéité du bâti du centre ancien grâce à la pierre ;
- L'image pittoresque du centre ancien qui pourrait être valorisée;
- Les différentes chapelles dans et à la sortie du village contribuant à la qualité paysagère du village;
- Un espace vert simple (intégration au cadre rural du village), équipé de jeux ;
- Le cadre paysager verdoyant du village, agricole et boisé.

#### **Faiblesses**

- La vue vers l'église, la ferme château et une partie du centre ancien depuis l'autre versant du village menacée d'être masquée par la végétation de l'espace vert public;
- Les extensions récentes du village (dont deux lotissements) non intégrées à la structure ancienne;
- Des transformations du bâti peu cohérentes et peu respectueuses de l'architecture, hétérogènes ;
- Le bâti délabré, vétuste, le bâti inoccupé le long de la N 573;
- L'hétérogénéité du bâti récent entre le centre ancien et la N 573 et dans les lotissements;
- La place du monument aux Morts : aménagement vétuste et pauvre, monument sous valorisé;
- Un espace public terne (rue de Presles, ruelle Dolphe);
- La complexité de la lisibilité de l'espace rue devant l'école due au ralentisseur et à la chicane;
- L'hétérogénéité de l'espace rue ;
- Les réseaux aériens envahissants;
- L'aspect négatif, délabré, vétuste de la traversée de la partie du village le long de la N 573.



La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



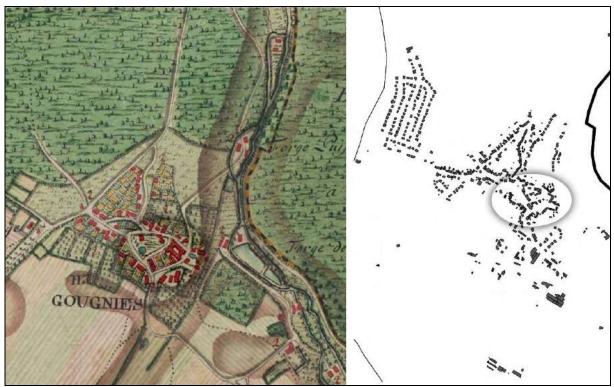
© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005



# 4.4.9 Gougnies

L'environnement de Gougnies offre des paysages très diversifiés caractéristiques du Condroz. Le village est construit sur un coteau qui domine la vallée de la Biesme. Au nord du village, la Biesme s'engouffre dans une vallée plus étroite et boisée. Ces bois correspondent à la bordure forestière de la Marlagne qui sépare le Condroz de la vallée de la Sambre.

Le noyau du village a gardé sa configuration ancestrale ainsi que sa densité d'habitations. Le village s'est toutefois étendu au nord-ouest et au sud-est et un nouveau lotissement relativement conséquent et totalement isolé du noyau originel est apparu (Quartier de l'Europe).



Gougnies © Pli Vo7 et Carte Ferraris

#### 4.4.9.1 Analyse paysagère

#### **Atouts**

- Le cadre boisé autour du village et la présence du végétal dans le village;
- La vallée encaissée et boisée de la Biesme;
- Des ensembles bâtis de qualité en pierre sur la place et dans le centre ancien;
- Dans le centre ancien, une certaine homogénéité du bâti et une image pittoresque ;
- Le bâti bien conservé en général;
- Le clocher, point de repère visuel;
- Des vues panoramiques depuis le Sud et des séquences visuelles intéressantes dans la traversée de la partie ancienne du village;

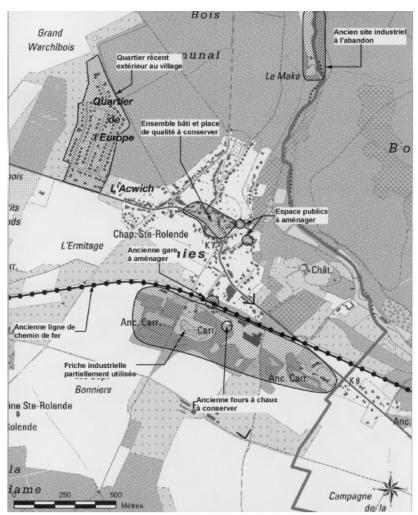


- La place du village;
- Des éléments du patrimoine industriel et ferroviaire à l'abandon pouvant être valorisés.

#### <u>Faiblesses</u>

- Une vaste friche industrielle au Sud du village (anciens bâtiments, infrastructures, carrières).
- Une certaine hétérogénéité du bâti;
- Le Quartier de l'Europe, lotissement non intégré au village ;
- Certaines transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture ;
- Des éléments du patrimoine industriel et ferroviaire à l'abandon ;
- Des espaces publics dans le centre ancien pouvant être mieux aménagés.

La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse – 2005



## 4.4.10 Fromiée

Le patrimoine bâti de Fromiée est principalement constitué de fermes en long et de maisons datant des 18ème et 19ème siècles. La pierre calcaire, jadis chaulée, est le matériau de construction dominant.

Le village a gardé, au fils des siècles, sa forme d'habitat groupé sans dispersion excessive. Le hameau de Fromiée s'inscrit donc dans un cadre verdoyant. D'importants massifs forestiers ceinturent le hameau à l'ouest et au sud alors que d'importantes zones de labours s'étendent vers le nord et l'est.



Fromiée © Pli Vo7 et Carte Ferraris

#### 4.4.10.1 Analyse paysagère

#### **Atouts**

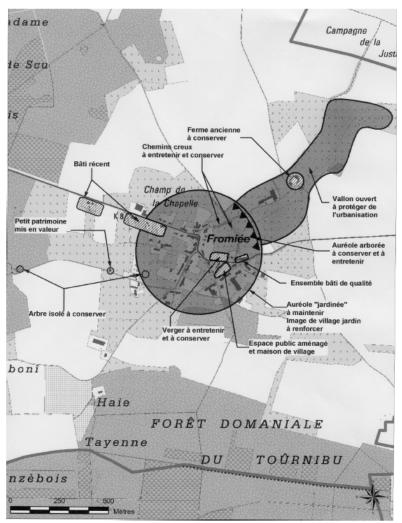
- La qualité paysagère du village, son cadre verdoyant;
- Les vues de la silhouette du village depuis l'Est et le Nord-est; les vues à l'intérieur du village et du paysage lointain vers le Nord et Nord-Est;
- La structure aérée du village, l'absence de lotissement et d'extensions récentes;
- Un ensemble bâti en pierre et une ferme ancienne de qualité;
- En général, le bon état de conservation du bâti;
- La nouvelle maison de village; à l'emplacement de l'ancienne école;
- Le petit patrimoine;
- L'aménagement simple et de qualité de la place s'intégrant bien au cadre rural du village ;
- L'aménagement des abords du monument aux morts;
- Les accotements de voirie et les fossés enherbés entretenus.



#### **Faiblesses**

- L'hétérogénéité du bâti et des matériaux de façade;
- Les transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture;
- L'espace rue au centre du village rue de Biesme mité par des éléments dispersés (abribus, cabine téléphonique, cabine électrique, ...);
- Des appropriations ponctuelles de l'espace rue;
- Les réseaux aériens envahissants;
- Les tilleuls sur la place plantés trop proches;
- La densité trop importante des plantations autour du monument aux morts;
- Des végétaux non indigènes plantés sur des parcelles privées.

La carte ci-dessous provient de l'étude paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et précise la typologie villageoise, la localisation des poches d'habitat, ainsi que les grandes recommandations émises dans le cadre de cette étude.



© Etude paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, 2005



# 4.5. Typologie architecturale des différents villages de la commune<sup>20</sup>

L'ensemble des éléments formant le patrimoine bâti ou non bâti repris dans les thématiques ci-dessous tentera d'exprimer au mieux le caractère de la commune de Gerpinnes. Quelques exemples de constructions y seront repris par thème et certains d'entre eux peuvent faire partie soit de la liste du patrimoine monumentale de la Belgique, soit de la liste du petit patrimoine populaire wallon, soit de la liste des biens et sites classés de la commune. L'ensemble des biens et sites de la commune ne pourront bien évidement pas toutes êtres citées ou explicitées.

# 4.5.1 <u>Bâti agricole (fermes)</u>

Les fermes moyennes et les petites fermes, composées de plusieurs bâtiments ou formées par un bâtiment tricellulaire, abondent dans les villages. Les fermes, souvent d'origine seigneuriale, se distinguent entre elles par leur morphologie mais la grande majorité de celles-ci se présentent comme de grands quadrilatères avec une cour centrale.

Les bâtiments sont pour la majorité construits en moellons de grès ou de calcaire et recouverts par des toitures en bâtière d'une typologie simple avec ou sans croupe, elles peuvent être clôturées, semi-clôturées ou fermées. Ces grandes fermes quadrilatères portent souvent le nom lié à leur histoire et qui représente l'empreinte de leur passé. Certaines de ces grosses fermes, sont couplées à un château, traduisant la part de l'activité agricole dans le monde féodal. « Quand un village comprend plusieurs fermes, tantôt issues du morcellement du domaine seigneurial, tantôt aux mains d'aristocrates de souches diverses ou de communautés ecclésiastiques, ces fermes, ou bien se fixent en lisère afin d'être au contact des territoires villageois, ou bien composent presque à elles-seules l'agglomération. Sinon, à bonne distance les unes des autres, elles libèrent des parcelles que peuplent, ça et là, les exploitations plus modestes et les petites maisons des ouvriers agricoles. » (Architecture Rurale - Mardaga)

Les fermes plus petites et en long se trouvent plus généralement au sein même des villages, celles-ci sont la plupart du temps accompagnées d'une grange ou d'un fenil. Elles ont évidemment moins d'impact dans le paysage vu leur intégration dans les bâtiments environnants du village. Ces bâtisses sollicitent le regard, tant au sein de la masse compacte des villages et des hameaux qu'au milieu de la campagne. Les fermes imposantes peuvent êtres isolées au milieu de leurs terres agricoles et ainsi fortement marquer le paysage si celles-ci sont situées au sommet d'un tige.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Les informations contenues dans ce chapitre proviennent essentiellement de l'étude Paysages du GAL et de l'ouvrage Architecture rurale de Wallonie (Mardaga).



Notons néanmoins, que les fermes subissent toutefois de profondes mutations : face aux changements du mode d'exploitation et d'élevage, face à l'agrandissement de la superficie des exploitations, les bâtiments anciens (granges, étables, etc) ne correspondent plus aux besoins actuels. De nouveaux besoins apparaissent pour le stockage des récoltes, ainsi que nouveaux modes de stockage. De nouveaux hangars sont construits, plus grands, avec des gabarits différents, dans les villages ou plus ou moins proches de ceux, des fermes existantes, des fermes anciennes et / ou monumentales existantes, ... créant parfois des ruptures avec les villages ou de nouvelles entités à l'extérieur des villages.

#### Quelques exemples sont présentés ci-dessous :

- Le village d'Acoz comporte plusieurs fermes en long datant principalement du 18ème et du 19ème siècle.
- Fromiée est principalement constitué de fermes en long de la même époque et la pierre calcaire, jadis chaulée est le matériau de construction dominant. Deux fermes importantes se situent à l'écart du hameau, au milieu des champs. L'une de ces fermes remonte au 17ème siècle, l'ensemble formant un exemple très intéressant d'architecture rurale.
- Le village de Gerpinnes comprend de grandes fermes disséminées dans le village.
- A Gougnies, une ancienne ferme fortifiée se trouve au cœur du village et la traditionnelle ferme en long est peu présente.
- Situé à l'écart des principaux axes de circulation, le village de Joncret a gardé une identité rurale assez marquée. Le patrimoine bâti est principalement constitué de petites fermes en long. Les matériaux mis en œuvre sont très diversifiés, la pierre calcaire côtoyant la brique ou un grès ferrugineux de teinte rouge.













Acoz, Fromiée, Gerpinnes, Gougnies, Hymiée, Joncret © www.entre-sambre-et-meuse.be

# 4.5.2 Bâtiments religieux (églises, presbytères, etc.)

Les églises de l'entité ne se caractérisent pas par un style particulier vu le large panel stylistique de celles-ci (néo-roman, néo-classique, pseudo-classique, éclectique, etc.). Toutefois, on peut constater une certaine simplicité et modestie dans la plupart de ces constructions. Les matériaux utilisés pour les édifices religieux sont la brique rouge ou beige avec une petite partie de pierre (soubassement ou ouvertures), excepté au niveau des églises de Gerpinnes, Loverval, Villers-Poterie et Lausprelle où la pierre, les moellons calcaire ou les moellons de grès dominent. L'église de chaque village de la commune est ici sommairement détaillée.

#### 4.5.2.1 L'église Saint-Rémy de Gougnies

L'église de style néo-gothique a été construite de 1852 à 1854, en briques et calcaire, par l'architecte Mathot. Son porche en pierre accueille les fidèles sous une tour de façade dite « en avancée ». L'intérieur de l'édifice est très luxueux. Au XIXème siècle, de nombreuses églises néo-gothiques ont été érigées dans le Hainaut mais peu d'entre elles ont conservé une telle richesse de mobilier et de décor mural. Il faut savoir également que les édifices religieux décorés avec opulence l'étaient grâce au mécénat.



© www.gougnies.be, 2012



## 4.5.2.2 L'église Sainte-Adèle à Fromiée

Celle-ci est un petit bâtiment trapu élevé en 1859 dans un style pseudo-classique en briques et calcaire.



© www.gerpinnes.be, www.entre-sambre-et-meuse.be

#### 4.5.2.3 Eglise paroissiale Saint-Martin à Acoz

Bâtie en 1844, église d'inspiration néo-classique en briques et pierres sous bâtière d'ardoises.



## 4.5.2.4 Eglise paroissiale Saint-Michel à Gerpinnes (Classée)

Gerpinnes fut le centre d'une paroisse primitive, fondée probablement à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle. Elle s'étendait au domaine tout entier et comprenait les villages actuels de Joncret, Acoz, Villers-Poterie, Gougnies, Tarcienne et une partie de Sart-Eustache. L'église a subi de multiples transformations au cours des âges. Les résultats des fouilles, entreprises en 1951, permettent de dire que les premiers agrandissements ont été imposés par l'importance du pèlerinage en l'honneur de Sainte Rolende. On peut y découvrir le tombeau de Sainte Rolende, la crypte, la tour, la nef, les agrandissements du XVIIIe siècle, les aménagements du XXe siècle, le mausolée de Sainte Rolende et la chasse de Sainte-Rolende.





## 4.5.2.5 Eglise paroissiale Saint-Etienne à Hymiée

D'inspiration néo-classique, édifice de brique sur soubassement de moellons calcaires construit en 1861.



© www.gerpinnes.be, www.entre-sambre-et-meuse.be

## 4.5.2.6 Eglise paroissiale Saint-Nicolas à Joncret

Petit sanctuaire en briques et pierre sous bâtières d'ardoises élevé en 1854 sur les plans de l'architecte Gonthier.



© www.gerpinnes.be, www.entre-sambre-et-meuse.be

## 4.5.2.7 Eglise paroissiale Saint-Léon à Lausprelle

Eglise néo-romane en moellons de grès élevée en 1913 sur les plans de l'architecte L. Lange, inspirés par des édifices romans fortifiés d'Auvergne.



 $@\ www.gerpinnes.be, www.entre-sambre-et-meuse.be\\$ 



## 4.5.2.8 Eglise paroissiale Saint-Ghislain à Les Flaches

Petit sanctuaire de briques sous bâtières d'ardoises bâti de 1863 à 1865 sur les plans d'inspiration néoclassique.



© www.gerpinnes.be, www.entre-sambre-et-meuse.be

#### 4.5.2.9 Eglise paroissiale Saint-Hubert à Loverval

Entourée d'un cimetière, église mononef de style classique en moellons calcaires édifiée principalement de 1724 à 1742. En 1842, construction de deux ailes formant transept, prolongées vers le nord-est par une annexe basse en 1887. Tour remontant à 1847, surmontée d'une flèche en 1878.



© www.gerpinnes.be, www.entre-sambre-et-meuse.be

# 4.5.2.10 Eglise paroissiale Saint-Radegonde à Villers-Poterie

Œuvre de l'architecte A. Quinet, église néo-gothique en moellons de calcaire réglés bâtie en 1867-1868. L'édifice a été restauré en 1923 après un incendie.



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017



4.5.3 <u>Bâtiments industriels et artisanaux (Forges, Moulins, Brasseries, etc.)</u>

L'industrie a joué un rôle très important dans la commune de Gerpinnes et ses communes avoisinantes. Ceci

même avant le développement du bassin de Charleroi. Le territoire a également été une terre de mines et

d'activités métallurgiques. Les vestiges de ce riche passé sont rares de nos jours mais carrières, forges ou

fours à chaux témoignent encore du passé industriel de la région.

Certains villages comme Acoz avaient une place importante dans l'histoire de l'industrie du fer dans l'Entre-

Sambre-et-Meuse. Il y en avait d'ailleurs dès le 14ème siècle. On y a vu une augmentation du nombre et de

l'importance des usines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et une régression sous l'occupation française. Un

vaste complexe industriel (Dorlodot-Houyoux) y a été construit en 1838 avec des hauts fourneaux, fours à

coke, forges, laminoirs, etc.

A Gerpinnes, l'extraction du minerai de fer a perduré jusqu'en 1800 mais l'industrie s'est éteinte dans la

seconde moitié du 18ème siècle. Au 19ème, les carrières de marbre, de grès et les fours à chaux étaient

l'essentiel des activités du village.

A Gougnies, en 1838, on recense des hauts fourneaux au charbon de bois, fours, forges, marteaux, mine de

fer, etc. mais les jours de cette industrie étaient comptés en raison des progrès rapides intervenus dans la

sidérurgie belge qui enlevaient toute justification à leur emplacement trop éloigné des grandes voies de

communication et du bassin charbonnier. De même qu'à Gerpinnes et Acoz au 19ème siècle, l'industrie

extractive (pierre, marbre) allait se substituer au fer et fournir encore pas mal d'emplois jusque dans les

années 1950. On peut encore percevoir d'anciennes turbines de centrale hydroélectrique située le long de la

Biesme à Gougnies. Une cheminée est toujours présente et laisse prévoir que des fours ou des chaudières

ont pu être implantées. On peut redécouvrir des restes de machine à vapeur avec sa chaudière. Cette

turbine a été utilisée de 1910 à 1990.

Joncret et Loverval n'ont laissés que très peu de traces dans l'histoire de l'industrie (contrairement à la

plupart des localités de la région de Charleroi), tout au plus un four à chaux et une mine de fer du XIXème

siècle et une carrière de sable plus récemment.

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017

- 163 -





Ancien moulin du 17ème siècle, remanié au 19ème siècle à Gerpinnes, anciens fours à chaux à Gougnies © www.gerpinnes.be, www.entre-sambre-et-meuse.be





Anciens ateliers à pelles Marcelle à Gougnies © www.gougnies.be, 2012







Ancienne turbine à Gougnies © http://www.gougnies.be/dossiers/dossier-96.html



## 4.5.4 Ensembles architecturaux (châteaux, château fermes)

Le patrimoine architectural des châteaux de la commune de Gerpinnes se présente de manière très diversifiée et éclectique. Certains présentent un caractère classique, d'autres présentent une robustesse et une grande prestance grâces à leurs donjons, d'autres encore sont réalisés partiellement en briques ou totalement en moellons de pierre calcaire ou de grès. Quoiqu'il en soi, ces édifices présentant pour la plupart un grand parc, contribuent à la richesse paysagère de la commune. Ci-dessous sont cités la majorité des châteaux de quelques villages de la commune accompagnés d'une explication sommaire de leurs caractéristiques.

#### 4.5.4.1 Les trois châteaux de Gerpinnes

Trois châteaux, à l'architecture intéressante, sont les témoins du passé prospère de l'ancien centre de commerce qu'était Gerpinnes :

- Le château « La Tour » déjà cité au XIVe siècle et qui se situe à la rue Albert 1er.
- Le château d'en haut, construit par la famille de Bruges, devenu maintenant « maison communale ». Il abrite une pièce superbement rehaussée de peintures et boiseries finement sculptées.
- Le château d'en bas, ou château du Fourneau: « château d'en bas » à cause de sa situation dans un petit vallon boisé débouchant sur la Biesme et de la proximité du « château d'en haut », vaste ensemble de plusieurs bâtiments érigés vraisemblablement à partir du XVIIème s., mais surtout aux XVIIIème et XIXème s. dans un esprit éclectique, et complétés au XXème s. Construit par les Desmanet, maîtres de forges, le domaine est acquis par G. de Bruges en 1760 et cédé vers 1935 aux chanoines de Latran qui y installent une école (Collège Saint-Augustin). Actuellement siège du prieuré, « château » en briques enduites et pierre calcaire d'allure néo-classique du 2ème tiers du XIXème s, remontant néanmoins au XVIIème s.



© Le patrimoine monumental de la Belgique, Mardaga, www.si-gerpinnes.be



#### 4.5.4.2 Le château de Loverval

En 1390, Engelbert de la Marck est seigneur de Loverval. Dès 1440, Gérard de Marbais en prend possession. Loverval restera dans cette famille jusqu'en 1609. De 1670 à la fin de l'Ancien Régime, les Flaveau de Henry de la Raudière en sont les propriétaires. Au début du 18ème, le château ne comprenait que 2 ailes perpendiculaires. En 1787, la baronne Louise de Flaveau achève la construction. En 1845, le château subit de nombreux remaniements. Il est surhaussé et agrandi en briques. Il présente un aspect néo-classique. Werner de Mérode y fait construire une chapelle néo-gothique à l'extrême fin du 19è s. Entre 1900 et 1910, il élève les pavillons d'entrée en moellons. En 1939, il est vendu aux Sœurs de la Charité de Gand qui vont le transformer afin de l'adapter à leurs activités scolaires (Haute Ecole Catholique Charleroi-Europe).





© www.entre-sambre-et-meuse.be

## 4.5.4.3 Les châteaux de Gougnies

Nous retrouvons le Château-ferme (de la Tourette) dont la date de construction est inconnue, le Vieux-château construit au 18<sup>ème</sup> siècle qui reste attaché au nom d'Henri Pirmez et le château de la Motte qui date de 1877, propriété du Chevalier de Fabribeckers.





©www.si-gerpinnes.be

#### 4.5.4.4 Le château d'Acoz

Le château d'Acoz s'élève au cœur de la vallée de la Biesme, dans un parc avec jardins, étangs, prés, bois et collines. Il est constitué de deux ailes au sud et à l'est et une tour au nord-ouest. Autrefois, il dessinait en



effet un vaste quadrilatère fortifié. Au 12<sup>eme</sup> s, la terre d'Acoz est mentionnée comme dépendance de l'abbaye de Floreffe. Elle devient propriété de la famille Marotte dès 1543 et ce, pour deux siècles. Les Marotte seront anoblies en 1629. Elle passe en 1760 à la famille de Michel-Joseph d'Udekem. Enfin, en 1860, le château est vendu à la famille Pirmez. En 2001, Tony Cammaert, antiquaire et expert du Grand Sablon à Bruxelles, spécialiste d'art japonais fait l'acquisition du château d'Acoz. Depuis, il restaure avec le plus grand soin l'entièreté du château et de son domaine.





© http://www.kyotogallery.be/fra/

#### 4.5.4.5 Le château-ferme de Villers-Poterie

Ancienne dépendance du domaine carolingien de Gerpinnes (villa Agrippina), la Seigneurie de Villers-Poterie a appartenu successivement aux familles de Loverval (fin 13eme siècle), de Seraing (vers 1343), de Marbais (le 15 mai 1423), de Hun (24 juillet 1492), de Martigny (11 octobre 1570), de Namur (mi-17è siècle), de Marotte (24 octobre 1705), d'Udekem (5 janvier 1759).

Jacques-François Joseph d'Udekem fut le dernier Seigneur de Villers en 1782. La ferme mérovingienne, berceau du village, a dû être bâtie sur l'emplacement du château-ferme actuel (qui date du 16eme siècle); des vestiges se trouvent encore dans l'enceinte. C'est là que sainte Rolende meurt en 774; une chapelle commémorative y accueille de nombreux pèlerins.





© www.entre-sambre-et-meuse.be



# 4.5.5 Le petit patrimoine (chapelles, potales, pompes à eau, etc.)

Le petit patrimoine de la commune de Gerpinnes est relativement riche. Celui-ci peut être religieux avec des chapelles, des potales, des calvaires, des croix d'occis, etc. mais également de type utilitaire avec des pompes, des puits, des fontaines, des abreuvoirs, des bornes ou des gardes-corps.

Le petit patrimoine est autant de témoins. Religieux, il témoigne de la piété populaire et fait l'objet de manifestations religieuses. Utilitaire, il témoigne de la façon de vivre d'autrefois. En outre, le petit patrimoine constitue dans certains cas des points de repère dans les villages et le paysage.

Quelques exemples sont ici présentés pour le village de Villers-Poterie



Croix d'occis, potale Notre Dame de Hal, Chapelle Saint-Roch, Chapelle du Calvaire © www.entre-sambre-et-meuse.be, 2012

Le village de Gougnies est aussi une terre d'accueil pour ces petits édifices comme les potales ou chapelles.



Potales du village de Gougnies © http://www.gougnies.be/articles/article-9.html, 2012

Notons que la commune a réalisé il y a une dizaine d'année une opération de restauration d'une partie de son petit patrimoine. Dans le cadre de cette opération, la Fontaine Sainte Rolende, la chapelle Saint-Hubert, la chapelle du Calvaire à Joncret, la chapelle Sainte Rolende à Fromiée et la rambarde du pont de l'Hôtel de ville à Gerpinnes ont été rénovés.



## 4.5.6 <u>Bâtiments publics (maisons communales, écoles, gare, etc.)</u>

Souvent réhabilité en d'autres fonctions que celle d'origine, ces bâtiments publics étaient omniprésents sur le territoire de la commune de Gerpinnes.

Il n'existe actuellement plus aucune gare en fonction sur le territoire mais certains bâtiments sont toujours bien présents comme l'ancienne gare de Gerpinnes qui date de 1890 et qui a été restaurée. Cette ancienne gare d'inspiration néo-classique est en pierre calcaire et brique sous des bâtières de tuiles.



Ancienne gare de Gerpinnes © http://www.fagnet.be

L'hôtel de ville de Gerpinnes est une ancienne demeure partiellement fortifiée, surplombant la vallée de la Biesme d'une terrasse naturelle épaulée par un mur de soutènement appelée quelquefois pour cette raison « château d'en haut ». On peut percevoir des tours d'angle (classées), naguère reliées par un mur percé d'un porche. Au nord-ouest, tour carrée du XVIIème s à deux étages, en moellons de calcaire et de grès. Les bâtiments principaux sont enduits ou peints en blanc, en briques, moellons et pierre calcaire, élevés en plusieurs phases : la plus lointaine, remontant au XVIIème s, constituée par l'ancien logis, transformé aux XVIIIème, XIXème et XXème et XXème s et, enfin, corps central exhaussé et remanié aux XIXème et XXème s.



Hôtel de ville de Gerpinnes ©www.entre-sambre-et-meuse.be





Ancienne maison communale d'Acoz, Ancienne maison communale de Gougnies transformée en école communale. ©www.entre-sambre-et-meuse.be

# 4.5.7 Patrimoine viaire, patrimoine des limites et espaces non bâtis.

Ci-dessous sont repris quelques places ou espaces de convivialité répertoriés sur la commune.

→ Cf. Carte 21: Voies de communication et espaces publics

## 4.5.7.1 La place de Gougnies

Cet endroit présente plusieurs sous-espaces différenciés par leur matériaux; gazon, dolomie, revêtement hydrocarboné. Les différents espaces s'étirent le long de la N573 et plusieurs emplacements de parking jouxtent la façade avant de l'ancienne maison communale qui fait actuellement office d'école. Cette place devrait être prochainement aménagée dans le cadre du premier PCDR.





© Google Street View, 2012



## 4.5.7.2 La place d'Hymiée

Le village d'Hymiée est constitué en majorité de maisons en pierre calcaire qui se regroupent autour d'une immense place verdoyante. Cette place est dénuée de toute construction ou végétation excepté le gazon. Celle-ci se trouve aussi parfaitement alignée avec son église et offre une perspective intéressante.





© Google Street View, 2012

## 4.5.7.3 Places à Fromiée

Cet espace n'est pas vraiment une place en tant que telle mais les alentours de l'église permettent quelques emplacements de stationnement ainsi qu'un certain recul. Le revêtement est uniforme et hydrocarboné.



© Google Street View - 2012



Une seconde place se trouve à proximité directe de la maison de village. Cette place présente divers aménagements ludiques (jeux pour enfants, terrain de foot,...) et dispose de nombreuses places de stationnement sur toute sa longueur. Cette place a été réaménagée dans le cadre du premier PCDR.



© Google Street View - 2012

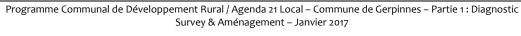
## 4.5.7.4 Place des combattants à Gerpinnes

Cet espace fraîchement rénové n'est pas très étendu mais il présente une rusticité et une typicité assez remarquable. En effet, des édifices d'une grande qualité architecturale comme l'église en moellons côtoient la placette et créent une ambiance chaleureuse.





© Google Street View, 2012





#### 4.5.7.5 Place Léon Gonthier à Gerpinnes

La place est actuellement relativement bien aménagée avec des plantations, un kiosque, quelques bancs des murets et un revêtement en pavé. Quelques places de stationnement y sont prévues.



© Google maps, 2016

## 4.5.7.6 Place de Acoz

Cette petite placette située au centre du village d'Acoz et près de son église présente un petit surplomb par rapport à la route ainsi qu'une légère pente. Le revêtement y est uniformisé par un revêtement hydrocarboné. L'échelle de la place est à taille humaine et de petites constructions la bordent.



Google Street View, 2012

## 4.5.7.7 Place de Lausprelle

Etirée le long de la rue de Villers, cette placette fait actuellement office de parking dédié au centre culturel et la maison de village situé aux abords. Le revêtement est en pavé béton et un petit espace de convivialité y a été aménagé en relation avec un monument du petit patrimoine populaire. Ce réaménagement a été réalisé dans le cadre du premier PCDR.





© Google Street View, 2012

# 4.5.7.8 Place Raymond Brimant

Situé au centre du lotissement des Marlères, cet espace est subdivisé en plusieurs sous parties de même revêtements.





© Google Street View, 2012



# 4.5.7.9 Place Brasseur à Loverval

Située à proximité de l'église et du cimetière, la Place Brasseur, rénovée dans le cadre du premier PCDR sur le territoire communal.





© Google Street View, 2012

## 4.5.7.10 Place de Joncret

Cette place a été réaménagée dans le cadre du premier PCDR.



© Google Street View, 2016



# 4.5.8 Patrimoine classé des villages de la commune de Gerpinnes

On dénombre 16 biens classés sur la commune. Certains de ces biens sont à la fois repris en tant que monument classé et que site classé. De plus 4 zones boisées sont reprise en site classé.

- L'église Saint-Michel-et-Rolende à Gerpinnes, Arrêté du 20/06/1949 (classement « monument »)
- Hêtre pourpre, rue de la Brasserie, n°8 à Loverval, Arrêté du 04/11/1976 (classement « site »)
- Vallon du Ruisseau des Haies à Loverval, Arrêté du 19/04/1983 (classement « site »)
- Bois de Roumont à Loverval, Arrêté du 27/11/1979 (classement « site »)
- La tour du cimetière fortifié entourant l'église Saint-Michel-et-Rolende à Gerpinnes, Arrêté du 14/12/1981 (classement « monument »)
- Façades et toitures de tous les bâtiments du château-ferme à Villers-Poterie, Arrêté du 29/09/1982
   (classement « monument »)
- Château-ferme de Villers-Poterie et ses abords, Arrêté du 30/03/1990 (classement « site »)
- Chapelle funéraire de la famille Pirmez (anciennement chœur de l'église Saint-Martin), mur d'enceinte (M) et alentours (S), rue de l'église à Villers-Poterie, Arrêté du 29/09/1982 (classement « monument » et « site »)
- Chapelle du Calvaire et alentours (S), rue de Presles, n°1 (en face) à Villers-Poterie, Arrêté du 31/07/1990 (classement « site »)
- Hôtel de ville: façades et toitures de la partie ancienne et cabinet du bourgmestre; deux tours à l'entrée du parc et pavillon de jardin (M) et alentours (S), avenue Reine Astrid, n°11 à Gerpinnes, Arrêté du 19/19/1985, classement « monument » et « site »
- Villa romaine (vestiges) (M) et alentours (S) rue A. Thiebault, n°11 (à droite) à Gerpinnes, Arrêté du
   13/11/1987, classement « monument » et « site »
- Bois du Houdrois à Acoz, Arrêté du 04/08/1989, classement « site »
- Bois de Joncret à Joncret, Arrêté du 04/08/1989, classement « site »
- Bois de la Bierlire ou de Bertransart à Gerpinnes, Arrêté du 04/08/1989, classement « site »
- Orgues de l'église Saint-Martin (M) à Acoz, Arrêté du 26/03/1992, classement « Monument »
- En cours de procédure: Classement éventuel de l'église paroissiale Saint-Rémy à Gougnies (M) et établissement éventuel d'une zone de protection (ZP) à Gougnies, Arrêté du 29/02/2012, classement « Monument », « Zone de protection ».

## 4.5.9 Patrimoine (bien exceptionnel)

Il n'existe pas de « biens exceptionnels » sur la commune de Gerpinnes.



# 5. STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE

# 5.1. Synthèse du diagnostic : Démographie

#### $\Rightarrow$ Evolution de la population

- Une faible croissance démographique (1,5% en 10 ans);
- Une augmentation de la population depuis 2009;
- Une croissance démographique qui est :
  - o La 3<sup>ème</sup> plus faible des communes attenantes ;
  - o Plus faible que les entités de référence (arrondissement, province, région, royaume).
- Une densité de population importante (259,5hab./km²) en milieu de tableau par rapport aux communes attenantes mais inférieure à celles de l'arrondissement de Charleroi, de la province du Hainaut et du royaume.

#### ⇒ Cause de la croissance démographique

- Une croissance démographique positive entre 1988 et 1999 et aléatoire à partir de 2000 ;
- Une croissance démographique essentiellement influencée par le solde migratoire.

#### ⇒ Structure par âge

- Une part des moins de 18 ans la plus faible (18,7% en 2011) par rapport aux communes attenantes et entités de référence;
- Une forte augmentation du coefficient de vieillissement entre 2001 et 2011 (passant de 76,4 à 90,1);
- Un coefficient de vieillissement important (90,1) synonyme d'une population « vieille »;
- Vieillissement important de la population en cours

## ⇒ Population étrangère

- Une part de population étrangère moyenne (5,5% en 2011) par rapport aux communes et entités de référence;
- Une population étrangère essentiellement composée d'italiens (69,1%) et de français (15,1%).

## ⇒ La typologie des ménages

- Des ménages essentiellement composés de 1 ou 2 personnes;
- Une augmentation des ménages de 1 et 2 personnes.



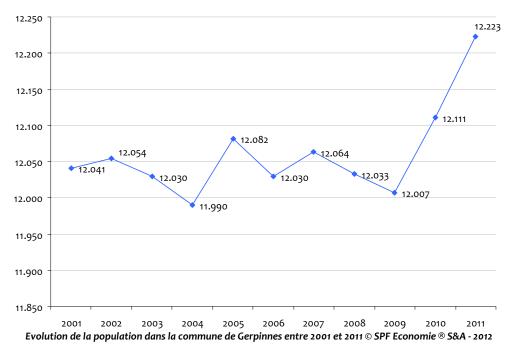
# 5.2. Analyse AFOM : Démographie

Atouts	Faiblesses
• /	Une faible croissance démographique au cours
	des dernières années mais une augmentation
	forte depuis 2008
	■ Une densité de population relativement
	importante.
	■ Une population âgée et vieillissante se
	traduisant par un coefficient de vieillissement
	très élevé par rapport à la micro-région et à
	l'ensemble des entités de références.
	■ Des ménages essentiellement composés de 1 à
	2 personnes.
Opportunités	Menaces
• /	Un vieillissement de la population dans les 10
	prochaines années.



### 5.3. Evolution de la population<sup>21</sup>

En 2011, selon les données du SPF Economie, l'entité de Gerpinnes comptait 12.223 habitants contre 12.041 en 2001. Sa croissance démographique a été relativement faible avec à peine 1,5% d'augmentation de population en 10 ans. Par ailleurs, la commune a enregistré plusieurs diminutions successives de population entre 2002 et 2009. Néanmoins, depuis 2009 la commune connaît une sensible augmentation de sa population.



### 5.3.1 Contexte Régional

→ Cf. Carte 9: Evolution de la population entre 2001 et 2011 – Les communes de l'arrondissement de Charleroi

→ Cf. Carte 10 : Evolution de la densité de population entre 2001 et 2011 – Les communes de l'arrondissement de Charleroi

A titre de comparaison, le tableau ci-dessous met en évidence les données de population et de densité de population pour les communes avoisinantes de Gerpinnes, de même que pour les arrondissements à proximité et les entités de référence.

Gerpinnes apparaît comme la commune ayant subi le 3<sup>ème</sup> plus faible taux de variation de sa population en comparaison avec ses communes attenantes. Notons qu'en comparaison avec les entités de référence

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> La taille totale de la population était de 12.248 en 2012 / 12.365 en 2013 / 12392 en 2014 / 12.352 en 2015 et 12.527 en 2016. Elle est donc en constante augmentation excepté pour 2015



-

telles que l'arrondissement de Charleroi (1,7%), la Province du Hainaut (2,9%), la Région Wallonne (5,4%) et la Belgique (6,7%), ce taux de variation de population reste relativement petit (1,5%).

	Communes	Superficie (km²)	Population 2001	Population 2011	Solde de la population	Taux de variation	Densité pop 2001	Densité pop 2011	Solde de la densité
	Gerpinnes	47,1	12.041	12,223	182	1,5	255,6	259,5	3,9
s	Aiseau-Presles	22,2	10.911	10.638	-273	-2,5	491,7	479,4	-12,3
attenantes	Charleroi	102,1	200.233	203.464	3.231	1,6	1.961,6	1.993,2	31,7
ena	Châtelet	27,0	35.338	36.084	746	2,1	1.307,3	1.334,9	27,6
	Florennes	133,5	10.649	11.148	499	4,7	79,7	83,5	3,7
Communes	Fosses-la-Ville	63,2	8.827	9.904	1.077	12,2	139,6	156,6	17,0
I I	Ham-sur-Heure-Nalinnes	45,7	13.324	13.376	52	0,4	291,7	292,8	1,1
l e	Mettet	116,8	11.375	12.682	1.307	11,5	97,4	108,6	11,2
	Walcourt	123,2	16.868	18.092	1,224	7,3	136,9	146,9	9,9
	Arr. Charleroi	554,6	420.214	427.258	7.044	1,7	757,8	770,5	12,7
nce	Arr. Thuin	933,7	146.253	149.801	3.548	2,4	156,6	160,4	3,8
référence	Arr. Namur	1.164,8	283.793	304.287	20.494	7,2	243,6	261,2	17,6
	Arr. Philippeville	908,7	61.733	65.449	3.716	6,0	67,9	72,0	4,1
de	Province Hainaut	3.785,7	1.279.823	1.317.284	37.461	2,9	338,1	348,0	9,9
Entités	Province Namur	3.666,0	445.824	476.835	31.011	7,0	121,6	130,1	8,5
Ent	Région Wallonne	16.844,3	3.346.457	3.525.540	179.083	5,4	198,7	209,3	10,6
	Belgique	30.527,9	10.263.414	10.951.266	687.852	6,7	336,2	358,7	22,5

Caractéristiques de la population à Gerpinnes et au sein des entités de référence pour 2001 et 2011. © SPF Economie ® S&A - 2012

La commune de Gerpinnes présente un territoire relativement moyen de 47,1 km², et se localise en milieu de tableau en comparaison avec ses communes voisines. En ce qui concerne la densité de population, Gerpinnes se caractérise par une densité relativement importante de 259,5 hab./km² nettement supérieure à la limite reconnue pour les communes rurales (150hab./km²). Cette densité bien que se situant en milieu de tableau en comparaison avec les communes attenantes, est supérieure à celle de la Région Wallonne (209,3hab./km²) tout en restant inférieure à celles de l'arrondissement de Charleroi (770,5hab./km²), de la Province du Hainaut (348,0 hab./km²) et du royaume (358,7 hab./km²). 22

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> La densité de population fut de 262,3 habitants/km² en 2015



Survey & Aménagement – Janvier 2017

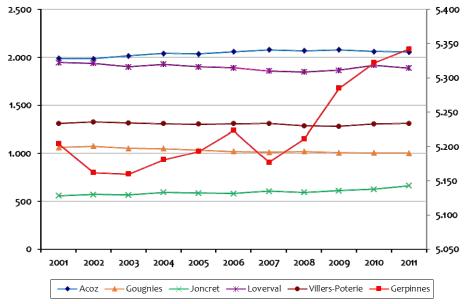
### 5.3.2 Contexte Communal<sup>23</sup>

Selon les données communales le village de Gerpinnes regroupe la plus grande part de la population communale à savoir 43,5%. Viennent ensuite les villages d'Acoz (16,8%), Loverval (15,4%) et Villers-Poterie (10,7%). Les plus petits villages sont ceux ce Gougnies (8,2%) et Joncret (5,4%).

Village	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Acoz	1.989	1.986	2.015	2.040	2.037	2.058	2.080	2.069	2.080	2.060	2.055
Gerpinnes	5.204	5.162	5.160	5.181	5.193	5.223	5.177	5.211	5.285	5.322	5.342
Gougnies	1.063	1.076	1.054	1.050	1.032	1.020	1.014	1.021	1.009	1.006	1.004
Joncret	560	571	566	595	588	583	608	595	612	626	665
Loverval	1.945	1.938	1.902	1.929	1.900	1.891	1.857	1.849	1.866	1.918	1.888
Villers-Poterie	1.309	1.323	1.315	1.307	1.301	1.307	1.308	1.283	1.279	1.304	1.310
Commune de Gerpinnes	12.070	12.056	12.012	12.102	13.051	12.082	12.042	12.028	12.131	12.236	12.264

Evolution de la population de Gerpinnes par village entre 2001 et 2011. © Données communales ® S&A – 2012

De manière générale, les villages de l'entité ont subi des fluctuations d'habitants sans être particulièrement prononcée au niveau du territoire. Le zoom réalisé sur la courbe de Gerpinnes illustre parfaitement le type de fluctuation pouvant être rencontré au sein du territoire.



Evolution de la population de Gerpinnes par village<sup>24</sup> entre 2001 et 2011. © Données communales ® S&A – 2012

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Les chiffres pour les années 2015 et 2016 sont présentés ci-dessous

Village	2015	2016		
Acoz	2090	2093		
Gerpinnes	5668	5734		
Gougnies	1011	1050		
Joncret	706	707		
Loverval	1851	1884		
Villers-Poterie	1338	1330		

<sup>24</sup> Le village de Gerpinnes se réfère à l'axe secondaire du graphique
Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic
Survey & Aménagement – Janvier 2017



Nous observons qu'hormis le village de Joncret (+ 18,75%) et de Gougnies (-5,5%), les autres divisions de l'entité ont vu leur population évoluer de manière limitée. Cependant, tout comme en 2001, la densité de population par village est nettement supérieure à la moyenne de référence pour les communes rurales (15 hab./km²).

Village	Superficie (Km²)	Population en 2001	Population en 2011	Solde de la population	Densité de population 2001	Densité de population 2011	Taux de variation (%)
Acoz	7,04	1.989	2.055	66	282,66	292,04	3,32
Gerpinnes	24,64	5.204	5.342	138	211,17	216,77	2,65
Gougnies	4,68	1.063	1.004	-59	227,35	214,74	-5,55
Joncret	3,43	560	665	105	163,46	194,10	18,75
Loverval	4,44	1.945	1.888	-57	438,35	425,50	-2,93
Villers-Poterie	3,47	1.309	1.310	1	377,59	377,88	0,08
Commune de Gerpinnes	47,69	12.070	12.264	194	253,12	257,18	1,61

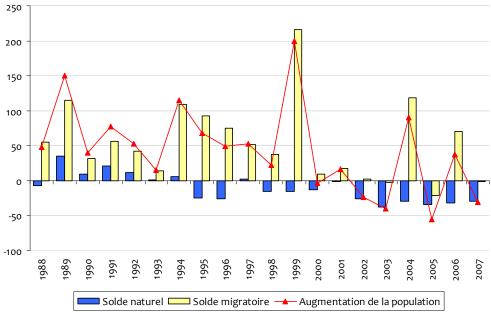
Caractéristiques de la population pour les villages de l'entité de Gerpinnes entre 2001 et 2011. © Données communales ® S&A - 2012

# 5.4. Causes de la croissance démographique

L'évolution de la population est composée de deux facteurs :

- Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès);
- Le solde migratoire (différence entre les immigrations et les émigrations).

Le graphique ci-dessous détaille cette évolution démographique pour la commune de Gerpinnes pour la période de 1988 à 2007.



Evolution de la croissance démographique pour la commune de Gerpinnes entre 1988 et 2007. © SPF Economie ® S&A - 2012



Dans l'ensemble du graphique, on peut remarquer un solde migratoire presque constamment positif durant la période considérée, excepté en 2003, 2005 et 2007. Les variations de population sont causées par la fluctuation des soldes naturels et migratoires. Notons que dans le cas de Gerpinnes, c'est le solde migratoire qui influence de manière prépondérante sur les fluctuations de population.

- De 1988 à 1999, la commune enregistre un solde migratoire et une augmentation de population constamment positifs, malgré une fluctuation aussi positive que négative du solde naturel;
- De 1998 à 2007, la commune de Gerpinnes est caractérisée par un solde naturel constamment négatif et enregistre des diminutions de population excepté pour les années 2001, 2004 et 2006. Pour ces dernières, le solde migratoire est plus important et contrebalance ce solde naturel négatif. Notons que l'année 2005 est caractérisée par la plus grosse diminution de population résultant de la combinaison de soldes naturels et migratoires tout deux fortement négatifs.

La croissance démographique de la commune de Gerpinnes est majoritairement influencée par l'évolution et les fluctuations du solde migratoire.

# 5.5. Structure par âges

### 5.5.1 Contexte régional

→ Cf. Carte 11: Evolution du coefficient de vieillissement entre 2001 et 2011 – Les communes de l'arrondissement de Charleroi

Selon les données du SPF Economie, Gerpinnes est caractérisée, en 2011, par la plus petite part des moins de 18ans de ses communes attenantes, au même titre que Ham-sur-Heure-Nalinnes. De plus, sa part des moins de 18ans (18,7%) reste inférieure à toutes celles des entités de référence. Par ailleurs, sa part des 65 ans et plus (18,5%) est plus importante que ses communes attenantes et les entités de référence. Ces remarques amènent à un coefficient de vieillissement<sup>25</sup> plus important que ceux des communes attenantes et des entités de référence. Notons, que le coefficient de vieillissement de Gerpinnes a fortement augmenté en 10 ans passant de 76,4 en 2001 à 90,1 en 2011, faisant de Gerpinnes une commune « vieillissante ».

	Communes	Moins d	Moins de 18 ans		de 18 à 64 ans		et plus	Coefficient de vieillissement	
			2011	2001	2011	2001	2011	2001	2011
Gerpinnes		20,9	18,7	63,1	62,7	16,0	18,5	76,4	90,1
	Aiseau-Presles	23,5	20,8	61,2	63,2	15,3	16,0	79,3	78,4
unes	Charleroi	21,1	21,6	61,1	62,1	17,8	16,3	75,7	83,1
Ē 2	Châtelet	21,5	21,3	61,5	62,2	17,0	16,5	60,7	64,2
Com	Florennes	22,3	20,7	61,7	63,2	16,0	16,1	59,9	63,9
	Fosses-la-Ville	23,6	23,1	62,1	63,4	14,3	13,5	71,7	75,4

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Le coefficient de vieillissement ci-dessus est calculé en faisant le rapport entre la part des plus âgés (65 ans et plus) et celle des plus jeunes (0 à 17 ans) multiplié par un facteur 100

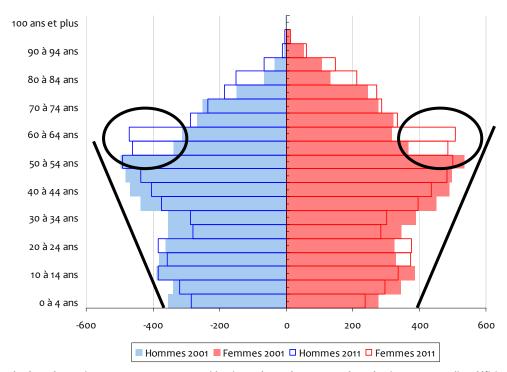


	Ham-sur-Heure-Nalinnes	21,7	18,7	62,0	63,4	16,4	17,9	66,4	70,9
	Mettet	24,5	22,5	60,8	63,5	14,7	14,0	65,0	66,6
	Walcourt	22,3	20,8	62,9	64,5	14,8	14,7	84,6	78,7
	Arr. Charleroi	21,8	21,4	61,1	62,4	17,1	16,2	78,3	75,4
o o	Arr. Namur	22,7	21,4	61,4	63,0	15,9	15,6	70,3	73,6
référence	Arr. Thuin	22,0	20,7	60,9	62,3	17,1	17,0	77,9	79,2
	Arr. Philippeville	22,4	20,8	60,7	62,5	16,8	16,7	75,1	78,8
Entités de	Province Hainaut	21,8	21,2	61,1	62,4	17,2	16,4	79,0	77,6
ntité	Province Namur	22,8	21,4	60,9	62,6	16,3	16,0	71,5	75,2
ш	Région Wallonne	22,2	21,3	61,0	62,4	16,8	16,4	75,5	77,6
	Belgique	21,1	20,4	62,1	62,4	16,9	17,2	80,0	87,1

Population par tranches d'âges et coefficient de vieillissement pour Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A -2012

### 5.5.2 Contexte communal

Selon les données de Cytise Communes, les pyramides des âges pour 2001 et 2011 se distribuent comme suit :



Pyramides des âges de Gerpinnes en 2001 et 2011. Pyramide « inversée » présentant une base étroite synonyme d'un déficit en jeune © Cytise Communes ® S&A - 2012

De manière générale, la partie supérieure de la pyramide des âges présente une importance relativement plus élevée en 2011 qu'en 2001, synonyme d'une augmentation de sa population des 55 ans et plus. A l'inverse, sa base diminue entraînant Gerpinnes dans la catégorie des communes « vieilles ». Notons que sa part des 15 à 24 ans a quelque peu augmentée mais n'influence que très peu le coefficient de vieillissement au niveau communal. Sans une augmentation considérable de la base de la pyramide (apport d'une



population jeune), il est fort à parier que la commune de Gerpinnes enregistrera, à nouveau, un vieillissement de sa population dans les 10 prochaines années.

Le schéma ci-dessous présente les chiffres de la structure des âges pour Gerpinnes en 2015. Nous pouvons y constater la continuité du phénomène de pyramide inversée et donc de vieillissement de la population.



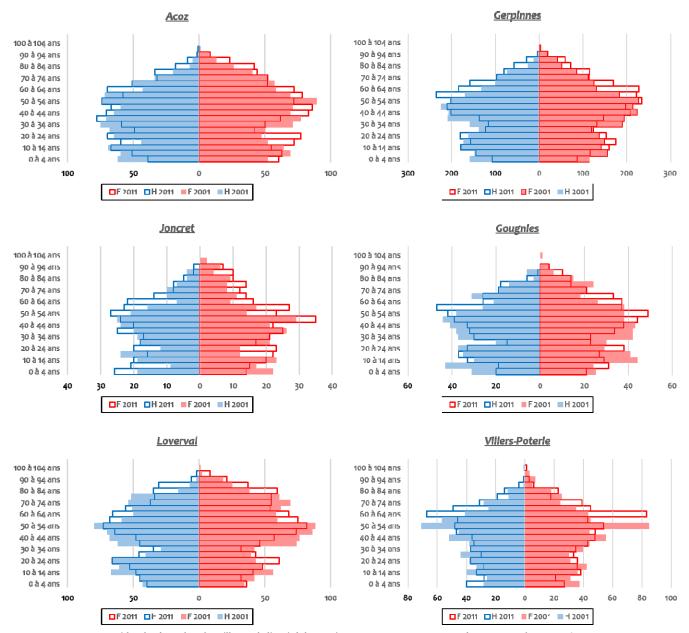
(1) = La commune (2) = Communes limitrophes

Pyramide des âges en 2015 © Iweps - 2016

#### 5.5.2.1 Au niveau des villages de l'entité

De manière générale, et tel qu'illustré ci-avant, un vieillissement se fait ressentir au niveau de la population et ce dans l'ensemble des villages. Ce vieillissement se traduit graphiquement par l'augmentation des tranches de 50 ans et plus au détriment des tranches à la base des pyramides. Au vue de ces graphiques, il apparaît qu'un vieillissement important pourrait se faire ressentir endéans les prochaines décennies.





Pyramides des âges dans les villages de l'entité de Gerpinnes en 2001 et 2011. © Données communales – 2013 ® S&A - 2013

# 5.6. Population étrangère

→ Cf. Carte 12: Evolution de la population étrangère entre 2001 et 2011 – Les communes de l'arrondissement de Charleroi

# 5.6.1 Contexte régional

Bien que la population totale de Gerpinnes ait augmenté de 1,5% entre 2001 et 2011, la commune n'enregistre qu'une très faible augmentation du nombre d'étrangers de 0,1% (+ 16 étrangers). Sa part des étrangers a, comme explicité ci-dessus, faiblement augmenté passant de 5,4% en 2001 à 5,5% en 2011. Néanmoins, en 2011, la part des étrangers à Gerpinnes est la 4ème plus importante des communes



attenantes. Cependant, au niveau des entités de référence, Gerpinnes enregistre un part de population étrangère uniquement supérieure à celles de la province de Namur et de l'arrondissement de Namur.

	Communes	Nbre de belges		Nbre d'e	Nbre d'étrangers		Populati	on totale	Part des étrangers	
		2001	2011	2001	2011	étrangers	2001	2011	2001	2011
	Gerpinnes	11.387	11.553	654	670	16	12.041	12.223	5,4	5,5
	Aiseau-Presles	8.955	9.254	1.956	1.384	-572	10.911	10.638	17,9	13,0
es	Charleroi	169.677	173.363	30.556	30.101	-455	200.233	203.464	15,3	14,8
attenantes	Châtelet	29.158	30.790	6.180	5.294	-886	35.338	36.084	17,5	14,7
atte	Florennes	10.421	10.844	228	304	76	10.649	11.148	2,1	2,7
nnes	Fosses-la-Ville	8.580	9.548	247	356	109	8.827	9.904	2,8	3,6
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	12.905	12.884	419	492	73	13.324	13.376	3,1	3,7
S	Mettet	11.100	12.310	275	372	97	11.375	12.682	2,4	2,9
	Walcourt	16.165	17.403	703	689	-14	16.868	18.092	4,2	3,8
	Arr. Charleroi	360.010	371.816	60.204	55.442	-4.762	420.214	427.258	14,3	13,0
a a	Arr. Thuin	133.835	138.787	12.418	11.014	-1.404	146.253	149.801	8,5	7,4
référence	Arr. Namur	270.437	288.482	13.356	15.805	2.449	283.793	304.287	4,7	5,2
	Arr. Philippeville	59.584	63.218	2.149	2.231	82	61.733	65.449	3,5	3,4
s de	Province Hainaut	1.129.311	1.166.649	150.512	150.635	123	1.279.823	1.317.284	11,8	11,4
Entités de	Province Namur	427.454	455.028	18.370	21.807	3.437	445.824	476.835	4,1	4,6
ш	Région Wallonne	3.028.505	3.186.614	317.952	338.926	20.974	3.346.457	3.525.540	9,5	9,6
	Belgique	9.401.729	9.832.010	861.685	1.119.256	257.571	10.263.414	10.951.266	8,4	10,2

Distribution de la population belge et étrangère à Gerpinnes, les communes attenantes et au sein des entités de référence en 2001 et 2011 © SPF Economie ® S&A - 2012

# 5.6.2 Contexte communal

Selon les données du SPF Economie de 2008, plus des 3/5 des étrangers à Gerpinnes proviennent d'Italie contre 1/8 de France. Viennent ensuite, de manière nettement moins prononcée l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grèce, la Pologne, etc.

Cont	tinent	Nationalité	Nombre d'étrangers	Part de la population étrangère
		Italie	451	69,0
<u> </u>	ē	France	99	15,1
rise	enr	Espagne	12	1,8
mp	opé	Pays-Bas	12	1,8
00 (	eur	Allemagne	11	1,7
noi	ou (	Grèce	10	1,5
an	Jni	Pologne	7	1,1
lgic	e l'1	Portugal	5	0,8
(Be	p sa	Royaume-Uni	4	0,6
be	ıbre	Roumanie	3	0,5
Europe (Belgique non comprise)	Membres de l'Union européenne	Danemark	1	0,2
В	2	Hongrie	1	0,2
		Luxembourg	1	0,2



	non membre	Turquie	3	0,5
	em	Croatie	1	0,2
	Ε .	Suisse	1	0,2
	ᅙ	Ukraine	1	0,2
		Maroc	4	0,6
	<u>e</u>	Congo-Kinshasa	2	0,3
:	Atrique	Maurice	2	0,3
``	₹	Rwanda	1	0,2
		Tunisie	1	0,2
	<u>ne</u>	Mexique	2	0,3
;	Amerique	Canada	1	0,2
	Ā	Colombie	1	0,2
		Kirghizstan	5	0,8
		Autre	3	0,5
		Thaïlande	2	0,3
	a)	Vietnam	2	0,3
	Asie	Cambodge	1	0,2
		Chine	1	0,2
		Inde	1	0,2
		Indonésie	1	0,2
		Japon	1	0,2
		Total	654	100,0

Population étrangère à Gerpinnes par nationalité en 2008. © SPF Economie ® S&A - 2012

# 5.7. Typologie des ménages

En 2009, les types de ménages privés majoritairement représentés au sein de Gerpinnes, des communes attenantes et de l'ensemble des entités de référence, sont les ménages de 1 à 2 personnes. Notons que l'importance de ceux-ci varie d'une commune à l'autre. A Gerpinnes, les ménages de deux personnes sont nettement mieux représentés que ceux de 1 personne avec respectivement 1.776 ménages contre 1.318. Notons que dans les ménages d'une personne, les femmes seules sont les plus représentées et ce pour presque l'ensemble des communes et entités de référence ci-dessous (excepté Charleroi et Fosses-la-Ville). De manière générale, les ménages de plus grande taille sont moins représentés.

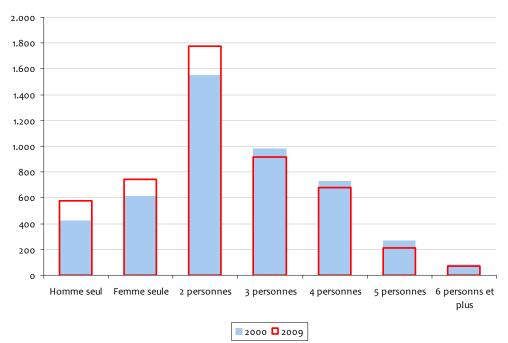
	Communes	Nombre d'hommes habitant seuls	Nombre de femmes habitant seules	Nombre de ménages privés de 2 personnes	Nombre de ménages privés de 3 personnes	Nombre de ménages privés de 4 personnes	Nombre de ménages privés de 5 personnes	Nombre de ménages privés de 6 personnes et plus	Nombre de ménages collectifs	Nombre total de ménages (privés et collectifs)
	Gerpinnes	577	741	1.776	914	682	209	68	11	4.978
	Aiseau-Presles	539	737	1.410	814	570	209	118	1	4.398
tes	Charleroi	21.100	20.080	26.704	13.401	8.413	3.514	2.113	74	95.399
attenante	Châtelet	2.541	3.154	4.901	2.694	1.602	653	339	18	15.902
atte	Florennes	581	689	1.498	811	590	229	101	6	4.505
nnes	Fosses-la-Ville	629	523	1.159	705	541	224	106	2	3.889
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	670	824	1.915	1.003	726	289	86	7	5.520
Comm	Mettet	607	702	1.441	914	785	293	113	5	4.860
	Walcourt	935	1.050	2.423	1.331	1.028	378	131	7	7.283
de réf	Arr. Charleroi	33.735	36.443	56.278	29.852	20.038	7.893	4.190	168	188.597



Arr. Thuin	8.876	10.639	20.080	10.999	7.865	2.835	1.216	88	62.598
Arr. Namur	19.688	22.627	37.329	19.922	16.240	6.602	2.934	358	125.700
Arr. Philippeville	4.255	4.602	8.940	4.505	3.389	1.270	541	38	27.540
Province Hainaut	91.517	105.349	174.116	93.191	65.808	24.507	11.551	769	566.808
Province Namur	30.794	35.058	59.811	31.209	25.246	10.278	4.620	480	197.496
Région Wallonne	243.450	276.304	452.004	234.617	183.715	71.927	31.803	2.183	1.496.003
Belgique	725.182	822.762	1.463.483	701.405	583.921	214.335	95.456	6.370	4.612.914

Typologie des ménages à Gerpinnes, les communes attenantes et dans les entités de référence en 2009. © SPF Economie ® S&A - 2012

Comme nous l'explicitions ci-dessus, les ménages composés de 2 personnes sont les plus présents au sein du territoire communal malgré le cumul des hommes et femmes seuls. Par ailleurs, ces types de ménages ont augmentés depuis 2000, alors que les autres ont enregistré une diminution, excepté pour les ménages de 6 personnes et plus qui restent constants.



Typologie des ménages privés à Gerpinnes en 2000 et 2009. © SPF Economie ® S&A - 2012







# **6. STRUCTURE DU LOGEMENT**

# 6.1. Synthèse du diagnostic : Structure du Logement

#### ⇒ Logement

- 5.143 logements en 2011 contre 4.636 en 2001;
- 94,0% de maisons unifamiliales dont une majorité de maisons 4 façades (63,3%);
- Le taux le plus bas, de la microrégion, de maisons unifamiliales jumelées (17,0%) et mitoyennes
   (13,4%);
- 5,7% du parc de logement sont des appartements contre 0,04% pour les caravanes, chalets et roulottes;
- 66,1% des gerpinnois vivent dans des maisons unifamiliales séparée, nettement supérieur aux entités de référence et communes voisines (excepté Ham-sur-Heure-Nalinnes);
- Des taux faibles concernant les gerpinnois qui habitent dans des maisons unifamiliales jumelées
   (17,1%) et mitoyenne (12,50%);
- 47,8% de logements de taille moyenne (comprise entre 55 et 104 m²), 28,7% de grands logements (de 105 à plus de 125 m²) et 16,7% de petits logements (< 35 m² à 54 m²);
- La part des grands logements la plus importante de la microrégion ;
- La part des petits logements la plus faible de la microrégion;
- Une augmentation des logements de petite taille ;
- 50,7% du parc de logement date d'après 1961;
- La part la plus faible de la microrégion des logements construits avant 1919 (18,3%);
- 63,8% des logements disposent du grand confort, 11,7% du moyen confort, 18,7% du petit confort et
   5,7% ne bénéficiant même pas du petit confort;
- 82,3% des logements sont occupés par des propriétaires en 2001 contre 78,7% en 1991;
- Une taille moyenne des ménages en 2001 de 2,52 supérieure aux entités de références;
- Une taille moyenne des ménages la plus élevée de la microrégion dans les maisons unifamiliales séparées (2,63) et jumelées (2,53);
- La taille moyenne des ménages vivant en caravane, chalet et roulotte est relativement importante
   (2,5);
- 62,2% des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes et 32,1% de 3 ou 4 personnes.

#### $\Rightarrow$ Logements publics

- Une société de logement « La Sambrienne » agrée par la SWL qui regroupe 5 sociétés de logements service
- Le parc de logements publics représente, en 2007, entre 2,5 et 5% du parc de logement de Gerpinnes;



- La commune de Gerpinnes comptait 167 logements publics en 2010 (146 maisons + 21 appartements);
- Projet de créations de nouveaux logements sociaux pour 2012-2013 (33 logements);
- Un logement de transit sur le territoire et 6 logements en projet pour 2012-2013 ;
- Absence de logement d'insertion;
- 1 logement d'urgence sur le territoire communal;
- 1.616 demandes de logements publics non satisfaite en 2012.

#### ⇒ Résidences secondaires

- 15 résidences secondaires en 2011.

#### ⇒ Logements inoccupés et insalubres

- 11 logements inoccupés en 2010 et soumis à une taxe communale.

#### ⇒ Développement foncier et urbanistique

- 121 permis délivrés en 2010 (116 résidentiels et 5 non résidentiel) soit 8,1% des permis délivrés dans
   l'arrondissement de Charleroi;
- Commune située en milieu de tableau quant au nombre de permis délivrés en 2010 ;
- Le prix moyen de l'immobilier est toujours plus élevé que dans le reste de l'arrondissement, quel que soit le type de logement;
- Prix moyen de vente d'une maison ordinaire de 132.556 euros en 2012 dans la moyenne par rapport
  à la microrégion;
- Un prix moyen de vente de villa de 223.338 euros en 2011 parmi les plus importants de la microrégion;
- Un prix moyen de vente d'appartement de 240.202 euros en 2011, le plus élevé de la microrégion;
- Gerpinnes a connu la plus forte évolution du prix des appartements de toute la Province de Hainaut;
- Un prix moyen du m² de terrains à bâtir de 50,7 euros en 2012 contre 20,2 euros en 2001. Le prix du terrain à bâtir s'est encore accru en passant à 73 €/m².

#### ⇒ Les options du SICAT en termes de logement dans la commune

- Renforcer Gerpinnes centre comme pôle principal;
- Limiter l'urbanisation à Gougnies, Fromiée, Hymiée;
- Développer, uniquement, la fonction de logements à Lausprelle, Acoz, Joncret, Gougnies, Hymiée et Fromiée;



- Renforcer la N5 comme axe de liaison structurant;
- Développer du logement à Villers-Poterie.

# 6.2. Analyse AFOM: Structure du Logement

Atouts		Faiblesses
<ul> <li>Une augmentation du nombre de log</li> </ul>	ement	Un manque de logement public et une offre en
entre 2001 et 2011.		logements publics inférieure à la demande.
<ul> <li>Un parc de logement relativement récent</li> </ul>		■ Coût élevé des terrains à bâtir et des
<ul> <li>Une majorité des logements bénéfician</li> </ul>	t d'un	habitations (parmi les plus élevé de la micro-
grand confort.		région) et en constante augmentation.
<ul> <li>Une taxation des logements inoccupés.</li> </ul>		■ Logement peu adapté à la structure
		démographique de l'entité (grand logement,
		isolé, etc.)
Opportunités		Menaces
<ul> <li>Des projets de nouveaux logements publi</li> </ul>	cs.	■ Un prix moyen des maisons ordinaires, des
		villas et des terrains à bâtir en augmentation
		constante.

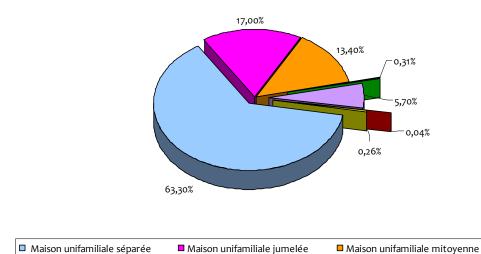


# 6.3. Logement

Les données les plus complètes relatives à l'étude du logement proviennent de l'enquête socio-économique réalisée par l'INS en 2001. Ces données bien qu'étant anciennes permettent d'établir un profil du logement sur le territoire communal.

# 6.3.1 Typologie du logement

En 2001<sup>26</sup>, on dénombrait 4.636 logements à Gerpinnes contre 5.143 en 2011<sup>27</sup> selon les données communales. Les maisons unifamiliales dominent largement et représentent 94,0% du parc de logements dont la majorité est constituée de maisons séparées (63,3%) suivies des maisons jumelées (17,0%) et des maisons mitoyennes (13,4%). Les appartements représentent 5,7% du parc de logements et les caravanes, chalets et roulottes ne sont quasi par représentés avec à peine 0,04%.



Répartition des logements par type en 2001 (%) sur l'entité de Gerpinnes. © SPF Economie - 2001 ® S&A - 2012

■ Caravane, chalet, roulotte

■ Maison unifamiliale type inconnu ■ Appartement



<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Enquête socio-économiques INS 2001. Il faut être prudent dans l'analyse. Une partie des données datent de 2001. Or, le marché foncier évolue parfois assez vite. Il faut donc plutôt s'attarder sur les grandes tendances.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Le nombre total de logements en 2015 était de 5581

Par rapport aux communes de la microrégion, Gerpinnes se positionne :

- En première position par rapport à son taux de maisons unifamiliales séparées (63,3%). Les communes d'Ham-sur-Heure-Nalinnes (63,2%) et Walcourt (57,6%) arrivent respectivement 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.
- En dernière position à la fois pour son taux de maisons unifamiliales jumelées (17,0%) et mitoyennes
   (13,4%). Ham-sur-Heure-Nalinnes arrive en avant dernière position avec respectivement 17,10% et
   13,5%.
- En 6<sup>ème</sup> position par rapport à son taux d'appartements devant Ham-sur-Heure-Nalinnes, Walcourt et Mettet.

				Maison un	ifamiliale			Caravane,	Autre
	Entités géographiques	Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne	Type inconnu	Appartement	chalet, roulotte	type
	Gerpinnes	94,00%	63,30%	17,00%	13,40%	0,31%	5,70%	0,04%	0,26%
	Aiseau-Presles	92,50%	34,10%	26,20%	31,30%	0,88%	7,20%	0,03%	0,28%
ıtes	Charleroi	72,10%	11,70%	19,60%	39,90%	0,95%	27,30%	0,11%	0,43%
attenantes	Châtelet	83,60%	13,90%	20,10%	48,30%	1,27%	16,10%	0,16%	0,24%
atte	Florennes	91,80%	41,80%	21,50%	27,80%	0,69%	6,80%	0,79%	0,59%
ınes	Fosses-la-Ville	87,00%	50,90%	18,80%	16,80%	0,46%	5,90%	6,36%	0,73%
Commu	Ham-sur-Heure-Nalinnes	94,40%	63,20%	17,10%	13,50%	0,58%	5,00%	0,18%	0,42%
Con	Mettet	93,30%	53,40%	22,20%	16,80%	0,87%	3,70%	1,84%	1,15%
	Walcourt	94,60%	57,60%	17,30%	19,00%	0,60%	4,20%	0,63%	0,64%
0 U	Arrondissement de Charleroi	80,70%	19,80%	21,30%	38,50%	1,08%	18,70%	0,13%	0,42%
tés de rence	Province de Hainaut	85,30%	27,70%	18,30%	38,00%	1,25%	13,90%	0,25%	0,53%
Entités référen	Région Wallonne	82,20%	34,90%	17,80%	28,60%	0,81%	17,10%	0,31%	0,43%
ш	Belgique	75,30%	32,30%	18,00%	24,50%	0,50%	24,10%	0,17%	0,45%

Répartition des logements par type en 2001 (%) sur l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence. © SPF Economie - 2001 ® S&A - 2012

### 6.3.2 Répartition de la population par type de logement

Selon les données de l'enquête socio-économique de 2001, 66,1% des gerpinnois vivent dans des maisons unifamiliales séparées, soit un taux nettement supérieur à ceux des entités de référence mais également à l'ensemble des communes de la microrégion sauf à Ham-sur-Heure-Nalinnes (66,4%). A peine 17,1% et 12,5% des gerpinnois habitent respectivement dans des maisons unifamiliales jumelées et mitoyennes dont les taux sont tous les deux inférieurs à ceux enregistrés au niveau des entités de référence. Ce premier taux est le plus bas de la microrégion (au même titre que Ham-sur-Heure-Nalinnes) tandis que le second est le plus bas après Ham-sur-Heure-Nalinnes.

				Maison un	ifamiliale		Caravane,	Autre	
	Entités géographiques	Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne	Type inconnu	Appartement	chalet, roulotte	type
	Gerpinnes	96,00%	66,10%	17,10%	12,50%	0,28%	3,60%	0,04%	0,35%
nes	Aiseau-Presles	95,00%	35,90%	26,60%	31,70%	0,88%	4,70%	0,01%	0,27%
nmu	Charleroi	80,40%	13,30%	22,40%	43,60%	0,97%	19,00%	0,08%	0,60%
Con	Châtelet	88,40% 1		21,60%	49,70%	1,42%	11,10%	0,15%	0,33%

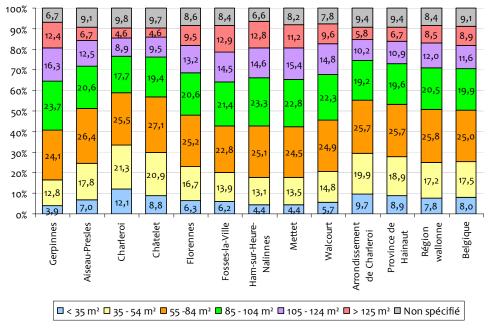


	Florennes	94,20%	44,30%	23,10%	26,10%	0,61%	4,80%	0,48%	0,58%
	Fosses-la-Ville	91,70%	55,20%	19,80%	16,30%	0,44%	4,10%	3,73%	0,53%
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	95,90%	66,40%	17,10%	11,90%	0,42%	3,30%	0,11%	0,73%
	Mettet	94,70%	55,90%	22,40%	15,60%	0,70%	2,60%	1,25%	1,44%
	Walcourt	96,10%	60,10%	17,90%	17,60%	0,40%	2,80%	0,43%	0,72%
e g	Arrondissement de Charleroi	86,80%	22,30%	23,30%	40,10%	1,09%	12,50%	0,11%	0,65%
	Province de Hainaut	90,00%	31,00%	19,60%	38,10%	1,25%	9,10%	0,18%	0,72%
Entités référen	Région Wallonne	87,90%	39,50%	19,10%	28,50%	0,79%	11,30%	0,21%	0,56%
шг	Belgique	82,30%	37,30%	19,40%	25,00%	0,52%	17,00%	0,14%	0,59%

Répartition de la population selon le type de logement en 2001 (%) dans l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence. © SPF Economie - 2001 ® S&A - 2012

# 6.3.3 Taille des logements

En 2001, le parc de logements de Gerpinnes se caractérise par une part plus importante de logements de taille moyenne (comprise entre 55 et 104 m²) avoisinant les 47,8%. Viennent ensuite les grands logements (de 105 à plus de 125 m²) avec près de 28,7% et enfin les petits logements (< 35 m² à 54 m²) avec à peine 16,7%. Cette dernière part de petits logements est la plus faible de la microrégion tandis que celle des grands logements est la plus importante de la microrégion. Le graphique ci-dessous reprend de manière plus précise les pourcentages des habitations en fonction de leur superficie habitable en 2001.



Répartition des logements suivant leur taille en 2001 (%) dans l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence en 2001 © SPF Economie ® S&A - 2012

En matière d'évolution de la taille des logements à Gerpinnes, la tendance semble être à l'augmentation de la part des petits logements, comme un peu partout dans les communes attenantes et les entités de référence. Notons une diminution importante des logements de grande et moyenne taille. Cette remarque s'applique également à l'ensemble des communes attenantes et aux entités de référence.



	Entités géographiques	< 35 m²		35 - 54 m²		55 -8	84 m²	85 - 1	04 m²	105 - 1	124 m²	> 12	5 m²	Non spécifié
		1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	2001
	Gerpinnes		3,9	7,8	12,8	29,1	24,1	23,0	23,7	19,7	16,3	18,2	12,4	6,7
	Aiseau-Presles	3,2	7,0	12,9	17,8	35,6	26,4	25,5	20,6	13,5	12,5	9,3	6,7	9,1
tes	Charleroi	6,6	12,1	19,8	21,3	34,4	25,5	20,5	17,7	11,8	8,9	6,9	4,6	9,8
attenantes	Châtelet	5,0	8,8	14,8	20,9	39,7	27,1	19,9	19,4	13,2	9,5	7,3	4,6	9,7
	Florennes	3,5	6,3	10,0	16,7	30,0	25,2	23,9	20,6	18,9	13,2	13,7	9,5	8,6
nes	Fosses-la-Ville	2,5	6,2	9,1	13,9	26,8	22,8	26,8	21,4	17,6	14,5	17,3	12,9	8,4
Commune	Ham-sur-Heure-Nalinnes	2,7	4,4	10,3	13,1	28,9	25,1	26,4	23,3	16,1	14,6	15,7	12,8	6,6
Ö	Mettet	3,0	4,4	10,5	13,5	26,5	24,5	22,3	22,8	19,0	15,4	18,7	11,2	8,2
	Walcourt	3,3	5,7	11,3	14,8	28,1	24,9	25,0	22,3	18,0	14,8	14,4	9,6	7,8
au au	Arrondissement de Charleroi	5,4	9,7	17,0	19,9	34,6	25,7	21,5	19,2	13,2	10,2	8,3	5,8	9,4
Entités de référence	Province de Hainaut	4,8	8,9	16,2	18,9	33,8	25,7	22,3	19,6	13,7	10,9	9,2	6,7	9,4
	Région Wallonne	4,7	7,8	15,1	17,2	32,9	25,8	21,0	20,5	14,9	12,0	11,5	8,5	8,4
шс	Belgique	4,6	8,0	16,2	17,5	32,4	25,0	20,3	19,9	14,9	11,6	11,6	8,9	9,1

Répartition des logements suivant leur taille en 1991 et 2001 (%) dans l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A - 2012

# 6.3.4 Age des logements

→Cf. Carte 13: Ages des logements et nouvelles constructions résidentielles dans les communes de Wallonie

La commune de Gerpinnes est la 4<sup>ème</sup> commune de la microrégion dont le pourcentage de maisons datant d'avant 1919 est le plus faible (18,3%). Celui-ci reste inférieur à celui de l'arrondissement de Charleroi, de la province du Hainaut et de la Région Wallonne mais supérieur à celui enregistré au niveau national. Le pourcentage de logements construits entre 1919 – 1960 reste limité tandis que celui en ce qui concerne les constructions réalisées depuis 1961 représente 50,7% et est le plus important de la microrégion avant Hamsur-Heure-Nalinnes (45,9%) et est nettement supérieur à ceux des entités de référence. Dans l'ensemble, la commune de Gerpinnes se caractérise par un parc de logement relativement récent en comparaison avec les communes attenantes et les entités de référence.

				Année de construction								Année non connue mais	
	Entités géographiques		avant 1919	1919- 1945	1946- 1960	1961- 1970	1971- 1980	1981- 1990	1991- 1995	1996 ou après	construit il y a 20 ans ou +	construit il y a moins de 20 ans	non spécifiée
	Gerpinnes	4.640	18,3	7,2	7,0	12,2	20,2	8,0	4,8	5,5	14,0	1,0	1,9
	Aiseau-Presles	4.153	17,9	9,6	9,9	10,1	11,4	6,8	2,7	3,2	22,9	2,4	3,1
ıtes	Charleroi	86.400	16,6	15,4	10,8	6,8	5,3	1,8	0,9	1,4	34,5	2,3	4,1
attenantes	Châtelet	14.767	15,6	14,2	11,5	6,9	9,4	3,2	1,8	2,5	29,0	2,0	3,7
	Florennes	4.011	29,6	10,3	5,4	6,1	9,6	4,7	2,3	3,6	24,0	1,2	3,1
Communes	Fosses-la-Ville	3.183	27,5	8,6	5,1	7,0	12,3	4,8	4,8	5,2	20,5	1,4	2,8
ਵ	Ham-sur-Heure-Nalinnes	5.122	20,9	7,5	9,0	11,4	16,2	7,4	5,6	5,4	13,8	1,1	1,8
5	Mettet	4.105	36,2	7,4	3,5	5,5	8,3	5,9	3,8	6,9	18,3	1,5	2,8
	Walcourt	6.375	28,3	7,0	3,8	7,7	15,3	7,0	4,5	5,6	17,3	1,1	2,4



a a	Arrondissement de Charleroi	172.819	18,9	14,2	10,1	6,9	7,2	3,0	1,8	2,2	30,2	2,0	3,6
és de ence	Province de Hainaut	513.917	20,7	14,8	9	6,4	8,1	3,7	2,3	3,1	26,8	1,8	3,4
iti j	Region Wallonne	1.330.396	19,6	13,1	9,4	7,7	10,1	5,1	3,2	4,1	23	1,7	3,1
T ,5	Belgique	4.095.008	11,7	12,8	11,8	10,8	11,9	7	4,8	4,9	19,3	1,8	3,1

Répartition des logements suivant leur année de construction (%) dans l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A - 2012

# 6.3.5 Confort des logements

Selon les données du Service Public Fédéral Economie (SPF Economie), en Belgique, les personnes en risque de pauvreté ont un logement systématiquement moins confortable que les autres. Par exemple, plus d'un quart d'entre eux n'ont pas le chauffage central dans leur habitation. Mais qu'entend-on par confort ?

Quatre catégories sont définies dans le cadre de l'enquête socio-économique réalisée par l'INS en 2001 :

- Logement sans le petit confort;
- Logement avec le petit confort : possédant une salle de bain et un WC;
- Logement avec le moyen confort : le petit confort + le chauffage central ;
- Logement avec le grand confort : le moyen confort + cuisine + téléphone ou GSM + auto.

			Grand con	fort	Moyen o	confort	Petit co	onfort	Sans petit	confort	Degré de
	Entités géographiques		Moyen confort + cuisine (min 4m²) ou cuisine intégrée + téléphone ou GSM + auto	% sur données connues	Petit confort + chauffage central	% sur données connues	Salle de bain + WC	% sur données connues	Logements n'ayant pas le petit confort	% sur données connues	confort non connu (pas de réponse à 1 ou plusieurs questions)
	Gerpinnes	4.636	2.872	63,8	528	11,7	842	18,7	257	5,7	137
	Aiseau-Presles	4.151	1.793	45,1	577	14,5	1.275	32,0	335	8,4	171
tes	Charleroi	86.099	30.407	37,1	17.450	21,3	25.724	31,3	8.482	10,3	4.036
attenantes	Châtelet	14.755	5.331	37,7	2.485	17,6	4.942	35,0	1.370	9,7	627
atte	Florennes	4.008	1.881	48,8	469	12,2	1.176	30,5	330	8,6	152
nes	Fosses-la-Ville	3.181	1.650	53,7	314	10,2	896	29,2	213	6,9	108
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	5.118	3.106	62,5	519	10,4	1.059	21,3	288	5,8	146
Con	Mettet	4.103	2.184	54,9	391	9,8	1.102	27,7	302	7,6	124
	Walcourt	6.368	3.367	55,0	611	10,0	1.674	27,4	468	7,6	248
O n	Arrondissement de Charleroi	172.416	67.837	41,2	29.541	17,9	51.988	31,5	15.462	9,4	7.588
és de ence	Province de Hainaut	512.715	208.110	42,4	74.857	15,2	157.913	32,2	50.228	10,2	21.607
Entités de référence	Région Wallonne	1.327.084	627.899	49,2	200.645	15,7	337.684	26,5	109.700	8,6	51.156
шг	Belgique	4.083.991	2.081.694	52,7	636.462	16,1	973.822	24,7	258.243	6,5	133.770

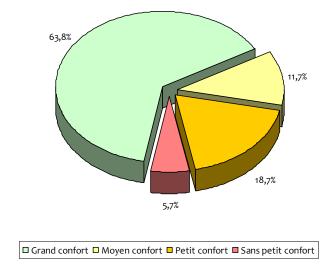
Répartition des logements suivant leur degré de confort dans l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence.

© SPF Economie ® S&A - 2012

En ce qui concerne Gerpinnes, les données traitées dans le cadre de l'enquête concernent 4.636 logements. Parmi ceux-ci, une grande majorité (63,8%) est équipée du grand confort, 11,7% du moyen confort, 18,7% du petit confort et 5,7% ne bénéficiant même pas du petit confort. Cette dernière part est la plus faible de la microrégion et est inférieure aux entités de référence. Notons que sa part de logements ayant le grand confort est la plus importante de la microrégion (devant Ham-sur-Heure-Nalinnes – 62,5%) et est nettement supérieure aux diverses entités de référence. En conclusion, les ¾ du parc de logements possèdent au



moins le moyen confort, faisant de Gerpinnes une commune relativement bien équipée en termes de confort des logements. Le graphique ci-dessous illustre le confort des logements sur le territoire communal.



Degré de confort des logements pour l'entité de Gerpinnes en 2001. © SPF Economie ® S&A - 2012

### 6.3.6 Statut d'occupation des logements

En 2001, 82,3% des logements sont occupés par des propriétaires contre 78,7% en 1991. Cela signifie que 17,3% des logements du parc sont loués en 2001 contre 21,3% en 1991. Gerpinnes est la 4<sup>ème</sup> commune de la microrégion présentant le taux le plus haut de logements occupés par des propriétaires aussi bien en 1991 qu'en 2001 et est supérieur aux moyennes de l'arrondissement, de la Province, de la Région et du Royaume.

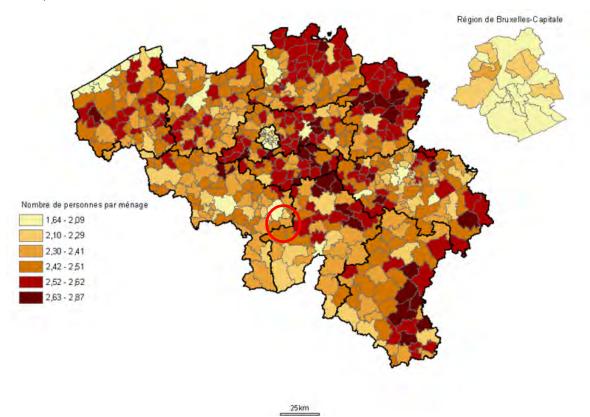
	Entités géographiques	Propri	étaire	Locataire		
	Entités géographiques	1991	2001	1991	2001	
	Gerpinnes	78,7	82,3	21,3	17,7	
	Aiseau-Presles	66,8	70,0	33,2	30,1	
tes	Charleroi	59,1	59,6	40,9	40,4	
Communes attenantes	Châtelet	60,8	64,2	39,3	35,8	
atte	Florennes	73,3	77,7	26,7	22,3	
nes	Fosses-la-Ville	75,3	79,2	24,7	20,8	
l Hu	Ham-sur-Heure-Nalinnes	78,3	82,6	21,7	17,4	
Con	Mettet	79,2	82,8	20,8	17,3	
	Walcourt	81,3	84,1	18,7	15,9	
9 e	Arrondissement de Charleroi	63,1	65,2	36,9	34,8	
és d enc	Province de Hainaut	66,6	69,5	33,4	30,5	
Entités de référence	Région Wallonne	67,1	69,8	32,9	30,2	
П	Belgique	65,4	69,4	34,6	30,6	

Pourcentage des logements occupés par des propriétaires en 1991 et 2001 dans l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A - 2012



### 6.3.7 Taille des ménages et logements

Selon l'enquête INS 2001, un ménage belge compte en moyenne 2,41 personnes. Un ménage moyen flamand (2,46) est un peu plus grand qu'un ménage wallon (2,41) ou un ménage bruxellois (2,09)<sup>28</sup>. La taille moyenne des ménages gerpinnois est en 2001 de 2,52 (2,50 en 2008), soit une moyenne supérieure à la Belgique, la Région Wallonne, et l'arrondissement. Comme l'illustre la carte ci-dessous, cette tendance reste identique en 2008.



Taille moyenne des ménages belges au 1.12008. © SPF Economie ® S&A - 2012

Sans tenir compte des habitations pour lesquelles le type n'est pas connu, c'est dans les maisons unifamiliales séparées et jumelées que la taille moyenne des ménages est la plus élevée à Gerpinnes (respectivement 2,63 et 2,53). Il est intéressant de noter que, bien qu'ils soient peu représentés, la taille des ménages vivant en caravane, chalet et roulotte est relativement importante (2,5).

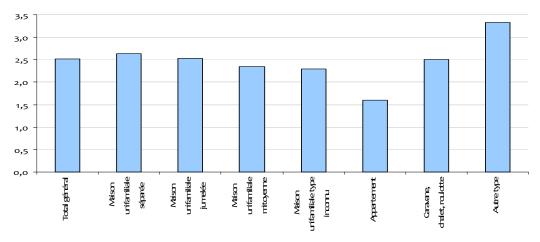
Les données se rapportent au 1er octobre 2001 et au lieu de résidence principal des ménages

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic



Survey & Aménagement – Janvier 2017

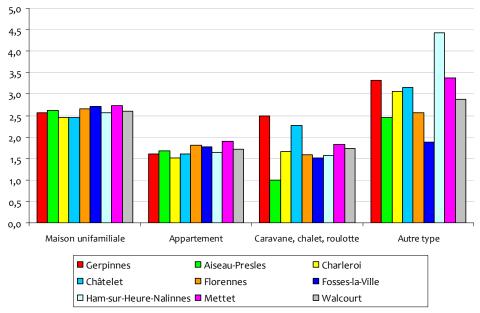
-



Taille des ménages selon les types de logements à Gerpinnes. © SPF Economie @ S&A - 2012

Selon les données INS de 2009, sur les 4.978 ménages que compte Gerpinnes, 62,2% sont composés de 1 ou 2 personne(s) (Cf. chapitre consacré à la démographie). Par ailleurs, près de 32,1% des ménages gerpinnois sont composés de 3 ou 4 personnes.

Le graphique ci-dessous montre la taille moyenne des ménages selon le type de logement et situe la commune de Gerpinnes au sein de sa microrégion. Gerpinnes se caractérise par une taille moyenne des ménages supérieure à 2 personnes excepté au niveau des appartements. Gerpinnes se situe dans la moyenne en ce qui concerne sa taille moyenne des ménages aussi bien au niveau des maisons unifamiliales que des appartements, mais est largement en tête en ce qui concerne sa taille moyenne des ménages au niveau des caravanes, chalets et roulottes.

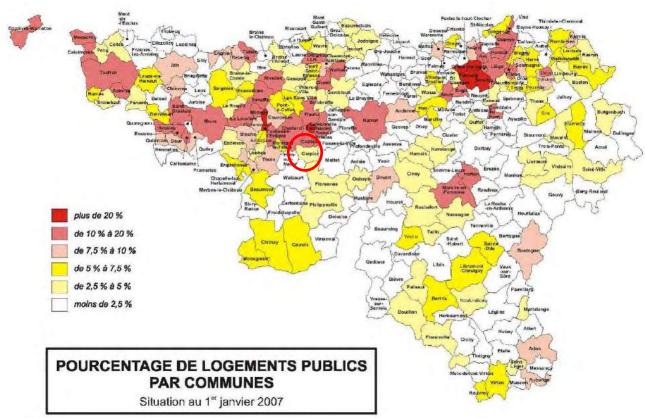


Taille des ménages selon les types de logements dans les communes de la microrégion. © SPF Economie ® S&A - 2012



### 6.4. Logement public

Par logement public (ou subventionné), on entend un logement mis en location ou géré par un organisme public ou par une personne morale de droit privé qui est subventionné par l'autorité publique, soit pour son fonctionnement soit pour la réfection des logements mis à disposition. Au 1er janvier 2007, le logement public représentait entre 2,5% et 5% du parc de logement à Gerpinnes. Notons que cette proportion est inférieure à celle affichée par ses voisines du nord (Charleroi, Châtelet, Aiseau-Presles), équivalente à celle affichée par les communes de Florennes et supérieure à celle d'Ham-sur-Heure-Nalinnes, de Walcourt, de Fosses-la-Ville et de Mettet.



Pourcentage de logements publics par commune en 2007. © SPF Economie ® S&A - 2012

### 6.4.1 Logement social

Depuis 2007, la commune de Gerpinnes procède à un inventaire annuel des logements sociaux présents sur son territoire. En 2012, l'offre en logements publics ne permet pas de satisfaire les 1.616 demandes au niveau communal. Depuis juin 2013, la commune adhère à l'AIS (Agence Immobilière Sociale) Sambre-logement qui autorise un logement privé de devenir logement social pour éluder la taxe sur l'inoccupation.

La commune de Gerpinnes comptabilisait, en 2010, 167 logements publics (dont un logement de transit et un logement d'urgence) contre 157 en 2007. Entre ces deux années, le nombre de logements public n'a pas



fortement évolué. En 2010 et en 2007, 9 logements appartenant à la commune au CPAS ou à la régie étaient loués. De manière générale, aucun logement public ne reste inoccupé.

Type de logements	2007	2008	2009	2010
Maison	144	144	144	146
Appartement	13	13	13	21
Total	157	157	157	167

Distribution des logements sociaux à Gerpinnes selon le type de logements et le nombre de chambre © SPF Economie ® S&A - 2012

Le programme d'action communale en matière de logement 2012-2013 prévoit la création de nouveaux logements sociaux par « La Sambrienne<sup>29</sup> » :

12 logements à la rue Raguette à Acoz comprenant 10 appartements de 2 chambres pour jeunes
 couples et vieux ménages et 2 appartements de 2 chambres pour personnes à mobilité réduite;



Localisation du futur projet de logements sociaux à la rue de la Raguette à Acoz. © Données communales

 6 logements à la rue de Fromiée à Gerpinnes, de 3 à 4 chambres modulables par une cloison légère;



Localisation du futur projet de logements sociaux à la rue de Fromiée à Gerpinnes. © Données communales

15 logements à Fromiée de 3 à 4 chambres modulables par cloison légère (construction en 3 phases).

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> La Sambrienne regroupe les cinq sociétés de logements de service public de Charleroi : La Carolorégienne, le Logis Moderne, la Val d'Heure, Le Foyer Marcinellois et Versant Est. La commune de Gerpinnes possède 3 représentants dans les organes de gestion de cette nouvelle intercommunale carolo.



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017



Localisation du futur projet de logements sociaux à Fromiées. © Données communales

### 6.4.2 Logement de transit

Le logement de transit est régi par l'article 31 du Code wallon du Logement. Pour être admis dans un logement de transit, le ménage doit être en état de précarité ou privé de logement pour des motifs de force majeur. Le ménage est alors hébergé pour une période maximale de 6 mois avec possibilité de prolonger de 6 mois supplémentaires maximum si ce ménage est toujours privé de logement ou en état de précarité. Actuellement la commune de Gerpinnes possède une maison qui sert de logement de transit à la rue de Presles. Cependant, de nombreux projets en termes de logements de transit sont inscrits dans le programme d'action communal en matière de logement 2012-2013 à savoir :

 La rénovation d'un appartement appartenant à l'administration communale en 1 logement de transit de 4 chambres à la rue Schmidt à Gerpinnes (Opérateur : Administration communale et CPAS de Gerpinnes);



Localisation du futur projet de logements de transit à la rue Schmidt à Gerpinnes. © Données communales

 La rénovation et la transformation d'une habitation privée en logement de transit de 3 chambres à la rue de Moncheret à Acoz qui sera précédé d'une réhabilitation du site pour cause d'insalubrité (Opérateur : CPAS de Gerpinnes);



Localisation du futur projet de logements de transit à la rue de Moncheret à Acoz. © Données communales



 La rénovation et la transformation d'une habitation privée en 2 logements de transit de 3 chambres chacun à la rue de Moncheret à Acoz qui sera précédé d'une réhabilitation du site pour cause d'insalubrité (Opérateur: CPAS de Gerpinnes);



Localisation du futur projet de logements de transit à la rue de Moncheret à Acoz. © Données communales

La rénovation et la transformation d'une habitation privée en 1 logement de transit de 3 chambres
 à la rue de Charon à Loverval (Opérateur : Administration communale et CPAS de Gerpinnes);



Localisation du futur projet de logements de transit à la rue Charon à Loverval. © Données communales

 La rénovation d'un logement de transit à la rue de la Raguette à Acoz (Opérateur: Le Logis Moderne).



Localisation du futur projet de logements de transit à la rue de la Raguette à Acoz. © Données communales

# 6.4.3 Logement d'insertion

Le logement d'insertion est régi par l'article 32 du Code wallon du Logement. Pour être admis dans un logement d'insertion, le ménage doit être en état de précarité. La commune de Gerpinnes ne possède pas encore de logement d'insertion.

### 6.4.4 Logement d'urgence

Le logement d'urgence est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin. En général, le contrat de location est conclu pour un maximum de 4



mois, renouvelable une fois. Le séjour dans le logement d'urgence offre une période temporaire de sécurité pour trouver une solution durable au problème de logement. Cela permet d'éviter aux personnes concernées d'être entraînées dans une spirale descendante de précarité d'existence. La commune de Gerpinnes possède 1 logement d'urgence à la rue de la Régence mis en activité début 2010 (première occupation en juin 2010).

# 6.5. Résidences secondaires

Selon les données communales de 2011, Gerpinnes comptait 15 résidences secondaires sur son territoire dont l'évolution est la suivante :

Année	Nombre de résidences secondaires
2001	14
2002	13
2003	11
2004	13
2005	22
2006	22
2007	21
2008	22
2009	22
2010	22
2011	15

Evolution du nombre de résidences secondaires à Gerpinnes entre 2001 et 2011. © Données communales ® S&A - 2012.

# 6.6. Logements inoccupés et insalubres

### 6.6.1 Notion d'inoccupation d'un logement

Est réputé inoccupé un logement qui, pendant une période de douze mois au moins répond à l'un des cas suivants :

- il est déclaré inhabitable;
- il n'est pas garni du mobilier indispensable à son affectation;
- la consommation d'eau ou d'électricité est inférieure à la consommation minimale de 5 m³ d'eau ou de 10 kWh d'électricité, sauf si le propriétaire justifie une circonstance indépendante de sa volonté;
- aucune personne n'est inscrite au registre de la population, sauf si le propriétaire justifie que le logement a effectivement servi d'habitation, de lieu d'activité économique, sociale ou autre ou que cette circonstance est indépendante de sa volonté.



### 6.6.2 Procédure de reprise en gestion provisoire

Les articles 80 à 85 du Code wallon du Logement et l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 mai 1999 permettent à des opérateurs immobiliers<sup>30</sup> de réintroduire sur le marché immobilier des logements inoccupés. La procédure se fait en deux phases. Dans un premier temps, une phase amiable permet à l'opérateur immobilier de proposer au propriétaire de l'immeuble de prendre son bien en gestion ou en location afin de le (sous-)louer. Si cette phase échoue, une deuxième phase, judiciaire cette fois, est ouverte. Dans ce cas, l'opérateur doit mettre en demeure le propriétaire d'occuper son bien ou de le mettre en location dans les six mois. Si, à l'expiration de ce délai, le logement est toujours inoccupé, l'opérateur saisit le juge de paix en vue d'obtenir la gestion provisoire. L'opérateur prend évidemment toutes les mesures utiles à la mise en location et à l'entretien du logement. Le propriétaire peut, moyennant plusieurs conditions, demander de reprendre la gestion de son logement.

En cas de reprise en gestion par un opérateur immobilier, des aides peuvent être octroyées par l'administration du logement ou dans certains cas par le Fonds du Logement wallon pour des travaux de réhabilitation ou de restructuration.

### 6.6.3 L'inventaire des logements inoccupés à Gerpinnes

Pour pouvoir mettre en œuvre le droit de réquisition<sup>31</sup> du bourgmestre, il y a obligation d'établir un inventaire des immeubles abandonnés. Cet inventaire doit être permanent et reprendre la localisation, la typologie, l'état estimé ou encore la durée d'inoccupation du logement. Une méthodologie opérationnelle a été mise à disposition des communes par la Région pour réaliser cet inventaire. La commune réalise cet inventaire depuis 2008.

Année	Nombre de logements inoccupés
2008	9
2009	3
2010	11

Evolution du nombre de logements inoccupés à Gerpinnes entre 2008 et 2010 © Données communales ® S&A - 2012

En janvier 2010, la commune de Gerpinnes comptait 11 logements inoccupés (4 à Gerpinnes, 2 à Gougnies, 2 à Villers-Poterie, 2 à Acoz et 1 à Joncret). L'ensemble de ceux-ci sont soumis à une taxe communale. Celle-ci s'élève à 50 € pour la première année, 100 € pour la deuxième et 150 € pour la troisième.

Survey & Aménagement - Janvier 2017



<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Commune, province, CPAS, régie communale autonome, Société wallonne du Logement, Société de Logement de Service Public, Fonds du logement des familles nombreuses, agence immobilière sociale.

<sup>31</sup> Sur requête motivée du président du conseil de l'aide sociale, le bourgmestre dispose d'un droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de six mois, afin de le mettre à la disposition de personnes sans abri

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1: Diagnostic

# 6.7. Développement foncier et urbanistique

# 6.7.1 Typologie et évolution des permis de bâtir

Selon les données du SPF Economie, la commune de Gerpinnes a délivré 121 permis (116 de type résidentiel et 5 de type non résidentiel) de bâtir en 2010, soit 8,1% des permis délivrés dans l'arrondissement de Charleroi. En termes de nombre total de permis, Gerpinnes se positionne en milieu de tableau par rapport à la microrégion. Les communes ayant délivré le plus et le moins de permis sont respectivement Charleroi et Aiseau-Presles.

				RESIDE	NTIEL			1	ION RESIDEN	NTIEL	RESIDENTIEL	NON RESIDENTIEL
			NOUV	ELLES CONSTRUC	TIONS		RENOVATION	NOUVELLES RENOVAT				
Entités géographiques		Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec un seul logement	Superficie habitable (m²)	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Volume (m³)	Nombre de bâtiments	Total constructions et rénovations	Total constructions et rénovations
	Gerpinnes	47	59	15	44	6.138	69	1	3.623	4	116	5
	Aiseau-Presles	10	10	0	10	1.154	25	0	0	1	35	1
es	Charleroi	96	221	146	75	16.059	229	11	74.741	16	325	27
attenantes	Châtelet	22	24	3	21	3.143	83	9	14.997	11	105	20
	Florennes	19	20	2	18	2.792	40	2	1.733	6	59	8
nes	Fosses-la-Ville	43	52	11	41	5.488	42	4	13.466	11	85	15
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	34	34	0	34	7.641	34	3	16.204	3	68	6
9	Mettet	58	81	29	52	7.408	47	6	24.633	8	105	14
	Walcourt	52	63	12	51	7.453	59	5	34.045	4	111	9
e e	Arrondissement de Charleroi	410	707	355	352	63.911	929	45	206.601	85	1.339	130
Entités de	Province de Hainaut	2.180	3.306	1.332	1.974	330.601	2.879	206	1.172.719	464	5.059	670
Entit	Région Wallonne	7.370	11.882	5.245	6.637	1.229.203	8.971	895	4.668.316	1.593	16.341	2.488
	Belgique	23.510	44.463	23.593	20.870	4.668.525	26.936	4.601	41.154.784	5.184	50.446	9.785

Nombre et types (résidentiel/non résidentiel) de permis de bâtir en 2010 dans l'entité de Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence en 2011 © SPF Economie ® S&A - 2012

### 6.7.2 Evolution du prix moyen des ventes de maisons

Le prix moyen des ventes est calculé comme le rapport entre la somme des prix de ventes des maisons et le nombre de maisons vendues. Une vente onéreuse peu, dès lors, influencer à la hausse un prix moyen s'il y a peu de vente cette année-là et inversement. Dès lors, il faut être prudent en analysant ce type de données, d'autant plus que nous ne disposons pas des données pour l'ensemble des communes.

Le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire (1), sur base des ventes pour l'année de référence, s'élève à 132.556 euros en 2012. Ce prix moyen est le 4<sup>ème</sup> moins élevé de la microrégion après Aiseau-Presles (118.737 euros), Châtelet (111.001 euros) et Charleroi (104.882 euros). Par contre, Gerpinnes détient, en 2011,



le  $3^{\text{ème}}$  prix moyen le plus élevé pour une villa (2) et le prix moyen le plus élevé pour les appartements (3) vendus.

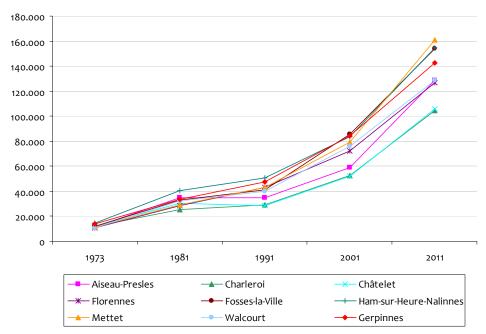
1: Maison ordinaire 2: Villa, bungalow 3: Appartement

	Fulliford a grant biones	Type de	Prix moyen par bâtiment selon la date de vente (euros)					
	Entités géographiques	bâtiment	1973	1981	1991	2001	2011	2012
		1	14.078	33.908	47.290	84.393	142.871	132.556
Gerpinnes		2	43.190	76.325	95.340	156.956	223.338	
		3		46.645	80.341	55.363	240.202	
	Aiseau-Presles	1	11.379	34.662	34.762	58.732	128.768	118.737
		2		76.847	157.722	147.347	224.402	
		3			31.234			
	Charleroi	1	11.921	25.661	29.358	52.385	104.540	104.882
		2	40.564	84.604	126.271	168.464	214.693	229.646
		3	19.443	42.012	42.306	52.427	100.439	107.188
	Châtelet	1	12.183	30.245	28.317	52.189	105.998	111.001
		2		45.922	97.174	128.078	195.736	202.083
v		3	13.649	26.595	19.477	39.848	83.545	72.083
nte	Florennes	1	10.463	28.447	43.107	72.232	126.539	153.031
ena		2	19.129				198.850	
atte		3						
nes	Fosses-la-Ville	1	12.273	32.943	41.122	85.538	153.804	147.550
Communes attenantes		2			101.791	222.955	233.650	
		3						
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	1	14.802	40.659	50.919	83.760	154.902	149.385
		2	34.339	100.140	94.819	177.549	229.920	220.106
		3	27.547	40.902	52.058	85.523	147.500	
	Mettet	1	11.209	28.856	43.052	79.066	161.005	156.778
		2	29.177		184.267	183.854	242.828	192.500
		3						
	Walcourt	1	10.969	32.324	39.839	75.814	128.485	162.026
		2	26.981	65.816	131.525	142.329	202.610	221.962
		3						
	Arrondissement de Charleroi	1	11.651	27.116	31.968	57.220	112.967	114.825
		2	40.149	74.190	117.769	164.435	227.133	234.985
		3	19.133	40.478	43.179	53.768	112.453	113.252
ence	Province de Hainaut	1	11.831	27.685	34.096	61.129	122.683	124.883
Entités de référer		2	37.147	76.178	117.632	179.700	229.875	238.699
		3	20.572	42.338	49.370	65.332	132.127	141.340
	Région Wallonne	1	12.913	30.721	40.101	71.490	143.551	144.809
		2	46.206	77.833	154.604	226.459	263.681	266.596
		3	22.862	39.556	50.854	70.404	153.663	159.350
	Belgique	1	14.498	33.810	48.463	83.618	188.402	191.222
		2	54.585	92.983	190.034	271.339	330.837	332.531
		3	22.320	39.818	64.649	92.531	195.527	201.674

Evolution du prix moyen par bâtiment en 1973, 1981, 1991, 2001, 2011 et 2012 à Gerpinnes, dans les communes attenantes et les entités de référence © SPF Economie ® S&A - 2012



Quant à l'évolution du prix moyen d'une maison ordinaire, le graphique ci-après montre une évolution relativement constante pour Gerpinnes passant de 14.078 euros en 1973 à 132.556 euros en 2012. La tendance croissante est semblable dans toutes les communes de la microrégion plus ou moins marquée selon la commune. Notons qu'en 2011, contrairement à 2012, la commune se positionne sur le podium en termes de prix de vente moyen de maison ordinaire.



Evolution du prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire à Gerpinnes et les communes attenantes entre 1973 et 2012. © SPF

Economie ® S&A - 2012

- Depuis 1990 et par type de logement, selon l'IWEP, on observe une importante évolution des prix. Celle-ci se démarque pour Gerpinnes qui est toujours plus élevée que dans le reste de l'arrondissement, quelque soit le type de logement. En 2015, le prix moyen d'une maison était compris entre 175.000 et 200.000 €.
  - o L'immeuble à appartements. En l'espace de 10 ans, Gerpinnes a connu la plus forte évolution du prix des appartements de toute la Province de Hainaut, (+422%), avec une différence d'environ 77.500€ en 2010. En 2011, le prix moyen d'un appartement à Gerpinnes était environ 388.000 €<sup>32</sup>.

### 6.7.3 Evolution du prix moyen des ventes de terrains

→ Cf. Carte 14: Evolution du prix moyen au m² des terrains à bâtir entre 2001 et 2011 – Les communes de l'arrondissement de Charleroi

Survey & Aménagement – Janvier 2017



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local - Commune de Gerpinnes - Partie 1: Diagnostic

-

<sup>32</sup> Schéma de Structure Communal – 2015/2016

En 2012, le prix de vente moyen du m² de terrain à bâtir à Gerpinnes est de 50,7 euros et est le deuxième<sup>33</sup> plus élevé de la microrégion (en 2011 il était le 4<sup>ème</sup> plus élevé de la microrégion avec 57,1euros/m²). Ce prix est supérieur à ceux des entités de référence excepté du royaume. Depuis 1979, le prix moyen du m² à Gerpinnes n'a cessé d'augmenter et était légèrement supérieur à la moyenne de la microrégion.

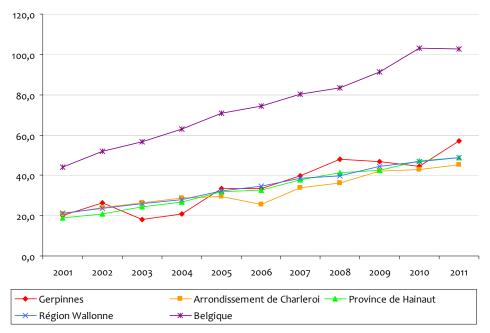
Entités géographiques		Prix moyen par m² de terrain							
		1973	1981	1991	2001	2011	2012		
Gerpinnes		5,2	11,4	14,4	20,2	57,1	50,7		
<b>1</b>	Aiseau-Presles	4,7	12,4	10,4	17,1	65,6			
attenantes	Charleroi	7,4	14,6	12,2	19,5	41,4	19,5		
enal	Châtelet	4,9	12,4	13,1	18,0	60,3	37,6		
atte	Florennes	3,9	7,8	9,5	10,5	38,9	38,5		
Communes	Fosses-la-Ville	3,3	7,8	10,3	13,6	47,5	43,6		
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	5,3	11,0	10,5	19,7	67,9			
l E	Mettet	2,7	7,7	9,8	12,5	49,0			
	Walcourt	3,7	9,5	11,3	14,6	44,0	68,3		
de	Arrondissement de Charleroi	6,1	13,3	12,3	20,9	45,4	34,1		
Entités de référence	Province de Hainaut	5,4	11,6	12,6	18,7	48,7	44,0		
	Région Wallonne	6,0	11,3	14,1	21,1	48,8	45,3		
	Belgique	8,2	16,4	22,0	44,1	102,8	100,7		

Evolution du prix moyen du m² de terrain à bâtir en 1973,1981, 1991, 2001, 2011, 2012 à Gerpinnes, dans les communes attenantes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A - 2012

Par rapport à 2001, le prix du m² de terrain à bâtir a plus que doublé à Gerpinnes en 2011, cette tendance est, par ailleurs, dans une moindre mesure observable dans plusieurs des entités de référence. Nous observons une évolution relativement constante pour les entités de référence.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Notons que nous ne disposons pas, pour 2012 du prix moyen de ventes pour les communes d'Aiseau-Presles et de Ham-sur-Heure, alors que ceux-ci étaient supérieurs à celui de Gerpinnes en 2011.





Evolution du prix du m² de terrain à bâtir, à Gerpinnes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A - 2012

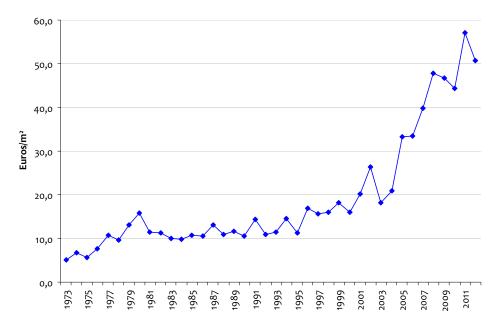
En ce qui concerne l'évolution du prix du m² à Gerpinnes précisément, on observe que, si la commune connaît des variations depuis 1973, c'est surtout à partir de 2000 que l'augmentation commence à être plus importante. Notons que l'évolution du prix du m² évolue en dents de scie depuis 1973.

En 2015, le prix du terrain à bâtir s'élève à 73€/m². Si les terranis à bâtir ont été moins chers à Gerpinnes que dans le reste de l'arrondissement de 1990 à 2005, ils sont plus recherché en 2010 (44,4€/m² à Gerpinnes contre 43 €/m² dans l'arrondissement). On peut obeserver à l'échelle de l'arrondissement que le prix du terrain à bâtir s'est encore accru, à la hauteur de 88,53€/m² en 2016. Ceci s'explique par la forte demande d'une population souhaitant rester à proximité d'une agglomération (accès aisé au travail, loisirs,...) tout en vivant dans un environnement rural (logements plus spacieux, jardins,etc.) <sup>34</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Schéma de Structure Communal – 2015/2016



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017



Evolution du prix moyen du m² de terrain à bâtir à Gerpinnes entre 1973 et 2012. © SPF Economie ® S&A – 2012

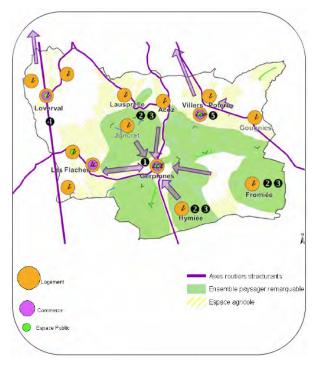
# 6.8. Les options du SICAT en termes de logement dans la commune

Le Schéma d'intention communal en aménagement du territoire spécifie plusieurs options reprises cidessous :

#### Pour la commune de Gerpinnes

- 1. Renforcement de Gerpinnes-Centre comme pôle principal.
- Favoriser la création de logements multiples et unifamiliaux
- Maintien voire développement du commerce pour assumer ce statut
- 2. Limitation de l'urbanisation à Gougnies, Fromiée, Hymiée.
- Encourager au maximum des constructions en lien à la typologie et aux matériaux existants
- Limiter les logements multiples en rupture avec le cadre rural (type appartements sans jardin)
- 3. Le développement, uniquement, de la fonction de logements à Lausprelle, Acoz, Joncret, Gougnies, Hymiée et Fromiée.
- Limiter le développement de commerces de proximité, etc.
- 4. Renforcement de la nationale 5 comme axe de liaison structurant.
- Développer le commerce de type moyenne, grande surface, etc.
- 5. Développement du logement à Villers-Poterie.
- Maintien de zones vertes au cœur du village et de lieux publics (écoles, etc.)
- Accueillir des commerces de proximité.
- Créer des lieux d'innovation architecturale dans le nord du village.





© Schéma d'intention Communal en aménagement communal - 2012

Les schémas consacrés aux logements des trois villages suivants se trouvent dans la partie « aménagement du territoire – Zone d'aménagement communal concerté »

#### **Pour Loverval**

A l'est et l'ouest de l'axe de la N5, la proposition consiste à développer essentiellement du logement unifamilial avec des densités de constructions allant majoritairement de moyennes à faibles.

Par contre, le long de la N5, sont proposés, du logement multiple, unifamilial, des fonctions commerciales et de services (écoles,...) avec des densités de constructions allant de moyennes à faibles.

### **Pour Les Flaches**

Deux zones présentent des enjeux importants :

- L'une située le long de la rue des Flaches dans laquelle des fonctions de logements et de services avec une densité de construction allant de moyenne à faible pourraient se développer;
- L'autre située à l'intérieur de l'îlot bordé par les rues des Flaches et Paganetti où la proposition serait d'accueillir des logements et des rez-de-chaussée commerciaux avec des densités de constructions fortes;



En ce qui concernent les autres parcelles encore disponibles (et urbanisables au plan de secteur), la fonction dominante serait le logement avec une densité faible. Pour celles situées le long de la N5 et à proximité du petit centre commercial de Bertransart, la fonction commerciale pourrait y être envisagée.

## **Pour Villers-Poterie**

- Pour le centre du village et sa périphérie, l'option proposée est d'accueillir, dans les futurs projets, les fonctions de logements, de commerces de proximité, de bâtiments publics et d'espaces verts avec des densités de constructions allant de moyennes à fortes. C'est dans ces périmètres que l'on retrouvera, par exemple, du logement multiple, du logement unifamilial et des rez-de-chaussée commerciaux de type petit commerce de proximité. Vu le nombre de logements potentiels, ce scénario encouragerait la réouverture d'une école, voire d'une crèche.
- Pour le quartier des « Nations », si il devait s'urbaniser, privilégier principalement le logement dans une densité faible et dans une moindre mesure y développer des lieux d'innovations architecturales vu la rupture avec le reste du village.





# 7. STRUCTURE DU TRAVAIL & DE L'AGRICULTURE

Cette thématique reprend différents volets qui ont trait à l'emploi et à l'économie. Le parti pris a été de considérer l'activité agricole comme une activité économique principale. A contrario, l'activité touristique a été intégrée à la thématique « Tourisme » dans un chapitre ci-après.

# 7.1. Synthèse du diagnostic : Structure du Travail & de l'Agriculture

 Commune faisant partie du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) de Charleroi (26 communes).

### ⇒ Indicateurs du marché de l'emploi

- Une population active de 5.559 personnes représentant à peine 2,5% de la population active du CSEF Charleroi;
- En 2010, Gerpinnes se positionne par rapport au CSEF Charleroi:
  - o en 11<sup>ème</sup> position en ce qui concerne son taux d'activité (68,9%);
  - o en 7<sup>ème</sup> position en ce qui concerne son taux d'emploi (61,0%);
  - o En avant dernière position en ce qui concerne l'importance de son taux de chômage (11,4%).
- Evolution positive de ses indicateurs de l'emploi entre 2005 et 2010 ;

## ⇒ Chômage

- Une faible variation quant aux demandeurs d'emploi inscrit au Forem;
- Un chômage qui touche principalement les moins de 25 ans (26,6%) et les 50 ans et plus (24,7%);
- Une lacune en terme de qualification des chômeurs avec 40,9% des demandeurs d'emploi ayant une formation inférieure au secondaire du 3<sup>ème</sup> degré;
- Une quasi parité entre les demandeurs d'emploi masculins et féminins;
- 93,1% des demandeurs d'emploi sont belges en 2012 à Gerpinnes ;
- 37,7% des demandeurs d'emploi le sont de longue durée (+ de 2ans);
- La branche d'activité la plus représentée parmi les demandeurs d'emploi est, après les nouveaux admis ou personnes en attente (23,7%), le commerce de détail (13,5%) suivit des services fournis aux entreprises (9,9%);

## ⇒ L'emploi indépendant

- Selon l'IWEPS, en 2010, la commune de Gerpinnes comptait 896 indépendants et leur part s'élevait à 16,11% contre 16,23% en 2005;
- Un part d'indépendant nettement supérieure à la moyenne affichée par le CSEF (10,27% en 2010);



- Selon l'INASTI la commune de Gerpinnes comptait 1.305 indépendants en 2011 contre 1.059 en 2001;
- Parmi les indépendants assujettis à l'INASTI à Gerpinnes, 868 le sont en activité principale, 324 en complémentaires et 79 après la pension;
- Les principales branches d'activités à Gerpinnes sont, aussi bien en 2001 qu'en 2011, le commerce,
   les professions libérales, l'industrie, l'artisanat et les services.

## ⇒ L'emploi salarié

- En 2010, la commune de Gerpinnes comptait 2.249 postes de travail salarié pour 305 établissements;
- La commune se positionne en 3<sup>ème</sup> position pour son nombre d'établissements par rapport à la microrégion;
- En 2010, Gerpinnes comptait une moyenne de 7,4 postes par bâtiment contre 9,5 en 2003;
- L'emploi salariés se caractérise essentiellement par les services (80,7%) et la construction (12,1%).

## ⇒ Périmètre de Reconnaissance Economique

Absence de périmètre de reconnaissance économique.

## ⇒ Activités économiques le long de la N5 et au centre-ville de Gerpinnes

 Une concentration de l'activité économique le long de la N5 avec la présence de complexes commerciaux.

# ⇒ Structure de l'agriculture

- 36 exploitations en 2010 contre 50 en 2001 soit la disparition de 28% des exploitations agricoles;
- 31 exploitations sont recensées en 2012;
- Une diminution de 19,1% de la SAU sur le territoire ;
- Une faible augmentation de la taille moyenne des exploitations de 12,4% passant de 42,3ha en 2000 par exploitation à 47,5ha en 2011;
- 62,1% de la SAU est dédiée aux terres arables en 2010 et 37,5% aux superficies toujours couvertes d'herbe;
- 58,9% des terres arables destinées à la culture de céréales en 2010, suivi des fourrages des terres arables (22,4%) et des cultures industrielles (15,9%).
- 62,8% des cultures céréalières sont destinées à la culture du froment en 2010 et l'orge (36,1%);
- En 2010, 64,4% de la SAU est exploitée en location à Gerpinnes ;
- En 2010, la commune de Gerpinnes comptait 62 unités de main d'œuvre dont 87,1% était de la main d'œuvre familiale;



- 51,7% des exploitants agricoles sont âgés entre 35 et 55ans, suivi des 55 ans et plus (44,1%) et des moins de 35 ans (4,2%);
- Le cheptel de la commune de Gerpinnes, en 2010, est presque exclusivement composé de bovins (94,7%);
- 41,2% du cheptel bovin est composé de vache avec une prédominance des vaches laitières (59,7%);
- La commune de Gerpinnes n'est pas tournée vers l'élevage de volailles (139).

# 7.2. Analyse AFOM: Structure du Travail & de l'Agriculture

Atouts	Faiblesses
■ Une évolution positive des indicateurs de	<ul> <li>Un chômage qui touche les moins de 25 ans et</li> </ul>
l'emploi.	les 55ans et plus.
<ul> <li>Une augmentation du nombre d'indépendants.</li> </ul>	<ul> <li>Un manque de qualification des chômeurs.</li> </ul>
<ul> <li>Un nombre d'établissement élevé par rapport à</li> </ul>	Plus du tiers des demandeurs d'emploi le sont
la microrégion.	depuis plus de 2ans.
<ul> <li>Un axe commercial important via la N5.</li> </ul>	Absence de périmètre de reconnaissance
	économique.
Opportunités	Menaces
Présence de commerces de proximité dans le	<ul> <li>Une diminution du nombre d'exploitations</li> </ul>
centre de Gerpinnes. Il reste également une	agricoles.
épicerie dans le village de Gougnies et une dans	<ul> <li>Un vieillissement des chefs d'exploitation.</li> </ul>
le village de Joncret	
Développement de commerces le long de la N5.	



# 7.3. Structure du travail

L'aire d'analyse intercommunale de cette thématique est le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Charleroi (CSEF Charleroi). Pour réaliser cette analyse thématique, l'auteur de projet a utilisé le découpage géographique suivant, réalisé selon les limites du CSEF. Le territoire du CSEF de Charleroi est constitué des 26 communes.



Découpage géographique du territoire d'action du CSEF de Charleroi.

© SPF Economie ® S&A - 2012

Ce découpage du territoire se rapproche le plus du concept de bassin d'emploi pour la commune de Gerpinnes.

## **QUELQUES DEFINITIONS**

# Population en âge de travailler

« La population de 15 à 64 ans peut être définie comme la population en âge de travailler et donc potentiellement active. Il s'agit donc avant tout d'un cadre de référence, en principe d'un maximum, qui représente la composante démographique de la population active. »



### La population active

« Est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). »

### La population active occupée

« Comprend les salariés et non salariés qui résident en Wallonie indépendamment de leur lieu de travail, mais non les travailleurs qui travaillent en Wallonie sans y habiter (les travailleurs occupées en Wallonie constituent l'emploi intérieur qui peut être analysé, pour sa composante salariée, sur la base des données de l'ONSS décentralisée). »

### La population active inoccupée (ou au chômage)

« Est composée des personnes résidant en Wallonie qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi. »

#### Le taux d'activité

« Exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail; comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique dans lequel il évolue. »

### Le taux d'emploi

« Rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. »

#### Le taux de chômage

« Rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. »

Définitions liées à la thématique de l'emploi. © IWEPS ® S&A - 2012

# 7.3.1 La population active au niveau du CSEF de Charleroi

→ Cf. Carte 15 : Principaux indicateurs de la population active du marché de l'emploi du CSEF de Charleroi en 2010

→ Cf. Carte 16 : Evolution des principaux indicateurs de la population active du marché de l'emploi du CSEF de Charleroi entre 2005 et 2010



## 7.3.1.1 Les principaux indicateurs de la population active

En 2010, la population active à Gerpinnes représente à peine 2,5% de la population active totale du CSEF de Charleroi. La ville de Charleroi se caractérise par la part la plus importante de la population active (38,3% de la population active totale du CSEF de Charleroi) et la commune de Doische par la plus faible de la population active (0,5% de la population active totale du CSEF de Charleroi).

				Рорг	ulation ac	tive	
Entités géc	graphiques	Population en âge de travailler	Popul	ation active occ	upée	Population inoccupée	Total population
		(15-64 ans)	Salariés	Indépendants	Aidants	(Chômeurs DEI)	active
Gerpinnes		8.075	4.029	847	49	634	5.559
Aiseau-Presles		7.142	3.225	467	43	888	4.623
Beaumont		4.535	2.150	426	73	506	3.154
Cerfontaine		3.143	1.591	230	27	367	2.215
Charleroi		133.182	54.702	6.259	432	22.610	84.002
Châtelet		23.673	10.330	998	85	3.654	15.067
Chimay		6.370	2.888	579	70	825	4.361
Courcelles		20.071	9.500	1.144	82	2.542	13.267
Couvin		8.908	3.833	731	74	1.333	5.970
Doische		1.818	842	153	26	176	1.196
Farciennes		7.193	2.752	283	29	1.155	4.220
Fleurus		14.938	7.075	928	87	1.856	9.946
Florennes		7.407	3.666	557	66	835	5.123
Froidchapelle		2.464	1.052	250	35	294	1.630
Fontaine-l'Evê	que	11.253	5.219	618	44	1.565	7.446
Ham-sur-Heure	e-Nalinnes	8.989	4.638	940	64	625	6.266
Les Bons Viller	S	6.120	3.161	567	38	517	4.283
Lobbes		3.822	2.097	270	29	321	2.717
Momignies		3.413	1.445	285	37	445	2.212
Montigny-le-Ti	lleul	6.508	3.377	598	37	516	4.528
Pont-à-Celles		11.214	6.018	801	76	916	7.811
Philippeville		5.838	2.823	514	45	678	4.060
Sivry-Rance		3.155	1.497	277	33	348	2.155
Thuin		9.879	4.920	813	95	875	6.702
Viroinval		3.725	1.638	222	30	560	2.450
Walcourt		12.218	6.383	999	88	1.074	8.544
CSEF Charleroi		335.045	150.851	20.756	1.788	46.113	219.507
Hors	Mettet	8.498	4.437	723	81	778	6.019
¥ S	Fosses-la-Ville	6.632	3.300	542	60	671	4.573

Principaux chiffres de la population active du marché d'emploi du CSEF de Charleroi en 2010. © IWEPS ® S&A - 2012

Selon l'IWEPS, en 2010, la population active à Gerpinnes s'élève à 5.559 personnes, soit près de 69% de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Cette population active se compose de 4.029 salariés, 847 indépendants, 49 aidants et 634 chômeurs.



## 7.3.1.2 Les taux d'activité, d'emploi et de chômage

En 2010, au regard des principaux indicateurs du marché de l'emploi du CSEF de Charleroi, la commune de Gerpinnes enregistre des taux relativement bon et intéressant avec :

- un taux d'activité de 68,9 % soit le 11ème plus élevé du CSEF Charleroi (26 communes);
- un taux d'emploi de 61,0% soit le 7<sup>ème</sup> plus élevé du CSEF Charleroi;
- un taux de chômage de 11,4% soit le 2<sup>ème</sup> moins important du CSEF Charleroi.

De plus, entre 2005 et 2010, la commune de Gerpinnes a enregistré une évolution positive et prometteuse en ce qui concerne ses différents taux. En effet ses taux d'activité et d'emploi ont respectivement augmentés de 1,1% et de 0,8% tandis que son taux de chômage a diminué de 1,3%. Cette dernière tendance s'applique de manière générale au niveau du CSEF de Charleroi.

				Taux		
Entités géographiques	D'act	ivité	D'e	emploi	De ch	ômage
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Gerpinnes	67,8	68,9	59,2	61,0	12,7	11,4
Aiseau-Presles	59,1	64,7	50,7	52,3	21,9	19,2
Beaumont	68,6	69,6	56,9	58,4	17,0	16,0
Cerfontaine	69,0	70,5	57,3	58,8	16,9	16,6
Charleroi	64,6	63,1	46,3	46,1	28,4	26,9
Châtelet	64,4	63,6	46,9	48,2	27,1	24,3
Chimay	67,2	68,5	55,4	55,5	17,6	18,9
Courcelles	64,6	66,1	50,7	53,4	21,6	19,2
Couvin	65,0	67,0	50,9	52,1	21,7	22,3
Doische	65,8	65,8	55,6	56,1	15,5	14,7
Farciennes	59,4	58,7	41,2	42,6	30,7	27,4
Fleurus	65,8	66,6	52,3	54,2	20,5	18,7
Florennes	67,2	69,2	56,1	57,9	16,6	16,3
Froidchapelle	64,1	66,2	51,4	54,3	19,8	18,0
Fontaine-l'Evêque	65,3	66,2	50,2	52,3	23,1	21,0
Ham-sur-Heure-Nalinnes	68,9	69,7	60,9	62,8	11,5	10,0
Les Bons Villers	70,2	70,0	61,5	61,5	12,5	12,1
Lobbes	71,5	71,1	63,5	62,7	11,2	11,8
Momignies	65,7	64,8	53,1	51,8	19,2	20,1
Montigny-le-Tilleul	68,0	69,6	59,8	61,7	12,0	11,4
Pont-à-Celles	69,4	69,7	60,2	61,5	13,3	11,7
Philippeville	65,7	69,5	54,4	57,9	17,3	16,7
Sivry-Rance	65,7	68,3	53,6	57,3	18,4	16,2
Thuin	67,1	67,8	57,5	59,0	14,14	13,1
Viroinval	66,0	65,8	50,1	50,7	24,0	22,9
Walcourt	68,6	69,9	59,4	61,1	13,5	12,6
CSEF Charleroi	65,6	65,5	50,8	51,8	22,6	21,0
Mettet Fosses-la-Ville	69,3	70,8	59,7	61,7	13,9	12,9
Posses-la-Ville	69,3	69,0	57,4	58,8	17,2	14,7

Principaux taux indicateurs du marché de l'emploi dans le CSEF de Charleroi en 2005 et 2010. © IWEPS ® S&A - 2012



# 7.3.2 Chômage

### 7.3.2.1 Selon l'âge

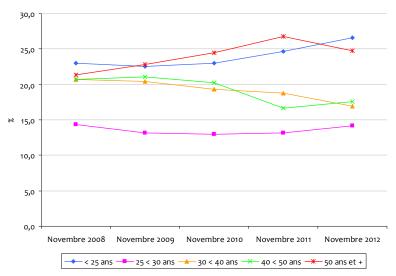
Selon les chiffres publiés par le FOREM, le nombre de demandeurs d'emploi est, en 2012, de 598 contre 614 5 ans plus tôt. En 2012, le chômage touche toutes les classes d'âges et plus particulièrement les moins de 25 ans (26,6 %) et les 50 ans et plus (24,7%) qui représentent à elles deux plus de 51,3 % des demandeurs d'emploi. La tranche d'âge la moins touchée concerne les 25 – 30 ans. Notons cette distribution du chômage par classes d'âge n'a pas subi de grosses évolutions entre 2008 et 2012.

Année	< 25 ans	%	25 < 30 ans	%	30 < 40 ans	%	40 < 50 ans	%	50 ans et +	%	Total
Novembre 2008	141	23,0	88	14,3	127	20,7	127	20,7	131	21,3	614
Novembre 2009	137	22,5	80	13,2	124	20,4	128	21,1	139	22,9	608
Novembre 2010	142	23,0	80	13,0	119	19,3	125	20,3	151	24,5	617
Novembre 2011	139	24,6	74	13,1	106	18,8	94	16,7	151	26,8	564
Novembre 2012	159	26,6	85	14,2	101	16,9	105	17,6	148	24,7	598

Nombre de demandeurs d'emploi selon la classe d'âge à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A -2012

En analysant l'évolution de l'importance relative des chômeurs par classe d'âge, il est possible de dégager 3 tendances à Gerpinnes :

- une importance relative du chômage chez les moins de 25 ans et les 50 ans et plus ;
- stabilisation du chômage chez les 25 30 ans ;
- une légère diminution du chômage chez les 30 50 ans.



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon la classe d'âge à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A – 2012

## 7.3.2.2 Selon le niveau d'étude

Selon le niveau d'étude, 39,8 % des demandeurs d'emploi en 2012 ont un niveau d'étude équivalent au niveau d'étude secondaire du troisième degré. Cette part de demandeurs d'emploi est restée relativement constante au cours de ces 5 dernières années. La majorité des demandeurs d'emploi ont un niveau d'études

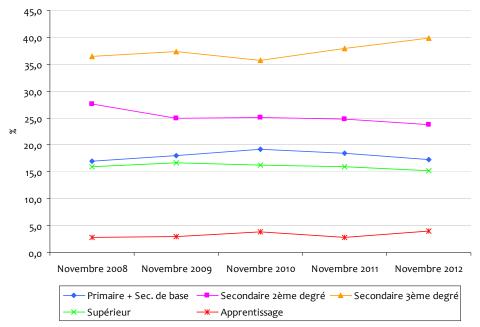


inférieures ou égales au secondaire du 2<sup>ème</sup> degré (40,9 %) mettant en évidence, une lacune en termes de qualification.

Année	Primaire + Sec. de base	%	Secondaire 2ème degré	%	Secondaire 3ème degré	%	Supérieur	%	Apprentissage	%	Autres	%	Total
Novembre 2008	104	16,9	169	27,5	224	36,5	98	16,0	17	2,8	2	0,3	614
Novembre 2009	109	17,9	152	25,0	227	37,3	101	16,6	18	3,0	1	0,2	608
Novembre 2010	118	19,1	155	25,1	220	35,7	100	16,2	24	3,9	0	0,0	617
Novembre 2011	104	18,4	140	24,8	214	37,9	90	16,0	16	2,8	0	0,0	564
Novembre 2012	103	17,2	142	23,7	238	39,8	91	15,2	24	4,0	0	0,0	598

Nombre de demandeurs d'emploi selon le niveau d'étude à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A - 2012

La majorité des demandeurs d'emploi dispose d'au moins un diplôme de l'enseignement secondaire du 2<sup>ème</sup> ou du 3<sup>ème</sup> degré. Notons, que le nombre de chômeurs ayant une formation supérieure est relativement moyenne (15,2%) en 2012.



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon le niveau d'étude à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A - 2012



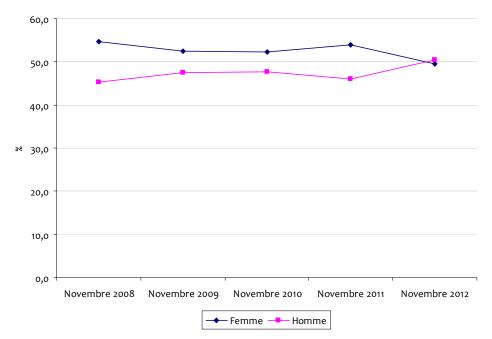
## 7.3.2.3 Selon le sexe

Selon les données du FOREM, la commune de Gerpinnes comptait, en 2012, 302 demandeurs d'emploi masculins contre 296 femmes. En 2012, les femmes sont les moins présentes parmi les demandeurs d'emploi (49,5%).

Année	Homme	Femme	Total	Part des femmes (%)
Novembre 2008	278	336	614	54,7
Novembre 2009	289	319	608	52,5
Novembre 2010	294	323	617	52,4
Novembre 2011	260	304	564	53,9
Novembre 2012	302	296	598	49,5

Nombre de demandeurs d'emploi selon le sexe à Gerpinnes en 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A - 2012

En termes d'évolution, nous constatons que, bien que proche de la parité, la part des femmes dans les demandeurs d'emploi a tendance à diminuer pour être minoritaire en 2012.



 $Evolution\ de\ la\ proportion\ du\ nombre\ de\ demandeurs\ d'emploi\ selon\ le\ sexe\ \grave{a}\ Gerpinnes\ entre\ 2008\ et\ 2012.\ \textcircled{\o}\ Le\ Forem\ \textcircled{\o}\ S\&A\ -\ 2012\ (\ref{aba:eq:condition}$ 



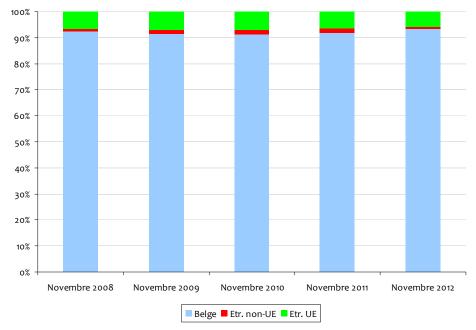
## 7.3.2.4 Selon la nationalité

Les demandeurs d'emploi à Gerpinnes sont essentiellement de nationalité belge (93,1% en 2012). La population étrangère interne à l'Union Européenne représente 5,7% tandis que les non européens représentent à peine 1,2% des demandeurs d'emploi sur Gerpinnes en 2012.

Nationalité	Novembre 2008	%	Novembre 2009	%	Novembre 2010	%	Novembre 2011	%	Novembre 2012	%
Belge	567	92,3	556	91,4	562	91,1	518	91,8	557	93,1
Etr. non-UE	5	0,8	10	1,6	12	1,9	10	1,8	7	1,2
Etr. UE	42	6,8	42	6,9	43	7,0	36	6,4	34	5,7
Total	614	100,0	608	100,0	617	100,0	564	100,0	598	100,0

Nombre de demandeurs d'emploi selon la nationalité à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A -2012

Depuis 2008, Gerpinnes enregistre une relative constance de sa population étrangère parmi les demandeurs d'emploi, bien que la part des non européens ait quelque peu augmenté. Malgré cela, les demandeurs d'emploi pour la commune de Gerpinnes restent essentiellement des belges.



Evolution de la proportion des demandeurs d'emploi selon la nationalité à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A - 2012



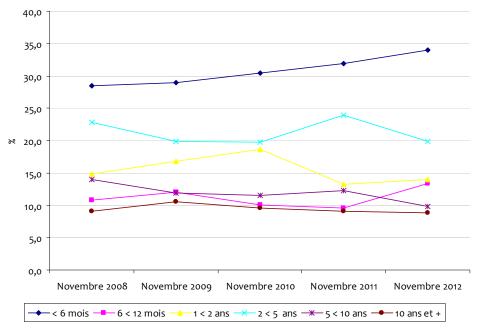
## 7.3.2.5 Selon la durée d'inoccupation

En 2012, les chômeurs de longue durée<sup>35</sup> représentent en moyenne sur les 5 dernières années près de 37,7% des demandeurs d'emploi de l'entité. Viennent ensuite les demandeurs d'emploi de moins de 6 mois avec 33,9%.

Année	< 6 mois	%	6 < 12 mois	%	1 < 2 ans	%	2 < 5 ans	%	5 < 10 ans	%	10 ans et +	%	Total
Novembre 2008	175	28,5	66	10,7	91	14,8	140	22,8	86	14,0	56	9,1	614
Novembre 2009	176	28,9	73	12,0	102	16,8	121	19,9	72	11,8	64	10,5	608
Novembre 2010	188	30,5	62	10,0	115	18,6	122	19,8	71	11,5	59	9,6	617
Novembre 2011	180	31,9	54	9,6	75	13,3	135	23,9	69	12,2	51	9,0	564
Novembre 2012	203	33,9	80	13,4	84	14,0	119	19,9	59	9,9	53	8,9	598

Nombre de demandeurs d'emploi selon la durée d'inoccupation à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A - 2012

Depuis 2008, la commune de Gerpinnes enregistre une augmentation quasi constante du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 6 mois. Notons que la part des demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, bien qu'étant toujours prédominante a fortement diminué entre 2008 et 2012 en passant de 45,9% à 37,7%.



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon la durée d'inoccupation à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A - 2012

<sup>35</sup> Dans cette analyse, les chômeurs longue durée sont représentés par les catégories [2< 5 ans], [5 ans < 10 ans] et [10ans et plus]

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1: Diagnostic



Survey & Aménagement – Janvier 2017

### 7.3.2.6 Selon la branche d'activité

En 2012, selon les données du FOREM, les nouveaux admis ou personnes en attente (23,7 %), le commerce de détail (13,5 %) et les services fournis aux entreprises (9,9 %) représentent la plus grande partie des demandeurs d'emploi au sein de la commune de Gerpinnes. Si la part des nouveaux admis ou personnes en attente a diminué entre 2008 et 2012, la tendance inverse s'enregistre au niveau des services fournis aux entreprises. Notons que la part des demandeurs d'emploi au niveau du commerce de détail reste relativement constante entre 2008 et 2012.

Branche d'activité	Novembre 2008	%	Novembre 2009	%	Novembre 2010	%	Novembre 2011	%	Novembre 2012	%
Admis ou en attente Art. 36	160	26,1	131	21,5	153	24,8	139	24,6	142	23,7
Commerce de détail	83	13,5	79	13,0	82	13,3	75	13,3	81	13,5
Services fournis aux entreprises	48	7,8	50	8,2	45	7,3	43	7,6	59	9,9
Industrie de la construction	38	6,2	38	6,3	41	6,6	42	7,4	43	7,2
Enseignement	26	4,2	31	5,1	22	3,6	21	3,7	27	4,5
Services administratifs de l'état, des provinces et des communes	26	4,2	23	3,8	15	2,4	19	3,4	26	4,3
Œuvres sociales (hospices, asile de vieillards, crèches, etc.)	24	3,9	32	5,3	36	5,8	31	5,5	24	4,0
Industrie hôtelière	32	5,2	25	4,1	33	5,3	25	4,4	24	4,0
Services personnels	30	4,9	29	4,8	22	3,6	25	4,4	24	4,0
N'ayant jamais travaillé sans pouvoir prétendre à l'art. 36	9	1,5	18	3,0	12	1,9	10	1,8	17	2,8
Médecine humaine et médecine animale	14	2,3	13	2,1	14	2,3	18	3,2	14	2,3
Services récréatifs	13	2,1	11	1,8	16	2,6	14	2,5	12	2,0
Transport de marchandises	11	1,8	15	2,5	15	2,4	13	2,3	12	2,0
Commerce de gros	11	1,8	12	2,0	8	1,3	7	1,2	10	1,7
Communications	8	1,3	9	1,5	8	1,3	8	1,4	8	1,3
Construction de matériel de transport	9	1,5	9	1,5	9	1,5	10	1,8	7	1,2
Autre services publics	10	1,6	7	1,2	7	1,1	8	1,4	7	1,2
Imprimerie, édition et industries connexes	4	0,7	3	0,5	3	0,5	5	0,9	7	1,2
Industrie chimique	5	0,8	6	1,0	8	1,3	4	0,7	7	1,2
Industrie métallique de base	3	0,5	9	1,5	7	1,1	6	1,1	6	1,0
	"	,,,,,,	"""	,,,,,,	"""	,,,,,,	,,,,,	"""	"""	,,,,,,
Total	614	100	608	100	617	100	564	100	598	100

Nombre et part des demandeurs d'emploi selon les principales branches d'activité à Gerpinnes entre 2008 et 2012. © Le Forem ® S&A -



# 7.3.3 Emploi indépendant

## 7.3.3.1 Selon l'IWEPS

Selon les données de l'IWEPS, la part des indépendants (comprenant uniquement les indépendants et les aidants) à Gerpinnes est passée de 16,23% à 16,11% entre 2005 et 2010. Ces chiffres restent nettement supérieurs à la moyenne affichée pour l'ensemble du territoire du CSEF de Charleroi (10,27% en 2010). Gerpinnes se classe en 2<sup>ème</sup> position par rapport à sa proportion d'indépendants juste après la commune de Froidchapelle et juste devant celle d'Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Signalons enfin que, mis à part les communes d'Aiseau-Presles, Charleroi, Farciennes et Pont-à-Celles, la part de l'emploi indépendant est à la baisse dans l'ensemble des communes du territoire du CSEF.

Entités g	éographiques	Indépe et aid	ndants lants	To popu act	lation	•	des ndants
		2005	2010	2005	2010	2005	2010
Gerpinnes		883	896	5.440	5.559	16,23	16,11
Aiseau-Pre	esles	468	510	4.597	4.623	10,18	11,03
Beaumont	t	496	498	2.979	3.154	16,65	15,80
Cerfontair	ne	263	257	1.991	2,215	13,21	11,60
Charleroi		6.690	6.691	84.725	84.002	7,90	7,96
Châtelet		1.118	1.083	14.958	15.067	7,47	7,19
Chimay		626	648	4.214	4.361	14,86	14,86
Courcelles	;	1.184	1.225	12.467	13.267	9,50	9,24
Couvin		829	804	5.630	5.970	14,72	13,47
Doische		190	179	1.133	1.196	16,77	14,94
Farcienne:	S	307	313	4.285	4.220	7,16	7,41
Fleurus		1.031	1.015	9.652	9.946	10,68	10,21
Florennes		627	623	4.765	5.123	13,16	12,16
Froidchap	elle	286	285	1.538	1.630	18,60	17,45
Fontaine-l	'Evêque	669	661	7.112	7.446	9,41	8,88
Ham-sur-H	leure-Nalinnes	994	1.004	6.069	6.266	16,38	16,02
Les Bons \	/illers	579	605	4.078	4.283	14,20	14,13
Lobbes		302	299	2.593	2.717	11,65	11,00
Momignie	S	348	322	2.143	2.212	16,24	14,56
Montigny-	le-Tilleul	638	635	4.429	4.528	14,41	14,03
Pont-à-Cel	les	788	877	7.467	7.811	10,55	11,23
Philippevil	le	556	559	3.562	4.060	15,61	13,76
Sivry-Rand	e	319	309	1.961	2.155	16,27	14,35
Thuin		959	907	6.628	6.702	14,47	13,54
Viroinval	Viroinval		252	2.349	2.450	12,22	10,28
Walcourt	Walcourt		1.087	8.078	8.544	13,21	12,72
CSEF Charl	CSEF Charleroi		22.543	214.843	219.507	10,47	10,27
Hors CSEF	Mettet	786	804	5.421	6.019	14,50	13,36
H S	Fosses-la-Ville	588	602	4.190	4.573	14,03	13,17

Nombre et part d'indépendants dans le CSEF de Charleroi en 2005 et 2010. © IWEPS ® S&A - 2012



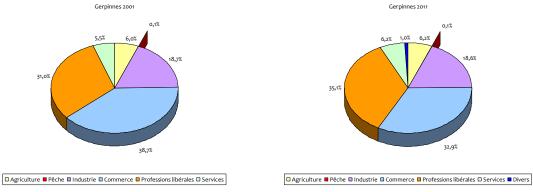
## 7.3.3.2 Selon l'INASTI

Selon l'INASTI, le nombre d'indépendants à Gerpinnes en 2011 s'élevait à 1.305 contre 1.059 en 2001. Notons que les chiffres de l'INASTI tiennent compte des indépendants complémentaires et des aidants. D'après le tableau ci-dessous, on constate une augmentation importante d'indépendants en activité complémentaire (+47,9 %), actifs après la pension (+43,0 %) et un peu moindre en activité principale (+14,1 %). Ces remarques peuvent également être appliquées, toute proportion gardée, au niveau de l'arrondissement de Charleroi.

Entités géographiques	Activit	é principale	Activité	complémentaire	Actif	après pension	Total		
Littites geograpinques	2001	2011	2001	2011	2011	2011	2001	2011	
Gerpinnes	761	868	219	324	79	113	1.059	1.305	
Arrondissement de Charleroi	15.107	16.327	4703	6314	1500	1.889	21.311	24.530	

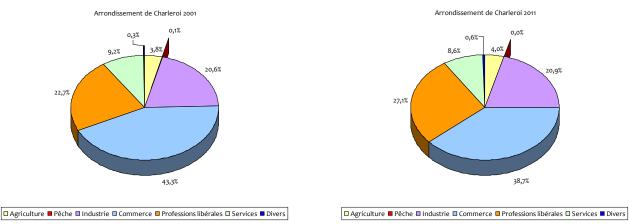
Nombre d'indépendants pour Gerpinnes et l'arrondissement de Charleroi en 2001 et 2011. © INASTI ® S&A - 2012

En 2001 comme en 2011, les principales branches d'activités pour l'emploi indépendant sont le commerce, les professions libérales, l'industrie, l'artisanat et les services. La distribution de ces branches d'activités reste relativement constante excepté pour les professions libérales qui ont augmenté de manière significative en 2011 au détriment du commerce. Notons, en 2011, l'apparition d'une branche d'activité « divers » qui regroupe les domaines non mis en évidence ci-dessous.



Part des indépendants par branche d'activité à Gerpinnes entre 2001 et 2011. © INASTI ® S&A - 2012

Ces remarques sont également applicables au niveau de l'arrondissement de Charleroi.



Part des indépendants par branche d'activité dans l'arrondissement de Charleroi en 2001 et 2011. © INSATI ® S&A - 2012



# 7.3.4 Emploi salarié

### 7.3.4.1 Les postes de travail et établissements salariés

Au niveau de la microrégion, les communes de Charleroi, Châtelet et Florennes possèdent le plus grand nombre de salariés sur leur territoire. Notons que ces 2 premières communes sont également celles présentant les populations les plus importantes de la microrégion. La commune de Gerpinnes se classe en 4<sup>ème</sup> position en termes d'importance de salariés sur son territoire avec 2.249 salariés en 2010. Notons, que Gerpinnes bien que présentant une population plus faible que celles des communes d'Ham-sur-Heure-Nalinnes et de Walcourt se caractérise par un nombre plus important de salariés que ces deux dernières.

	Partit for of a complete and	Pos	te de tra	vail	Etablissement			
	Entités géographiques	2003	2006	2010	2003	2006	2010	
	Gerpinnes	2.136	2.556	2.249	225	277	305	
S	Aiseau-Presles	1.322	1.081	1.232	119	122	152	
attenantes	Charleroi	78.078	80.147	83.443	4.009	4.305	4.512	
ena	Châtelet	6.645	7.589	8.033	539	556	625	
att	Florennes	3.288	3.386	3.385	209	210	211	
nes	Fosses-la-Ville	1.008	997	1.240	166	159	194	
Ш	Ham-sur-Heure-Nalinnes	1.445	1.539	1.896	219	233	257	
Communes	Mettet	1.071	1.179	1.321	204	213	252	
	Walcourt	1.650	1.728	1.954	266	281	296	

Nombre de salariés assujettis à l'ONSS dans la microrégion de Gerpinnes en 2003, 2006 et 2010. © ONSS ® S&A - 2012

En termes d'évolution, la commune de Gerpinnes affiche un nombre total de salariés qui a subi des variations inversées entre 2003 et 2010. En effet, la commune a enregistré une augmentation de près de 20% entre 2003 et 2006 et une diminution de 12% entre 2006 et 2010 alors que l'ensemble des communes de la microrégion (excepté Florennes) enregistrent de fortes augmentations sur cette même période.

En termes d'importance du nombre d'établissements, la commune de Gerpinnes se place 3<sup>ème</sup> avec 305 établissements juste après Charleroi et Châtelet (respectivement 4.512 et 625 établissements). Notons que l'ensemble de la microrégion a enregistré une augmentation du nombre d'établissements entre 2006 et 2010.



## 7.3.4.2 Le Nombre moyen de poste par établissement

En ce qui concerne le nombre de poste de travail par établissement, ce sont les communes de Charleroi, Châtelet et Aiseau-Presles qui présentent les chiffres les plus élevés. La commune de Gerpinnes se classe 4<sup>ème</sup> avec un nombre moyen de 7,4 postes de travail par établissement.

	Entités déadramhianns	Nombre moyen de poste par établissement								
	Entités géographiques	2003	2006	2010						
	Gerpinnes	9,5	9,2	7,4						
S	Aiseau-Presles	11,1	8,9	8,1						
attenantes	Charleroi	19,5	18,6	18,5						
ena	Châtelet	12,3	13,6	12,9						
	Florennes	15,7	16,1	16						
nes	Fosses-la-Ville	6,1	6,3	6,4						
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	6,6	6,6	7,4						
Communes	Mettet	5,3	5,5	5,2						
	Walcourt	6,2	6,1	6,6						

Evolution du nombre moyen de poste de travail par établissement en 2003, 2006 et 2010. © ONSS ® S&A - 2012

En termes d'évolution, ce nombre moyen de poste par établissement à tendance à diminuer d'année en année. Il est, en effet, passé de 9,5 en 2003 à 7,4 en 2010 sur le territoire communal de Gerpinnes.

## 7.3.4.3 Les secteurs d'activité

Les secteurs des services et de la construction sont les secteurs les plus représentés dans l'emploi salarié. Gerpinnes est caractérisée par cette prédominance des services avec près de 80,7% de l'emploi salarié, soit le 2ème taux le plus élevé après Charleroi. Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie sont les moins représentés au sein de la microrégion, excepté pour ce dernier secteur au niveau d'Aiseau-Presles.

	Entités géographiques	N	lombre d'ét	ablissements	
	Litties geograpinques	Agriculture	Industrie	Construction	Service
	Gerpinnes	3	4,3	12,1	80,7
S	Aiseau-Presles	2	17,8	17,8	62,5
attenantes	Charleroi	0,1	7,1	9,3	83,5
ena	Châtelet	0,2	8	13,8	78,1
att	Florennes	2,8	5,2	14,7	77,3
nes	Fosses-la-Ville	2,6	9,8	24,2	63,4
ш	Ham-sur-Heure-Nalinnes	3,9	5,1	18,3	72,8
Communes	Mettet	5,2	9,9	21,4	63,5
	Walcourt	3,4	7,8	23,6	65,2

Distribution de l'emploi salarié au sein de la microrégion en 2010. © ONSS ® S&A - 2012



# 7.3.5 Périmètre de Reconnaissance Economique

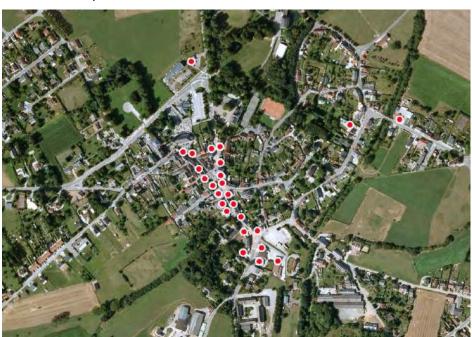
La commune de Gerpinnes ne présente pas de PRE au sein de son territoire communal.

## 7.3.6 Activités économiques le long de la N5 et au centre-ville de Gerpinnes

→ Cf. Annexe 4 : Recensement des lieux d'activité dans la commune de Gerpinnes

La grande majorité des lieux d'activités économiques se situe le long de l'axe de la N5 à l'extrême ouest de la commune. En comparaison avec le centre de Gerpinnes, le nombre d'implantation d'activités économiques y est décuplé. En effet, seules quelques petites infrastructures de proximité subsistent dans le village de Gerpinnes, en majorité dans l'avenue Albert 1<sup>er</sup> avec pharmacie, banque, petit supermarché, station essence, snack, etc. L'axe de la N5 est par contre bordé de plusieurs grandes implantations, enseignes commerciales et grandes surfaces comme le complexe commercial du Bultia. La zone de chalandise est relativement conséquente, celle-ci est décrite dans le chapitre « Mobilité – Origine des déplacements »

Les deux schémas ci-dessous représentent les différentes activités économiques réparties le long de la N5 et dans le centre-ville de Gerpinnes.



Lieux d'activité économique à Gerpinnes centre © Google Street View ® S&A-2012





Lieux d'activité économique le long de la N5 © Google Street View ® S&A-2012



# 7.4. Structure de l'agriculture

→ Cf. Carte 17: Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 – Les communes de l'arrondissement de Charleroi

L'analyse de la structure de l'agriculture portera d'une part sur les communes à proximité directe de Gerpinnes et d'autre part sur la Région agricole du Condroz dont fait partie Gerpinnes. Les recensements agricoles pour les années de référence de 2000 et 2010 ont été acquis par l'intermédiaire du SPF Economie.

# 7.4.1 Evolution des exploitations agricoles

→ Cf. Annexe 5: Liste des exploitations agricoles sur le territoire communal en 2012

Selon les données communales, la commune de Gerpinnes comporte, en 2012, 31 exploitations agricoles qui se distribuent comme suit sur le territoire communal :



Localisation des exploitations agricoles à Gerpinnes © Données communales ® S&A -2012

Villages / Hameau	Nbre total d'exploitation
Acoz	5
Gerpinnes	16
Gougnies	1
Joncret	5
Villers-Poterie	4
Loverval	0
Total	31

Distribution des exploitations agricoles à Gerpinnes © Données communales ® S&A -2012



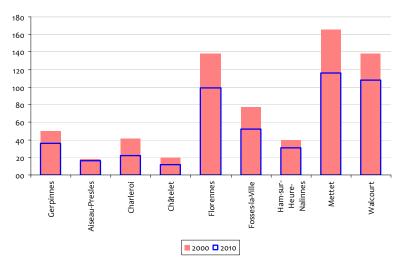
## 7.4.1.1 Evolution du nombre d'exploitations

En 2010, selon les données INS, il y avait 36 exploitations<sup>36</sup> avec une production agricole sur le territoire de Gerpinnes, contre 50 dix ans plus tôt. Cette diminution du nombre d'exploitations s'applique à toutes les communes de l'arrondissement de Charleroi, de même qu'aux communes voisines de Gerpinnes. Cette dernière a donc perdu 28% de ses exploitations (14 exploitations perdues) sur la période 2000 – 2010. Gerpinnes apparaît comme la 6ème commune la plus touchée des communes attenantes. Notons que la perte enregistrée au niveau de Gerpinnes est supérieure à celle de l'arrondissement de Charleroi et de la région agricole du Condroz.

	Entités géographiques		nbre itations	Différence	Evolution (%)	
		2000	2010	•		
	Gerpinnes	50	36	-14	-28,0	
	Aiseau-Presles	18	16	-2	-11,1	
ites	Charleroi	41	22	-19	-46,3	
attenantes	Châtelet	20	12	-8	-40,0	
	Florennes	138	99	-39	-28,3	
nes	Fosses-la-Ville	77	52	-25	-32,5	
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	40	31	-9	-22,5	
Co	Mettet	165	116	-49	-29,7	
	Walcourt	138	108	-30	-21,7	
0 0	Arrondissement de Charleroi	622	468	-154	-24,8	
és d enc	Région du Condroz	2.866	2.095	-771	-26,9	
Entités de référence	Région Wallonne	20715	14487	-6.228	-30,1	
шг	Belgique	61650	42795	-18.855	-30,6	

Nombre d'exploitations agricoles dans les communes attenantes de Gerpinnes et les entités de référence en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

Le graphique ci-dessous illustre parfaitement la perte en termes d'exploitations agricoles.



Evolution du nombre d'exploitations pour les communes attenantes de Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017



.

<sup>36</sup> Soit 5 de plus qu'en 2012 selon les données communales

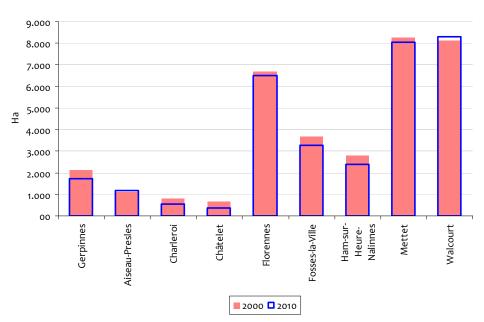
# 7.4.2 Evolution de la Surface Agricole Utilise (SAU)

Dans la même lignée que précédemment, la diminution du nombre d'exploitations à Gerpinnes est accompagnée d'une diminution de la SAU<sup>37</sup>. Gerpinnes est la 3<sup>ème</sup> commune ayant subi la diminution la plus importante (-19,1%) dans l'arrondissement de Charleroi et les communes attenantes. Notons que les communes de Châtelet (-45,2%) et de Charleroi (-32,7%) enregistrent un tiers de perte de leur SAU.

	Entités déadramhianns	Superficie d	les SAU (Ha)	Evolution		
	Entités géographiques	2000	2010	(%)		
	Gerpinnes	2.113	1.710	-19,1		
	Aiseau-Presles	1.097	1.181	7,7		
ıtes	Charleroi	813	548	-32,7		
attenantes	Châtelet	647	354	-45,2		
	Florennes	6.682	6.682 6.514			
Communes	Fosses-la-Ville	3.671	3.274	-10,8		
l E	Ham-sur-Heure-Nalinnes	2.783	2.389	-14,2		
S	Mettet	8.276	8.054	-2,7		
	Walcourt	8.117	8.299	2,2		
de	Arrondissement de Charleroi	25.948	25.367	-2,2		
Entités de référence	Région du Condroz	134.462	129.310	-3,8		
Enti	Région Wallonne	756.635,6	740.376,7	-2,1		
	Belgique	1.393.247,98	1.356.636,79	-2,6		

Superficie des SAU en 2000 et 2010, et leur évolution au sein des communes attenantes de Gerpinnes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A - 2012

Le graphique illustre d'une part les superficies des SAU et leurs évolutions.



Superficies des SAU en 2000 et 2010, et leur évolution pour les communes attenantes de Gerpinnes. © SPF Economie ® S&A – 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> La SAU est le territoire consacré à la production dans l'ensemble de ses composantes. Elle comprend par ordre décroissant les prairies permanentes, les cultures céréalières, les cultures fourragères et industrielles, les prairies temporaires ainsi que les jachères. (Source : MRW, Wallex, 2008)



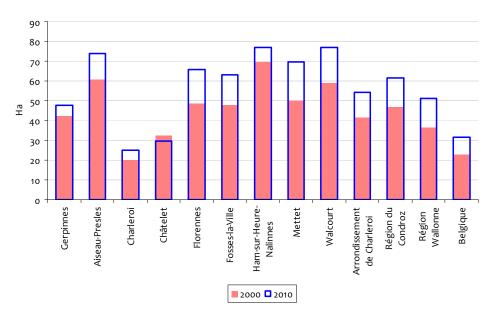
# 7.4.3 Taille moyenne de la SAU

L'ensemble des communes attenantes à Gerpinnes, excepté Châtelet, ont enregistré une augmentation de la taille moyenne des exploitations. La commune de Gerpinnes enregistre l'un des taux d'évolution les plus faibles de la microrégion à hauteur de 12,4%.

	Entités géographiques	*	nne des SAU a)	Evolution (%)				
		2000						
	Gerpinnes	42,3	47,5	12,4				
	Aiseau-Presles	60,9	73,8	21,1				
ıtes	Charleroi	19,8	24,9	25,5				
attenantes	Châtelet	32,4	29,5	-8,7				
	Florennes	48,4	65,8	35,9				
Communes	Fosses-la-Ville	47,7	63,0	32,0				
1 1	Ham-sur-Heure-Nalinnes	69,6	77,1	10,7				
S S	Mettet	50,2	69,4	38,4				
	Walcourt	58,8	76,8	30,6				
a a	Arrondissement de Charleroi	41,7	54,2	29,9				
és d	Région du Condroz	46,9	61,7	31,6				
Entités de référence	Région Wallonne	36,5	51,1	39,9				
шг	Belgique	22,6	31,7	40,3				

Tailles moyennes des exploitations en 2000 et 2010 pour les communes attenantes de Gerpinnes et les entités de référence. © SPF Economie ® S&A - 2012

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la taille moyenne de la SAU pour les communes de la microrégion entre 2000 et 2010.



Evolution de la taille moyenne des exploitations en 2000 et 2010 pour les communes attenantes de Gerpinnes et les entités de référence.

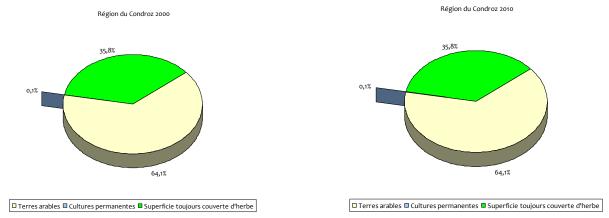
© SPF Economie ® S&A – 2012



# 7.4.4 Exploitation des cultures

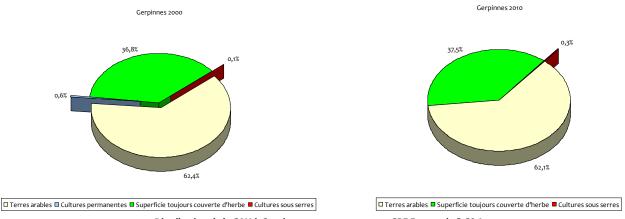
### 7.4.4.1 Evolution des terres de cultures

La région agricole du Condroz n'enregistre aucune modification en termes d'exploitations des cultures entre 2000 et 2010. En 2010 tout comme en 2000, on constate que 64,1% des terres sont allouées aux terres arables contre 35,8% aux superficies toujours couvertes d'herbe. Les cultures permanentes (arbres fruitiers et de baies, arbustes,...) quant à elles sont quasi inexistantes sur le territoire avec à peine 0,1%.



Distribution de la SAU dans la région du Condroz en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012.

La situation de la commune de Gerpinnes n'est pas très différente de celle de la région du Condroz. En effet, les terres arables représentent la majeure partie de la SAU avec plus de 60%. Notons une légère diminution de cette dernière entre 2000 et 2010 contrebalancée par l'augmentation de la part des superficies toujours couvertes d'herbe. Notons que la commune de Gerpinnes se caractérise par la présence d'une infime part de cultures sous serre et par la disparition des cultures permanentes entre 2000 et 2010.

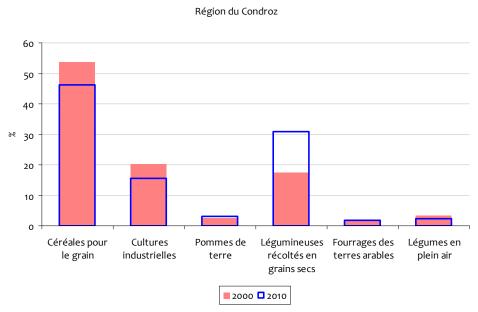


Distribution de la SAU à Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012



### 7.4.4.2 Evolution des types de cultures

Au niveau la région agricole du Condroz, la culture dominante est, depuis 2000, la culture de céréales pour le grain (46,12% en 2010) bien que celle-ci ait enregistré une diminution entre les deux années de référence (-7,55%). Les légumineuses récoltées en grains secs<sup>38</sup> augmentent fortement en 2010 avec près de 30,99% des cultures contre à peine 17,32% en 2000. Cette augmentation se fait au détriment des céréales pour le grain (cf. ci-dessus) et des cultures industrielles. Au niveau des autres cultures la distribution reste relativement semblable.

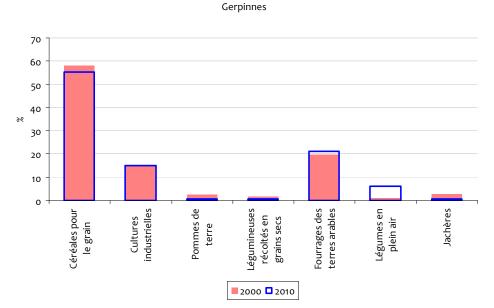


Distribution de l'exploitation des terres arables au sein de la région agricole du Condroz en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A -2012.

Contrairement à la région du Condroz, Gerpinnes présente une part plus prononcée en ce qui concerne les fourrages des terres arables et peu de légumineuses récoltés en grains. Les cultures industrielles, comme au niveau du Condroz, se retrouvent en troisième position. Les autres cultures subissent quelques variations entre 2000 et 2010 dont la plus importante est l'augmentation des légumes de plein air qui occupe la quatrième position en 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Cette augmentation est liée à l'utilisation des CIPAN (Culture Intermédiaire Piège A Nitrate), à savoir la moutarde par exemple, en interculture ou en couverture hivernale. Ces CIPAN sont utilisées en vue d'empêcher le nitrate de ruissellé vers les cours d'eau et de percoler vers les nappes phréatiques.



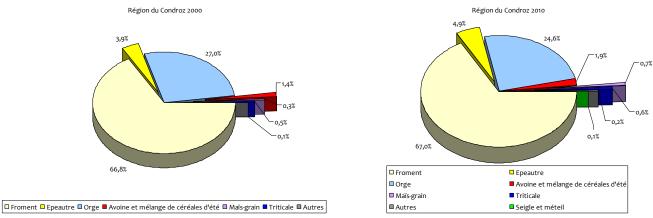


Distribution de l'exploitation des terres arables à Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

## 7.4.4.3 Evolution et distribution de la culture céréalière

Nous l'avons vu, la culture céréalière reste la culture prédominante, que ce soit au niveau de la région agricole du Condroz ou de la commune de Gerpinnes. De quelle façon celle-ci se distribue-t-elle ?

Au niveau de la région agricole du Condroz, en 2010, la culture de froment est la plus importante (67,0%) et est restée relativement constante en dix ans (+ 0,2%). La culture de l'orge arrive en deuxième place et a légèrement diminué depuis 2000 (- 2,4%). La culture de l'épeautre arrive en troisième position et a subi une légère augmentation entre 2000 et 2010 (+1,0%).

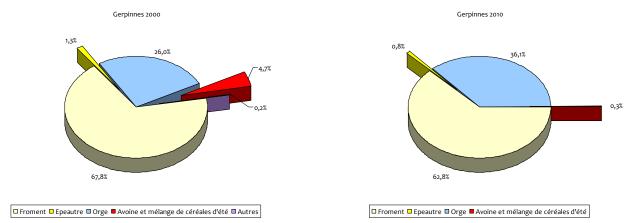


Distribution de la culture céréalière dans la région agricole du Condroz en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A -2012

La distribution à Gerpinnes est, en 2010 et dans les grandes lignes, fort semblable à celle de la région agricole du Condroz. Cependant, la commune a enregistré une forte augmentation de sa part d'orge



(+10,1%) au détriment du froment (-5%) et de l'avoine et mélange de céréales (-4,4%). Cette dernière a quasiment disparu en 2010 (0,3%).



Distribution de la culture céréalière à Gerpinnes entre 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A -2012

### 7.4.4.4 Evolution du faire-valoir

La région agricole du Condroz ne subit pas de grosses modifications en termes de faire-valoir de la SAU. En effet, la part de la SAU exploitée en location est majoritaire et a légèrement augmenté entre 2000 et 2010 (+ 2,2%). Cependant la SAU exploitée en métayage<sup>39</sup> a quasiment disparu en 2010 (0,4%).



Evolution du faire-valoir de la SAU au sein de la région agricole du Condroz en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

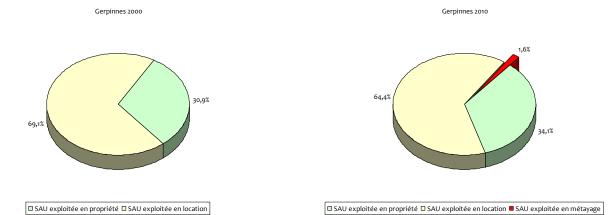
La répartition des modes de faire-valoir à Gerpinnes reste relativement semblable à celle au niveau de la région du Condroz avec une prédominance de la SAU exploitée en location. Notons que cette dernière a diminué (-4,7%) entre 2000 et 2010 au bénéfice de la SAU exploité en propriété (+3,2%) et en métayage (+1,6%).

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Le métayage est un type de bail dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un métayer le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte.



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017

- 243 -

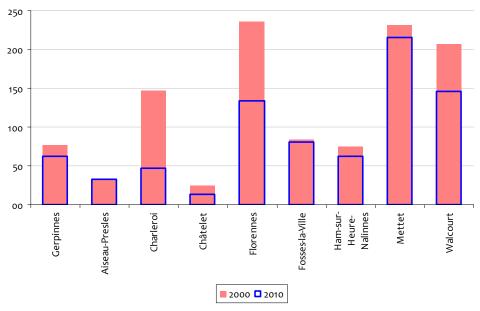


Evolution du faire-valoir de la SAU au sein de la commune de Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

## 7.4.5 La main d'œuvre agricole

→ Cf. Carte 18: Evolution de la main d'œuvre agricole entre 2000 et 2010 – Les communes de l'arrondissement de Charleroi

A la diminution du nombre d'exploitations mise en évidence ci-avant, vient s'ajouter une diminution de la main d'œuvre pour la majorité des communes attenantes de Gerpinnes. La commune de Gerpinnes enregistre une diminution de 15 unités de main d'œuvre (passant de 77 en 2000 à 62 en 2010).

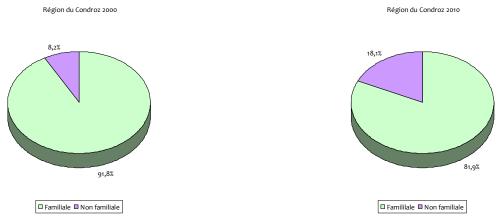


La main d'œuvre agricole familiale et non familiale régulière pour les communes attenantes de Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012.

Cette diminution de main d'œuvre totale se fait également ressentir au niveau de la région agricole du Condroz qui compte, en 2010, 3.429 unités de main d'œuvre contre 4.612 dix ans plus tôt. Cette diminution peut s'expliquer par une mécanisation toujours plus importante des travaux agricoles. Il s'agit d'un lien de cause à effet avec l'augmentation des superficies. Plus la superficie est importante, plus la mécanisation est

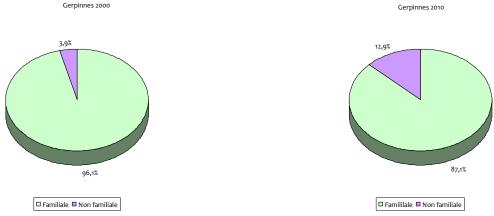


privilégiée, et dans l'autre sens, la mécanisation permet de traiter de plus grandes superficies. L'activité agricole reste une affaire de famille au sein de la région agricole du Condroz, même si la part de la main d'œuvre familiale a subit une forte diminution entre 2000 et 2010 (- 9,9%).



Part de la main d'œuvre familiale et non familiale dans la région agricole du Condroz en 2000 et 20100. © SPF Economie ® S&A -2012

Des constations générales semblables peuvent être faites au niveau de la commune de Gerpinnes, si ce n'est une moindre importance de la main d'œuvre non familiale par rapport à la région agricole du Condroz, mais qui a tout de même enregistré une forte augmentation entre 2000 et 2010 (+9,0%).



Part de la main œuvre familiale et non familiale à Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012



# 7.4.6 Gestion des exploitations

En termes d'effectifs (nombre de chefs d'exploitations), on constate que l'ensemble des communes de la zone étudiée connaissent une diminution. Gerpinnes est la 6<sup>ème</sup> commune la plus touchée par la perte de chefs d'exploitations avec une diminution, pourtant non négligeable, de 28,0% de ses effectifs entre 2000 et 2010 (-14 chefs d'exploitations).

Entités géographiques		Moins de 35 ans De 35 à 4		44 ans De 45 à 54 ans		De 55 à 64 ans		De 65 ans et plus		Total		Perte		
			2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	
	Gerpinnes	6	1	8	7	17	9	10	14	9	5	50	36	-14
	Aiseau-Presles	2	-	5	2	1	6	6	1	4	7	18	16	-2
ites	Charleroi	3	-	9	1	9	8	7	9	13	4	41	22	-19
attenantes	Châtelet	1	-	4	3	7	3	3	3	5	3	20	12	-8
	Florennes	19	6	46	23	28	33	22	22	23	15	138	99	-39
Communes	Fosses-la-Ville	9	2	18	6	20	16	15	16	15	12	77	52	-25
1	Ham-sur-Heure-Nalinnes	3	-	14	3	16	12	2	14	5	2	40	31	-9
Ş	Mettet	21	7	48	22	36	41	35	24	25	22	165	116	-49
	Walcourt	22	1	46	24	29	43	24	26	17	14	138	108	-30
de	Arrondissement de Charleroi	65	11	172	86	169	164	96	121	120	86	622	468	-154
és d enc	Région du Condroz	363	87	796	389	779	695	476	618	452	306	2.866	2.095	-771
Entités de référence	Région Wallonne	2.431	638	5.354	2.634	5.199	4.780	3.970	3.938	3.761	2.497	20.715	14.487	-6.228
шг	Belgique	7.026	2.055	15.340	7.990	14.327	13.757	13.030	10.454	11.927	8.539	61.650	42.795	-18.855

Evolution du nombre de chef d'exploitation dans les communes attenantes de Gerpinnes et les entités de référence en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

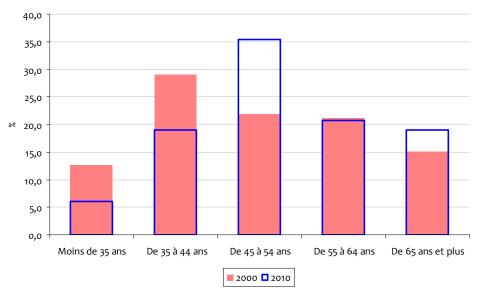
L'évolution des différentes tranches d'âges donne les résultats suivants au niveau de la région agricole du Condroz :

- Les moins des 35 ans représentent 4,2% des chefs d'exploitations en 2010 contre 12,7% en 2000;
- La tranche des 35 ans à moins de 55 ans à quelque peu diminué en passant de 55,0% en 2000, à
   51,7% en 2010;
- La classe des plus de 55 ans a quant à elle fortement augmenté, passant de 33,4% en 2000, à 44,1% en 2010.

La région agricole du Condroz a subit un vieillissement important de ses chefs d'exploitations.

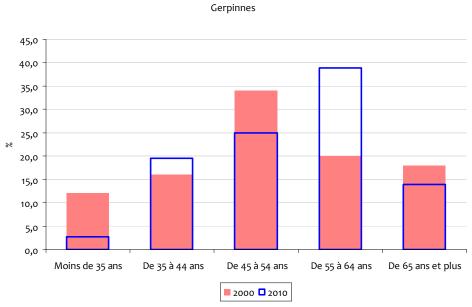


#### Région du Condroz



La structure par tranches d'âges des chefs d'exploitations dans la région agricole du Condroz en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

La commune de Gerpinnes présente une tranche des moins de 35 ans qui a fortement diminué en 2010 (passant de 12,0% en 2000 à 2,7% en 2010). La part des 35 à moins de 55 ans a quant à elle légèrement diminué, en passant de 50,0% en 2000 à 44,4% en 2010. La part des 55 ans à 64 ans a fortement augmenté (38,0% en 2000 contre 52,7% en 2010).



La structure par tranches d'âges des chefs d'exploitations à Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012



La commune de Gerpinnes se caractérise par un vieillissement important de ses chefs d'exploitations agricoles. Ce vieillissement pose question quant à la succession de ces derniers et la pérennité de l'agriculture au sein du territoire communal.

# 7.4.7 Exploitation du cheptel

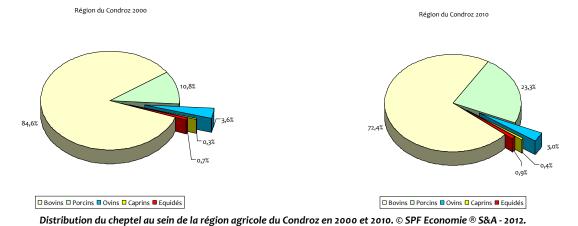
## 7.4.7.1 Typologie de l'élevage

De manière générale, la région agricole du Condroz a vu son cheptel augmenter entre 2000 et 2010 (+4.512 têtes). Cette augmentation est façonnée par les augmentations du nombre de porcins (+34.387 têtes), d'équidés (+636 têtes) et de caprins (+366 têtes) qui contrebalance la chute du nombre de bovins (-29.484 têtes) et d'ovins (-1.393 têtes).

	Entités déadraphiques	Bov	ins	Por	cins Ovins		Caprins		Equidés		Total		
Entités géographiques		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
	Gerpinnes	2.410	3.691	2.002	82	165	59	17	22	79	45	4.673	3.899
	Aiseau-Presles	1.459	1.819	-	185	20	49	2	6	22	21	1.503	2.080
ntes	Charleroi	945	1.433	-	13	147	63	32	2	64	48	1.188	1.559
nar	Châtelet	586	1.351	4	4	17	25	-	0	19	2	626	1.382
attena	Florennes	8.475	10.348	2.929	555	819	296	1	12	52	46	12.276	11.257
nes	Fosses-la-Ville	3.595	5.144	3.091	19	13	30	-	4	17	18	6.716	5.215
I I	Ham-sur-Heure-Nalinnes	3.178	3.610	360	2.488	5	105	2	0	21	0	3.566	6.203
Comm	Mettet	8.864	9.034	1.708	1.864	412	149	1	1	32	58	11.017	11.106
	Walcourt	11.496	12.297	7.680	7.090	533	312	2	10	113	49	19.824	19.758
a a	Arrondissement de Charleroi	28.682	37-333	10.890	9.356	1.500	890	311	879	675	291	42.058	48.749
és de	Région du Condroz	226.530	197.046	29.012	63.399	9.546	8.153	771	1.137	1.893	2.529	267.752	272.264
Entités	Région Wallonne	1.288.089	1.482.922	392.428	317.433	47.586	38.272	9.887	7.665	14.325	10.456	1.752.315	1.856.748
E	Belgique	2.590.830	3.040.571	6.429.558	7.368.527	120.423	125.509	31.966	16.246	36.955	31.616	9.209.732	10.582.469

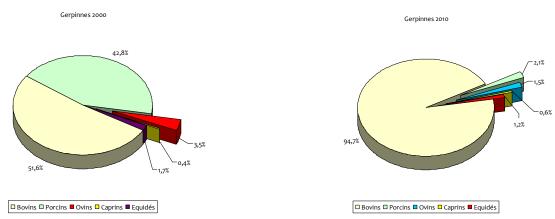
Evolution du cheptel des communes attenantes de Gerpinnes et des entités de référence en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012

Notons que malgré une forte diminution durant cette période, le cheptel bovin représente, en 2010, 72,4% du cheptel de la région agricole du Condroz suivit des porcins (23,3%), des ovins (3,0%), des équidés (0,9%) et des caprins (0,4%).





En 2000, la commune de Gerpinnes se caractérisait par une distribution répartie entre les bovins (51,6%) et les porcins (42,8%) avec une dominance des premiers. En 2010, le cheptel est presque exclusivement composé de bovins (94,7%).



Distribution du cheptel de la commune de Gerpinnes en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012.

## 7.4.7.2 Le cheptel bovin

Sur base du tableau ci-dessous, on constate une distribution aléatoire du nombre de bovins par exploitation et par superficie fourragère potentielle. Notons qu'en 2010, la commune de Gerpinnes subit des changements significatifs par rapport à 2000. Son nombre de bovins par exploitation a diminué de 6,9 têtes alors que dans le même temps il augmente de 15,1 têtes au niveau de la région agricole du Condroz. En ce qui concerne le nombre de bovins par superficie fourragère, celui-ci diminue aussi bien au niveau de la commune de Gerpinnes (-0,7 tête) que de la région agricole du Condroz (-0,3 tête).

	Entités géographiques		Nombre de bovins		Fourrages des terres arables (I)		Superficie toujours couverte d'herbe (II)		Fourrage potentiel (I+II)		Nombre de bovins par exploitation		Nbre de bovins par superficie fourragère potentielle	
			2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	
	Gerpinnes	3.691	2.410	263	224	778	642	1.041	866	73,8	66,9	3,5	2,8	
	Aiseau-Presles	1.819	1.459	151	151	399	366	550	517	101,1	91,2	3,3	2,8	
tes	Charleroi	1.433	945	101	64	436	332	537	396	35,0	43,0	2,7	2,4	
attenantes	Châtelet	1.351	586	161	30	157	136	318	166	67,6	48,8	4,3	3,5	
atte	Florennes	10.348	8.475	747	805	2.264	1.920	3.011	2.726	75,0	85,6	3,4	3,1	
nes	Fosses-la-Ville	5.144	3.595	353	238	1.137	929	1.490	1.168	66,8	69,1	3,5	3,1	
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	3.610	3.178	222	269	720	670	942	939	90,3	102,5	3,8	3,4	
Con	Mettet	9.034	8.864	468	554	1.988	1.792	2.457	2.346	54,8	76,4	3,7	3,8	
	Walcourt	12.297	11.496	713	871	2.581	2.396	3.294	3.267	89,1	106,4	3,7	3,5	
0 0	Arrondissement de Charleroi	37-333	28.682	3.223	2.720	5.663	5.465	8.886	8.185	60,0	61,3	4,2	3,5	
és de ence	Région du Condroz	226.530	197.046	14.927	14.039	48.122	46.261	63.049	60.300	79,0	94,1	3,6	3,3	
Entités de référence	Région Wallonne	1.482.922	1.288.089	109.996	89.023	327.319	338.810	437.315	427.833	71,6	88,9	3,4	3,0	
шг	Belgique	3.040.571	2.590.830	291.878	267.033	506.846	499.248	798.724	766.281	49,3	60,5	3,8	3,4	

Evolution du cheptel bovin et superficie fourragère pour Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012



En 2000, au niveau de la région agricole du Condroz, 40,2% du total des bovins étaient des vaches dont 59,9% des vaches allaitantes. Cette tendance reste relativement semblable en ce qui concerne l'importance des vaches dans le cheptel bovin (40,8%) et encore plus marquée quant à la prédominance des vaches allaitantes (65,3%).

Au niveau de la commune de Gerpinnes, en 2000, les vaches représentaient 36,2% des bovins et étaient essentiellement des vaches laitières (67,7%). Dix ans plus tard, l'importance des vaches au sein du cheptel bovin est plus prononcée (41,2%) alors que la dominance des vaches laitières, bien que restant majoritaire, tente à diminuer (59,7%).

	Gerpinnes  Aiseau-Presles Charleroi Châtelet Florennes Foscos la Villa	Nombre de bovins			Nombre total de vaches			Nombre	e de vache	s laitières	Nombre de vaches allaitantes		
	, ,	2000	2010	Solde	2000	2010	Solde	2000	2010	Solde	2000	2010	Solde
	Gerpinnes	3.691	2.410	-1.281	1.336	993	-343	905	593	-312	431	400	-31
	Aiseau-Presles	1.819	1.459	-360	674	585	-89	401	251	-150	273	334	61
tes	Charleroi	1.433	945	-488	651	454	-197	390	239	-151	261	215	-46
enar	Châtelet	1.351	586	-765	525	244	-281	95	58	-37	430	186	: -244
atte	Florennes	10.348	8.475	-1.873	4.192	3.605	-587	1.710	1.183	-527	2.482	2.422	-60
nes	Fosses-la-Ville	5.144	3.595	-1.549	1.913	1.380	-533	1.008	722	-286	905	658	-247
пшп	Ham-sur-Heure-Nalinnes	3.610	3.178	-432	1.268	1.585	317	771	753	-18	497	832	335
Сош	Mettet	9.034	8.864	-170	3.554	3.175	-379	1.027	894	-133	2.527	2.281	-246
	Walcourt	12.297	11.496	-801	4.554	4.088	-466	2.483	2.117	-366	2.071	1.971	-100
de	Arrondissement de Charleroi	37-333	28.682	-8.651	15.063	12.359	-2.704	8.283	5.537	-2.746	6.780	6.822	42
és d ence	Région du Condroz	226.530	197.046	-29.484	91.129	80.571	-10.558	36.513	27.975	-8.538	54.616	52.596	-2.020
Entités référen	Région Wallonne	1.482.922	1.288.089	-194.833	609.440	547.278	-62.162	273.011	223.398	-49.613	336.429	323.880	-12.549
шг	Belgique	3.040.571	2.590.830	-449.741	1.155.055	1.047.679	-107.376	615.731	520.274	-95.457	539.324	527.405	-11.919

Typologie du cheptel bovins, vaches allaitantes/laitière, pour Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A – 2012

Si au niveau de la région agricole du Condroz, la tendance semble être à la production de viande, celle-ci s'inverse au niveau de la commune de Gerpinnes avec une prédominance de la production de lait, bien que cette dernière semble perdre du terrain par rapport à la production de viande ces dernières années. Dès lors, il n'est pas improbable que la production de viande au niveau communal rattrape celle de lait dans les dix prochaines années.

## 7.4.7.3 Les volailles

L'élevage de volailles a subit une augmentation importante de 44,1 %, entre 2000 et 2010 au niveau de la région agricole du Condroz. En 2010, les poulets de chair représentent 80,5% de la production de volaille.



Contrairement au Condroz, la commune de Gerpinnes n'est pas tournée vers l'élevage de volaille avec à peine 139 têtes.

	Forth (and consult on a	Nbre	total de vola	illes	Poules et poulettes			Poulets de chair		
	Entités géographiques	2000	2010	Solde	2000	2010	Solde	2000	2010	Solde
	Gerpinnes	671	139	-532	321	124	-197	285	0	-285
	Aiseau-Presles	19	303	284	15	49	34	00	250	250
ites	Charleroi	519	62	-457	500	51	0	00	0	0
attenantes	Châtelet	63	30	-33	20	20	0	18	0	-18
atte	Florennes	36.896	50.969	14.073	401	13.983	13.582	36.466	35.000	-1.466
nnes	Fosses-la-Ville	135	16	-119	122	12	-110	00	4	4
1	Ham-sur-Heure-Nalinnes	349	3.007	2.658	243	6	-237	65	3.000	2.935
Comm	Mettet	19.955	32.404	12.449	134	12.761	12.627	19.675	19.630	-45
	Walcourt	83.826	69.979	-13.847	15.763	126	-15.637	67.870	69.840	1.970
de G	Arrondissement de Charleroi	271.686	312.296	40.610	226.437	273.871	47-434	44.335	38.307	-6.028
és d	Région du Condroz	878.044	1.265.539	387.495	207.864	241.427	33.563	662.075	1.018.569	356.494
Entités	Région Wallonne	3.972.951	5.248.786	1.275.835	1.033.201	1.633.175	599-974	2.864.347	3.588.791	724.444
ш	Belgique	40.636.239	34.374.025	-6.262.214	15.231.691	11.594.377	-3.637.314	24.497.044	21.899.037	-2.598.007

Nombre et types de volailles pour Gerpinnes, les communes attenantes et les entités de référence en 2000 et 2010. © SPF Economie ® S&A - 2012







# 8. ENSEIGNEMENT & FORMATION

# 8.1. Synthèse du diagnostic : Enseignement & Formation

### ⇒ Enseignement maternel et primaire

- 3 écoles communales réparties sur 4 implantations ;
- 3 écoles fondamentales libres répartis dans 3 villages;
- 1 école de la communauté française;
- Un total de 761 élèves de la maternelle et 1.545 élèves du primaire tout type confondus.

# $\Rightarrow$ Enseignement secondaire

- 2 écoles secondaires sur le territoire communal réparties sur 2 villages ;
- Un total de 1.749 élèves dans le secondaire.

### ⇒ Enseignement spécialisé

Absence d'enseignement spécialisé

#### ⇒ Enseignement supérieur

- 1 école d'enseignement supérieur sur le territoire communal;
- Un total de 234 élèves dans le supérieur ;
- Absence de formation continuée ou professionnelle.

#### $\Rightarrow$ Interactions scolaires

 Des interactions d'un point de vue scolaire d'une part entre Gerpinnes-centre et Walcourt et d'autre part entre Loverval et le territoire communal.



# 8.2. Analyse AFOM : Enseignement & Formation

		Α	touts				Faiblesses
•	Possibilité	de	choisir	son	réseau	•	Problèmes de mobilité.
	d'enseignem	ent.					
•	4 implantati	ions co	ommunales	(mate	rnelle et		
	primaire).						
•	Deux implan	tations	secondaire	es prés	entes sur		
	le territoire.						
•	Un enseigne	ement	supérieur	présen	t sur le		
	territoire.						
		Орр	ortunités				Menaces
•	Réseau scola	ire attr	actif			•	1



# 8.3. Enseignement maternel et primaire

# 8.3.1 Enseignement communal

Gerpinnes compte 3 écoles communales sur son territoire, réparties en 4 implantations :

- **Ecole Henri Deglume** - 2, rue Paganetti, Les Flaches :

Cette école comprend 4 classes maternelles (75 élèves) et 7 classes primaires (156 élèves).



Ecole Henri Deglume. © Google Street View

- **Ecole Octave Pirmez** – 81, rue de Villers, Lausprelle :

Cette école comprend 5 classes maternelles (105 élèves) et 9 classes primaires (145 élèves).



Ecole Octave Pirmez. © Google Street View

- Ecole « Les Cariotîs » 2 implantations :
  - o 5, place d'Hymiée à Hymiée.

Cette implantation comprend 2 classes maternelles (42 élèves) et 3 classes primaires (60 élèves).



Ecole « Les Cariotîs », implantation d'Hymiée. © Google Street View

o 2, place de Gougnies, Gougnies.

Cette implantation comprend 2 classes maternelles (41 élèves) et 3 classes primaires (50 élèves).





Ecole « Les Cariotîs », implantation de Gougnies. © Google Street View

Toutes les écoles dépendent des centres Psycho Médico-Sociaux (PMS) provincial de Charleroi 2 (19, rue de la Régence) et de Charleroi 3 (2, square Hiernaux).

Réseau	Ecoles	2012 - 2013		
Communal	Maternel	263		
Communai	Primaire	411		
Tot	674			

Distribution de la population scolaire fondamentale communale en décembre 2012. © Ecoles Communales de Gerpinnes ® S&A - 2012

### 8.3.2 Enseignement libre

La commune de Gerpinnes possède 3 écoles fondamentales libres sur son territoire :

- Le Collège Saint-Augustin - 13 de l'avenue Astrid à Gerpinnes.

Il dispense l'enseignement maternel et primaire, à raison de 6 classes maternelles (144 élèves) et de 17 classes primaires (380 élèves). Il dépend du centre PMS libre de Châtelet 1 (43, rue du Collège)



Collège Saint Augustin. © Google Street View

L'Ecole Notre-Dame de la Providence - 10 de la rue des Ecoles à Acoz.

Elle dispense l'enseignement maternel et primaire, à raison de 3 classes maternelles (77 élèves) et de 6 classes primaires (134 élèves). Il dépend du centre PMS libre de Châtelet 2 (164, rue de la Station)



Ecole Notre-Dame de la Providence. © Google Street View



L'Institut Notre-Dame de Loverval - 5 de l'allée Saint-Hubert à Loverval.

Il dispense l'enseignement maternel (215 élèves) et primaire (502 élèves).



Institut Notre-Dame. © Google Street View

# 8.3.3 Enseignement de la Communauté Française

Gerpinnes organise un enseignement fondamental de la Communauté française sur son territoire. Situé au numéro 6 de la rue Bertransart à Gerpinnes, il y a 3 classes de maternelles (62 élèves) et 6 classes de primaires (118 élèves). L'école fondamentale autonome de Gerpinnes dépend du centre psycho-médico-social de la Communauté Française de Gosselies.



Enseignement de la Communauté Française. © Google Street View

# 8.4. Enseignement secondaire

La commune de Gerpinnes possède 2 écoles secondaires sur son territoire :

Collège Saint-Augustin

Le collège Saint-Augustin dispense un enseignement secondaire réparti sur deux implantations :

o 13, avenue Reine Astrid à Gerpinnes.

L'établissement compte 973 élèves en secondaires.



Collège Saint-Augustin, implantation de Gerpinnes. © Google Street View

o 16, rue de la Thyria à Thy-le-Château à Walcourt.

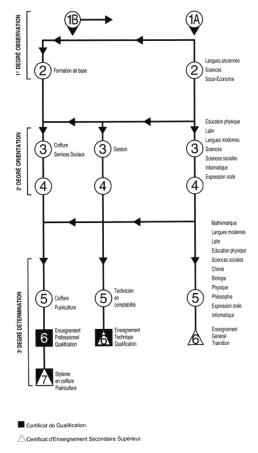


L'établissement compte 165 élèves en secondaire.



Collège Saint-Augustin, implantation de Thy-le-Château. © Google Street View

A Gerpinnes, l'enseignement général et l'enseignement technique de qualification sont dispensés. De nombreuses options sont disponibles.



Structure de l'enseignement secondaire au Collège Saint Augustin.  $\odot$  Collège Saint-Augustin

- Institut Notre-Dame de Loverval - 35 de la Chaussée de Philippeville à Gerpinnes.

Il dispense un enseignement secondaire général dont les options principales sont : latin, grec, économie, math (4h ou 6h), sciences (3h ou 6h), histoire (2h ou 4h), anglais, néerlandais et allemand. L'établissement compte 776 élèves en secondaires et dépend du centre PMS 1 de Charleroi.





Institut Notre-Dame de Loverval. © Google Street View

# 8.5. Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé n'est pas dispensé à Gerpinnes. Il faut donc se rendre à Charleroi.

# 8.6. Enseignement supérieur

Il existe une école d'enseignement supérieur sur l'entité de Gerpinnes. Il s'agit de la Haute-Ecole Charleroi-Europe. Le siège social est situé au numéro 6 de la place Brasseur à Loverval. Cette école est répartie en plusieurs implantations dont une à Loverval. Cette implantation forme des bacheliers, agrégés de l'enseignement secondaire inférieur chargés d'éduquer essentiellement des adolescents des 2 premiers degrés de l'enseignement secondaire. Elle dispose d'un service social, de documentation, de logement, de placement de stages et d'un cercle étudiant. Elle compte, en 2012, 123 étudiants en 1ère année, 67 en 2ème année et 44 en 3ème année.



Haute Ecole Charleroi Europe. © Google Street View

# 8.7. Formation continuée et formation professionnelle

Il n'existe pas de formation continuée et de formation professionnelle sur le territoire de Gerpinnes.

#### 8.8. Interactions Scolaires

Le Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire (SICAT) met en évidence les interactions d'un point de vue scolaire d'une part entre Gerpinnes-centre et Walcourt de par la présence d'un établissement scolaire à Gerpinnes centre et d'autre part entre Loverval et le territoire communal pour sa proximité avec Charleroi et le fait que Loverval compte 2 établissements scolaires.







# 9. VIE POLITIQUE & SERVICES ADMINISTRATIFS

# 9.1. Synthèse du diagnostic : Vie Politique & Services Administratifs

#### $\Rightarrow$ Pouvoir communal

- Un collège communal composé d'un bourgmestre et de 5 échevins et du président du CPAS issus des partis suivants : 6 CdH et 1 MR;
- Un conseil communal composé de 24 membres (CdH, MR, PS et Ecolo);
- 1 Conseil consultatif des séniors;
- 1 Commission communale (CCATM);
- Des moyens humains importants (~ 161 ETP);
- De nombreuses intercommunales (8), Sociétés (13), asbl et sociétés para communales (11).

# $\Rightarrow$ Moyens financiers

- 33 taxes, redevances et impôts;
- Un IPP à 7,5% en 2012 et un Pr.I à 2.600 en 2010;
- Système d'octroi de subsides, à divers organismes et associations actifs sur le territoire de Gerpinnes, pour un total de 74.034,0 euros en 2012 (dont 50% au Centre Culturel);
- Un budget communal 2012 de 5.126.910,54 euros.

# 9.2. Analyse AFOM: Vie Politique & Services Administratifs

Atouts	Faiblesses
■ Une taxe permettant de combattre les	<ul> <li>Un IPP (7,5%) inférieur au taux conseillé par le</li> </ul>
immeubles inoccupés.	Ministère des Affaires Intérieures.
■ Un système d'octroi de subsides au secteur	
associatif.	
■ La commune, partenaire de nombreuses	
intercommunales, sociétés et associations,	
Opportunités	Menaces
Bonne capacité financière de la commune.	• /



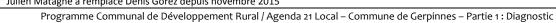
# 9.3. Le pouvoir communal

# 9.3.1 Le collège communal

Le collège communal de la commune de Gerpinnes est composé du bourgmestre, Philippe Busine, de 5 échevins et du président du CPAS

FONCTION	NOM	PARTI POLITIQUE					
Bourgmestre	BUSINE Philippe	CdH					
Compétences et attrib	outions						
Police et sécurité – Po	lice des cimetières – Police ad	ministrative – Etat Civil – Population – Relations					
publiques et communi	publiques et communication – Urbanisme – Aménagement du territoire – Patrimoine – Programme						
Communal de Dévelop	ppement Rural (PCDR)						
1 <sup>er</sup> échevin	ROBERT Michel	CdH					
Compétences et attrib	outions						
Fêtes et Cérémonies –	Folklore – Culture – Participa	tion citoyenne et quartiers – Vie associative - Tourisme					
2 <sup>ème</sup> échevin	DOUCY Laurent	MR					
Compétences et attrib							
		ntretien des cimetières – Qualité de la vie – Eaux et					
forêts – Collecte des d	échets						
3 <sup>ème</sup> échevin	WAUTELET Guy	CdH					
Compétences et attrib							
Etat civil – Fêtes et spo	orts - Logement						
4 <sup>ème</sup> échevine	LAURENT Christine	CdH					
Compétences et attrib							
		Sécurité routière – Eclairage public – Parc automobile –					
		elles – Agriculture – Entretien des chemins agricoles –					
Bien-être animal - Com	imerce						
,							
5 <sup>ème</sup> échevin	GOREZ Denis <sup>40</sup>	CdH					
_	Compétences et attributions						
Finances – Mobilité – Education civique – Associations patriotiques – Marchés							
- Commerce ambulant – Foires – Activités foraines – Location des salles communales							
Présidente du CPAS	LAMBERT Jacques	CdH					

Composition du Collège Communal de Gerpinnes. © Données communales ® S&A - 2012





Survey & Aménagement – Janvier 2017

### 9.3.2 Le conseil communal

Le conseil communal est composé du bourgmestre, des 5 échevins, du président du CPAS et de 17 conseillers :

Nom	Parti Politique		
BUSINE Philippe	CDH		
ROBERT Michel	CDH		
DOUCY Laurent	MR		
WAUTELET Guy	CDH		
LAURENT Christine	CDH		
GOREZ Denis	CDH		
LAMBERT Jacques	CDH		
MARCHETTI Joseph	PS		
LEMAIRE Léon	Indépendant		
MONNOYER Jean	CDH		
STRUELENS Alain	PS		
DI MARIA Tomaso	PS		
BURTON Axelle	CDH		
MATAGNE Julien	CDH		
MARCHAL Marcellin	PS		
VAN DER SIJPT Marie	MR		
JANDRAIN Babette	PS		
WAUTELET Philippe	CDH		
LAURENT Flore <sup>41</sup>	CDH		
THONO-LALIEUX Lisiane	CDH		
DEBRUYNE Vincent	Ecolo		
POMAT Caroline	PS		
DECHAINOIS Fernand	MR		
DI CINTIO Savina	MR		

Conseil communal de Gerpinnes © Données communales ® S&A - 2012

# 9.3.3 Les autres conseils

#### 9.3.3.1 Conseil Consultatif des Seniors (CCS)

La commune dispose d'un « Conseil Consultatif des Seniors » dont les objectifs et le mandat sont les suivants : « Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux. Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et leurs moyens. Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion. Le Conseil Consultatif communal des Seniors a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale »

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Frédéric Blaimont a remplacé Flore Laurent en juin 2016



\_

Le conseil comprend un président, un vice-président porte-parole, un vice-président secrétaire, un échevin des Seniors, 19 membres avec voix délibérative (dont le président et les deux vice-présidents) et 5 membres avec voix consultative (dont l'échevin des seniors et le président du CPAS). Notons que les représentants des maisons de repos sur l'entité de Gerpinnes sont invités permanents de ce CCS.

### 9.3.3.2 Conseil consultatif de la Jeunesse (CCJ)

Ce conseil n'existe plus sur le territoire communal. Cependant, le nouveau Collège a l'intention d'en remettre un nouveau sur pied.

#### 9.3.3.3 Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Dans le cadre de l'ODR, cette Commission est chargée de mettre de l'ordre dans toutes les propositions émises par la population lors des réunions de village et des groupes de travail mais surtout de fixer un ordre de priorité pour la réalisation des projets.

### 9.3.4 Les Commissions Communales

#### 9.3.4.1 La Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)

La commune de Gerpinnes dispose d'une CCATM dont la composition est définie par l'arrêté ministériel du 11 octobre 2010. Cette CCATM est composée d'un président, de 3 représentants du « quart communal », de 9 représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité et leurs 9 suppléants.

### 9.3.4.2 La Commission Communale de l'Acceuil

La Commission Communale de l'Accueil est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange, de coordination et d'analyse des problèmes relevant de l'accueil des enfants durant leur temps libre (2,5 ans – 12 ans, en dehors du temps scolaire). Elle est aussi organe d'impulsion, d'orientation, d'approbation et d'évaluation. La commission présente 5 composantes (avec membres effectifs et membres suppléants):

- Composante 1 Les représentants du Conseil communal
- Composante 2 Les représentants des établissements scolaires
- Composante 3 Les représentants des personnes confiant les enfants / parents
- Composante 4 Les représentants des opérateurs d'accueil agréés, reconnus ou déclarés à l'ONE
- Composante 5 Les représentants des associations culturelles, artistiques et sportives

#### 9.3.4.3 La Commission Culturelle de Gerpinnes

La Commission fait partie intégrante du Centre Culturel de Gerpinnes et gère donc l'ensemble des évênements culturels de l'entité. Une page facebook a nottament été mise en place.



# 9.4. L'administration communale et les moyens humains

Les bureaux de l'administration se situent au n°11 de l'avenue Astrid à Gerpinnes et sont ouverts du lundi et le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 19h00. Les modalités d'ouvertures de certains services peuvent varier. Le service travaux quant à lui se situe à l'extérieur du centre-ville au niveau de la rue des Acec.

→ Cf. Annexe 6 : Organigramme projeté

La répartition du personnel au sein de l'administration est la suivante :

CADRE DU	CADRE DU PERSONNEL EN PROJET										
Cadre des grades légaux	Niveau Echelle	ETP	Cadre Statutaire	Cadre Contractuel	Personnel effectif ETP	Statutaires	Contractuels				
Secrétaire	Grade légal	1	1		1	1					
Receveur	Grade légal	1	1		1	1					
Cadre administratif											
Chef de bureau administratif	A1 - A2	1	1		1	1					
Chef de bureau spécifique comptable	A1 - A2	1	1		1	1					
Attaché spécifique	A1 - A2	3	1	2	2		2				
Gradué spécifique	B1 - B3	4	2	2	4		4				
Chef de service administratif	C3 - C4	2	2		0,8	0,8					
Employé d'administration	D1 - D6	15	11	4	13,6	4,8	8,8				
Auxiliaire d'administration	E1 - E3	0		0	1		1				
Cadre de bibliothèque											
Employé de bibliothèque	D4 - D6	0,5		0,5	0,5		0,5				
Cadre du personnel d'animation											
Gradué spécifique coordinateur animation (Chef de projet?)	B1 - B3	1,5		1,5	1,5		1,5				
Gradué spécifique coordinateur extrascolaire	B1 - B3	0,5		0,5	0,5		0,5				
Employé d'administration	D1 - D6	1		1	1		1				
Cadre Technique											
Chef de division technique <sup>42</sup>	A3 - A4	1	1		1	1					
Chef de bureau technique	A1 - A2	1	1		1	1					
Agent technique en chef	D9 - D10	1	1								
Agent technique	D7 - D8	3	1	2	2	1	1				
Employé d'administration	D1 - D6	2		2	1,8		1,8				

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> En extinction



Contremaître en chef	C6	1	1				
Contremaître	C5	2	2		3	2	1
Brigadier-chef	C2	1	1				
Brigadier	C1	4	4		1	1	
Fossoyeur	D1 - D4	1	1				
Ouvrier qualifié	D1 - D4	23	12	11	18,2	4,4	13,8
Manœuvre	E1 - E3	13	2	11	15,2	1,8	13,4
Auxiliaire d'entretien <sup>43</sup>	E1 - E3	7,22		en développement	7,22		7,22
Surveillante extrascolaire (repas)44	E1 - E2	0,97		0,97	0,97		0,97
TOTAL		92,69	47	38,47	80,29	21,8	58,49

Liste des membres du personnel de l'administration communale de Gerpinnes. © Données communales ® S&A - 2012

# 9.5. Les intercommunales, associations et groupements

### 9.5.1 Intercommunales

IGRETEC – Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques ;

IPFH – Intercommunale Pure de Financement du Hainaut;

**ICDI** – Association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi ;

IDEG – Intercommunale de Distribution d'Electricité et de Gaz ;

INATEL – Intercommunale Namuroise de Télédistribution ;

IDEFIN – Intercommunale de Financement de Namur;

ISPPC – Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi;

IRSIA – Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'Accueil;

### 9.5.2 Sociétés

**UVCW** – Union des Villes et Commune de Wallonie asbl;

**SWDE** – Société Wallonne des Eaux ;

TEC - Transport En Commun en Wallonie;

S.A. Dexia / S.A. Holding Communal;

La Sambrienne (reprend la S.C. Le Logis Moderne);

S.A. Le Crédit Social et les Petits Propriétaires Réunis ;

S.A. Le Crédit Hypothécaire Oscar Bricoult;

S.C. Notre Maison;

Ethias;



<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> 14 agents (270 heures 45 minutes / semaine)

<sup>44 4</sup> agents (36 heures / semaine)

```
Qualicite;
Intranet;
Contrat de Rivière;
Communauté Urbaine.
```

### 9.5.3 Asbl et Sociétés para communales

```
Centre Culturel;

Musée des Marches;

Agence Locale pour l'Emploi (ALE);

Maison du tourisme de Charleroi;

Groupe d'Action Locale (GAL Entre-Sambre-et-Meuse);

Gerpinnes plein air;

Conseil de participation école O.Pirmez;

Association des comités de parents;

Cepec;

Copaloc.
```

# 9.6. Les moyens financiers

# 9.6.1 Entrées dans le budget communal

#### 9.6.1.1 Taxes, redevances et impôts communaux

En 2011, il existait 33 taxes, redevances et impôts (y compris l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier):

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;
- Taxe additionnelle au précompte immobilier;
- Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés;
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires toutes boîtes;
- Taxe sur l'entretien des égouts;
- Taxe sur les agences bancaires;
- Taxe sur les bars;
- Taxe sur les chalets de vacances, chalet d'agrément et caravanes isolées;
- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés;
- Taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium;
- Taxe sur les panneaux publicitaires fixes ;
- Taxe sur les parcelles non bâties;
- Taxe sur les pylônes de diffusion pour Gsm;



- Taxe sur les secondes résidences ;
- Taxe sur les véhicules isolés, abandonnés;
- Taxe sur l'exploitation de taxis;
- Taxe sur l'utilisation de la voie publique à des fins de publicité commerciale ;
- Redevance pour commerce de frites (hot-dogs, beignets, etc.) installé sur la voie publique durant les fêtes locales;
- Redevance pour exhumation;
- Redevance pour la location de caveaux d'attente et pour la translation ultérieure des restes mortels;
- Redevance pour l'enlèvement des déchets de brocantes et marchés;
- Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages ;
- Redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles;
- Redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles à l'occasion des festivités de Pentecôte à Gerpinnes centre;
- Redevance pour l'occupation privative de l'espace public par le placement de terrasses, de tables et de chaises;
- Redevance pour l'occupation privative du domaine public dans un but commercial;
- Redevance sur la délivrance de renseignements et documents administratifs ;
- Redevance sur la demande de permis d'environnement et des permis uniques ;
- Redevance sur la demande des permis d'urbanisme;
- Redevance sur l'enlèvement des affiches apposées à des endroits où cette apposition n'est pas autorisée;
- Droit d'emplacement sur les marchés.

### 9.6.1.2 Impôt sur les Personnes Physiques et Précompte Immobilier

Le pourcentage de l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP) est fixé à 7,5% pour 2013. Ce pourcentage était également de 7,5 en 2011 et en 2012. Le Précompte Immobilier (Pr.I) était de 2.600 centimes additionnels depuis 2006 jusque 2012 (2500). Le taux d'IPP pratiqué à Gerpinnes reste inférieur au taux conseillé par le Ministère des Affaires Intérieures qui est de 8,8%.

Commune	200	8	200	9	20	10	20	11	20	12
Corpinnos	Pr.I	IPP	Pr.I	IPP	Pr.I	IPP	Pr.I	IPP	Pr.I	IPP
Gerpinnes	2.600	8,0	2.600	8,0	2.600	8,0	2600	7,5	2500	7,5

IPP et tiers pour l'entité de Gerpinnes entre 2008 et 2012 © www.fiscus.fgov.be & www.uvcw.be ® S&A – 2012

Commune	200	0	200	)1	200	2	200	3	200	4	200	5	200	6	200	7
Carninnas	Pr.I	IPP														
Gerpinnes	2.000	7,0	2.300	7,0	2.300	7,0	2.300	7,0	2.300	7,0	2.300	7,0	2.300	7,0	2.600	8,5



En 2010, la commune de Gerpinnes présente des PR.I et des IPP semblables à ses communes voisines.

Province	Commune	tiers	IPP
	Aiseau-Presles	2.600	7,5
	Charleroi	2.600	8,0
Province du Hainaut	Châtelet	2.500	8,0
	Gerpinnes	2.600	8,0
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	2.600	8,0
Province de Namur	Florennes	2.600	8,5
	Fosses-la-Ville	2.600	8,0
	Mettet	2.600	8,0
	Walcourt	2.500	8,0

IPP et tiers en 2010 pour Gerpinnes et ses communes voisines. © <u>www.ucvw.be</u> ® S&A - 2012

### 9.6.2 Primes et subventions communales

→ Cf. Annexe 7: Liste des subventions annuelles aux organismes et associations actifs sur le territoire de Gerpinnes

En 2012, la commune de Gerpinnes a octroyé une série de subventions à divers organismes et associations actifs sur le territoire communal. Le total des subsides pour cette année s'élève 74.034,0 euros. Plus de 50 % sont octroyés au Centre Culturel et 20% pour tout ce qui concerne les sociétés patriotiques, les fêtes et cérémonies (Marche, comité des fêtes, feux,...). La distribution des subventions pour 2012 se présente comme suit :

Destination du subside	Montant	Pourcentage	Art budgétaire
Fonctionnement des groupements de jeunesses	2.700,0 €	3,65 %	761/332-02
Fonctionnement des organismes de loisirs	5.685,0 €	7,68 %	76201/332-01
Développement de la culture	40.130,0 € (dont 40.000,0 € pour le Centre Culturel)	54,20 %	76202/332-01
Fonctionnement des sociétés patriotiques, fêtes et cérémonies	15.269 €	20,62 %	763/332-02
Sociétés sportives	6.400 €	8,64 %	764/332-01
Culture	1.550 €	2,09 %	767/332-02 & 771/332-02
Seniors	300.0 €	0,41 %	834/332-02
Aides familiales	300,0 €	0,41 %	844/332-02
Médecine sociale et préventive	450,0 €	0,61%	871/332-02
Syndicat d'initiative	1.250 €	1,69 %	561/332-02

Distribution des subsides communaux en 2012. © Données communales ® S&A – 2012



# 9.6.3 Capacités financières de la commune

Les comptes de la commune et les budgets pour 2011 et 2012 se présentent de la manière suivante sur le territoire communal.

Comptes		2010	2011	2012
Compte 2010				
Droits constatés nets (+)	1	15.173.770,23		
Engagements à déduire (-)	2	10.785.719,57		
Résultat budgétaire au 01/01/2011 (1 – 2)	3	4.388.050,66		
Budget 2011				
Prévisions de recettes	4		16.573.692,33	
Prévisions de dépenses (-)	5		11.786.265,57	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2012 (4 + 5)	6		4.787.426,76	
Budget 2012				
Prévisions de recettes	7			16.634.540,84
Prévisions de dépenses (-)	8			11.507.630,30
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2013 (7 + 8)	9			5.126.910,54

Analyse du bilan financier de la commune de Gerpinnes en 2012. © Données communale ® S&A - 2012

Le pouvoir d'emprunt de la Commune est exposé en annexe 17.



# 10. SERVICES TECHNIQUES & DE SÉCURITÉ

# 10.1. Synthèse du diagnostic : Services techniques et de sécurité

#### ⇒ Sécurité

- Gerpinnes fait partie de la zone de Police GERMINALT avec les communes d'Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Thuin;
- Un commissariat de proximité;
- 6 inspecteurs de quartier;
- Un plan zonal de sécurité 2009-2012 ;
- Un nombre de faits perpétrés relativement constant depuis 2007-2008;
- Gerpinnes fait partie du Service Régional d'incendie de Charleroi (qui regroupe 11 communes).

#### ⇒ Justice

La commune de Gerpinnes fait partie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (second canton).

### ⇒ Les réseaux techniques et les déchets

- La commune de Gerpinnes dépend de la SWDE pour la distribution d'eau ;
- La quasi-totalité des villages est reprise en « régime d'assainissement collectif de 2000 EH et plus »
   au PASH excepté une partie de Gougnies et Fromiée (respectivement en collectif et transitoire);
- L'intercommunale IDEG assure la distribution de l'électricité sur l'entité;
- L'entité est traversée par une ligne électrique haute tension;
- L'ensemble des villages est desservi en gaz naturel;
- Projet d'agrandissement d'un parc éolien (Walcourt) en partie sur la commune (2 éoliennes);
- Pas de projet de biométhanisation;
- Un projet d'implantation d'une antenne GSM relais ;
- Un parc de recyclage dans le village de Joncret :
- La gestion des déchets est assurée par l'ICDI;
- Utilisation du conteneur à puce particulier pour la collecte des déchets organiques et tout venant;
- Un service de « taxi déchets »;
- Le tonnage de la collecte sélective ainsi que celui des bulles à verre sont en nette augmentation depuis 2000, diminuant en parallèle le tonnage de la collecte non sélective.



# 10.2. Analyse AFOM : Services techniques & de sécurité

Atouts	Faiblesses
<ul> <li>Un plan zonal de sécurité.</li> </ul>	Pas de projet de biométhanisation.
■ Depuis 2012, la commune est équipée de	
conteneurs à puce par ménage.	
■ Le tonnage de la collecte sélective ne fait	
qu'augmenter.	
■ L'ensemble des villages est desservi en	
gaz naturel.	
Des travaux d'égouttage ont été prévus dans le	
cadre du programme triennal 2010-2012.	
Opportunités	Menaces
Projet d'agrandissement d'un parc éolien en	• /
partie sur la commune.	



10.3. Sécurité et justice

10.3.1 Police

10.3.1.1 Composition et moyens

Suite à la réforme de la loi sur la police intégrée du 07/12/98, Gerpinnes fait partie de la zone de police GERMINALT avec les communes d'Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Thuin. La zone de police assure au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de polices administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone, de même que l'accomplissement de certaines missions à caractère fédéral.

Le commissariat de proximité de Gerpinnes se situe au numéro 11 de la rue Alfred Thiébaut. Il est accessible du lundi au vendredi, de o8hoo à 12hoo et de 13hoo à 17hoo; et pendant les congés scolaires, de o8hoo à 12hoo. Le coordinateur du poste de proximité est l'inspecteur principal Valdevit, conseiller en technoprévention. La composition du poste se fait comme suit :

 Accueil: une personne responsable de l'accueil des personnes se présentant et un inspecteur recevant les plaintes déposées au commissariat de proximité.

 Sécurité routière: un agent de police gérant et intervenant dans les problèmes liés au Code de roulage dans les espaces quartiers en relation avec les inspecteurs de quartiers.

 Inspecteurs de quartiers: 6 inspecteurs dont un conseiller en techno-prévention intervenant dans les différents villages de l'entité de Gerpinnes.

L'hôtel de police de la zone est, quant à lui, situé à la rue du Calvaire à Ham-sur-Heure-Nalinnes. M. Alain Bal, commissaire divisionnaire, exerce en tant que de chef de corps. Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la zone de police. Son rôle est de mettre en œuvre les mesures de polices administrative et judiciaire conformément aux directives émises par les autorités responsables : les bourgmestres des communes de la zone et le Procureur du Roi.

Au niveau des autorités communales, le collège de police est composé des bourgmestres des 4 communes de la zone : M. Yves Binon, président du collège et du conseil de Police, député-bourgmestre d'Ham-sur-Heure/Nalinnes ; M. Philippe Busine, vice-président du collège et du conseil de Police, bourgmestre de Gerpinnes ; Mme Véronique Cornet, membre du collège et du conseil de Police, bourgmestre de Montigny-le-Tilleul et Mme. Marie-Eve Van Laethem, membre du collège et du conseil de Police, député-bourgmestre faisant fonction de Thuin. Notons également que M. Alain Bal est le Chef de Corps de la Police locale 5338 Germinalt qui instruit les dossiers à l'instar d'un secrétaire communal et que M. Christophe Pendeville est secrétaire du collège et du conseil de Police et agent communal à Ham-sur-Heure/Nalinnes.



Le conseil de police est constitué du collège de police et de 19 conseillers de police à savoir, des conseillers communaux : 5 à Gerpinnes, 4 à Montigny-le-Tilleul, 5 à Ham-sur-Heure-Nalinnes et 5 à Thuin. La proportion de conseillers de police est directement liée au nombre d'habitants dans chaque commune.

La zone de police comprend l'accueil zonal, l'intervention, le service proximité, le service enquête et recherche, le maintien de l'ordre, l'assistance aux victimes et un service de techno-prévention. De plus, la zone de police possède sur son territoire l'établissement pénitentiaire de Jamioulx. Dès lors, outre le fait de veiller en permanence à la sécurité externe de l'établissement, elle doit effectuer quotidiennement des transferts de détenus.

#### 10.3.1.2 Plan zonal de sécurité

Les missions du conseil zonal de sécurité sont :

- La discussion et la préparation du plan zonal de sécurité;
- La promotion de la coordination optimale de l'exécution des missions de polices administrative et judiciaire;
- L'évaluation de l'exécution du plan zonal de sécurité.

Plan zonal de sécurité 2009-2012									
OBJECTIFS STRATEGIQUES									
Sécurité et Qualité de vi				Service e	t fonctio	nnemei	nt		
<ul> <li>Maîtriser l'ensemble des phéno</li> </ul>	omènes ayant	•	Amé	liore	er la com	ımunicati	on inter	rne et externe	
trait à la circulation routière			de	la	police	locale	5338	GERMINALT.	

- Maîtriser l'ensemble des phénomènes ayant trait à la circulation routière notamment l'insécurité objective et subjective résultant des facteurs de vitesse, d'ivresse, des poids lourds et des stationnements irréguliers ou sauvages.
- Contribuer à maîtriser le phénomène des vols dans les habitations.

# Définition du phénomène

Il s'agit des vols et tentatives de vols simples ou qualifiés commis dans les habitations et leurs dépendances, en présence ou non des occupants.

 Contribuer à maîtriser les troubles à la vie communautaire, y compris la délinquance environnementale.

### Définition du phénomène

Il s'agit de troubles enregistrés par la présence de groupes de personnes (jeunes dans la plupart des cas) qui :

- o incommodent les riverains (tapage, bruits d'échappement, etc.);
- o commettent des dégradations (tags, jets de déchets, destructions) aux

#### Définition

Toute organisation moderne se doit de posséder une communication efficace. S'agissant d'un service de police, cette obligation est encore plus fondamentale. Au niveau de la communication interne, il est important qu'un bon climat de travail soit instauré. A cet égard, la communication joue un rôle fondamental : verticalement par la manière dont la hiérarchie communique aux membres du personnel et, horizontalement entre collègues d'un même grade. Au niveau opérationnel, une bonne communication est un facteur critique de succès dans la recherche de l'efficacité et de la qualité. En ce qui concerne la communication externe, il est nécessaire, tenant compte de la philosophie du Community policing, de rendre compte de nos actions. Nous ne pouvons donc pas vivre en vase clos. La communication avec une multitude de partenaires (autorités politiques et judiciaires, presse, citoyens, etc.) fait partie de notre raison d'être.

- 274 -



- alentours des lieux de rassemblement; consomment des boissons alcoolisées
- consomment des boissons alcoolisées ou des stupéfiants;
- commettent des vols et ont une attitude agressive ou intimidante vis-àvis des riverains, voire des services de police
- génèrent un sentiment d'insécurité, objectif ou subjectif.
- Contribuer à maîtriser la violence interpersonnelle.

# Définition du phénomène

Il s'agit ici des atteintes à l'intégrité physique et/ou morale d'une personne, dans le cadre intrafamilial ou extrafamilial, dont

- les coups et blessures volontaires
- o les différends familiaux;
- les menaces;
- o les destructions;
- o le harcèlement moral;
- o les outrages et rébellions.
- Contribuer à maîtriser la consommation et le trafic de stupéfiants.

#### Définition du phénomène

Il s'agit ici des infractions de trafic ou de consommation de stupéfiants, caractérisées par une complexité croissante, une diversification des produits et du modus operandi des trafiquants. La consommation de drogues peut générer chez les consommateurs des comportements violents, des accidents de la circulation ainsi que la perpétration d'autres infractions (vols, etc.).

Améliorer la motivation du personnel, notamment en combattant l'absentéisme sur le lieu de travail.

#### Définition

La police, au même titre, voire plus encore que les entreprises de tous les secteurs, est confrontée aux problèmes qu'engendre la démotivation (perte de productivité, absentéisme, accidents de travail, conflits internes...). Le service de qualité auquel la société a droit est principalement conditionné par le comportement de chaque membre du personnel, policier ou non. L'organisation a donc tout intérêt à créer les leviers culturels, structurels, relationnels, matériels, permettant à son personnel d'agir efficacement dans l'exécution des diverses tâches qui lui incombent.

Plan zonal de sécurité de la zone de police de Lermes pour 2009-2012 © www.infozone.be ® S&A - 2012

### 10.3.1.3 Aperçu global de la criminalité (sur base des statistiques de la police 2011)

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de faits perpétrés annuellement pour certaines années depuis 2000 pour l'ensemble des communes de la zone de police. Il apparaît d'après ce graphique que, le nombre de faits perpétrés annuellement est relativement constant depuis 2007-2008 mais a subi une nette diminution entre 2000 et 2005-2006. En 2006, on observe moins de 3400 faits perpétrés et environ 3800 de 2008 à 2010. En l'an 2000, par contre, l'on en a recensé plus de 4200. L'année 2011 n'est pas prise en compte car les données statistiques ci-dessous ne concernent que le premier trimestre.



	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Vol et extorsion	2.342	1.665	1.467	1.470	1.653	1.579	1.575
Violence contre la propriété	405	559	502	611	460	481	436
Infr. contre l'intégrité physique	261	327	350	325	382	402	416
Infr. contre la sécurité publique	233	264	233	222	250	263	260
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	47	193	201	249	228	181	207
Fraude	264	161	125	121	151	144	125
Drogues	98	59	73	211	148	158	153
Infr. contre la famille	110	62	81	82	79	74	55
Registre de population	1	57	53	109	104	83	126
Armes et explosifs	39	32	23	28	45	51	57
Criminalité informatique		18	47	46	71	57	48
Environnement	38	37	44	27	38	47	54
Infr. contre la foi publique	44	37	37	41	27	31	68
Infr. contre l'autorité publique	27	26	33	25	31	43	34
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	18	17	30	29	37	36	43
Protection de la jeunesse	45	6	10	17	12	33	35
Autres lois spéciales	118	5	2	2	3	3	2
Infr. contre la morale sexuelle	37	14	15	13	15	3	8
Contravention code pénal	44	22	2	3	3	19	6
Législation sur les étrangers	3	11	14	13	5	16	22
Ivresse et alcool	9	9	12	8	9	12	10
Travail	2		7	4	6	8	11
Protection de la personne	5	2	3	3	8	7	8
Carte d'identité	3	2	2	1	7	2	1
Infr. contre la liberté individuelle	2	9	2	1	3		2
Sécurité privée	4	2	1	1	4	4	1
Pratiques commerciales	1	2	3	2	2	2	3
Exercice illégal de l'autorité publique	1				6	3	1
Législation économique	3		3	1	1	1	
Protection des revenus publics	1	1			3	1	3
Infr. contre la Sécurité de l'Etat			1		1		1
Santé publique				1	1	1	
Traite des êtres humains				1		1	1
Autres infractions code pénal							1
Hormones et dopage			1				
Législation sur les élections			1				
Sous-tota	1: 4.205	3.599	3.378	3.667	3.793	3.746	3.773
Contravention règlement policier local			1	1			30
Sous-total	l:		1	1			30
Tota	1: 4.205	3.599	3.379	3.668	3.793	3.746	3.803

Données statistiques © Statistiques Germinalt, rapport 2011 trimestre 1 zone 5338 - 2012

# 10.3.2 <u>Service incendie</u>

Le Service Régional d'Incendie (SRI) de Charleroi protège les localités suivantes : Aiseau-Presles, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fontaine l'Evêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles. Il protège également la commune de Fleurus qui dispose d'un Service d'Incendie de classe C, service autonome ne s'occupant que d'une seule commune, et qui fait partie du groupe régional de Charleroi.

Le SRI est un groupe régional de secours de classe X, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un service composé uniquement de professionnels. Il protège ces 11 localités représentant 367.107 habitants et une superficie totale de 14 hectares.



# 10.3.3 <u>Justice</u>

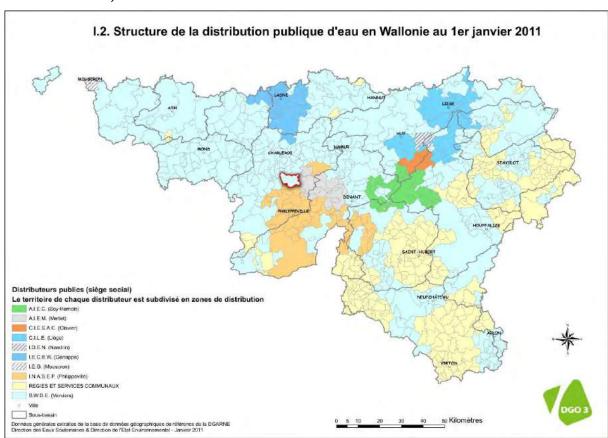
Au niveau judiciaire, la Belgique est divisée en 5 grandes zones judiciaires ou ressorts (Bruxelles, Liège, Mons, Gand et Anvers) parmi lesquelles les 27 arrondissements judiciaires sont répartis.

Gerpinnes fait partie de la zone judiciaire de Mons et au sein de celle-ci, de l'arrondissement judiciaire de Charleroi qui comprend 15 cantons judiciaires. Les anciennes communes de Gerpinnes ainsi que deux anciennes communes de la ville de Charleroi (Marcinelle et Montignies-sur-Sambre) forment le second canton judiciaire de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Le siège de ce canton judiciaire est établi à Charleroi.

# 10.4. Les réseaux techniques et les déchets

#### 10.4.1 L'eau

Concernant la distribution d'eau, la commune de Gerpinnes dépend dans sa totalité de la SWDE (Société Wallonne des Eaux).



Structure de la distribution publique d'eau en Wallonie au 1er janvier 2011 © SPW – DGO3 ® S&A - 2012



# 10.4.2 Le réseau d'égouttage

#### → Cf. Carte 19: Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique

La commune de Gerpinnes fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Sambre - bassin de la Meuse.

L'ensemble des villages et hameaux de la commune est repris en « régime d'assainissement collectif de 2000 Equivalent Habitant et plus » excepté une partie du village de Gougnies, repris en « régime d'assainissement collectif de moins de 2000 Equivalent Habitant » ainsi que le village de Fromiée en « régime d'assainissement transitoire ».

Certains travaux ont été prévus dans le cadre du programme triennal des travaux 2010-2012 :

	Estimations (montants en €)								
Intitulé des travaux (2012)	Montant des travaux	Montant des subsides	Montant de l'intervention de la SPGE						
<ul> <li>Rue de Moncheret (traversée RR975 Châtelet-Corennes) – égouttage</li> </ul>	100.490		95.940						
<ul> <li>Rue de la Blanche Borne –</li> <li>égouttage</li> </ul>	72.394		69.550						
<ul> <li>Caractérisation de l'égouttage</li> </ul>	85.000		85.000						
<ul> <li>Ruelle Dophe et rue des Sauvions</li> <li>égouttage et voirie</li> </ul>	443.327	155.540	184.240						
<ul> <li>Rue de la Chapelle – phase 1 –</li> <li>égouttage et voirie</li> </ul>	399.652	120.340	197.280						
<ul> <li>Rue de la Chapelle – phase 2 –</li> <li>égouttage et voirie</li> </ul>	154.033	97.040							
Total	1.254.896	372.920	632.010						

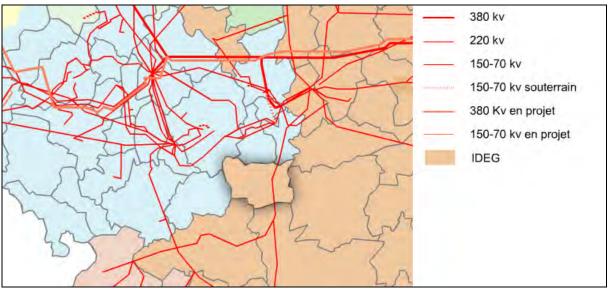
© Données communales ® S&A - 2012



# 10.4.3 <u>L'électricité</u>, <u>l'éclairage public et le réseau de distribution</u>

C'est l'Intercommunale de Distribution d'Eau et de Gaz (IDEG) du groupe ORES qui assure la distribution électrique sur le territoire de Gerpinnes. A l'est, une ligne haute tension faisant partie du réseau ELIA traverse la commune du nord au sud.

L'intercommunale organise aussi sur le territoire de la commune le service d'éclairage public. Dans ce cadre, l'intercommunale procède notamment à la mise en place et au renouvellement des installations et la gestion des installations d'éclairage public.



#### © http://www.icedd.be/atlasenergie/pages/mtptfro1.htm

### 10.4.4 <u>Le gaz</u>

L'intercommunale IGH (groupe ORES) assure la distribution et la gestion du réseau de distribution de gaz naturel pour Gerpinnes et 52 autres communes. IGH est une intercommunale mixte qui regroupe 53 communes, les intercommunales pures, l'intercommunale de gestion IGRETEC ainsi qu'un partenaire privé. L'ensemble des villages et des hameaux de l'entité sont desservis en gaz.

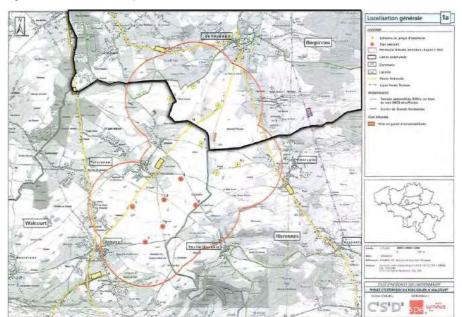




© http://www.igh.be/FR/Territoire-Communes/Pages/default.aspx

# 10.4.5 Energie éolienne

Actuellement, 6 éoliennes existent sur le territoire de la commune de Walcourt au sud-ouest de Gerpinnes (entre les villages de Tarcienne, Somzée et Thy-le-Bauduin). Un projet et une étude d'incidences ont été réalisés dans le cadre de l'extension du parc éolien de Walcourt. Ce projet vise à implanter 7 nouvelles éoliennes dont 3 sur cette commune, 2 sur la commune de Florennes et 2 sur la commune de Gerpinnes.



Implantation des éoliennes © http://ventderaison.com/frame.php, http://ventderaison.com/tarcienne/eie\_extension\_walcourt/eie.html, CSD - 2010

La distance minimale séparant les habitations les plus proches des éoliennes est de 520 m pour Tarcienne et Thy-le-Bauduin et de 620 m pour Somzée. Quant à l'extension, elle touche plusieurs villages des 3 communes précitées. Les distances minimales séparant les habitations les plus proches des éoliennes sont : 540 m à Ahérée, 620m à Hanzinne, 870 à Gerpinnes, 780 m à Hymiée et 1 km à Tarcienne.



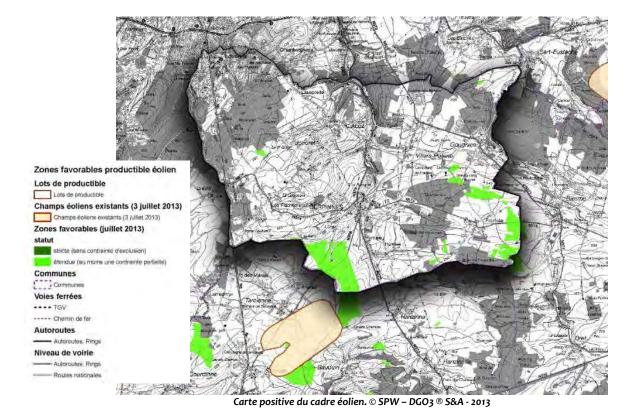
Le projet consiste en la construction et l'exploitation de 7 éoliennes supplémentaires aux 6 existantes depuis 2006. Les 6 machines existantes ont une hauteur de 138m (hauteur de mât de 85 m et 77 m de diamètre du rotor) et une puissance de 1,5 MW, soit au total 9MW. Les 7 autres, de physionomie fort semblable, auront une hauteur de maximum 150 mètres (hauteur de mât de 100 m et de 92 à 104 m de diamètre du rotor, soit 12 m de plus) et présenteront une puissance électrique comprise entre 2 et 3,3 MW selon le modèle choisi, soit une puissance totale de 23 à 32 MW. Le poste de raccordement du parc existant se situe à Thy le Château au départ de la cabine de tête et à proximité de l'éolienne 1 et, pour l'extension, à Gerpinnes soit à 2,7 km de là au pied de l'éolienne 11 où, une cabine de tête sera placée.

« En juillet 2013, le Gouvernement wallon a adopté définitivement une actualisation du « Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie ». Objectif de ce nouveau document : fixer des recommandations pour les projets éoliens de manière à assurer la qualité de vie des Wallons, tout en permettant à la Wallonie d'atteindre les objectifs énergétiques que s'est fixé le Gouvernement. Le développement de ce secteur porteur de relance économique et d'indépendance énergétique, doit assurer une production annuelle de 3.800 GWh à l'horizon 2020 (soit près de 15% de nos besoins en électricité).

Le Gouvernement wallon a également adopté une carte positive de référence traduisant ce cadre actualisé. Cette carte détermine, pour les 30 lots qu'elle délimite, le productible minimal permettant d'atteindre les objectifs énergétiques pour 2020. Ce productible est estimé en identifiant les zones les plus favorables pour le développement de l'éolien. » (DGO3, 2013)

Au niveau de Gerpinnes, la cartographie se présente comme suit :





La commune de Gerpinnes se caractérise par plusieurs zones favorables étendues. Ces zones comportent au moins une contrainte partielle.

#### 10.4.6 Antenne GSM

Il existe un projet d'implantation d'une antenne relais GSM de 25 m de haut le long de la chaussée de Philippeville. Cette implantation suscite de nombreuses réactions de plaintes de la part des riverains qui sont soutenus dans leur combat par le Collège Communal.

### 10.4.7 Biométhanisation

Il n'existe pas de projet de biométhanisation sur la commune.

### 10.4.8 Les déchets

C'est l'association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi (ICDI) qui assure la gestion des déchets à Gerpinnes. Le parc de recyclage (anciennement parc à conteneurs) de Gerpinnes se trouve à la rue Jean-Joseph Piret à Joncret.

#### 10.4.8.1 La collecte des déchets

Afin de respecter au mieux l'arrêté coût-vérité et le principe du pollueur-payeur, la commune de Gerpinnes a décidé d'adhérer au nouveau système de collecte proposé par l'<u>ICDI</u>. Depuis le 3 janvier 2012, l'enlèvement



de conteneurs à puce remplace l'ancienne collecte des sacs blancs et permet également aux habitants de bénéficier d'une nouvelle collecte sélective pour la fraction organique de leurs déchets ménagers. Chaque conteneur ménager est équipé d'une puce électronique, ce qui permet d'identifier le ménage. Cette puce électronique enregistre le nombre de levées et le poids des déchets déversés pour chaque conteneur. La facture déchet est donc établie en fonction des quantités de déchets produits par ménage. Chaque habitation dispose de deux conteneurs : organique et tout venant. A la demande des communes affiliées, l'ICDI a mis en place un service de collecte baptisé « taxi-déchet ». Ce service est réservé aux particuliers habitant le territoire d'une des communes membres de l'ICDI, soit âgés de plus de 65 ans, soit ne possédant pas de véhicule, soit vivant seuls et reconnus « personnes à mobilité réduite ». Les déchets susceptibles d'être transportés sont : les inertes, les déchets verts, le bois, les métaux et les grands encombrants. Actuellement, les déchets d'équipements électriques (frigos, machines à laver, etc.) ne sont pas concernés.

	Répartition annuelle des quantités par type de collecte pour GERPINNES											
Туре	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CNS	2.531,475	2.386,478	2.299,529	2.250,605	1	2.208,308	2.134,925	2.106,887	2.052,282	1.944,986	1.878,969	1.914,766
CS	150,644	186,260	237,050	273,810	1	572,675	647,270	702,850	765,390	796,270	815,260	880,720
BULLES	1,195	0,849		17,472	1	31,006	59,125	93,728	109,208	114,218	97,040	138,000
СОМ	459,190	392,960	338,660	332,590	1	357,240	344,750	319,100	420,350	586,630	738,850	319,000
Total	3.142,504	2.966,547	2.875,239	2.874,477	1	3.169,229	3.186,070	3.222,565	3.347,230	3.442,104	3.530,119	3.252,486

Répartition des quantités de déchets en tonnes sur une période de 11 ans © http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme\_dgrne - 2012

Le tableau ci-dessus reprend le tonnage des collectes non sélectives, des collectes sélectives, des bulles à verre et des compostables. On peut remarquer que le tonnage de la collecte sélective ainsi que celui des bulles à verre sont en nette augmentation depuis 2000, diminuant en parallèle le tonnage de la collecte non sélective.







# 11. SERVICES À LA POPULATION

# 11.1. Synthèse du diagnostic : Services à la population

#### $\Rightarrow$ Aide sociale

- Un indice de richesse de 117, supérieur par rapport à la Région Wallonne (94) et par rapport à
   l'arrondissement de Charleroi (84);
- Un revenu fiscal médian de 21.747 euros en 2008 (contre 18.870 en 1999);
- La majorité de la population a un revenu fiscal compris entre 10.001 et 20.000 euros;
- 16,1 % de la population gagne moins de 10.000 euros par an tandis que 15,7% gagne plus de 50.000 par an;
- De bons indicateurs en termes d'accès aux droits fondamentaux (54 ère sur 262 communes wallonnes);
- 60 personnes bénéficient d'un revenu d'intégration social dont 7 sont sous l'art. 60;
- Un plan de cohésion social actif s'articulant autour de 3 axes de travail (données en attente);
- Présence d'un CPAS offrant de nombreux services (données en attente);

#### ⇒ Services à la petite enfance

- Un taux de couverture d'accueil de 34,6% supérieur à la micro région pour une possibilité d'accueil en crèche de 87 places en 2010;
- Consultations préventives de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) une fois par semaine;
- Un service d'accueillantes conventionnées regroupant 25 accueillantes (150 enfants);
- 2 maisons d'enfants;
- Présence d'un Accueil Temps Libre (ATL) et du Centre Coordonné de l'Enfance (CCE);
- Une Commission Communale de l'Accueil;
- 3 garderies scolaires (Collège Saint-Augustin, IND et Notre-Dame de la Providence).

#### ⇒ Services aux aînés

- Plusieurs maisons de repos pour un total de 232 lits (2015);
- Projet de deux maisons de repos pour un total de 180 lits.

#### ⇒ Services aux personnes handicapées

Présence du service handicontact.

#### ⇒ Services d'aide à domicile

- Présence d'un service de nettoyage ou de repassage avec déduction fiscale ;

### ⇒ Services d'aide à la recherche d'un emploi

 Présence de l'Agence Locale pour l'Emploi au service de la population en matière d'emploi et de formation.

#### ⇒ Soins de santé



- Un hôpital sur le territoire communal (IMTR)
- 64 médecins généralistes et spécialistes sur le territoire communal ;
- Présence de la Fédération des Associations des Médecins Généralistes de Gerpinnes regroupant 17
   médecins (avec Tarcienne);
- Existence d'un service « Allô Santé »;
- La présence de l'Institut de Médecine, de Traumatologie et de Réadaptation (IMTR) à Loverval;
- Une maison de la Croix-Rouge qui couvre la commune de Gerpinnes ;
- 4 pharmacies sur le territoire communal.

# ⇒ Vie spirituelle

- 10 églises sur le territoire;
- Une maison de la Laïcité.



# 11.2. Analyse AFOM : Services à la Population

Atouts	Faiblesses
Un indice de richesse nettement supérieur à la	Perte de la possibilité d'accueil en crèche.
Région et l'arrondissement.	
■ Un revenu médian moyen relativement	
important.	
■ De bons indicateurs d'accès aux droits	
fondamentaux.	
Un plan de Cohésion Social actif et développé	
autour de 3 axes.	
<ul> <li>Un CPAS diversifié.</li> </ul>	
De nombreux services à la petite enfance.	
Une offre développée en termes de maisons de	
repos pour personnes âgées.	
Présence de service d'aide à domicile.	
Présence d'un service d'aide à l'emploi.	
■ Présence d'un service pour la personne	
handicapée.	
■ Présence d'un hôpital sur le territoire	
communal.	
Bon accès aux soins de santé	
Opportunités	Menaces
Le projet de création d'une résidence – services	■ Taux de couverture d'accueil de la petite
sur le territoire de 300 places.	enfance en diminution.



# 11.3. Aide sociale

L'aide sociale est composée principalement des services offerts à la population en particulier ceux relatifs aux personnes fragilisées économiquement ou socialement. Dans ce cadre, nous allons aborder différentes thématiques qui traitent de ces aspects ainsi que les organismes qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de la population.

# 11.3.1 Population concernée

Le portrait social de la population est difficile à établir car il dépend de nombreux facteurs tels que les revenus, la capacité financière, la structure familiale, etc. Certains de ces facteurs sont difficiles à appréhender.

Nous avons choisi certains indicateurs qui peuvent apporter des renseignements sur l'importance de la population qui est concernée.

# 11.3.2 Revenus de la population

#### 11.3.2.1 Indice de richesse

En 2008, l'indice de richesse<sup>45</sup> de la commune de Gerpinnes est de 117, ce qui est supérieur de 23 points par rapport à la Région Wallonne (94) et supérieur de 33 points par rapport à l'arrondissement de Charleroi (84). Dix ans auparavant, l'indice de richesse de Gerpinnes (119) était également supérieur à celui de la Région Wallonne (91) et de l'arrondissement de Charleroi (84).

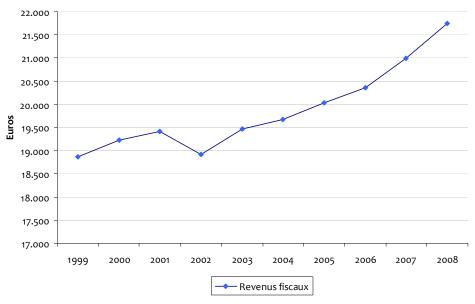
En 2008, Gerpinnes présentait l'indice de richesse le plus élevé de la micro région. En effet, hormis Ham-sur-Heure-Nalinnes avec son indice de 115, toutes les autres communes ont un indice de richesse largement inférieur: 87 à Aiseau-Presles, 78 à Charleroi, 79 à Châtelet pour l'arrondissement de Charleroi, 94 à Fosses-la-Ville et Mettet pour l'arrondissement de Namur et enfin, 91 à Florennes et 99 à Walcourt pour l'arrondissement de Philippeville.

En 2008, Gerpinnes enregistre l'indice de richesse le plus élevé de l'arrondissement de Charleroi. A l'inverse, la commune présentant l'indice de richesse le plus faible est Farciennes (70), inférieur de 14 points par rapport à l'arrondissement. Il existe une grande différence à ce niveau au sein des différentes communes de celui-ci. En 1998, c'est Montigny-le-Tilleul qui enregistrait l'indice de richesse le plus élevé avec 121 points et Farciennes le plus faible avec 68 points. Gerpinnes atteignait donc la 2<sup>ème</sup> position.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Indice de richesse : comparaison du revenu moyen par habitant de la commune, de l'arrondissement, de la province ou de la région, avec le revenu moyen national par habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100,00. Un indice de richesse de 104,65 signifie que le revenu moyen par habitant est 4,65 pour cent supérieur à celui du Royaume dans l'année examinée.



# 11.3.2.2 Revenus fiscaux



Revenu médian des habitants de Gerpinnes entre 1999 et 2008. © SPF Economie ® S&A - 2012

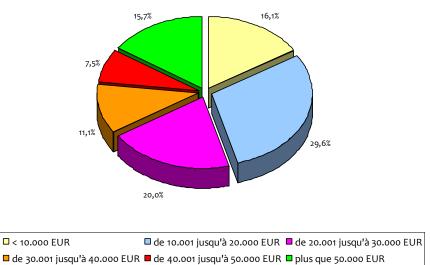
De 1999 à 2008, le revenu médian par habitant de Gerpinnes est en évolution constante, passant de 18.870 à 21.747, soit un gain de 2877 euros. En 2002, on constate une chute d'un peu moins de 500 euros, le revenu médian passant à 18.926 euros.

	Entités géographiques	< 10.000 EUR	de 10.001 jusqu'à 20.000 EUR	de 20.001 jusqu'à 30.000 EUR	de 30.001 jusqu'à 40.000 EUR	de 40.001 jusqu'à 50.000 EUR	plus que 50.000 EUR
Gerpinnes		16,1	29,6	20,0	11,1	7,5	15,7
CC	Aiseau-Presles	17,5	38,4	20,6	9,1	5,7	8,8
COMMUNES	Châtelet	18,8	43,2	19,2	8,7	4,6	5,5
70	Charleroi	19,0	44,3	19,0	8,2	4,1	5,3
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	15,3	28,4	20,7	11,4	7,4	16,8
ATTENANTE	Fosses-la-Ville	18,1	32,9	19,9	10,4	6,6	12,1
EN	Mettet	16,7	33,5	21,1	10,6	6,4	11,6
Ź	Florennes	17,0	35,0	21,9	10,9	5,7	9,6
ES	Walcourt	15,7	32,5	20,9	11,2	7,1	12,6
Arro	ondissement de Charleroi	18,2	41,2	19,7	8,9	4,9	7,2
Arro	ondissement de Thuin	17,5	38,3	19,9	9,4	5,6	9,2
Arrondissement de Namur		18,3	32,1	20,3	10,5	6,5	12,3
Arrondissement de Philippeville		17,6	36,8	21,0	10,1	5,7	8,8
Rég	ion Wallonne	18,3	35,0	20,2	10,1	6,0	10,4
Belgique		17,3	32,3	21,5	10,7	6,5	11,7

Revenus fiscaux - exercices 2009, revenus 2008. © SPF Economie ® S&A - 2012

Les revenus se distribuent de la manière suivante :





Population et revenu par habitant dans la commune de Gerpinnes. © SPF Economie ® S&A - 2012

A Gerpinnes la majorité de la population a des revenus fiscaux annuels situés entre 10.001 et 20.000 euros tout comme ses communes voisines. Plus de 16% de la population gagne moins de 10.000 euros par an tandis que près de 15,7 % gagne plus de 50.000 euros par an soit le 2<sup>ème</sup> taux plus élevé après Ham-sur-Heure-Nalinnes.

#### 11.3.2.3 Revenus d'Intégration Sociale

En 2012<sup>46</sup>, 60 personnes ont bénéficié d'un revenu d'intégration sociale dont 7 étaient sous l'article 60 (11,6%).

Gerpinnes	2012
Nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS)	60
Nombre d'articles 60 § 7	7
Part des articles 60 § 7 par rapport au nombre de RIS	11,6 %

Moyenne annuelle par mois du nombre de RIS de 2010 à 2012. © Données communales ® S&A - 2012

Au cours des neuf premiers mois de 2015, 37 personnes ont été exclues du chômage. Soit 0,3 % de la population communale (12.352 habitants).

En octobre 2015, 89 personnes bénéficiaient du revenu d'intégration sociale, soit 35 bénéficiaires de plus qu'en décembre 2014 (54 bénéficiaires).

<sup>46</sup> Le nombre total de bénéficiaires du RIS au 1<sup>er</sup> septembre 2016 était de 106 personnes



Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017

#### 11.3.2.4 Mesures de réinsertion dans le circuit du travail

L'avantage de la mise au travail permet au bénéficiaire de réintégrer non seulement le circuit de la sécurité sociale mais aussi celui du travail. Le CPAS quant à lui obtient, sous certaines conditions, des avantages de la part de l'Etat fédéral (exonération complète des cotisations patronales de sécurité sociale, subvention fédérale pour une mise au travail au sein du CPAS dans le cadre de l'article 60 § 7) et de la Région Wallonne (subvention régionale pour une mise au travail dans le cadre de l'article 60 § 7).

	Gerpinnes	Aiseau- Presles	Châtelet	Charleroi	Ham-sur- Heure-Nalinnes	Walcourt	Florennes	Mettet	Fosses- la-Ville
Nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS)	50	122	774	5458	38	136	124	81	89
Evolution par rapport à 2000 (%)	2	33,3	54,5	69,8	-25,5	78,9	-4,6	84,1	-7,3

Revenu d'intégration sociale et évolution à Gerpinnes et dans les communes voisines © SPP Intégration sociale - 2011 ® S&A - 2012

On constate que Gerpinnes a connu une très faible évolution du nombre de bénéficiaires du RIS par rapport à certaines de ses voisines.

#### 11.3.3 Accès aux droits fondamentaux

La Région Wallonne (Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale) s'est dotée d'indicateurs qui rendent compte, pour chaque commune wallonne, de l'accès de la population aux 6 droits fondamentaux et à un facteur de risques par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire. Il sert donc à évaluer la situation de départ de la commune au regard de ces droits. C'est cet indicateur qui permet aussi d'objectiver l'octroi des subsides en renforçant le soutien aux communes qui en ont le plus besoin.

Pour bénéficier de ces subsides, un diagnostic de cohésion sociale a été effectué par la commune, avec les associations, services et institutions concernés, afin de faire apparaître les atouts, les faiblesses et les besoins locaux. Il comprend les principales initiatives publiques ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal, les attentes de la population et les manques à satisfaire en termes de populations, de quartiers, d'infrastructures ou encore de services pour renforcer son niveau de cohésion sociale. Un Plan de Cohésion Sociale a été mis en place pour la période 2009-2013, il sera développé davantage dans le point suivant.

Ainsi, au regard des indicateurs ci-dessous, la commune de Gerpinnes se positionne en 54<sup>ème</sup> place sur les 262 communes wallonnes.



Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)	Indica synthé fin	tique	Droit i reve digr	nu	Droit à protect de la sa et à l'a sociale médic	tion anté aide e et	loge décent environ	t à un ment et à un nement in	Droit trav		Droit forma		l'épano	roit à ouissement el et social	Facte de ris	
	Score de la commune	Classement de la commune	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement	Indice	Classement	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement
Gerpinnes	-4,633	54	0,212	20	0,421	14 3	0,090	31	0,362	148	0,317	28	0,402	108	0,23 0	68
Max.	15,94		0,81		0,78		0,56		1,00		1,00		0,88		0,82	
Min.	-13,70		0,09		0,00		0,02		0,02		0,00		0,10		0,07	
Moyenne Région Wallonne	0,00		0,389		0,418		0,196		0,389		0,548		0,436		0,30	

<sup>1 =</sup> la commune présentant 'indice le moins défavorable

Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux pour la commune de Gerpinnes. © Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale ® S&A - 2012

# 11.3.4 Plan de Cohésion Sociale (PCS)

« Le Plan de Cohésion Sociale s'inscrit dans un effort général déployé par la Région Wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire » (SPW, 2009). Il doit répondre à 2 objectifs, le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité, en développant des actions qui s'articulent autour de 3 axes de travail :

Axe 1: insertion socio-professionnelle;

Axe 2: accès à un logement décent;

Axe 3: l'accès à la santé et le traitement des assuétudes;

Axe 4 : retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Différentes actions sont développées selon chacun de ces axes.

# 11.3.4.1 Axe 1: Insertion socioprofessionnelle

- Aide à la recherche d'emploi
- Alphabétisation;



<sup>262 =</sup> la commune présentant l'indice le plus défavorable

- Economie sociale;
- Formation pré-qualifiante;
- Garde des enfants;
- Mobilité;
- Préformation;
- Réinsertion professionnelle;
- Coordination réseaux (partenaires);
- Information / Communication (public).

# 11.3.4.2 Axe 2 : Accès à un logement décent

- Accompagnement social;
- Aide financière ;
- Aide matérielle;
- Logement alternatif;
- Logement d'urgence;
- Logement familles nombreuses;
- Qualité-logement;
- Coordination réseaux (partenaires);
- Information / Communication (public);

# 11.3.4.3 Axe 3 : L'accès à la santé et le traitement des assuétudes

- Aide à domicile ;
- Assuétudes;
- Prostitution;
- Santé mentale;
- Santé précarité;
- Urgence sociale;
- Violence intra familiale;
- Mobilité;
- Coordination réseaux (partenaires);
- Information / Communication (public);

# 11.3.4.4 Axe 4 : Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

- Animations;
- Médiation;
- Travail de rue;



- Mobilité;

Coordination réseaux (partenaires);

- Information / Communication (public).

11.3.5 Le Centre Public d'Actions Sociales

Existant depuis 1976, les Centres Publics d'Actions Sociales préconisent que « toute personne a droit à l'aide

sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est

créé des CPAS qui, dans les conditions déterminées par la présente loi qui ont pour mission d'assurer cette

aide ». Un CPAS a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Le CPAS

assure une aide palliative ou curative mais également préventive, cette aide pouvant être matérielle,

sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Le CPAS aide par l'intermédiaire de diverses actions. En effet :

- Il attribue le Revenu d'Intégration Sociale. le R.I.S

personne isolée: 785 € par mois;

• cohabitant: 525 € par mois;

• chef de ménage: 1047 € par mois.

Il intervient dans le paiement des factures de chauffage;

- Il intervient dans le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques ;

Il aide au paiement du loyer et des cautions locatives;

- Il accorde des avances sur le paiement des allocations familiales, des pensions, des indemnités de

mutuelle, des allocations d'handicapés, des allocations de chômage;

- Il gère les comptes et les dettes des citoyens en difficulté financière ;

- Il fournit une aide alimentaire;

Il permet aux personnes de se réinsérer socialement et professionnellement (Données communales,

2013).

Celui-ci fournit également divers services au citoyen :

- Il met des logements en location. (logements d'urgence, de transit, d'insertion, logements

conventionnés);

- Il participe à l'attribution des logements sociaux ;

- Il sert des repas à domicile;

SA SILVEY 5 OPENDENCE I

- Il offre un service de dépannage: tonte, taille de haies, plomberie, électricité, chauffage;
- Il loue du matériel sanitaire: lits médicalisés, tribunes, béquilles, fauteuils roulants;
- Il met à disposition un taxi social et un véhicule PMR;
- Il dispose d'un service de repassage du linge;
- Il organise un réseau de 24 accueillantes conventionnées ONE complété par un service de psychomotricité (Données communales, 2013).

#### Le Cpas fournit également

- L'adresse de référence: qui permet à des personnes dont les ressources sont insuffisantes pour se loger individuellement, et qui ont été radiées du registre de la population, de se domicilier "fictivement" à l'adresse du CPAS d'obtenir ou de garder des droits sociaux. (Allocations de chômage par exemple).
- Deux lieux de résidence pour demandeurs d'asile, les ILA.

En 2012, le CPAS comprenant 23 agents et avait fourni 60 RIS soit à 14 chefs de famille, 21 isolés et 25 cohabitants. Parmi ceux-ci 7 ont bénéficié de l'art. 60.

Le CPAS présente une structure qui lui est propre et bases ses action au vue du budget qui lui est alloué.

→ Cf. Annexe 8 : Répartition fonctionnelle du CPAS

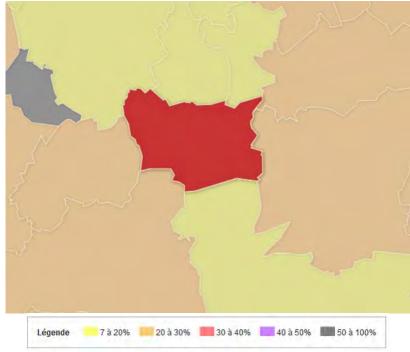
→ Cf. Annexe 9: Budget du CPAS en 2012

#### 11.4. Services à la petite enfance

La carte ci-dessous permet une rapide comparaison de la commune de Gerpinnes par rapport à ces voisines en termes de taux de couverture d'accueil de la petite enfance en 2010. Les places d'accueil rassemblent les places disponibles dans les crèches de la commune, subventionnées ou non par l'ONE. Le taux de couverture compare le nombre de places disponibles dans la commune par rapport au nombre total d'enfants de cette commune âgés de 0 à 2,5 ans.

En 2010 et selon les données de l'IWEPS, la capacité d'accueil de la petite enfance s'élevait à 87. Ce chiffre correspond à 34,6% de la population totale des enfants de 0 à 2 ans ½ (29,8% de places subventionnées et 4,8% de places non subventionnées). Par rapport à l'arrondissement de Charleroi qui accueille 21,6% de la population des 0 - 2 ans ½, l'offre est plus élevée à Gerpinnes.





Taux de couverture d'accueil de la petite enfance à Gerpinnes en 2010 © ONE

# 11.4.1 ONE

Des consultations préventives de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour des enfants de o à 6 ans ont lieu deux fois par semaine le lundi de 14h00 à 16h00 et le mercredi de 09h30 à 11h30 à Gerpinnes, au numéro 10 de la place des Combattants. Gratuites, elles ont pour objectif de promouvoir la santé des enfants de 0 à 6 ans et de suivre le développement de ces enfants (vaccination, dépistage de troubles, observations, etc.). Pour des consultations prénatales (accompagnement médico-social de la femme enceinte) de l'ONE, il faut se diriger vers Charleroi.

# 11.4.2 Services d'accueillantes conventionnées : Les Coccinelles

Il s'agit d'accueillantes autonomes encadrées par le CPAS, agréées et subventionnées par l'ONE sur l'entité de Gerpinnes. Elles accueillent des enfants de o à 3 ans à leur domicile. Un service est présent sur l'entité, les Coccinelles, rassemblant environ 25 accueillantes pour un total de 150 enfants. Chaque accueillante possède une agréation pour 3-4 enfants temps plein. L'habitation de chacune d'entre elles doit permettre un accueil de qualité dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène, d'espace favorisant l'épanouissement de chacun des enfants.

# 11.4.3 Les Maisons d'enfants

#### 11.4.3.1 Le Jardin des Boutchoux

Située au n°1b, rue Trieu Charnoy à Acoz, cette maison d'enfant accueille les enfants âgés de 2 à 36 mois.



#### 11.4.3.2 Les Gamins d'Aujète

Cette maison d'enfant située au n°36 de la rue Thiébaut à Gerpinnes peut accueillir jusqu'à 18 enfants temps plein âgés de o à 36 mois.

# 11.4.4 Les garderies scolaires

#### 11.4.4.1 Collège Saint-Augustin

Il existe un accueil extrascolaire au sein de cet établissement. Celui-ci concerne une garderie d'enfant de 2,5 ans à 12 ans et une étude surveillée pour les enfants de 6 à 12 ans.

Les heures d'ouvertures sont fixées le matin de 07h00 à 08h10 et de 15h30 à 18h le lundi, mardi et jeudi, 11h30 à 18h00 le mercredi et de 14h30 à 18h00 le vendredi.

#### 11.4.4.2 IND Loverval

Un accueil extrascolaire existe au sein de l'établissement. Celui-ci concerne une garderie d'enfant de 2,5 ans à 12 ans et une étude surveillée pour les enfants de 6 à 12 ans.

#### 11.4.4.3 Notre-Dame de la Providence

Un accueil extrascolaire existe au sein de l'établissement. Celui-ci concerne une garderie d'enfant de 2,5 ans à 12 ans et une étude surveillée pour les enfants de 6 à 12 ans.

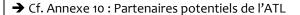
Cet accueil est ouvert du lundi au vendredi de o6h30 à o8h00 et de 15h30 à 18h00 et le mercredi de o6h30 à o8h00 et de 12h20 à 13h30.

# 11.4.5 L'Accueil Temps Libre

Il s'agit d'un service communal de coordination, de communication, de promotion de la qualité de l'accueil ainsi que de l'impulsion de projets et de synergies entre acteurs afin d'accueillir et d'occuper les 2,5 à 12 en dehors du temps scolaire.

Les principaux rôles de la coordinatrice consistent à :

- aider les parents à trouver une activité extrascolaire / un stage correspondant aux attentes et besoins des enfants ;
- informer sur l'offre existant sur le territoire communal mais aussi sur les interventions financières pour les stages et les inscriptions à des activités, les possibilités de gardes pour enfants malades, etc.





La commune bénéficie, depuis avril 2013, d'une Commission Communale de l'Accueil renouvelée avec de nouveaux membres motivés et décidés à faire bouger le secteur. Cette commission joue un rôle majeur dans l'amélioration du service d'accueil scolaire en se réunissant 2 fois par an.

# 11.4.6 Le Centre Coordonné de l'Enfance

Le Centre Coordonné de l'Enfance propose un accueil extrascolaire au sein des écoles des villages et Hameaux de Lausprelle, Hymiée, Gougnies, Flaches et Bertransart. Le mercredi, l'accueil extrascolaire se fait au niveau du centre permanent du Centre Coordonné de l'Enfance « Les Marcheurs » situé au numéro 76 de la rue de la Chapelle à Joncret et ce, de 12h00 à 18h30. Seules les écoles de Bertransart et Lausprelle gardent les enfants l'après-midi dans leur implantation et y organisent des ateliers créatifs ainsi qu'une aide aux devoirs. Un minibus communal effectue un ramassage scolaire des enfants dans les différentes structures de l'enseignement fondamental de l'entité. Le Centre Coordonné de l'Enfance accueille les enfants au sein des sections délocalisées « Lausprelle », « Gougnies », « Bertransart » le matin de 06h30 à 08h30, le midi de 12h00 à 13h30 et à partir de 15h30 jusque 18h30. Pendant les vacances scolaires, différents stages sont organisés autour de différentes activités à raison de 4 euros : activités d'expression manuelle, artistique, scientifique, sportive, orale, théâtrale, etc.

# 11.5. Services aux aînés

Plusieurs maisons de repos et de soins sont implantées à Gerpinnes. En 2015, la capacité d'accueil des personnes âgées s'élève à 232 lits. Notons la construction d'un centre de vie pour seniors au Bultia (Les Jardins du Bultia), d'une superficie d'environ 30.000 m². Ce projet, de grande envergure, prévoit dans un permier temps l'ouverture de deux maisons de repos :

- Une première maison de repos de 120 lits (échéance septembre 2014);
- Une deuxième maison de repos de 60 lits avec un complexe de bien-être et de revalidation ainsi que plusieurs cabinets médiaux. Dans un second temps, le projet prévoit la construction de plusieurs appartements en résidence service. A terme, cet équipement pour personnes âgées sera le plus grand de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

#### 11.5.1 La Coudraie

Située au numéro 11 de l'Allée des Noisetiers à Gerpinnes, ce home de 35 places dispose de chambres individuelles ou doubles ayant chacune une sortie extérieure sur le parc. Il accueille les personnes valides, semi-valides et invalides ainsi que les personnes souffrant d'alzheimer, parkinson ou ayant besoin de soins palliatifs. Les petits animaux sont admis. En octobre 2012, aucune place n'était disponible.



# 11.5.2 L'Hostellerie du Grand Age

Située au numéro 207 de la rue Moncheret à Gerpinnes, cette maison de repos d'une capacité de 14 lits accueille des résidents valides, semi-valides ou ayant besoin de soins palliatifs. Les chambres sont simples ou doubles et les animaux domestiques sont admis. En octobre 2012, seule 1 place restait vacante.

#### 11.5.3 Home de Joncret

Située au numéro 90 de la rue Jean Joseph Piret à Joncret, cette maison de repos d'une capacité de 37 lits accueille des résidents valides, semi-valides et invalides ainsi que les personnes désorientées ou souffrant d'alzheimer ou parkinson. Les chambres sont simples ou doubles et les animaux domestiques sont admis. En octobre 2012, seule une place restait vacante. Il s'agit également d'une résidence de services <sup>47</sup> d'une capacité de 5 places avec une place vacante en octobre 2012.

#### 11.5.4 Les Amarantes I et II

Situées sur la route de Philippeville à Loverval aux numéros 126 et 128, ces deux résidences d'une capacité de 76 chambres individuelles et de 10 chambres doubles s'adresse aux personnes autonomes, semi-valides et dépendantes ainsi qu'aux personnes souffrant d'alzheimer ou de parkinson. Aucune place n'était disponible en date du mois d'octobre 2012.

#### 11.5.5 Projets de résidence-vie

Un complexe « sénior Bultia » d'une capacité totale de 300 places devrait voir le jour en 2014. Deux maisons de repos de 120 et 60 lits, une résidence service comptant 43 appartements pour aînés, un centre de bienêtre et de revalidation avec piscine, des cabinets médicaux, un salon de coiffure, de pédicure, etc devraient y être installé.

# 11.6. Services aux personnes handicapées

#### 11.6.1 Handicontact

Dans une politique d'information, la commune de Gerpinnes a décidé de se munir du service « Handicontact ». Ce projet, appelé aussi référent de proximité, vise à informer et à orienter les personnes handicapées ainsi que leurs proches en leur permettant de s'adresser à un service public encore plus proche que ne peuvent l'être les Bureaux régionaux de l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH). A Gerpinnes, la personne « handicontact » de référence est Madame Isabelle LABILLOY. Dans un souci d'information et d'aide aux personnes handicapées, elle va suivre les formations dispensées par l'AWIPH. Notons que 157 communes possèdent leur référent de proximité mais ils agissent

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Une résidence services constitue un ensemble fonctionnel et comprenant des logements particuliers destinés aux personnes âgées de 60 ans au moins leur permettant de mener une vie indépendante et disposant obligatoirement de services auxquels elles peuvent faire librement appel.



parmi un réseau. En effet, l'administration centrale se trouve à Charleroi et 7 bureaux régionaux sont disséminés sur le territoire wallon (Mons, Charleroi, Ottignies, Namur, Dinant, Libramont et Liège).

# 11.7. Services d'aides à domicile

#### 11.7.1 Picobel'Eau

Il s'agit d'une entreprise de titres services située à Gerpinnes et à Laneffe pour les personnes souhaitant un service de nettoyage ou de repassage à domicile. Un titre service coûte 7,50 euros mais avec la déduction fiscale il ne reviendra qu'à 5,25 euros (chiffres 2012).

# 11.8. Services d'aides à la recherche d'un emploi

# 11.8.1 Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Une ALE est une association sans but lucratif instaurée par la commune au service de la population en matière d'emploi et de formation. Diverses activités non rencontrées par le circuit du travail régulier peuvent être effectuées dans le cadre de l'ALE. De nombreuses personnes peuvent avoir recours aux services de l'ALE comme des privées, les communes et CPAS, des asbl et autres associations, des écoles, etc. Les activités proposées sont l'aide administrative, l'accompagnement de personnes, la garderie d'enfants, du travail d'horticulture ou d'agriculture, des petits travaux de réparation, le nettoyage occasionnel des communs d'immeubles ou d'asbl.

Les bénéficiaires pour travailler en ALE sont les chômeurs complets indemnisés depuis 2 ans et les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou d'une autre aide au CPAS et qui sont inscrits comme demandeurs d'emplois inoccupés. Des services sont offerts à tous demandeurs d'emplois comme la mise à disposition d'ordinateurs pour visionner les sites d'emplois, la consultation d'offres d'emplois du Forem, l'aide à l'élaboration d'un CV, la délivrance de documents administratifs de l'ONEM, l'aide à la recherche de formations professionnelles et l'organisation et le financement de formations professionnelles.

# 11.9. Soins de santé

La commune de Gerpinnes est bien pourvue en acteurs de soins de santé de base. En effet, selon l'ordre des médecins 64 médecins généralistes et spécialistes sont recensés pour l'ensemble de la commune.

La Fédération des Association des Médecins Généralistes de Charleroi (FAGC) regroupe des médecins assurant un service de garde à tour de rôle. Elle est répartie en différents secteurs: l'Association des Médecins Généralistes de Gerpinnes comptent 17 médecins et regroupent les villages de Gerpinnes, Acoz, Fromiée, Gougnies, Hymiée, Joncret, Tarcienne et Villers-Poterie. La FAGC est présente et s'implique dans toutes les actions locales ou régionales qui touchent de près ou de loin au domaine de la santé. Son rôle



principal est d'y valoriser la fonction du généraliste et de veiller aux intérêts du patient. Un service « Allô Santé » a été créé par la FAGC et assure une permanence 24 heures sur 24 au niveau :

- secrétariat médico-social;
- relais téléphonique les nuits et le week-end entre le patient et les médecins de garde de chaque entité;
- garde et sécurité pour les médecins, pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes et dentistes;
- surveillance et accompagnement des médecins de garde dans un but de sécurité ;
- télé vigilance 24 heures sur 24.

Présence d'un hôpital sur le territoire communale à savoir, l'Institut de Médecine, de Traumatologie et de Réadaptation (IMTR) de Loverval, situé au numéro 1 de la rue de Villers. Pour d'autres structures, Charleroi offre un large panel en termes d'infrastructures hospitalières.

Dans le cadre de regroupement de plusieurs hôpitaux de Charleroi, on signale toutefois que l'IMTR sera transféré à Châtelet. Dès lors, le site sera prochainement désaffecté.

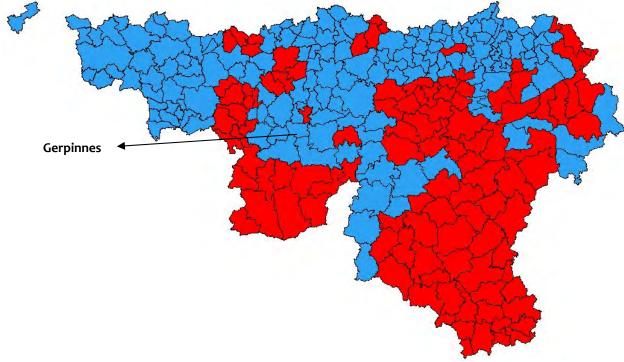
La Maison Croix-Rouge du Pays des Marches est située à Pont-de-Loup et couvre les communes d'Aiseau-Presles, Ham-sur-Heure-Nalinnes et Gerpinnes.

Gerpinnes possède également 4 pharmacies sur son territoire : 1 à Gougnies, 1 à Acoz et 2 à Gerpinnes.

D'après l'INAMI, la commune de Gerpinnes ne se trouve pas dans une zone dite « à faible densité médicale » c'est-à-dire répondant à un des deux critères suivants :

- zone de médecine générale avec moins de 90 médecins généralistes pour 100.000 habitants ;
- zone de médecine générale avec moins de 125 habitants / km² et moins de 120 médecins généralistes pour 100.000 habitants.





Localisation des « zones de faible densité médicale » en rouge sur la carte définies par l'INAMI – Validité du 1er juin 2011 au 31 mai 2012 © INAMI ® S&A – 2011

De plus, la province du Hainaut par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Santé, met à disposition les chiffres relatifs à la santé pour la commune de Gerpinnes.

# 11.10. Vie spirituelle

Il existe 10 églises sur l'entité de Gerpinnes (cf. chapitre Milieu humain):

- L'église Saint-Adèle de Fromiée;
- L'église Saint-Etienne d'Hymiée;
- L'église Saint-Ghislain des Flaches;
- L'église Saint-Hubert de Loverval;
- L'église Saint-Léon de Lausprelle;
- L'église Saint-Martin d'Acoz;
- L'église Saint-Michel de Gerpinnes ;
- L'église Saint-Nicolas de Joncret;
- L'église Saint-Radegonde de Villers-Poterie ;
- L'église Saint-Rémy de Gougnies.

Le territoire bénéficie également d'une maison de la Laïcité à Loverval.



# 12. EQUIPEMENTS & SERVICES DE LOISIRS

# 12.1. Synthèse du diagnostic : Equipements & Services de Loisirs

# ⇒ Les festivités

- 8 grands feux dans la plupart des villages de la commune ;
- 9 grandes marches folkloriques;
- Les reliques de Sainte Rolende (morte à Villers-Poterie) dans la châsse dans l'église Saint-Michel de Gerpinnes;
- La marche Sainte-Rolende reconnue par l'UNESCO;
- 10 fêtes de village annuelles ;
- 1 marché hebdomadaire et 4 marchés et brocantes annuels.

#### ⇒ Les salles communales & maisons de village

- 6 salles communales réparties sur toute la commune ;
- 5 maisons de village.

#### ⇒ Milieu associatif

- 89 associations;
- 9 comités des fêtes ;
- 3 mouvements de jeunesse (unité scoute);
- 1 conseil consultatif des seniors;
- 7 associations dédiées aux aînés;

#### ⇒ Culture, Art et formation artistique

- Une Commission Culture;
- 1 Centre Culturel agrée par la CFWB;
- 4 cercles ou troupes de théâtre;
- 11 chorales et fanfares ;
- 1 possibilité de formation de bricolage en néerlandais;
- 17 autres clubs et associations diverses ;
- Pas de local de jeunesse;
- Une bibliothèque communale;
- Un café littéraire ;
- Une ludothèque.



# **⇒** Sport

- 20 infrastructures sportives (plus ou moins adaptées et équipées);
- 42 clubs et associations sportifs;
- 7 balades historiques balisées et 1 balade sonore sur Gerpinnes (dans le pas des marches folkloriques), 1 marche gourmande et un sentier pédagogique;
- 4 événements sportifs.

# 12.2. Analyse AFOM: Equipements & Services de Loisirs

Faiblesses
• /
Menaces
• /



# 12.3. Festivités

# 12.3.1 Les grands feux

Les grands feux sont des fêtes traditionnelles se déroulant dans la plupart des villages de l'entité. Ils rassemblent un grand nombre de personnes et diverses activités traditionnelles y sont organisées comme des bals, des bossages, des jeux, des cortèges carnavalesques, de grands bûchés, etc.



© http://chatelet.blogs.sudinfo.be/archive/2012/02/17/le-grand-feu-avec-les-gilles-de-gerpines.html

Ces événements ont lieu chaque année :

- A Acoz, le premier samedi suivant le mardi gras;
- A Gerpinnes, le premier dimanche suivant le mardi gras ;
- A Gougnies, le deuxième samedi suivant le mardi gras ;
- A Hymiée, le deuxième dimanche suivant le mardi gras ;
- A Joncret, le troisième samedi suivant le mardi gras ;
- Aux Flaches et à Fromiée, le quatrième samedi suivant le mardi gras ;
- A Villers-Poterie, le cinquième samedi suivant le mardi gras.

#### 12.3.2 Les marches

#### 12.3.2.1 La marche Sainte-Rolende à Gerpinnes et villages environnants (le week-end de Pentecôte)

A Gerpinnes, le berceau des marches, le lundi de Pentecôte, plus de 3000 personnes honorent Sainte Rolende, cette princesse lombarde, fille du Roi Didier, qui, sur le chemin de l'exil et de la foi, mourut d'épuisement vers 774-776 à la ferme de Villé (Villers-Poterie), une dépendance du domaine carolingien de Gerpinnes. Dès sa mort, un premier miracle fut constaté: un aveugle recouvra la vue. Le corps virginal de Sainte-Rolende fut ensuite déposé en l'église du centre et fut inhumé dans le cimetière de la première église Saint-Michel de la paroisse. Son tombeau devint célèbre suite aux nombreux miracles éclatants. Les fidèles la proclamèrent « Sainte », selon la coutume du temps. En 1103, ce culte digne de foi fut authentifié par



Otbert, le Prince-évêque de Liège. Il déposa ses reliques dans une châsse romane et ainsi il éleva le corps de la bienheureuse de la terre sur les autels.

Depuis ce jour, une procession se développa dans un périmètre déterminé de l'église, semblable au « pomédium » romain, puis aux limites approximatives de la paroisse. Il se modifia à de nombreuses reprises selon les divers regroupements des doyennés du passé. Ensuite, le culte s'amplifia et le tour emprunta son tracé actuel de +/- 30 km à la fin du XVIe s.

Suite à un violent incendie, la première châsse fut détruite et en 1599, Monseigneur Blasaeus, Evêque de Namur, procéda à la translation des reliques dans la châsse actuelle, un chef-d'œuvre remarquable de l'orfèvre namurois Henri Libert; celle-ci est exposée en l'église de Gerpinnes.

De nos jours, le lundi de Pentecôte, la procession démarre pour un périple passant par Hymiée, Hanzinne, Tarcienne, Bertransart, Les Flaches, Joncret, Acoz, Villers-Poterie, Gougnies et Fromiée. Une foule impressionnante assiste aussi ce jour-là à un spectacle édifiant haut en couleur : tambours et fifres, fanfares et harmonies, poudre et fusils, foi et liesse, tradition et rigueur. Depuis le 5 décembre 2012, le pèlerinage et la marche Sainte-Rolende sont reconnus « Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité » par l'UNESCO.





La marche Sainte-Rolende à Gerpinnes et villages environnants © http://1313.sos4um.net/t140-world-music

#### 12.3.2.2 La marche de la Sainte-Adèle à Fromiée (le premier week-end d'août)

L'église du plus petit hameau de Gerpinnes, à savoir Fromiée, est consacrée à Sainte-Adèle, sainte vénérée notamment par celles et ceux qui souffrent des yeux. Selon les anciens, on aurait déjà marché pour Sainte-Adèle précédemment mais ce n'est qu'en 1995 que cette jeune marche vit réellement le jour. En effet, à l'occasion du premier centenaire de la paroisse locale, les membres du comité de la marche Sainte-Rolende de Fromiée eurent la bonne idée de marquer cet anniversaire par une procession à la fois religieuse et militaire. Sainte-Adèle, escortée par de nombreux pèlerins et marcheurs, parcourut toutes les rues de son fief au rythme des fifres et des tambours; chaque dévotion devant chapelles ou reposoirs étant ponctuée par une décharge tonitruante: une réussite totale!





La marche Sainte-Adèle à Fromiée © http://marcheurfromiee.skyrock.com/43.html, http://www.lavenir.net

#### 12.3.2.3 La marche Saint-Martin à Villers-Poterie (le week-end précédant le 15 août)

La marche Saint-Martin est née en 1988. Elle porte le nom de l'ancienne église de Villers-Poterie. La sortie de la marche Saint-Martin a lieu le week-end précédant le 15 août. Elle a fêté son 15 ème anniversaire en 2003, année marquée également par la bénédiction de son nouveau drapeau escorté pour l'occasion par plusieurs délégations invitées. Les soldats revêtus du costume du second empire sont répartis en divers pelotons comprenant des sapeurs, des zouaves et des artilleurs. Un peloton de grenadiers à cheval ouvre la marche.



La marche Saint-Martin à Villers-Poterie © http://www.lavenir.net/article

#### 12.3.2.4 La marche Saint-Roch et Saint-Frégo à Acoz (le week-end suivant le 15 août)

L'origine de la marche Saint-Roch et Saint-Frégo remonte au siècle dernier. Vers 1850-1855, une épidémie de choléra répandit la terreur dans la région et la famille Scieur, très éprouvée, avait érigé une petite chapelle dédiée à Saint-Roch, patron des pestiférés. Quelques années plus tard, l'on décida de rendre hommage à Saint-Roch et l'on lui associa Saint-Frégo qui lui, jouissait d'une grande vénération, étant le protecteur des petits enfants contre la maladie du "carreau ». Aujourd'hui, l'on peut découvrir dans le fond de l'église paroissiale Saint-Martin à Acoz centre, la statue du Saint ornée de petits souliers déposés là par des parents reconnaissants.

La marche était donc née et une tradition allait s'instaurer. Chaque année, le rendez-vous est donné à tous ceux qui veulent perpétuer cette procession. La marche Saint-Roch et Saint-Frégo d'Acoz



a été reconnue récemment comme « marche authentique » par le Ministère de la Communauté française et cette distinction a été attribuée à 14 manifestations dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (les marches folkloriques centenaires).





La marche Saint-Roch et Saint-Frégo à Acoz © http://www.lanouvellegazette.be, http://fr.wikipedia.org/wiki/Acoz

#### 12.3.2.5 La marche Saint-Roch et Saint-Frégo à Lausprelle (le week-end suivant le 15 août)

Chaque dimanche suivant le 15 août, la compagnie de Lausprelle de la marche Saint-Roch et Saint-Frégo s'ébranle sur la place du village et fait entendre ses deux premières décharges. Après les hommages au monument, la remise des médailles aux "anciens", la compagnie se rend au centre d'Acoz. La procession débute alors de l'église et les deux compagnies l'escortent dans les rues du village. Le lundi matin, une messe militaire est célébrée en l'église Saint-Léon de Lausprelle. La journée se passe dans les rues du hameau et les membres du Corps d'Office reçoivent les marcheurs.





La marche Saint-Roch et Saint-Frégo à Lausprelle © http://tofvdr.skynetblogs.be

#### 12.3.2.6 La marche Saint-Ghislain aux Flaches (le dernier week-end d'août)

Comme dans de nombreux villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les habitants des Flaches vouent un culte à un saint patron. Depuis plusieurs siècles, la population locale honore Saint-Ghislain. Terre de croyance et de folklore, le hameau est animé par deux processions au cours de l'année : la Sainte-Rolende (le week-end de Pentecôte) et la Saint-Ghislain (le dernier week-end d'août). En 2004, quelques voltigeurs des Flaches se réunissent pour mettre en œuvre un ambitieux projet : relancer la marche Saint-



Ghislain. Depuis 2004 et après 28 années d'absence, les habitants des Flaches, anciens et nouveaux, sont heureux de revoir des marcheurs défiler dans le hameau.



La marche Saint-Ghislain aux Flaches © http://www.marchesaintghislaindesflaches.be/pages/la-procession.html

# 12.3.2.7 La marche Saint-Hubert à Loverval (le premier week-end de septembre)

Vers la fin des années soixante, quelques lovervalois férus de folklore eurent l'intention de créer une marche à Loverval. Comme la fête de la Saint-Hubert se déroule assez tard dans l'année, en dehors de la saison des marches, le premier dimanche de septembre fut choisi, date de l'ancienne fête de Loverval.



La marche Saint-Hubert à Loverval © portfolio/sudpresse.be

# 12.3.2.8 La marche Saint-Pierre des Jeunes à Gerpinnes (le deuxième week-end de septembre)

En 1942, sous l'occupation allemande, les manifestations collectives étaient interdites, au grand dam des gerpinnois très attachés à la marche et à la procession en l'honneur de Sainte-Rolende. Léon Gonthier, l'instituteur communal allait alors, avec l'aide de ses élèves, organiser un véritable pied de nez à l'occupant en effectuant un 'erzats' de marche avec des costumes confectionnés de bouts de tissus et des armes en bois. Depuis lors, ce fait de guerre est perpétué à travers la Jeune Marche St Pierre. Celle-ci a pour but de poursuivre la tradition, de conserver son aspect historique ainsi que de servir d'apprentissage et d'écolage pour les jeunes gerpinnois.





La marche Saint-Pierre des Jeunes à Gerpinnes © http://www.stpierre-gerpinnes.be/index.php?option=com\_content&view=article&id=1&Itemid=2

#### 12.3.2.9 Le Tour Sainte-Rolende des Marcheurs à Villers-Poterie (le troisième dimanche d'octobre)

La cité rolendienne clôture la saison des marches 2012 par le Tour Sainte-Rolende des Marcheurs. Il s'organise, comme chaque année, le troisième dimanche d'octobre. Le tour débute à l'église de Villers-Poterie et, comme le veut la tradition, il reconstitue le périple de Sainte-Rolende en rejoignant Gougnies, Fromiée, Gerpinnes, Hymiée, Hanzinne, Tarcienne, Bertransart, Les Flaches, Joncret et Acoz. Après avoir parcouru les 35 km, les marcheurs clôturent la journée avec la rentrée à Villers-Poterie. Tous les pelotons (sapeurs, grenadiers traditionnels, artilleurs et grenadiers premier empire) y sont représentés. Il s'agit du dernier moment de l'année où l'on peut entendre les tambours et fifres dans les rues de l'entité.



Le Tour Sainte-Rolende des Marcheurs à Villers-Poterie
© http://gerpinnes.blogs.sudinfo.be/archive/2012/10/15/48eme-tour-sainte-rolende-des-marcheurs.html

# 12.3.3 Les fêtes de village

- La fête communale de Lausprelle le dernier week-end de juillet ;
- La fête communale de Joncret le premier week-end d'août;
- La fête communale des Flaches le dernier week-end d'août;
- La fête communale de Fromiée le deuxième week-end de septembre ;
- La fête communale de Gougnies le quatrième week-end de septembre ;
- La fête communale d'Hymiée le premier week-end d'octobre.



- La fête du pain organisée par le Syndicat d'Initiative de Gerpinnes. Cette journée se déroule au moulin banal de Gerpinnes. Diverses animations y sont organisées : on peut y découvrir le travail du meunier, le matériel ancien de la boulangerie, la fabrication du pain, etc.
- La grande fête du Bibi « Le Grenadier d'honneur » a lieu en septembre derrière l'ancienne gare de Gerpinnes. L'on peut y participer à diverses animations et dégustations.
- Le festival 100 % rural « ça vous botte! » est organisé chaque année en octobre (4ème édition en 2013), par le GAL ESEM sur le quatre communes de celui-ci, et propose des activités artistiques, pédestres, gastronomiques sur la thématique de la forêt; des rendez-vous culturels et festifs pour découvrir la ruralité sous un autre regard.
- La journée mondiale de l'eau organisée par le contrat de rivière Sambre & affluents propose plusieurs activités gratuites de découverte du monde de l'eau au travers du bassin : animations sur les batraciens, randonnées nature, visites de stations d'épuration, découverte du métier de batelier, balade à vélo au fil de l'eau, nettoyage de cours d'eau, fabrication de produits d'entretien écologiques, etc.

# 12.3.4 Les marchés et les brocantes

- Le marché hebdomadaire de Gerpinnes tous les dimanches matin à la place de la Scierie ;
- Le marché d'automne à la salle paroissiale de Gerpinnes;
- La brocante de Gougnies le premier week-end d'octobre;
- Le marché de Noël de Gougnies début décembre ;
- La bourse « toutes collections » organisée par le Cercle Philatélique gerpinnois et présentant des timbres-poste mais également des cartes postales, pièces de monnaie, BD, livres, télécartes, boîtes d'allumettes, bagues de cigare, vieux papiers, vieux jouets, jeux de cartes, jokers et autres objets de collection.

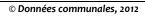
# 12.4. Salles communales

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des salles communales réparties dans les différents villages de l'entité de Gerpinnes.

Nom et adresse	Nom et adresse Caractéristiques			
Salle Pouleur rue des Ecoles Acoz	170 m², 200 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, parking à proximité, cour arrière fermée			



Salle Aimé André rue de l'Escuchau Gougnies	153 m², 200 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, parking, scène	
Salle des Guichoux rue des Guichoux Joncret	100 m², 100 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, réserve, parking, scène	
Salle Mélot rue JJ Piret, 78 Joncret	80 m², 55 personnes Tables, chaises, cuisine, réserve, parking	
Salle Charon chaussée de Philippeville, 78 Loverval	153 m², 150 personnes Tables, chaises, cuisine, parking	
Salle Milis rue de Presles, 83 Villers-Poterie	160 m², 150 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, parking à rue, cours	
Salle communal de Gerpinnes place des Combattants + locaux rue Schmidt	180 m², 75 m² et 50 m², 250 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, réserve, parking, vestiaires	





# 12.5. Maisons de village

L'entité bénéficie de 4 maisons de village réalisées dans le cadre du premier PCDR.

Nom et adresse	Caractéristiques	Photo
Maison de village de Fromiée rue de Biesme Fromiée	96 m² et 49 m², 150 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, réserve, parking en rue, aire de jeu + espace vert	
Maison de village de Lausprelle rue de Villers, 63 Lausprelle	176 m², 200 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, parking Gestion par le Centre Culturel	
Maison de village d'Hymiée place d'Hymiée, 5 Hymiée	120 m², 120 personnes  Tables, chaises, bar, cuisine, parking à proximité, aire de jeu + espace vert à proximité	
Maison de village des Flaches rue Paganetti, 2A Les Flaches	108 m² et 66 m², 150 personnes Tables, chaises, bar, cuisine, réserve, parking	

© Données communales, 2012



# 12.6. Milieu associatif

- Les différents comités des fêtes :
  - Le comité des fêtes des Flaches;
  - Le comité des fêtes de Fromiée;
  - Le comité des fêtes de Gerpinnes qui s'occupe de l'organisation du Grand Feu et du Bal aux Lampions ;
  - Le comité des fêtes de Gougnies qui organise le Grand Feu et la fête d'automne villageoise;
  - Le comité des fêtes d'Hymiée qui organise le Grand Feu, le Concours de belote, la fête du Galop Chinois et la fête d'Hymiée ;
  - Le comité des fêtes de Joncret qui organise la fête communale ;
  - Le comité des fêtes de Villers-Poterie ;
  - Le comité « Loverval en fête »;
- La société de Gilles « Les vrais Amis de Gerpinnes » qui est une société carnavalesque et qui s'occupe du Grand Feu de Gerpinnes.

# 12.6.1 La maison mobile

Celle-ci consiste en réalité en une caravane mobile qui permet non seulement de sensibiliser la population à l'environnement mais qui sert aussi à augmenter la communication entre la population et le pouvoir communal.

Cette caravane peut servir de vitrine pour les associations. Multifonctionnelle, elle permet également la vente et la dégustation de produits locaux.

# 12.6.2 Les associations

L'ensemble des associations (89) est repris dans les annexes et certaines sont développées dans les parties qui suivent.

→ Cf. Annexe 11: Le guide des associations de Gerpinnes (2015)



#### 12.6.3 Les jeunes

#### 12.6.3.1 Local pour jeunes

Aucun local jeunesse n'a été répertorié sur la commune.

#### 12.6.3.2 Les mouvements de jeunesses

- 1. Onzième Unité scoute Frère Pierre de Gerpinnes
- Ribambelle baladins (de 6 à 8 ans, mixte);
- Meute louveteaux de Gerpinnes (de 8 à 12 ans, mixte, section de Gerpinnes-Centre);
- Meute louveteaux de Villers-Poterie (de 8 à 12 ans, mixte, section de Villers-Poterie);
- Troupe éclaireurs (de 12 à 16, garçons);
- Troupe éclaireuses (de 12 à 16, filles);
- Poste pionniers (de 16 à 18 ans, mixte).
- 2. Les Scouts Pluralistes de Joncret / Section des Louveteaux
- 3. Unité scoute Saint-Hubert de Loverval

#### 12.6.4 <u>Les aînés</u>

#### Le conseil consultatif des seniors

Au sein de la commune de Gerpinnes, existe le « Conseil Consultatif des Seniors » dont les statuts prévoient ses objectifs et son mandat :

- « Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux ;
- Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens;
- Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

Le Conseil Consultatif communal des Seniors a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale »

D'autres groupements pour les aînés existent sur le territoire à savoir :

- L'amicale des 3X20 de Gerpinnes
- L'amicale des 3x20 de Gougnies
- La Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre-fonds des barbelés (FNAPG-FB)
- Fraternelle Royale et Amicale 1 et 1/3 Régiment de Lanciers ASBL : manifestations patriotiques
- FNC Fédération nationales des combattants
- FNC Fédération Nationale des Combattants de Villers-Poterie
- Pensionnés Chrétiens d'Acoz et environs



# 12.7. La Culture

#### 12.7.1 La commission Culture

En juin 2013, la commune a lancé un appel à candidature pour mettre en place une Commission Culture sur le territoire communal. Celle-ci pourra émettre des avis et proposer des activités dans le cadre du développement culturel de Gerpinnes.

# 12.7.2 Le Centre Culturel de Gerpinnes

L'ASBL Centre culturel de Gerpinnes est un des 115 centres culturels agréés par la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Reconnu depuis 1979, le Centre culturel de Gerpinnes répond ainsi depuis plus de 30 ans aux missions déterminées par un arrêté royal de 1970, d'abord, par le décret de 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des centres culturels en Communauté française, ensuite.

Depuis 2007, la mise à disposition d'une maison de village par la commune permet au Centre culturel de Gerpinnes d'étoffer son offre culturelle et de proposer des spectacles au public. Un plus pour les amateurs de théâtre et de concerts de tous âges, puisque le Centre culturel s'attache à satisfaire aussi bien les aînés que le jeune public. De nouvelles expositions de qualité ont pu être proposées. Les enfants participant aux ateliers créatifs sont accueillis dans de meilleures conditions et de nouvelles activités peuvent être organisées plus efficacement : ateliers créatifs pour enfants, atelier scrapbooking, ateliers de djembé, atelier art floral, atelier culinaire, ateliers de gestion du stress et de la connaissance de soi.

Le centre culturel de Gerpinnes asbl se situe à la rue de Villers 61 à Lausprelle.



© Google Street View, www.paysdecharleroi.be, 2012





© Google Street View, www.paysdecharleroi.be, 2012

# 12.7.3 Le théâtre

- Cercle théâtral « Ryions èchène » de Joncret ;
- L'équipe Cercle Dramatique Gerpinnes « L'équipe » ;
- La Troupa Oli;
- Le cercle « Wallon d'vant tout ».

# 12.7.4 La musique et la danse

- L'Alte Soba : ensemble vocal mixte a capella ;
- Chorale « La Villenelle » à Villers-Poterie ;
- Chorale Saint-Remy de Gougnies;
- Conservatoire de musique et des Arts Parlés « Maurice Guillaume »;
- Asbl Côté cours : cours de danse ;
- El Rigodon d'Augète : groupe de danses folkloriques ;
- Fanfare Royale d'Acoz ASBL (FRA);
- Groupement Régional Animations Loisiers (GRAL asbl): cours de danse arabesque;
- Harmonie Royale Saint-Michel de Gerpinnes;
- La Gerpinnelle : chorale ;
- La Girolle : groupe vocal et instrumental de Loverval.

# 12.7.5 Formations

Atelier de bricolage en néerlandais : stage pour apprendre le néerlandais en peignant, bricolant,
 jouant et chantant pour les jeunes de 4 à 12 ans.



#### 12.7.6 Clubs et associations divers

- Amicar: club d'amateurs de miniatures automobiles;
- Les amitiés lovervaloises : organisations d'activités pour développer la convivialité;
- Association des artisans, commerçants et indépendants gerpinnois (AACIG);
- Association faim et froid Gerpinnes;
- Les Bourjwes di Djerpene : groupe folklorique costumé ;
- Cedopem asbl L'autre jardin : centre pluridisciplinaire pour enfants, adolescents, adultes, familles et couples qui connaissent des difficultés;
- Cercle de Bridges de Loverval;
- Confrérie Sainte-Rolende, association de fait : organisation de la célébration ;
- Groupe alcooliques anonymes Gerpinnes;
- Ligue des familles asbl;
- Le Magnolia : cercle horticole régional ;
- Quatrième Centenaire de la Châsse de Sainte Rolende asbl: organisation de manifestations culturelles;
- Tremplin Bien-Etre asbl: promotion des médecines douces;
- Vie féminine : lieu d'activités et d'échanges pour les femmes ;
- L'Association Lovervaloise de Cinéastes Amateurs;
- Belgian Flower Arrangement Society (BFAS): association de personnes qui apprécient l'art floral;
- CEAC sprl: expert automobile (Loverval).

# 12.7.7 <u>Les bibliothèques, ludothèques, centres de documentation</u>

- La bibliothèque Communale de Gerpinnes située le long de la route de Philippeville à Gerpinnes;
- Le café littéraire où se déroulent diverses rencontres littéraires (route de Philippeville 76 à Loverval);
- La ludothèque de Gerpinnes-Entité située le long de la rue Monnoyer, 46 à Gerpinnes.

# 12.8. Sports

#### 12.8.1 Les infrastructures sportives

Centre sportif de Bertransart

Il est situé dans la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes et en relation directe avec la commune de Gerpinnes (Route de Philippeville, 49). Le centre propose du golf, mini-golf, tennis, tir à l'arc, pétanque, danse, fitness et cardio.





© Google Street View - 2012

La ferme du château : Centre sportif ADEPS (allées des sports à Loverval)

Les disciplines telles que escalade, arts martiaux, tir à l'arc, in line hockey, rugby, football, vtt, escrime et bien d'autres sont proposées. L'infrastructure sportive se compose d'un hall de sports (3 plateaux) et de trois salles polyvalentes, un mur d'escalade intérieur, de terrains extérieurs : beach volley, tennis (brique pilée), football, hockey synthétique. Pour l'accueil en internat, le centre dispose de 24 chambres de deux personnes et de 40 chambres de 4 personnes. Ce centre, bien que se trouvant sur le territoire communal de Gerpinnes est géré par la commune de Marcinelle.



© Google Street View - 2012

- Maison de village de Les Flaches (Karaté);
- Salle communale de Gerpinnes-Centre (Zen a Sahi, judo club Satori);
- Ballodrome, Plaine de Bayou à Villers-Poterie;
- Terrain de balle pelote d'Acoz, rue de Moncheret;
- Les écuries du Compère (Chemin du Compère 20 à Gerpinnes);
- Les écuries de la Chapelle à Lausprelle comprennent une piste intérieure de 40\*21 m, une piste extérieure drainée de 61\*21 m et des boxes;
- Les écuries de Sauvions (rue des Cyprès à Villers-Poterie);
- Haras du Fagnet (rue de Fagnet à Joncret);



- Haras des 4 vents (rue des Flaches, Gerpinnes);
- Haras du Mistrobu (rue Mistrobu Gerpinnes);
- Terrains de foot de Gerpinnes (Rue Paganetti);
- Terrain de Foot rue Jean-Joseph Piret à Les Flaches (FC Lodelinsart);
- Place d'Hymiée (Pétanque);
- RCIT Loverval (terrain de tennis) Allée des Mésanges 14 à Loverval;
- Terrain de Tennis de Gerpinnes-Centre à la rue Reine Astrid;
- Salle communale Vital Milis de Villers-Poterie à la rue de Presles (tennis de table);
- Salle Martin Bratanov à la rue Amand Dancart à Gerpinnes (tennis de table);
- Salle communale de Loverval à la rue Charon 29 (tennis de table).

# 12.8.2 Les clubs sportifs

- L'asbl ARC Gerpinnes : tennis de table ;
- Cercle de Tennis de table SPA/Loverval;
- Les Pongistes Villersois;
- CTT SPA / Loverval : Cercle de Tennis de Table affilié à l'Aile Francophone de la Fédération Royale
   Belge de Tennis de table ;
- Tennis de table de Gougnies;
- Balle Pelote Acoz-Coquis;
- Pelote Villersoise : club de balle pelote ;
- Ecole d'arts martiaux Budo Club Aiki;
- Yomi Karaté Club de Gerpinnes Les Flaches;
- Asbl Zen a Sahi Self Defense Gerpinnes;
- Kendo Todokan: club d'art martiaux de Loverval;
- Le Centre francophone de Karaté-Jitsu à Loverval;
- Zen a Sahi : cours de self-défense à Gerpinnes-Centre ;
- Judo Club Satori de Gerpinnes;
- Gonokeiko Kempo Ju Jutsu Shoryu;
- Ecuries du Compère asbl;
- Les écuries de la Chapelle (cercle équestre qualifié LEWB et Poney Club qualifié) à Lausprelle ;
- Gerpinnes et Co: club de Jogging;
- Les Traîne-savates Htoog: club de marche;
- Jogging de la Fraternité;
- Racing Bike Gougnies : club de cyclotourisme ;
- Endurance Gougnacienne;



- La compagnie des archers du château;
- Royal CIT Loverval Asbl: club de tennis;
- Fair Play Tennis Club de Villers-Poterie;
- RCIT Royal Cercle Intime Tennis Loverval;
- Tennis Club Gerpinnes;
- Action asbl;
- Tennis Club de Lausprelle;
- L'albatros Club de Gerpinnes : club d'aéromodélisme ;
- Badminton Club de Loverval;
- FC Gerpinnes : club de football masculin ;
- ESF Gerpinnes : club de football féminin ;
- FC Gougnies;
- Football Club Union Willem's Travel;
- RSC Acoz;
- Sporting de Villers Poterie;
- Vétérans Football Gerpinnes;
- Pétanque Gerpinnoise d'Hymiée;
- Le groupement sportif d'Acoz (Gymnastique et natation);
- Centre Power Plate (centre de bien être à Les Flaches);
- New forum.

# 12.8.3 Les promenades et balades

Cf. Partie mobilité douce - thématique mobilité

→ Cf. Annexe 12 : Les promenades balisées de Gerpinnes

#### 12.8.3.1 Balades historiques

Le syndicat d'initiative de Gerpinnes propose, sous forme de fascicules, 7 balades balisées à travers la campagne et les villages de la commune :

- Loverval: « A la découverte de l'art-déco »;
- Le Pays d'Acoz : Promenade des « trois clochers » ;
- Autour des Flaches : « Sur les pas des Templiers » ;
- Gougnies Villers : « Le passé industriel » ;
- Autour de Gerpinnes : « Des origines romaines à nos jours » ;
- Balade au cœur de Gerpinnes : « Retour aux sources » ;



Le Tournibus : « Entre nature et ruralité ».



12.8.3.2 Balades sonores

Des balades sonores sont aussi à télécharger et à écouter sur le site du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (une par commune). Les balades sonores durent entre 1h30 et 2h30, en fonction des bandes sons et du rythme du promeneur. Chaque balade est composée d'une dizaine de stations numérotées, identifiées sur l'itinéraire à suivre. Les balades sonores plongent l'auditeur-promeneur au cœur de la vie villageoise. Les témoignages, les commentaires et les ambiances sonores proposent une découverte vivante de différentes facettes de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Sur le territoire de Gerpinnes cette balade, de 2km, s'inscrit « Dans le pas des marches folkloriques ».





© http://www.entre-sambre-et-meuse.be/IMG/pdf/Plan\_ESEM.pdf, 2012

#### 12.8.3.3 La marche gourmande

Celle balade plus ou moins 10 km prend départ de la salle communale de Gerpinnes-Centre vers Fromiée, Gougnies et retour à Gerpinnes avec arrêts dégustation (apéro et accompagnements).

#### 12.8.3.4 Le sentier pédagogique

Celui-ci offre une balade de 2,5km au sein d'un milieu naturel riche en flore et en faune. (cf. chapitre infrastructures & service touristiques)

# 12.8.4 Evénements sportifs

- Organisation par Gerpinnes et CO du jogging de la Rochette en Août, de la Course des Gazelles, de la Corrida de Gerpinnes et de la marche gourmande;
- Organisation du 6 h enduro VTT à Gougnies en Août.





# 13. INFRASTRUCTURES & SERVICES TOURISTIQUES

# 13.1. Synthèse du diagnostic : Equipements & Services Touristiques

- Réalisation d'un diagnostic touristique par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse;

# ⇒ Services d'informations touristiques

- Gerpinnes fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi
- Un Syndicat d'Initiative à Gerpinnes;

# ⇒ L'offre et la demande touristique

- 5 attractions touristiques;
- Un musée des marches folkloriques ;
- De nombreux sites et monuments (dont 5 châteaux);
- 2 sites naturels touristiques;
- Plusieurs balades et promenades touristiques ;
- 6 gîtes ruraux et pas de centres d'hébergement;
- Une quinzaine de lieux de restauration;
- Plusieurs produits du terroir.

# 13.2. Analyse AFOM: Equipements & Services Touristiques

	Atouts		Faiblesses
•	Fiches actions du GAL de l'Entre-Sambre-et-	•	Absence de centre d'hébergements.
	Meuse.		
•	Une maison du Tourisme de Charleroi.		
•	Un syndicat d'initiative.		
•	5 attractions touristiques.		
•	Un musée des marches folkloriques (les		
	marches étant le patrimoine le plus important		
	de la région).		
•	De nombreux sites et monuments.		
•	Des sites naturels touristiques.		
•	Plusieurs balades touristiques.		
•	6 gîtes ruraux.		
•	De nombreux points de restauration.		



Plusieurs types de produits du terroir.	
Opportunités	Menaces
• /	• /

La thématique ici considérée sera en partie tirée des données du rapport de fin de mission du diagnostic touristique et des pistes de développement réalisés par le bureau d'étude Expansion, commandité par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et réalisé en juillet 2010. La mission du bureau d'étude Expansion a pour objet l'accompagnement du GAL dans l'élaboration d'un diagnostic touristique et dans l'identification de pistes concrètes de produits à améliorer ou à développer à court et à moyen terme sur le territoire du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Dans le cadre du Programme Wallon de développement rural 2007-2013 – Axe Leader, le Groupe d'Action Locale s'est engagé à dynamiser le secteur touristique afin, entre autre, de capter d'avantage les retombées économiques au niveau local. Le territoire dont fait partie la commune de Gerpinnes occupe une situation particulière, à cheval sur les provinces de Hainaut et de Namur, à proximité de Charleroi et des Lacs de l'eau d'Heure.

Le territoire des 4 communes du GAL propose quelques hébergements touristiques de qualité, offre localement des paysages appréciés par les promeneurs ainsi que des éléments patrimoniaux intéressants. Le territoire présente également une offre variée en produits du terroir et un folklore unique.

Outre les retombées pour quelques propriétaires d'hébergement, le développement du secteur touristique reste cependant assez faible, l'offre et la promotion étant peu professionnelle, peu innovante et peu attractive.

Dans le contexte actuel d'une recherche croissante d'offre touristique de qualité, le GAL souhaite, de 2010 à 2013, développer de nouveaux produits dans les filières suivantes : patrimoine culturel et architectural, activités de pleine nature, gastronomie de terroir. Respectant les principes du développement durable, l'offre en produits devra se baser sur les potentialités du territoire, pouvoir se renouveler au-delà des trois ans et bénéficier d'une bonne acceptation par la population locale. Ce qui implique la mise en place de nouveaux partenaires, la participation des acteurs locaux dans les choix de développement, la professionnalisation du secteur.



# 13.3. Services d'informations touristiques

# 13.3.1 L'office de promotion du tourisme

Cette asbl reprend le potentiel touristique dans l'ensemble des régions de la Wallonie et de Bruxelles. Pour la commune de Gerpinnes, elle répertorie sur son site Internet les attractions touristiques, les événements principaux, certaines activités sportives et plusieurs logements dédiés aux touristes.

# 13.3.2 La maison du tourisme du pays de Charleroi



©www.paysdecharleroi.be, 2012

La maison du tourisme du Pays de Charleroi se situe sur la Place Charles II à Charleroi. Cet organisme s'approprie le potentiel touristique des communes de Gerpinnes, Charleroi, Aiseau-Presles, Châtelet, Montigny-le-Tilleul, Fontaine-L'évêque, Courcelles, Fleurus, Pont-à-Celles et Les Bons Villers. Le site de la maison du tourisme renseigne les festivités, les marches, les infrastructures, la gastronomie, les sentiers et les lieux touristiques principaux des différentes communes dont celle de Gerpinnes.

# 13.3.3 Le Syndicat d'Initiative de Gerpinnes.

L'asbl du syndicat d'initiative de Gerpinnes est une association fondée en 1963 par M. Bernard bourgmestre de Gerpinnes. Elle fut consolidée en asbl, le 22 mai 1977 dans un souci de promouvoir les richesses de la commune.

#### Les buts sont les suivants :

- L'organisation, le soutien, le développement des œuvres éducatives, artistiques, culturelles, folkloriques dans l'entité de Gerpinnes;
- La mise en valeur et la conservation des sites et monuments ;
- Aider tout comité ayant un but identique à celui de Gerpinnes, tout en lui laissant son entière autonomie d'action;
- Informer le public, les médias et les pouvoirs publics sur le caractère des groupes et sur la forme de leur manifestation;
- Contribuer au rayonnement de l'entité de Gerpinnes à l'étranger;
- Assurer la promotion de ses commerces et de son artisanat.

Le Syndicat d'Initiative de Gerpinnes se trouve à la rue Edmond Schmidt dans le village de Gerpinnes.





© Google Street View,- 2013

# 13.4. L'offre et la demande touristique

# 13.4.1 Les attractions touristiques et curiosités

#### 13.4.1.1 Les ruines Gallo-romaines

En 1872, au lieu-dit "Augette" sur la colline orientée vers le sud, une importante villa romaine du IIIe siècle, située non loin des confluents des ruisseaux d'Augette et de Saint-Pierre, fut découverte. La villa porta le nom d'Agrippa, un notable romain. Elle avait une façade de plus de 90 mètres et était composée de trois corps de bâtiments faisant face à trois points cardinaux : à l'ouest, celui du personnel subalterne, au sud, celui des maîtres et enfin, à l'est des hypocaustes, salle de bains et de jeux. Il y avait aussi une pièce située en sous-sol (que l'on peut encore visiter) et qui devait jouer le rôle de cave. L'habitation des maîtres était formée d'une série de petites pièces dont les murs conservaient la trace de peintures (rose, jaune, rouge), avec un avant-corps garni de colonnes de l'ordre dorique et dont la hauteur devait être d'environ 5m.

La qualité des objets découverts - colonnades, marbres, mosaïques, peintures murales, poteries, objets en fer et en verre - permet de déduire qu'il s'agissait d'un riche propriétaire qui est à l'origine du nom du village.

Les visites sont possibles sur rendez-vous auprès du Syndicat d'Initiative de Gerpinnes.







© www.si-gerpinnes.be



#### 13.4.1.2 Les musées des marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Le Musée des marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse est né de la volonté de l'Association des marches folkloriques qui regroupe aujourd'hui plus de quatre-vingts compagnies représentant environ huit mille marcheurs. Installé dans un magnifique bâtiment mis à disposition par l'Administration communale de Gerpinnes, le Musée reprend des collections d'objets anciens et actuels ayant trait aux marches. Il possède une bibliothèque de manuscrits, articles, mémoires, livres, photos, films, vidéo. L'objectif du Musée est de promouvoir l'étude et la diffusion des connaissances relatives à l'histoire des marches folkloriques.

Le musée est fermé en juillet et est situé à la rue de la Régence 6 dans le village de Gerpinnes.



© http://www.si-gerpinnes.be/pageo.htm

#### 13.4.1.3 Le musée Marcel Collet

Le musée situé à Loverval (route de Philippeville), abrite des outils et des ossements de la Préhistoire, notamment une impressionnante dent de mammouth, trouvés lors de fouilles archéologiques dans la grotte des Sarrazins à Loverval. On y trouve aussi de la vaisselle médiévale provenant du site des templiers, des fossiles et des minéraux. Des visites guidées sont organisées sur rendez-vous.





© http://www.grrrrr.eu - 2012



#### 13.4.1.4 La Gallerie du Château d'Acoz

Le château d'Acoz accueille les touristes en son sein afin de profiter non seulement de la typicité des lieux mais aussi de l'exposition de Tonny Cammaert. Meubles de style, objets d'art, tableaux de maître, sculptures et antiquités des grands courants européens se côtoient et s'harmonisent avec bonheur aux collections d'art ancien du Japon et de l'Extrême-Orient. Tony Cammaert a déployé dans ses Salons Bleu, Rouge, Vert et Jaune, sa Salle Médiévale et Salle Gothique, ses talents de décorateur. Avec maîtrise et goût, son art du raffinement, sa culture et son savoir, il a relevé avec brio, le défi de marier dans un cadre d'exception, arts, styles et époques. Le Château d'Acoz est l'expression heureuse du mariage réussi entre l'Orient et de l'Occident.

#### La Galerie est accessible sur rendez-vous







© http://www.kyotogallery.be/fra/index.php/locations/56 - 2013

#### 13.4.1.5 Le site des ruines des Templiers

A la limite de Marcinelle et de Loverval, on trouve le site dit « des Templiers ». Le site attribué aux Templiers se situe dans le "Bois des Priesse" (ou du Prêtre, ou encore "Bois du Prince"), juste à la limite des anciennes communes de Loverval et Marcinelle. Vers la fin du Xe, le site abritait une habitation, une chapelle, un atelier de travail du fer, un enclos, une étable, un potager, une basse-cour et des bassins de pisciculture. Une cavité formée par l'érosion servait de glacière. L'établissement semble avoir fonctionné jusqu'au début du XIIIe (ainsi qu'en témoignent les pièces de monnaie et le style de la céramique mis à jour), avant d'être définitivement incendié. Le XIIIe siècle a à peine marqué le début de l'installation de l'Ordre du Temple dans nos régions, après le retrait des Croisés en Europe. Le site n'aurait donc pas été occupé par les Templiers. Il fut cependant très certainement témoin de leur passage, lors de haltes, car une commanderie de Templiers se situait à Bertransart (Gerpinnes). Le chemin du Try d'haies, en contrebas, était jadis un important axe Nord-Sud, qui reliait les rives de la Sambre au sud de la région. Les Templiers empruntaient ce chemin couramment, et l'appellation de « chemin des Templiers » en est restée. Ce chemin ne fut détrôné comme voie de communication Nord-Sud que lors de la construction de la route de Philippeville au XVIIIe. Le site a été réoccupé au XVIe, probablement par des charbonniers. Ce site a été fouillé en surface en 1873. De 1960 à 1968, un Allemand, du nom de Baum, a dirigé une équipe de fouille inexpérimentée et peu soucieuse de la conservation des pièces retrouvées. La grotte des Sarrasins toute proche rappelle aussi les rapports avec



l'Orient du temps des croisades. Mais selon certaines sources de tradition orale, le nom de sarrasin désignerait, dans notre région, des nutons.



© http://www.loverval.be/09-HISTOIRE/04-templiers/01-photos.htm - 2013

#### 13.4.1.6 Le Patrimoine

Un certain nombre de sites et monuments sont présents sur l'entité de Gerpinnes et forment des curiosités touristiques remarquables comme le château de Loverval, le château d'Acoz, l'église Saint-Michel, la Châsse de Sainte Rolende, le château « la Tour », le château d'En Haut, le château d'En-Bas,

# 13.4.2 Les sites naturels

# 13.4.2.1 Le jardin naturel pilote

Situé à la rue du Parc Saint-Adrien dans le village de Gerpinnes, le jardin pilote présente les différents biotopes de la région que constituent les haies, les bosquets, les mares, les prairies fleuries, les vieilles souches, les vieux murs, les milieux rudéraux. Les différentes plantes de la région sont identifiées et leur utilisation culinaire, médicinale, mellifère ou ornementale est spécifiée. L'entrée est gratuite et le site est ouvert tous les samedis de mai à septembre de 14 h à 17h3o.



© Fascicule du Cercle Horticole « le Magnolia » - 2012



#### 13.4.2.2 Les grottes des Sarrazins

Les grottes des Sarrazins se situent à Loverval, à l'ouest de l'entité de Gerpinnes, sur le versant est de la vallée du ruisseau du Fond des Haies, dans un resserrement des parois rocheuses, à hauteur des résurgences. L'altitude est de 16om. Le massif karstique se compose de plusieurs cavités naturelles dont un abri sous roche avec terrasse et dôme partiellement effondré. La caverne exposée au nord-ouest est précédée d'un cône de déjection et surmontée d'un surprenant bloc rocheux en suspens. L'orifice porte des traces d'érosion hydraulique. Le réseau intérieur comprend plusieurs salles avec diaclase (fente de la roche), chatière (passage très étroit), plancher stalagmitique, concrétions (assemblage de calcaire) et gours (barrages dans ruissellement souterrain). Le massif forestier intact sur lequel le site s'appuie s'étend du fond rocheux de la vallée avec abrupts et dolines jusqu'à l'ancienne drève du château. Ces sombres grottes ne semblent pas très hospitalières contrairement aux ruines médiévales d'un ermitage attribué aux Templiers, sur le versant opposé.



© http://www.loverval.be/09-HISTOIRE/03-grotte-des-sarrazins/grotte-histoire.htm, 2013

Le musée Marcel Collet cité précédemment et aménagé dans les locaux de l'ancienne école communale présente les pièces les plus représentatives des fouilles réalisées dans les grottes. Le site des Sarrasins est aujourd'hui classé pour sa richesse en chyropterologie et monsieur Paul Eloy en est le conservateur. De cette aventure aux Sarrasins subsiste une dynamique autour de témoignages, documents et les nombreuses pièces exposées au Musée.

#### 13.4.3 Les promenades/balades

Les différents sentiers-balades sont déjà mentionnées dans le chapitre relatif à la mobilité et dans le chapitre relatif aux loisirs.

Nous pouvons encore toutefois mentionner l'existence d'un sentier pédagogique du sentier communal de Gougnies. Cet espace de découverte des différents milieux naturels est situé à 5 km au nord-est de Gerpinnes. Comprendre le milieu complexe de la forêt, apprendre en se promenant, tels sont les objectifs du sentier éco-pédagogique du bois de Gougnies. Du bosquet à la mare, de la rivière aux réseaux de haies,



c'est toute la nature qui s'offre aux badaux au fil d'une promenade de 2,5 km. Il est possible de se documenter sur ces milieux grâce à 7 panneaux d'information. Vous rencontrerez également 40 nichoirs pour oiseaux et insectes hyménoptères, des mangeoires, des gîtes pour chauves-souris. L'accès au sentier est libre. Les groupes et les écoles peuvent être accompagnés gratuitement par un guide.

# 13.4.4 Hébergements

En matière d'hébergements et selon les données communales et de l'Office de Promotion du Tourisme, la commune compte 1 hôtel à Loverval et 6 gîtes ruraux.

#### 13.4.4.1 Gîtes ruraux

- A Fromiée: 2 gîtes d'une capacité de 4 et de 12 à 16 personnes, « La haie aux loups »;
- A Fromiée : 1 gîte d'une capacité de 6 personnes, « l'Adèle » ;
- A Joncret : 1 gîte d'une capacité de 6 personnes, « Les Bruyères » ;
- A Hymiée: 1 gîte d'une capacité de 5 à 7 personnes, « Les Chèvrefeuilles »;
- A Acoz: 1 gîte d'une capacité de 2 à 4 personnes, « Gîte de Natafée ».

#### 13.4.4.2 Centre d'hébergement

Il n'est pas répertorié de centre d'hébergements sur la commune.

# 13.4.5 Restauration

La commune de Gerpinnes comporte une quinzaine de lieux de restauration. La majorité de ceux-ci se trouvant dans le village de Gerpinnes.

#### 13.4.6 Produits du terroir

#### 13.4.6.1 La Cuvée gerpinnoise

Crée en 1988 par le Syndicat d'Initiative et distribuée par la brasserie Delbart, elle n'a cessé d'augmenter sa popularité par son goût agréable, jusqu'au point qu'elle se titre de la réputation de « Bière du Pays des Marcheurs ». Brassée artisanalement, elle représente aux yeux des gerpinnois de son tourisme, un de ses fleurons les plus prisés.





© http://www.si-gerpinnes.be/pageo.htm, 2012

### 13.4.6.2 La Ferme du Raz Buzée aux Flaches

Créé en avril 1994 à Hymiée, ce fromage est fabriqué au lait cru de vache et affiné à la Cuvée gerpinnoise. Il a été conçu et baptisé par la brasserie Delbart pour accompagner la bière. Issu de la fromagerie Blaimont à Gerpinnes-Flaches, le fromage se présente d'aspect type St-Paulin. D'autres fromages tels que la Tomme de Buzée, le Mistigote et le Brie belge sont fabriqués au sein de la ferme du Ras Buzée (famille Blaimont).



© http://www.si-gerpinnes.be/pageo.htm, 2012

# 13.4.6.3 Les fraises de la ferme de Godiassau à Gerpinnes.

C'est en 1991 que les époux Bolle commencent la culture des fraises en plein air et sur quelques ares. Le succès est immédiat et peu à peu les techniques évoluent et les superficies cultivées augmentent. Pascal Bolle cultive et son épouse, Maryline, propose la vente et la dégustation aux particuliers. C'est la naissance «Des Fraises Du Village». Un magasin et une maison gourmande permettent aux clients de venir déguster différents plats ainsi que les fraises locales.

#### 13.4.6.4 D'autres producteurs

Nous pouvons encore stipuler d'autres producteurs comme :

- La Ferme des Trieux Montois à Fromiée : produits laitiers, œufs, poulets...
- La Ferme du Grand Bois à Lausprelle : pommes, pommes de terre...
- La Ferme Trieu Gilson à Joncret : fruits et légumes



- Le marais des Guichoux à Gerpinnes : fruits et légumes

- Le Miel Artisanal à Humiée : miel

- Les Fraises du Village à Joncret : fruits et légumes

#### 13.4.6.5 Vitrine du terroir

La commune bénéficie d'autres vitrines du terroir sur son territoire telle que la Boucherie du limousin qui offre une large gamme de produits du terroir (viande, fromages, salaisons, charcuteries, alcool régionaux).



© www.lelimousin.be, 2013

#### 13.4.6.6 Fiches-projets du GAL

Le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et le bureau Expansion ont établi, dans leur rapport de fin de mission concernant le diagnostic touristique et les pistes de développement des 4 communes du GAL, plusieurs fiches actions dont une concernant les produits de terroir. Le GAL met en place ces actions telles que le panier malin qui consiste à faciliter l'achat et l'approvisionnement de produits locaux en commandant via le site Internet www.paniermalin.be. La commune de Gerpinnes possède un point de dépôt sur son territoire au Moulin à eau où il est possible de prendre possession de sa commande tous les mercredis de 16h00 à 18h30.

#### 13.4.6.7 La Grelinette

Depuis septembre 2013, une coopérative à finalité sociale a été créée par différents partenaires locaux et a repris l'activité de Panier Malin en Entre-Sambre-et-Meuse. Cet organisme basé à Florennes cherche à soutenir le développement d'une agriculture locale et durable et à promouvoir une alimentation non industrielle. La Grelinette travaille principalement dans un rayon de 30 km autour de Florennes (Entre-Sambre-et-Meuse et Haute-Meuse DInantaise).





# 14. MOBILITÉ

# 14.1. Synthèse du diagnostic : Mobilité

 Un Plan InterCommunal de Mobilité pour les communes de Florennes, Gerpinnes et Walcourt (2007).

#### ⇒ Le réseau routier

- Gerpinnes dépend de la Direction Territoriale et du district routier de Charleroi;
- 76,5 % des gerpinnois perçoivent la commune comme normalement équipée au niveau des routes
   (2001);
- Aucun réseau autoroutier sur la commune ;
- La commune comprend un réseau routier régional et provincial de 26,6 km (faible) et 243,8 km de réseau communal (très important);
- 5 routes régionales traversent la commune : la N5, la N574, la N978, la N975, la N973;
- Trafic journalier sur la N5 de plus de 27.778 véhicules (6h-22h);
- 8.200 véhicules par jour (dont 370 poids lourds) sur la N574;
- 138,5 millions de véhicules-km sur le territoire communal (routes régionales; provinciales et communales);
- Un important axe de transit : la N5;
- Nombre de véhicules neufs mis en circulation à Gerpinnes en 2010 dans la moyenne (779);
- Nombre de véhicules d'occasion mis en circulation en 2010 était de plus de 1.026.

#### ⇒ Les comportements modaux

- Pas de plan de déplacements scolaires ;
- Des conflits aux heures de dépose/ reprise scolaire: stationnement anarchique, manque de sécurisation des traversées;
- Attractivité importante des commerces du Bultia;
- Les travailleurs gerpinnois s'exportent principalement vers l'arrondissement de Charleroi;
- Les travailleurs à Gerpinnes proviennent essentiellement de l'arrondissement de Charleroi.

# ⇒ La sécurité routière

- La voirie la plus dangereuse est la N5: 31 victimes d'accident corporel entre 1998 et 2002;
- 2 zones à risque au niveau de la N5 (Bois Planté et Calvaire);
- Augmentation de 25% du nombre d'accidents de la route entre 2001 et 2011.



#### $\Rightarrow$ Les transports publics

- 36 % des ménages gerpinnois interrogés considèrent que la commune est mal équipée en termes d'offre en transport en commun;
- Gerpinnes ne possède pas de gare sur son territoire;
- 10 lignes TEC desservent l'entité.

#### ⇒ Les modes doux

- Ouverture en 2011 d'une portion de pré-Ravel (Acoz-Gerpinnes);
- Aménagements cyclables très peu développés sur le réseau;
- Proposition d'un réseau cyclable communal pour Gerpinnes par le PiCM;
- En 2001, 43 % des ménages considèrent la qualité des trottoirs insatisfaisante ;
- Gerpinnes fait partie des communes PICVerts II;
- La qualité relative du réseau de chemins et sentiers d'accès public de la commune de Gerpinnes est moyenne;
- Plusieurs voiries dangereuses coupent régulièrement et de manière abrupte le cheminement de plusieurs chemins et sentiers;
- La commune est traversée par un sentier de grande randonnée Gr129.

#### $\Rightarrow$ Le stationnement

– Environ 380 places de parking ont été recensées en 2005 dans le centre-ville de Gerpinnes.



# 14.2. Analyse AFOM : Mobilité

Atouts	Faiblesses
<ul> <li>Un Plan InterCommunal de Mobilité.</li> </ul>	Pas de gare sur la commune.
Au point de vue paysager, pas d'autoroute.	■ Une nationale (N5) relativement
Un grand nombre de circuits de promenades	accidentogène.
répertoriés par fiche.	<ul> <li>Les routes régionales traversent les villages.</li> </ul>
<ul> <li>Inauguration d'un Pré-Ravel.</li> </ul>	■ Augmentation du nombre d'accidents de la
■ 5 routes régionales.	route entre 2001 et 2001.
	Plus d'1/3 des ménages gerpinnois considèrent
	que la commune est mal équipée en transport
	en commun.
	■ 43 % des ménages gerpinnois considèrent que
	la qualité des trottoirs est insatisfaisante.
Opportunités	Menaces
Projet de réseau cyclable communal par le	• /
PiCM.	
Projets d'intentions supracommunales.	



La commune de Gerpinnes dispose d'un Plan interCommunal de Mobilité (PiCM) qui a été réalisé de manière conjointe avec les communes de Florennes et Walcourt et finalisé par le bureau d'études Agora en 2007. Le présent thème tiendra évidemment compte et s'inspirera de cette étude, avec quelques mises à jour des données.

# 14.3. Le réseau routier

La commune de Gerpinnes dépend de la direction territoriale et du district routier de Charleroi (SPW-DGO1).

# 14.3.1 L'équipement du réseau routier

En 2001, selon l'enquête socio-économique de l'INS, la majorité des ménages gerpinnois (76,6%) considère la qualité de l'équipement des routes comme normalement équipée ou bien équipée.

		Percepti	on en termes d'e	équipement d	es routes
	Entités géographiques Mal équipé No		Normalement équipé	Bien équipé	Indice de satisfaction
	Gerpinnes	23,5	65,2	11,3	48,1
es	Aiseau-Presles	22,8	64,3	12,9	56,8
attenantes	Charleroi	20,8	67,6	11,7	56,2
ens	Châtelet	28,0	62,1	10,0	35,6
	Florennes	23,7	66,5	9,8	41,5
Jes	Fosses-la-Ville	28,8	61,5	9,6	33,4
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	23,4	67,2	9,4	40,2
I E	Mettet	23,2	68,1	8,7	37,3
Ŭ	Walcourt	25,1	67,3	7,7	30,6
de	Arr. de Charleroi	22,7	65,8	11,4	50,3
és c enc	Province de Hainaut	21,7	66,3	12,0	55,3
Entités c référence	Région Wallonne	22,0	66,3	11,7	53,1
Er ré	Belgique	14,8	66,9	18,3	123,3

Satisfaction des ménages en termes d'équipement des routes dans les communes avoisinantes de Gerpinnes et dans l'arrondissement de Charleroi en 2001 © SPF Economie ® S&A - 2012

# 14.3.2 La longueur du réseau routier

Hormis les communes de Charleroi et de Châtelet, Gerpinnes et ses autres communes voisines ne dispose pas de desserte en autoroute sur son territoire. La commune de Gerpinnes se caractérise d'une part par un réseau régional et provincial relativement limité à hauteur de 26,6 km et d'autre part par un réseau communal très important avec 243,8 km de voiries.



Entités géographiques		Réseau régio		routier nal et rovincial	Réseau communal		Total		
		2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
	Gerpinnes	0,0	0,0	26,6	26,6	236,2	243,8	262,8	270,3
Ses	Aiseau-Presles	0,0	0,0	5,2	5,2	89,2	92,0	94,4	97,2
attenantes	Charleroi	31,8	32,1	139,1	139,0	601,9	621,0	772,8	792,1
ens	Châtelet	4,6	4,6	31,5	31,5	146,4	151,0	182,5	187,2
	Florennes	0,0	0,0	52,0	52,0	325,6	336,0	377,6	388,0
Jes	Fosses-la-Ville	0,0	0,0	34,2	34,2	293,3	302,7	327,6	336,9
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	0,0	0,0	1,6	1,6	204,8	211,4	206,4	212,9
E	Mettet	0,0	0,0	58,0	58,0	320,5	330,7	378,5	388,7
S	Walcourt	0,0	0,0	26,0	26,0	375,9	387,9	401,9	413,9
de	Arr. de Charleroi	105,8	106,6	372,7	372,4	2.303,8	2.377,2	2.782,3	2.856,1
és c enc	Province de Hainaut	281,4	280,3	1.663,9	1.663,7	11.969,7	12.350,8	13.915,0	14.294,8
Entités de référence	Région Wallonne	866,1	868,7	7.544,0	7.545,0	46.699,7	48.186,5	55.109,8	56.600,2
En ré	Belgique	1.726,2	1.747,4	13.899,0	13.892,0	99.754,4	102.775,2	115.379,6	118.414,6

Longueur du réseau routier en km selon le type dans les communes avoisinantes de Gerpinnes et dans l'arrondissement de Charleroi en 2005 © l© SPF Economie ® S&A - 2012

# 14.3.3 Les routes régionales

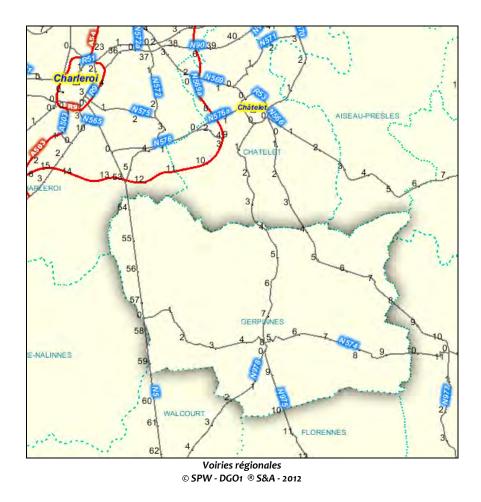
La commune de Gerpinnes dispose de plusieurs routes régionales qui traversent son territoire dont la principale est :

 La N5 qui passe à l'extrême ouest de la commune et qui traverse le territoire du nord au sud en passant par Loverval et Les Flaches. Plus particulièrement, cette N5 fait partie du réseau RGG de la Région Wallonne et, à ce titre, a une fonction suprarégionale forte.

Viennent ensuite toute une série de routes régionales qui font parties du réseau interurbain (RESI):

- La N574 qui passe par Les Flaches, Gerpinnes et Fromiée. Cette voirie relie Gerpinnes à la N5 et la N98;
- La N978 relie Cerfontaine au centre de Gerpinnes en passant par Walcourt;
- La N975 relie Charleroi, Gerpinnes et Florennes. Cet axe passe par les villages de Gerpinnes,
   Hymiée, et Acoz;
- La N973 traverse Gerpinnes au nord-est et relie Mettet à Châtelet. Cet axe passe par les villages de Gougnies de Villers-Poterie.



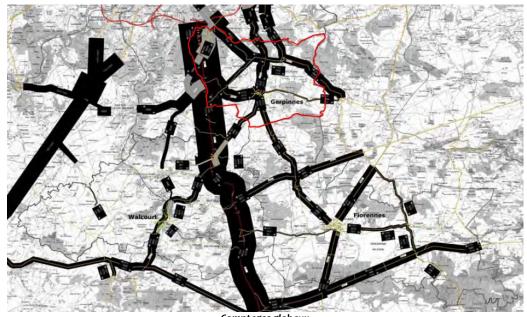


# 14.3.4 Le trafic routier journalier

# 14.3.4.1 Descriptif global

D'après le PiCM réalisé par Agora, les flux sont symétriques sur l'ensemble des voiries en ce qui concernent les déplacements aller/retour. La carte ci-dessous illustre l'ensemble des flux TMJO (Trafic Moyen Jour Ouvré) déterminés sur base des comptages, réalisés entre 1999 et 2005. La carte qui reprend le trafic des communes de Walcourt, Florennes et Gerpinnes montre clairement la forte orientation nord-sud du trafic, principalement supportée par la N5 et la N53. De très importants volumes de trafic se manifestent entre Châtelet et Loverval, dont partiellement en voirie communale. Ces flux sont orientés vers l'agglomération carolorégienne et l'autoroute R3, via les échangeurs de Châtelet et de la Blanche Borne.





Comptages globaux
© PCIM Walcourt, Florennes, Gerpinnes, Agora - 2005

En ce qui concerne la commune de Gerpinnes, les diagrammes montrent clairement un contraste entre une voirie de transit et voirie interurbaine. Sur la N5 en tant qu'axe de transit, les pointes du matin et du soir sont nettement moins marquées. Par contre, sur le réseau interurbain, (exemple: la N975) la pointe de l'après-midi est plus étalée que celle du matin. Au niveau du centre de Gerpinnes s'ajoute le phénomène de la desserte scolaire qui crée une pointe du matin très prononcée (7h00 et 8h00).

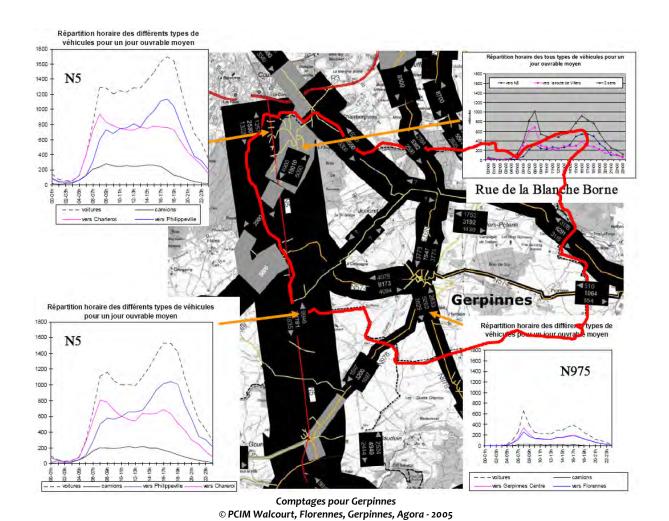
Il est à noter le cas particulier de la Blanche Borne à Loverval. En effet celle-ci possède un volume de trafic important indiquant un trafic de transit mais aussi les deux pointes, typiques d'une voirie interurbaine.

Cette rue assure la liaison entre la N5 et l'échangeur de la Blanche Borne sur la R3. Elle est surtout empruntée pendant les heures de pointe.

Les maxima constatés pendant l'heure de pointe du matin sont observés à Gerpinnes, notamment sur :

- la N5 1700 véh./h;
- la rue de la Blanche Borne 1000 véh./h;
- la route de Villers, N573, N975 900 véh./h.





Les données ci-dessous proviennent du recensement circulation 2010 réalisé par le Service Public de Wallonie. Ces données montrent le comptage sur la N5 pour le tronçon entre Charleroi (Couillet) R3 – Gerpinnes (Loverval) N574. Ces comptages concernent le trafic journalier moyen annuel en 2008, 2009 et 2010 et se présentent comme suit :

20	08	20	09	2010		
6h-22h	oh-24h	6h-22h	oh-24h	6h-22h	oh-24h	
28.152	30.704	28.613	31.362	27.778	30.579	

Comptages sur la N5 © SPW - DGO1 ® S&A - 2012

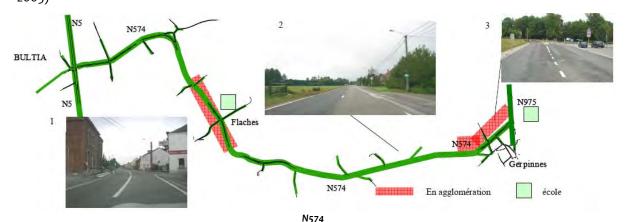
# 14.3.4.2 Descriptif d'un axe principal : la N574 entre la N5 et Gerpinnes

« La voirie de la N574, configurée à 2x1 bandes sur toute sa longueur [2], parcours d'une manière sinueuse le trajet entre la N5 et Gerpinnes. En général hors agglomération la vitesse réglementaire est limitée à 70 km/h. L'axe est doté de deux écoles, une à Flaches dans la proximité immédiate de la N574 dans la Rue André Paganetti, l'autre au carrefour en T avec la N975. La N574 traverse l'agglomération de Flaches, où la vitesse est d'abord limitée à 50 km/h. Au centre de Flaches, au carrefour avec la Rue André Paganetti [1] la vitesse est



limitée à 30 km/h dans le cadre de la protection des abords d'école. Pour la même raison une zone 30 a été installée à l'entrée de Gerpinnes [3]. » (PiCM - Agora - 2005)

«L'axe absorbe un trafic quotidien de 8200 véhicules, dont 370 poids lourds. Pendant l'heure de pointe du matin, sont à observer des files d'attente se créant au niveau du rond-point Bultia et au carrefour avec la N975. Au niveau de Bultia ces files d'attente sont dues à la saturation générale du rond-point. Côté Gerpinnes le carrefour avec la N975 est régulièrement saturé le matin à cause d'un trafic de quelques 1300 véhicules traversant le carrefour. L'arrivée des élèves du lycée et de l'école maternelle rend la circulation encore plus difficile. A Flaches, un trafic élevé traverse la N574 entre la rue J. Van Brusselt et la Rue André Paganetti. Ce trafic est lié à l'école de Flaches, mais semble également constituer un report de trafic de la N5. » (PiCM - Agora - 2005)



PiCM de Florennes, Gerpinnes et Walcourt © Agora - 2005



# 14.3.5 Les distances routières parcourues<sup>48</sup>

En 2005, sans tenir compte de Charleroi, Gerpinnes est la 4<sup>ème</sup> commune où le total des distances parcourues sur le territoire sont les plus élevées (138,5 véh-km). L'importance de ces distances parcourues est en corrélation avec la longueur du réseau routier. En effet, les communes possédant un réseau routier important sont plus susceptibles d'enregistrer des distances parcourues plus élevées.

Entités géographiques		Réseau autoroutier (véh-km)		Réseau routier régional et réseau provincial (véh- km)		Réseau communal (véh-km)		Total (véh-km)	
		2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
	Gerpinnes	0,0	0,0	90,1	96,5	39,3	42,0	129,4	138,5
SeS	Aiseau-Presles	0,0	0,0	20,8	21,3	11,7	11,8	32,5	33,1
attenantes	Charleroi	507,3	528,0	738,4	672,9	574,3	622,2	1.819,9	1.823,1
ens	Châtelet	45,8	58,1	141,3	149,5	51,7	55,6	238,7	263,2
	Florennes	0,0	0,0	69,1	68,9	38,0	38,7	107,1	107,6
nes	Fosses-la-Ville	0,0	0,0	81,7	87,5	38,8	41,9	120,6	129,4
Communes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	0,0	0,0	14,7	15,8	17,5	17,9	32,2	33,8
E	Mettet	0,0	0,0	89,8	93,8	47,4	50,2	137,2	144,0
Ŭ	Walcourt	0,0	0,0	112,2	119,2	69,5	74,5	181,7	193,7
de	Arr. Charleroi	1.561,6	1.716,8	1.616,8	1.511,5	901,5	962,2	4.079,9	4.190,5
és c enc	Province de Hainaut	3.416,3	3.930,3	4.806,0	4.792,1	2.587,2	2.737,3	10.809,5	11.459,7
Entités de référence	Région Wallonne	10.850,0	12.216,1	16.330,0	16.000,0	7.990,0	8.410,0	35.170,0	36.626,1
F.	Belgique	30.535,3	33.097,5	39.000,0	40.070,0	20.500,0	21.780,0	90.035,3	94.947,5

Distance routière parcourue en km-véhicule pour les communes avoisinantes de Gerpinnes et dans l'arrondissement de Charleroi en 2005 © SPF Economie ® S&A -2012

# 14.3.6 Le parc de véhicules

#### 14.3.6.1 Le parc de véhicules neufs

Le nombre de véhicules neufs mis en circulation à Gerpinnes en 2010 était de 779 véhicules, essentiellement des voitures particulières et des véhicules pour le transport de marchandises. La commune de Gerpinnes ne représente à elle seule que 3,83 % du parc de véhicules neufs mis en circulation dans l'arrondissement de Charleroi en 2010.

En	tités géographiques	Voitures particulières	Autobus et autocars	Véhicules pour le transport de marchandises	Tracteurs	Tracteurs agricoles		Motocyclettes (1)	Total général
	Gerpinnes	684		50		6	2	37	779
nes tes	Aiseau-Presles	471		26	6	1		26	530
nun nant	Charleroi	7.653	48	762	15	11	7	378	8.874
Communes	Châtelet	1.297	1	80	7	2	1	62	1.450
CO	Florennes	478		50	1	7	2	33	571

<sup>48</sup> Distance parcourue par Véhicule-km. Ex : 10 véhicules qui font 100 km en une année sur le territoire considéré, représentent 1000 véhicules-km.

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic



Survey & Aménagement – Janvier 2017

	Fosses-la-Ville	522		34		4	3	28	591
	Ham-sur-Heure- Nalinnes	775		48	1	4	6	45	879
	Mettet	703		70		15	2	34	824
	Walcourt	873		84	2	9	5	61	1.034
de	Arrondissement de Charleroi	17.628	50	1.549	57	54	70	901	20.309
ités érer	Province de Hainaut	58.991	141	5.023	236	408	258	2.907	67.964
Entités référen	Région Wallonne	179.243	321	16.756	990	1.294	786	8.630	208.020
	Belgique	577.382	717	66.037	5.355	3.283	2.780	26.845	682.399

Nombre de véhicules neufs, selon le type, mis en circulation dans les communes avoisinantes de Gerpinnes et dans l'arrondissement de Charleroi en 2010 © SPF Economie ® S&A - 2012

#### 14.3.6.2 Le parc de véhicules d'occasion

L'immatriculation des véhicules d'occasion pour 2010 est plus importante que celle des véhicules neufs durant la même année. Cette remarque s'applique à l'ensemble des communes de l'arrondissement de Charleroi, mais également à la Région Wallonne. En 2010 le nombre total de véhicules d'occasion mis en circulation était de 1.026, soit environ 2.42 % du parc de véhicules d'occasion de l'arrondissement de Charleroi. La majorité des types de véhicules sont des voitures particulières, des véhicules de transport, de marchandises et des motos.

Ent	tités géographiques	Voitures particulières	Autobus et autocars	Véhicules pour le transport de marchandises	Tracteurs	Tracteurs agricoles	Véhicules spéciaux	Motos	Total général
	Gerpinnes	809		98		10		109	1.026
10	Aiseau-Presles	903	1	91		5	1	84	1.085
attenantes	Charleroi	17.426	9	1.840	17	8	28	1.417	20.745
nar	Châtelet	3.152	2	274	4	1	5	274	3.712
tte	Florennes	863		133	5	30	6	112	1.149
	Fosses-la-Ville	823		134	3	30	2	129	1.121
Communes	Ham-sur-Heure- Nalinnes	919		107	3	10	1	94	1.134
[o]	Mettet	1.031		181	3	26	8	128	1.377
	Walcourt	1.415		235		28	5	216	1.899
<u>е</u> е	Arr. de Charleroi	34.949	14	3.831	53	99	83	3.238	42.267
Entités de référence	Province de Hainaut	98.471	100	11.495	281	1.008	466	10.335	122.156
	Région Wallonne	251.226	237	30.619	738	3.677	1.287	27.807	315.591
Er ré	Belgique	745.858	727	95.247	3.963	9.020	3.668	77.262	935.745

Nombre de véhicules d'occasion, selon le type, mis en circulation dans les communes avoisinantes de Gerpinnes et l'arrondissement de Charleroi en 2010 © SPF Economie ® S&A – 2010

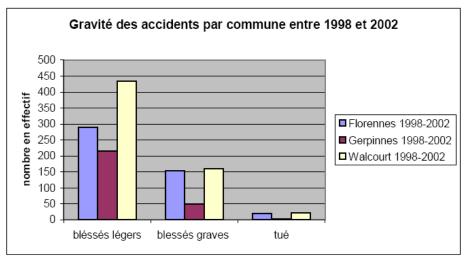


# 14.4. La sécurité routière

# 14.4.1 Les voiries dangereuses

Selon le PiCM, pour la période de 1998 à 2002, la N5 qui traverse les communes de Walcourt, Florennes et de Gerpinnes présente la densité de victimes graves la plus importante sur les territoires des trois communes avec 5,9 victimes graves par km en 5 ans. Cela signifie en moyenne plus d'un blessé grave ou tué chaque année par km de tronçon de la N5. Le poids des blessés légers est considérable avec 317 victimes en 5 ans. La concentration d'accidents se matérialise toutefois beaucoup plus dans la commune de Walcourt que de Gerpinnes.

Sur la même période, des comparaisons ont été faites entre les trois communes du PiCM et permettent de constater que la plupart des victimes des accidents corporels surviennent à Walcourt (105) et à Florennes (99) contre 31 victimes sur le territoire de Gerpinnes. Sur cette dernière, le nombre d'accidents corporels par habitants est inférieur aux autres communes du Hainaut de taille comparable de même que le taux de gravité des accidents.



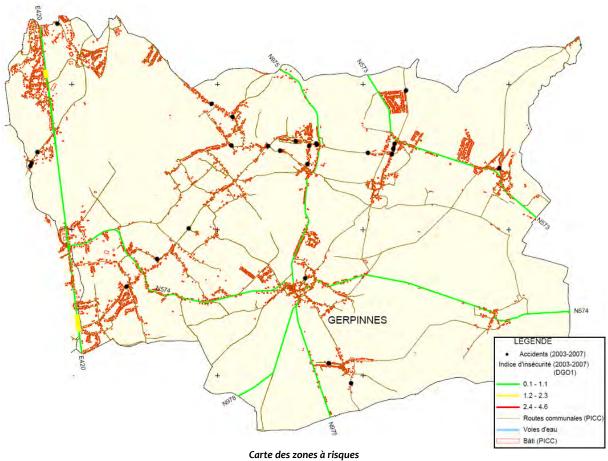
© PiCM, Agora - 2005

La carte ci-dessous représente les zones à risque ainsi que les accidents entre 2003 et 2007. Nous remarquons deux zones à risque sur la N5 à Gerpinnes (Bois Planté et Calvaire) avec un indice d'insécurité de 1,2 à 2,3. Cet indice d'insécurité permet de déceler et de circonscrire précisément les zones de concentrations récurrentes d'accidents corporels de la circulation. L'indice et sa représentation cartographique ont pour objectif de déterminer les zones récurrentes et localisées de concentrations d'accidents afin de fixer des priorités dans la réalisation des travaux de sécurisation.



	Classe d'indice	Abréviation	Dénomination
181			Non déterminé
	$0 \leq I \leq 1,1$	ZN	Zone neutre, sans concentration d'accidents
$\sim$	$1,2 \leq I \leq 2,3$	ZMR	Zone à moyen risque (ZMR), à moyenne concentration d'accidents
	$2,4 \leq I$	ZHR	Zone à haut risque (ZHR), à forte concentration d'accidents

Zones à risque © SPW – DGO1 - 2010



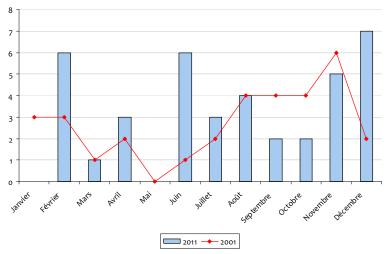
Carte des zones à risques © Zone de police de Germinalt - 2003-2007



#### 14.4.2 Les accidents de la route

# 14.4.2.1 Selon le mois de l'année

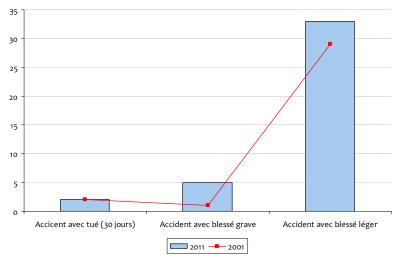
La commune de Gerpinnes a enregistré une quarantaine d'accidents de la route en 2011 contre 32 en 2001 soit une augmentation de près de 25 %.



Distribution ses accidents de la route selon le mois de l'année pour la commune de Gerpinnes en 2001 et en 2011. © SPF Economie ® S&A - 2012

#### 14.4.2.2 Selon le nombre et le type de victimes

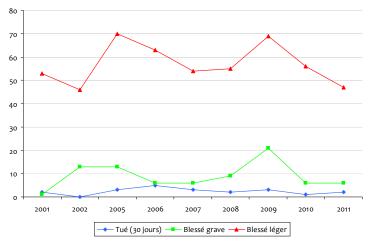
Tandis que le nombre d'accidents avec tué est resté constant entre 2001 et 2011, le nombre d'accidents avec blessé grave est passé de 1 à 5 sur cette même période et le nombre d'accidents avec blessés légers est, quant à lui, passé de 29 à 33 durant la même période.



Distribution des accidents de la route selon le type de victime pour la commune de Gerpinnes en 2001 et 2011. © SPF Economie ® S&A - 2012



Tandis que le nombre de tué est resté constant entre 2001 et 2011, le nombre de blessés graves a considérablement varié cette période. Le pic de blessés légers est atteint en 2005 avec 71 victimes tandis que celui de blessés graves est atteint en 2009 avec 21 victimes.



Evolution du nombre de victimes de la route selon le type pour la commune de Gerpinnes entre 2001 et 2011. © SPF Economie ® S&A - 2012

# 14.5. Les comportements modaux

# 14.5.1 Les déplacements scolaires

On dénombre sur la commune de Gerpinnes plus d'une dizaine d'implantations scolaires :

- 3 écoles communales réparties sur quatre implantations : Les Flaches, Lausprelles, Hymiée et Gougnies;
- 3 écoles libres primaires à Gerpinnes, à Acoz et à Loverval;
- 2 écoles secondaires à Gerpinnes et à Loverval;
- 1 établissement supérieur à Loverval;
- 1 école fondamentale Autonome de la Communauté Française à Gerpinnes.

Actuellement il n'existe pas, sur le territoire, de Plan de Déplacements Scolaires qui permettrait d'avoir une vision globale sur le type de moyen de transport utilisé par les élèves pour se rendre à l'école.

En 2005 et d'après le PiCM, les écoles maternelles et primaires étaient et sont encore présentes dans de nombreux villages. Elles constituent un élément fondamental de la vie locale, mais sont souvent sources de « conflits » aux heures de dépose/reprise : stationnement anarchique, sécurisation des traversées.

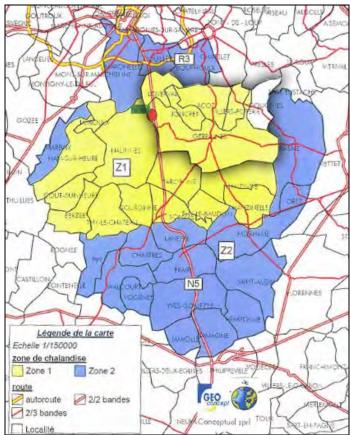
Au point de vue des écoles secondaires, les données concernant l'origine des élèves mettent en évidence la prépondérance de la fréquentation communale ou d'une aire d'attractivité assez restreinte puisqu'elle ne dépasse pratiquement pas les communes directement limitrophes.



# 14.5.2 Les déplacements de la population

Déplacements en fonctions des attractivités commerciales

La carte ci-dessous est issue de l'étude de demande d'autorisation socio-économique SE.1 du point de vente Trafic du site du Bultia. Ce site se trouve le long de la N5, dans la partie centrale du tronçon de nationale situé sur la commune de Gerpinnes. La carte reprend la zone d'attractivité et de chalandise retenue pour l'influence du complexe du Bultia. La zone d'attractivité estimée pour l'offre commerciale du complexe comprend les localités situées à un temps de distance égal à 8 minutes pour la zone 1 (jaune) et à équidistance de 8/15 minutes pour la zone 2 (bleue) complémentaire. Toutefois, le complexe du Bultia, dans son ensemble, dispose d'une attractivité plus large qui n'est pas prise en considération en raison de l'influence des autres points de vente existants dans les bassins limitrophes tels que Florennes, Marcinelle et Châtelet. La zone de chalandise de pour la zone 1 couvre la quasi-totalité du territoire communal de Gerpinnes dont la population est, dès lors, susceptible d'être attirée vers le Bultia.



Zone de Chalandise Dossier de demande d'autorisation de permis d'exploiter © Administration Communale - 2012

# 14.5.3 Les déplacements des travailleurs

→ Cf. Carte 20 : Lieu de travail des actifs gerpinnois – Lieu d'origine des actifs travaillant à Gerpinnes

# 14.5.3.1 Les actifs domiciliés à Gerpinnes



Selon l'enquête domicile-travail réalisée par l'INS en 2001, 2.267 travailleurs résidant à Gerpinnes travaillent dans l'arrondissement de Charleroi dont 371 à Gerpinnes même. Loin derrière Charleroi, les arrondissements les plus privilégiés par les travailleurs gerpinnois sont ceux de Bruxelles Capitale (256), Namur (187), Philippeville (97), Thuin (89) et Nivelles (67). Gerpinnes ayant une position centrale par rapport aux provinces du Hainaut et de Namur, il est tout à fait logique que les arrondissements de ces 2 provinces soient les plus prisés. Notons, tout de même que Bruxelles-Capitale attire les gerpinnois.

# 14.5.3.2 Les actifs œuvrant à Gerpinnes

Selon cette même enquête de l'INS, il apparaît que 836 travailleurs à Gerpinnes proviennent de l'arrondissement de Charleroi dont 371 de Gerpinnes même. Les arrondissements de Philippeville (213), Thuin (145) et Namur (103) sont les plus représentés en termes d'actifs œuvrant à Gerpinnes. L'attraction en termes de travailleurs extérieurs se concentre essentiellement, comme précédemment, dans les provinces du Hainaut et de Namur.

# 14.6. Les transports publics

#### 14.6.1 La qualité de l'offre en transport en commun

En 2001, selon l'enquête socio-économique réalisée par l'INS, près de 36 % des ménages gerpinnois interrogés considèrent que la commune est mal équipée en termes d'offre en transport en commun. Son indice de satisfaction est très faible par rapport à l'arrondissement de Charleroi<sup>49.</sup> Au niveau de la province de Hainaut et de la Région Wallonne, l'indice est plus important que la commune étudiée, résultant de la présence de grandes villes au sein desquelles les offres en transports en commun sont plus développées et calquées sur la demande. Ce sentiment d'insatisfaction des ménages en termes de transports en communs est typique des communes à caractère rural.

Gerpinnes ne possède pas de gare sur son territoire, ce qui renforce le sentiment d'insatisfaction en transport en commun.

		Perception en termes d'équipement des Transports en commun (%)							
Entités géographiques		Mal équipé	Normalement équipé	Bien équipé	Indice de satisfaction				
	Gerpinnes	36,2	50,9	12,9	35,7				
nes tes	Aiseau-Presles	26,3	57,0	16,7	63,3				
mun nant	Charleroi	15,1	55,9	29,0	192,8				
Communes attenantes	Châtelet	16,1	55,9	28,0	174,2				
et C	Florennes	35,1	48,0	16,9	48,2				

<sup>49</sup> Cet indice permet de définir la satisfaction de la population en termes d'offre en transport en commun. Un indice de satisfaction < 100 signifie qu'il y a plus d'insatisfaits que de satisfait, et inversement un indice > 100 signifie qu'il y a plus de satisfaits que d'insatisfaits. Un indice = 100 signifie qu'il y a autant de satisfaits que d'insatisfaits.

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic

Survey & Aménagement - Janvier 2017



	Fosses-la-Ville	49,4	41,8	8,8	17,8
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	35,7	52,2	12,1	33,8
	Mettet	44,5	45,3	10,2	23,0
	Walcourt	39,1	47,8	13,1	33,6
Entités de référence	Arr. de Charleroi	20,2	55,1	24,7	121,9
	Province de Hainaut	28,5	51,6	20,0	70,2
	Région Wallonne	30,4	48,2	21,5	70,6
	Belgique	25,1	49,1	25,9	103,2

Satisfaction des ménages en termes de transport en commun dans les communes avoisinantes de Gerpinnes et dans l'arrondissement de Huy en 2001. © SPF Economie ® S&A – 2012

# 14.6.2 Le réseau ferroviaire

Le territoire de Gerpinnes n'est pas traversé par une ligne de chemin de fer et ne possède donc pas de gare. La ligne ferroviaire la plus proche est la ligne 130 qui passe environ à 7 km au nord du village de Gerpinnes (Charleroi-Sud à Couillet) ou la ligne 132 qui passe à environ 8 km à l'ouest du village de Gerpinnes (Jamioulx).



La commune dispose de 2 anciennes lignes de chemin de fer à savoir les lignes 137 et 138 respectivement mises en service en 1887 et 1855 et fermées en 1978 et 1960.

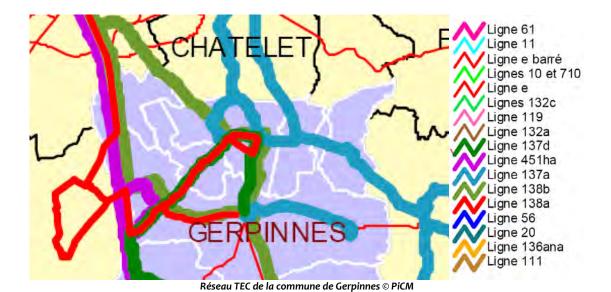
# 14.6.3 Le réseau TEC

Gerpinnes est desservi par un grand nombre de lignes TEC, ces dernières appartiennent au TEC Charleroi et au TEC Namur :

- Ligne 137: Acoz-Mettet;
- Ligne 20 Gerpinnes-IMTR-Charleroi;
- Ligne 237 : Chatelineau-Acoz-Fromiée ;



- Ligne 19 Gerpinnes-Nalinnes-Charleroi;
- Ligne 137d Gerpinnes-Laneffe;
- Ligne 111b Walcourt-Somzée-Gerpinnes;
- Ligne 12b: Jumet Loverval (IMTR);
- Ligne 451: Charleroi-Philippeville-Couvin;
- Ligne 12 Gilly (cimetière) Couillet Centre;
- Ligne 138b: Charleroi Florennes.



C'est à la gare d'Acoz que se séparaient les lignes 137 vers Mettet et 138 vers Givet mais aujourd'hui, des autobus TEC assurent la correspondance vers ou en provenance de Charleroi, Châtelineau, Mettet et Florennes. La gare des bus d'Acoz est une ancienne gare ferroviaire. Si la gare est relativement bien aménagée, ce n'est pas le cas de ses alentours. Entre autres, il n'y a aucun passage piéton alors que les gens roulent assez vite à cet endroit (sortie de village).

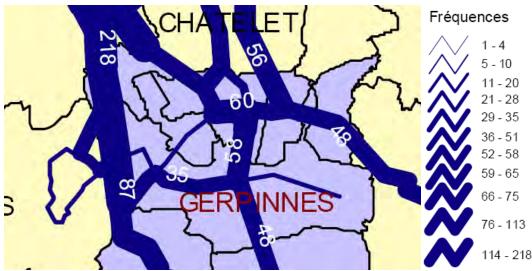


Gare routière d'Acoz © Google Street View - 2012



Plus spécifiquement, on peut distinguer:

- Trois « lignes fortes » (dans le temps et dans l'espace), suburbaines, répondant à des besoins de déplacement diversifiés, desservant assez bien les noyaux urbanisés principaux des communes de Gerpinnes et Florennes (entre eux et en relation avec les centres urbains principaux de Châtelet et surtout de Charleroi);
- Des services urbains liant Loverval (IMTR) à l'agglomération carolorégienne, non seulement le centre-ville, mais aussi d'autres noyaux importants de la couronne urbaine.



Fréquence cumulée des bus par tronçon un jour scolaire normal © PiCM

# 14.6.4 <u>Création de l'E420-N5</u>

Une partie du plan de secteur de Charleroi est en cours de révision. L'objectif vise l'inscription de l'avantprojet de tracé de la E420-N5 au sud de Charleroi et du périmètre de réservation associé.

L'objectif poursuivi est donc de désengorger durablement la N5 de Somzée à Couillet et son réseau parallèle afin de redonner une qualité de vie aux riverains et garantir le développement économique du sud de Charleroi, d'autant plus que cette région ne peut être raccordée à la voie d'eau et que le réseau ferroviaire existant est et restera faible aux échelles régionale et suprarégionale.

⇒ Cf. Chapître Aménagement du territoire.

# 14.7. Les modes doux

# 14.7.1 Le réseau autonome des voies lentes : le RAVeL

Il n'existe pas de Ravel proprement dit sur le territoire de la commune de Gerpinnes. La ligne la plus proche se trouvant à environ 7 km au nord de Gerpinnes le long de la Sambre.



Le projet suivant pourrait être la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée 137 (Acoz-Villers-Gougnies). Cet objectif permettrait aux usagers faibles de rejoindre une grande partie des villages de l'entité en toute sécurité. Dans un second temps, la finalité serait de relier ces tronçons aux Ravels existants présents à Châtelet et Mettet et aux réseaux européens de voies vertes.



© <u>www.ravel.be</u> - 2012

#### 14.7.1.1 PICVerts

En 2007, sur 106 dossiers communaux rentrés au Département des Infrastructures subsidiées DGO1 suite à l'appel à projets PICVerts II, 41 projets ont été sélectionnés sur l'ensemble de la Wallonie. Le montant total des subsides s'élève à 3.600.000 €. Gerpinnes fait partie des communes PICVerts II.

On peut toutefois mentionner l'existence d'un tronçon de Pré-Ravel d'environ 1,52 km en partance du village de Gerpinnes et longeant le village d'Acoz. « Pré-Ravel L138 Acoz-Gerpinnes ». Cet axe entièrement macadamisé a été inauguré officiellement le 18 septembre 2011 et suit le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer Châtelet-Gerpinnes. Celui-ci réalisé dans le cadre de l'opération PICVerts rencontre un vif succès. Le changement de revêtement (tarmac au lieu de dolomie), malgré les soucis administratifs, s'est avéré une opportunité vu qu'il est d'autant plus facilement accessible par les poussettes, rollers,...

De nombreux citoyens enchantés de cette initiative attendent avec impatience le prolongement de ce tronçon. Plusieurs options sont envisagées :

- Extension vers Villers-Poterie et Gougnies via l'ancienne ligne 137 Acoz-Mettet;
- Extension vers les lacs de l'Eau d'Heure via Walcourt;



Extension vers Chatelet et le RAVel 1 de Sambre. La priorité est donnée à cette option ; elle permet entre autres de sécuriser l'accès à la gare de bus d'Acoz. Tel que suggéré dans le PICM, l'aménagement de ce tronçon pourrait être mené en parallèle avec le dévoiement de la rue de Moncheret qualifiée de dangereuse tant pour les piétons que pour les cyclistes. Un courrier a été envoyé au SPW afin de connaître leur intention à ce sujet et il apparaît que les travaux sur la N975 (en ces lieux) ne soient pas dans les priorités de cette année 2012.

#### 14.7.1.2 Promenades touristiques

Plusieurs promenades touristiques sont recensées sur le territoire. Ces dernières sont décrites au point concernant le tourisme.

# 14.7.2 L'offre cyclable actuelle

Selon le PiCM, en 2005, un schéma cyclable de Charleroi était en cours d'élaboration et prend en compte la commune de Gerpinnes. Cependant, les données concernant ce dernier ne sont toujours pas disponibles.

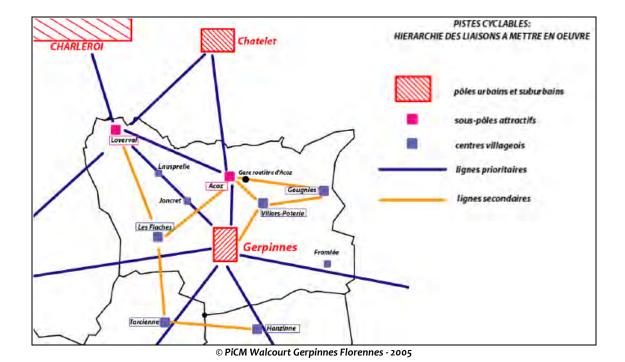
Nous pouvons toutefois mentionner que les aménagements existants sur le réseau régional sont très peu développés et les pistes cyclables quasi inexistantes.

#### 14.7.2.1 Réseau cyclable communal

Le PiCM propose dans la phase 3 de l'étude un réseau cyclable communal de Gerpinnes ainsi que des principes de conception. Les objectifs sont de permettre et d'encourager les déplacements à vélo à travers le territoire communal sur des itinéraires commodes et sécurisants, choisis en fonction des aptitudes et desideratas des cyclistes (existants ou potentiels). Un autre objectif est de favoriser des déplacements vélos sécurisés dans un contexte de rayonnement et d'attractivité scolaire.

Le réseau cyclable sur le territoire de Gerpinnes s'appuie sur le principe de maillage suivant :

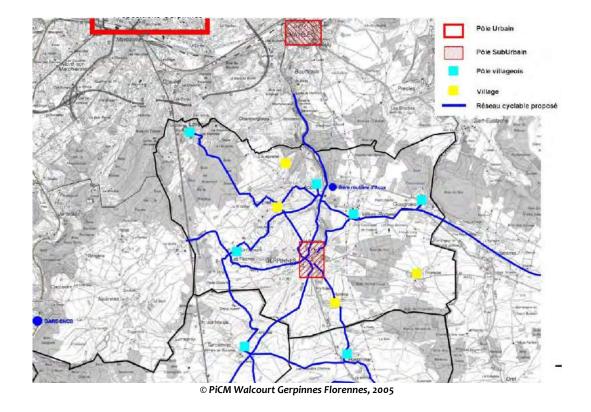




Les itinéraires prioritaires à développer sont les suivants :

- Gerpinnes-Acoz-Châtelet. Il suit l'itinéraire de la N975 où des aménagements de sécurisation des déplacements vélos devront être réalisés;
- Gerpinnes-Loverval (via Joncret) Charleroi/Châtelet. Entre Gerpinnes et Joncret, l'itinéraire emprunte la rue Saint-Roch puis un sentier rural à aménager remontant via le Champ de la Chapelle Notre-Dame jusqu'à la rue Bonbie à Joncret;
- Somzée/Gerpinnes: le parcours propose un lien direct entre Somzée et Gerpinnes dans la volonté de promouvoir les déplacements scolaires.





Le réseau cyclable proposé emprunte, sur certains tronçons, trois axes structurants de voiries régionales que sont la N975 (Gerpinnes-Acoz-Chatelet), la N574 (le Bultia-les Flaches-Gerpinnes) et la N978 notamment entre Somzée et Gerpinnes.

Les profils de ces voiries permettent des aménagements sécurisés de pistes cyclables. Des aménagements spécifiques seront donc nécessaires.

Sur le reste du réseau ce sont essentiellement des voiries communales qui sont empruntées. Sur ces voiries, des aménagements cyclables de type séparatif ne sont pas nécessaires. Une modération du trafic par le biais d'aménagements généraux doit, en effet, permettre la cohabitation entre tous les usagers.



# 14.7.3 La marche à pied

### 14.7.3.1 La marche utilitaire

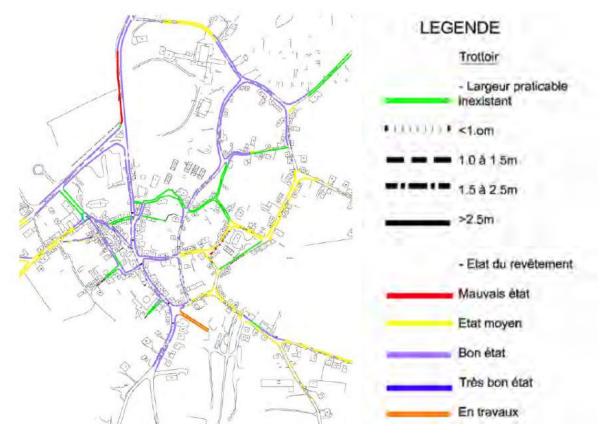
En 2001, selon l'enquête de l'INS, 43,8 % des ménages gerpinnois considèrent que la qualité des trottoirs est insatisfaisante sur le territoire communal. Ce taux de perception est important par rapport aux communes voisines. L'indice de satisfaction se trouve juste en dessous de la moyenne de l'ensemble des communes avoisinantes.

		Perception en termes d'équipement des trottoirs								
	Entités géographiques	Mal équipé	Normalement équipé	Bien équipé	Indice de satisfaction					
	Gerpinnes	43,8	47,8	8,4	19,3					
es	Aiseau-Presles	33,1	52,9	14,0	42,3					
Communes attenantes	Charleroi	31,6	56,4	12,0	38,0					
ens	Châtelet	27,1	61,5	11,5	42,4					
att	Florennes	40,4	50,8	8,8	21,7					
nes	Fosses-la-Ville	56,6	36,9	6 <b>,</b> 5	11,4					
l E	Ham-sur-Heure-Nalinnes	50,8	42,3	6,9	13,6					
I E	Mettet	49,8	43,6	6,6	13,3					
ŭ	Walcourt	51,3	43,4	5,3	10,3					
de	Arr. de Charleroi	32,7	55,3	11,9	36,4					
	Province de Hainaut	34,8	53,2	12,0	34,4					
Entités de référence	Région Wallonne	36,8	51,4	11,8	32,1					
F.	Belgique	30,6	51,7	17,7	58,0					

Perception des ménages en termes de qualité des trottoirs dans les communes avoisinantes de Gerpinnes et dans l'arrondissement de Charleroi en 2001. © SPF Economie ® S&A – 2001

La largueur et l'état des trottoirs dans le centre de Gerpinnes ont été mentionnés en 2005 dans le Plan InterCommunal de Mobilité. Il est stipulé que le centre-ville comporte une grande partie sans trottoirs ou des trottoirs peu larges (inférieurs à 1m) et de mauvaise qualité. Les abords de l'église et la rue commerçante principale ont par contre été aménagés. Tous les abords d'écoles primaires et secondaires disposent d'aménagements modérateurs de vitesse. Notons également l'aménagement récent de trottoirs aux abords du Collège Saint-Augustin.





© PiCM Walcourt Gerpinnes Florennes - 2005

# 14.7.4 La marche de loisirs

### 14.7.4.1 Projets réalisés par le GAL de l'Entre-Sambre-Et-Meuse

## → Cf. Annexe 13 : Liaisons inter-villages

Plus de 200 km de sentiers et chemins ont été balisés en Entre-Sambre-et-Meuse. Un inventaire des chemins et sentiers des communes de Cerfontaine, Gerpinnes, Florennes et Walcourt a été réalisé en septembre 2005.

### Les chemins de la commune de Gerpinnes

Selon le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et Sentier.be, il subsiste 75% de chemins par rapport à la situation officielle. Le village d'Acoz (80%) est le plus riche en chemins préservés tandis que le village de Loverval (35) est le plus pauvre. 21% de ces chemins sont asphaltés ou bétonnés. Les villages les plus « durcis » sont Villers-Poterie (35%), Joncret (33%) et Gougnies (33%) et le village le plus « nature » par rapport au revêtement est Loverval (7%).



Les sentiers

Il subsiste 22 % de sentiers par rapport à la situation officielle. Les villages de Joncret (61%) et de Gougnies

(64%) sont les plus riches en sentiers préservés et le village de Villers-Poterie (6%) est le plus pauvre en

sentiers préservés.

La voirie en général.

44% du réseau des voiries du domaine public est composé de routes et de rues. Si l'on ne tient pas compte

des chemins et sentiers disparus ou inaccessibles, la proportion de routes et de rues monte à 59%.

78% des chemins et sentiers sont vicinaux, 11% sont des voiries innomées et 11% sont des chemins et sentiers

appartiennent au domaine privé des pouvoirs publics (principalement des forêts communales et

domaniales).

Conclusion

La qualité relative du réseau de chemins et sentiers d'accès public de la commune de Gerpinnes est

moyenne. Le réseau des voiries vicinales actuel est moyennement préservé par rapport au réseau d'origine

et peu compensé par les chemins et sentiers parcourant les forêts communales et domaniales (excepté

Gougnies). La proportion des chemins et sentiers par rapport à l'ensemble du réseau est moyenne. Enfin,

de manière relative, la densité du réseau de chemins et sentiers est également moyenne.

L'ancienne commune de Loverval est fort urbanisée et est isolée du reste de la commune par une large

zone boisée privée traversée par un unique chemin vicinal et un chemin privé accessible au public. Plusieurs

quartiers (lotissements) sont isolés des noyaux villageois (quartier de l'Europe à Gougnies, quartiers des

Nations et Petite Taille à Villers-Poterie, quartiers des Marlères et Taille à l'Auniau à Loverval et quartiers La

Rochette et Bertransart à Gerpinnes).

Concernant la sécurité, on peut relever plusieurs voiries importantes constituant une barrière routière

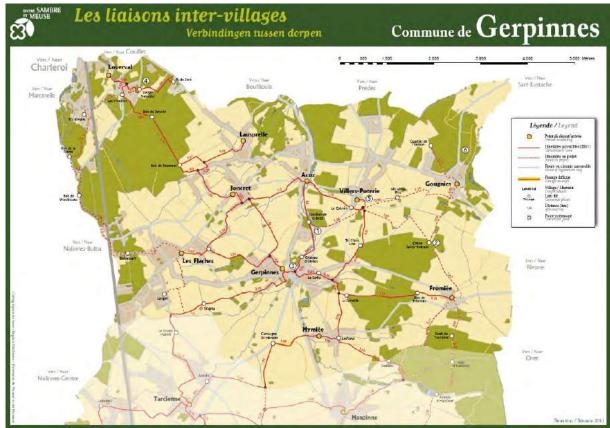
dangereuse: la route de Philippeville (N5), la route Châtelet – Gerpinnes – Florennes (N975) et la route

Nalinnes-Gerpinnes-Fromiée (N574). Ces voiries coupent régulièrement et de manière abrupte le

cheminement de plusieurs chemins et sentiers.

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local – Commune de Gerpinnes – Partie 1 : Diagnostic Survey & Aménagement – Janvier 2017

- 363 -



© Sentiers.be – GAL de l'Entre-Sambre-Et-Meuse.

## 14.7.5 Les sentiers de Grande Randonnée (GR)

La commune est traversée par le GR 129 – Escaut – Meuse passant par les villages de Loverval, Gerpinnes et Hanzinne.

## 14.7.5.1 Les principaux obstacles à la mobilité douce

Les déplacements non motorisés (marche et vélo), sont (ou devraient être) presque totalement perméables à l'environnement dans lequel ils se déroulent. Les attentes de ces usagers (ou de ces usagers potentiels...) en ce qui concerne tant la sécurité que la qualité des aménagements sont très fortes.

A cet égard, les détours imposés par les coupures dans le territoire peuvent être rédhibitoires. Les points de franchissement ont donc une importance capitale : type, qualité de l'aménagement, sécurité procurée. Le GAL a identifié dans la zone d'étude deux types principaux de coupures :

- Les coupures « imperméables », franchissables en un nombre de points limités, à savoir les voies ferrées (en activité et non utilisées), traversables aux passages à niveau ou passages dénivelés;
- les coupures dues aux grands axes routiers. Il n'y a pas d'autoroute qui traverse les communes étudiées, même si les caractéristiques de la N5 s'en rapprochent.

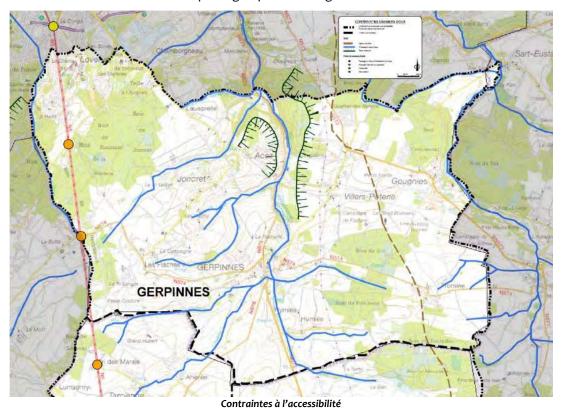


Par ailleurs, d'autres effets de coupure, plus ou moins marqués par des éléments liés plus particulièrement aux activités humaines. Ce sont :

- les franchissements de voies de chemin de fer (PS, PI et PN);
- les franchissements de routes principales;
- les franchissements de cours d'eau;
- les zones « étanches » telles la base militaire de Florennes.

Des éléments de relief majeurs dans le territoire ont été établis comme les thalwegs ou lignes de moindre niveau généralement occupées par des cours d'eau et les lignes de crête.

Ce sont aussi généralement des lignes de moindre pente dans le territoire, susceptibles d'influencer sensiblement la recherche d'itinéraires privilégiés pour les usagers non motorisés.



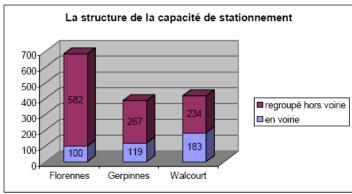
© Plan Intercommunal de Mobilité de Florennes Gerpinnes et Walcourt, 2005



## 14.8. Le stationnement

Le stationnement joue un rôle primordial dans la circulation urbaine. Tout déplacement en véhicule particulier implique l'usage de deux places de stationnement aux extrémités du trajet. Les véhicules stationnés occupent une part importante de l'espace public. En outre, il faut savoir qu'un véhicule particulier reste stationné 90 à 95% du temps au cours d'une journée. L'influence des politiques de stationnement est donc considérable puisqu'elles permettent de jouer sur l'attractivité des centres villes ainsi que sur le choix modal d'un usager.

La partie qui a été étudiée par le PiCM en 2005 est le centre de la commune c'est-à-dire Gerpinnes et en 2005, environ 380 places y ont été recensées. Cette offre est entièrement en surface et gratuite et la répartition entre les stationnements en voirie et hors voiries pour les trois communes étudiées se présente comme suit :



© Plan Intercommunal de Mobilité de Florennes Gerpinnes et Walcourt, 2005

La nuit, le taux global d'occupation ne dépasse pas les 50%, ni en voirie ni hors voirie. En journée, le taux global d'occupation n'atteint pas les 60%, ce qui indique qu'il n'y a pas de saturation. Les zones de forte pression sont le matin autour de la place de la Halle causées par l'activité commerciale. L'activité scolaire entraîne une zone de forte pression dans le bas de la rue Château d'en Bas.

### L'arrivée d'élèves à Gerpinnes Centre

Pendant l'heure de l'hyperpointe du matin (7h45-8h15), il a été constaté une forte demande de stationnement par les parents qui amènent leurs enfants au lycée de Saint-Augustin (accès Avenue Astrid) et à l'école maternelle (accès Rue Château d'en Bas). Pendant cette heure d'arrivée, l'ensemble des abords d'école (Avenue Astrid et Rue Château d'en Bas) montrent un taux d'occupation de plus de 100% avec l'effet des voitures garée en deuxième file pour une courte durée. Le parking de la poste et le parking de l'hôtel de ville restent à un taux d'occupation au-dessous de 50% pendant ces 30 minutes.



14.9. Les intentions Supracommunales (N5)

D'après le Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire, plusieurs constats ont

été réalisés pour les communes du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse dont Gerpinnes :

Il a été constaté que les entités situées le long de la N5 constituaient des lieux d'implantation privilégiés

pour les nouveaux habitants et certains types de services économiques avec le risque de voir se développer

un continuum urbanisé et peu maîtrisé de Loverval à Yves-Gomezée. Cette situation contribue à

l'augmentation du nombre de navetteurs sur un axe par ailleurs fort prisé par le trafic de transit. Les zones

d'insécurité routière sont nombreuses.

Dans la mesure où la N5 a vocation à devenir un axe structurant entre Charleroi et Reims, il convient donc

de traiter cet axe comme une rupture réelle et effective et de travailler à ses accès, à des logiques de

rabattement du trafic et à des dispositifs d'intermodalité (parking-relais, zone de covoiturage, vitesse

commerciale du transport en commun). Ceci signifie donc aussi, en lien avec les autres intentions de ce

schéma, une priorité donnée à la densification des villages le long de la N5 et à une localisation maîtrisée

des commerces et des services. Entre les villages, des zones de préservation doivent pouvoir être assurées.

L'intention est donc de maîtriser les effets structurants de la Nationale 5. (Loverval et Les Flaches à l'échelle

communale)

Au risque de voir des axes comme la nationale 975 devenir une « deuxième nationale 5 » au sein du

territoire, il convient d'assurer le rabattement du trafic de transit et du trafic de navette vers la Nationale 5.

La circulation des transports en commune à destination de Charleroi doit également être pensée dans cette

logique en leur réservant une bande de circulation.

L'intention est donc de rabattre le trafic de navette et de transit vers la N5. (Pas d'application sur le

territoire communal de Gerpinnes)

Pour les flux quotidiens, les déplacements de courte distance et les liaisons inter-villages, l'intention sera de

développer, partout où c'est possible, des incitants à l'utilisation des modes doux (vélo, marche à pied) et

les transports en commun (train, bus), en envisageant aussi des solutions innovantes tels que taxis sociaux

et bus à la demande. Les gares et les points d'accès à la N5 constitueront des lieux privilégiés pour favoriser

l'intermodalité entre moyens de transports.

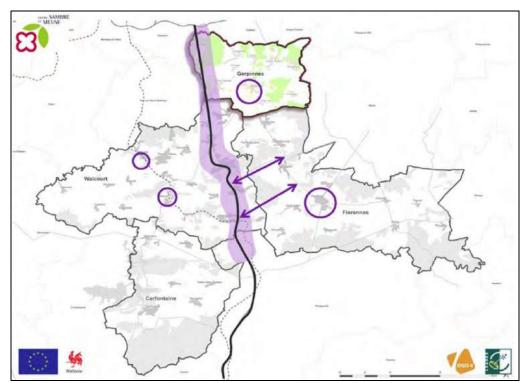
L'intention est donc de favoriser les modes doux et les transports en commun pour les flux quotidiens et

l'intermodalité pour les déplacements longs. (Gerpinnes-centre à l'échelle de la commune)

Survey & Aménagement – Janvier 2017

SA

Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local - Commune de Gerpinnes - Partie 1: Diagnostic



© SICAT, Juin 2012

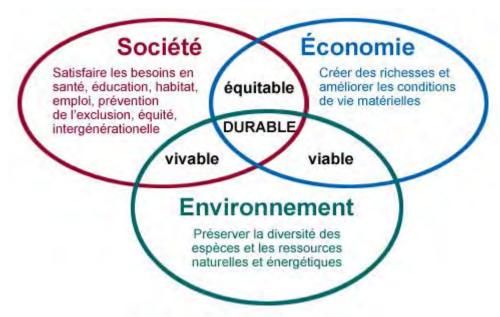


# 15. GERPINNES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE AUJOURD'HUI

### Introduction

Le présent chapitre a pour objectif de reprendre, sur base du diagnostic réalisé, l'ensemble des actions et éléments actuellement réalisés sur le territoire de la commune de Gerpinnes en matière de développement durable et la façon dont ceux-ci s'inscrivent dans les 3 trois sphères du développement durable à savoir :

- la sphère économique ;
- la sphère sociale;
- et la sphère environnementale.



Les 3 sphères ou piliers du développement durable

Ce chapitre découle de la volonté des autorités communales d'entrer dans un véritable processus de développement durable, que ce soit en termes de fonctionnement de l'administration (services communaux, politique générale) ou des actions entreprises sur son territoire.

### 15.1. Situation existante

Afin de décrire la situation actuelle de la commune de Gerpinnes, l'ensemble des thématiques et sujets traités précédemment ont fait l'objet d'une seconde analyse afin de voir de quelle façon ceux-ci répondaient aux piliers du développement durable. Cette première étape consiste donc en un état des lieux destiné à connaître la situation dans laquelle se trouve la commune de Gerpinnes. Celui-ci a pour objectif d'identifier les points forts et les points faibles existants mais également de mettre en évidence les atouts dont dispose la commune.



Ce diagnostic permettra de définir des objectifs sur lesquels se construiront des pistes d'actions ou thématiques pour améliorer ou confirmer certains constats. Celles-ci sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-après. Une première piste de réflexion/amélioration est proposée pour les actions qui ne répondent pas (entièrement) aux défis du développement durable.

# 15.2. Tableau de bord diagnostic « Développement Durable » à Gerpinnes

L'ensemble des actions et/ou thématiques existantes sur le territoire de la commune de Gerpinnes et présentant des potentialités (actuelles ou futures) en termes de développement durable sont reprises dans le tableau ci-dessous. Chaque pilier du développement durable fait l'objet d'une appréciation et d'une brève description.

Afin d'augmenter la lisibilité et de faciliter la lecture du tableau, un code couleur a été attribué selon le tableau ci-dessous :

Aucun des piliers du développement durable	
1 pilier du développement durable	
2 piliers du développement durable	
3 piliers du développement durable	

Au total, 44 actions et/ou thématiques ayant un potentiel en termes de développement durable ont pu être mises en évidence.



Chapitre PCDR	R ID Actions/thématiques					Piliers du développement	Remarques / Pistes d'amélioration et de réflexion		
			Env.	Description	Soc.	Description	Eco.	Description	
Milieu physique	1	Commune reprise en zone vulnérable du « Sud Namurois »	х	✓ Protection des ressources naturelles			х	<ul> <li>✓ Meilleure gestion de l'activité agricole communale</li> <li>✓ Diminution des intrants agricoles</li> </ul>	✓ L'aspect social pourrait être atteint en sensibilisant mieux les agriculteurs et les habitants sur la gestion et la richesse des eaux souterraines existantes et sur la problématique des nitrates en général
	2	Existence d'une trentaine de captage sur l'entité dont 6 captages destinés à la distribution. Existence de zone de prévention de captage pour 2 d'entre eux	х	✓ Protection des ressources naturelles			х	✓ Exploitation d'une ressource naturelle locale	✓ L'aspect social pourrait être rencontré en sensibilisant mieux la population sur la gestion et la richesse des eaux souterraines existantes sur le territoire communal
	3	9 sites de Grand Intérêts Biologique	х	<ul> <li>✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel</li> <li>✓ Gestion et exploitation écologique du site</li> </ul>	х	✓ Site didactique de sensibilisation à l'environnement			<ul> <li>✓ Respect scrupuleux du patrimoine</li> <li>✓ Pérennisation et développement de la gestion écologique du site</li> </ul>
	4	Une petite zone Natura 2000 : 0,08 ha sur l'entité	Х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel	Х	✓ Site didactique de sensibilisation à l'environnement			Respect scrupuleux du patrimoine naturel     Pérennisation et développement de la gestion écologique du site
	5	Une réserve naturelle : une cavité souterraine d'intérêt scientifique	Х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel	Х	✓ Site didactique de sensibilisation à l'environnement			<ul> <li>✓ Respect scrupuleux du patrimoine</li> <li>✓ Pérennisation et développement de la gestion écologique du site</li> </ul>
	6	Eléments classés du patrimoine naturel: Arbres et haies remarquables	х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel					<ul> <li>✓ L'aspect social pourrait être rencontré en sensibilisant mieux la population sur la richesse de leur patrimoine naturel (placement de panneaux didactiques, etc.)</li> <li>✓ L'aspect économique pourrait quant à lui être atteint via la valorisation touristique de ce patrimoine (création de promenade découverte en lien avec d'autres éléments, etc.)</li> </ul>
	7	Un Plan Communal de Développement de la Nature	Х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel	Х	<ul> <li>Sensibilisation du public à diverses thématiques liées à la nature</li> </ul>	Х	✓ Valorisation des ressources naturelles	✓ Poursuivre et développer la démarche entreprise par les autorités communales
Milieu naturel	8	Adhésion au Contrat de rivière Sambre	х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel	х	✓ Sensibilisation du public à diverses thématiques liées à l'Eau	x	✓ Amélioration de la gestion des cours d'eau et de ses ressources naturelles (diminution des risques d'inondation, nettoyage des berges, etc.)	✓ Poursuivre la démarche et atteindre l'ensemble des objectifs du Contrat de Rivière et du Code de l'Eau
	9	Existence d'une journée de l'arbre	Х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel	Х	✓ Sensibilisation du public aux espèces indigènes			✓ Protéger les espèces indigènes et éradiquer les espèces invasives
	10	Existence d'un jardin nature pilote	Х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel	Х	<ul> <li>Sensibilisation du public à diverses thématiques liées à la nature</li> </ul>			✓ Poursuivre et développer la démarche entreprise par les autorités communales
	11	Existence d'un sentier pédagogique	Х	✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel	Х	<ul> <li>✓ Sensibilisation du public à diverses thématiques liées à la nature</li> </ul>			✓ Poursuivre et développer la démarche entreprise par les autorités communales
	12	Convention « Bords de routes – Fauchage tardif »	Х	<ul> <li>✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel</li> <li>✓ Protection et valorisation de la richesse faunique</li> </ul>			х	✓ Diminution des frais d'entretien pour l'administration communale	✓ Pérennisation et développement de la gestion écologique des bords de route
	13	Un Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire	х	✓ Protection, valorisation et meilleure gestion des ressources naturelles	Х	<ul> <li>✓ Campagne de sensibilisation du public</li> <li>✓ Apport d'une réponse adéquate et durable à la problématique du logement</li> </ul>	х	✓ Meilleure gestion des ressources foncières de l'entité	✓ Poursuivre et développer la démarche entreprise par les autorités communales
	14	Convention « Combles & Clochers »	Х	✓ Protection et valorisation la richesse faunique					✓ Pérennisation et protection d'espèces animales
	15	Adhésion à l'action « commune MAYA »	Х	✓ Protection, valorisation et meilleure gestion des ressources naturelles	х	✓ Campagne de sensibilisation du public	х	✓ Retombées pour l'économie locale (produits du terroir)	✓ Poursuivre la démarche entreprise par les autorités communales et atteindre les objectifs fixés



	16	Les différentes actions menées par le GAL ESEM	Х	✓ Protection, valorisation et meilleure gestion des ressources naturelles et paysagères	Х	<ul> <li>✓ Campagne de sensibilisation du public</li> <li>✓ Organisation de formations, dispense de conseils, etc.</li> </ul>	Х	<ul> <li>✓ Retombées touristiques pour l'entité</li> <li>✓ Valorisation des produits du terroir et des ressources naturelles locales</li> </ul>	✓ Poursuivre et développer les démarches initiées et atteindre les objectifs fixés
	17	UREBA (utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments)	Х	✓ Remplacement d'une chaudière et de chassis	Χ				✓ Développer d'avantage de projets UREBA
	18	Gestion énergétique des bâtiments – Réalisation d'un cadastre énergétique (2008)	Х	✓ Protection et meilleure gestion des ressources naturelles	Х	<ul> <li>✓ Soutien à l'emploi dans le secteur des technologies vertes</li> <li>✓ Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments</li> </ul>	Х	✓ Amélioration de la gestion énergétique et économie d'énergie	<ul> <li>✓ Pérenniser l'action et assurer son suivi</li> <li>✓ Mener des travaux d'amélioration au sein des différents bâtiments</li> </ul>
	19	Programme Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 Local	х	✓ Protection et meilleure gestion des ressources naturelles	Х	<ul> <li>✓ Sensibilisation des citoyens</li> <li>✓ Renforcement des services pour les citoyens</li> <li>✓ Amélioration du cadre de vie</li> </ul>	Х	<ul> <li>✓ Dynamisation de l'économie locale</li> <li>✓ Valorisation des ressources locales</li> </ul>	✓ Réaliser les projets issus du Programme Communal de Développement Rural
	20	Participation à la certification forestière (PEFC) – 461,69 ha sur l'entité	х	✓ Protection, valorisation et meilleure gestion des ressources naturelles	Х	✓ Dimension sociale de labellisation	х	✓ Projet économiquement fiable	✓ Poursuivre la démarche entreprise et inciter les autres acteurs publics et privés à entrer dans une démarche similaire
	21	Un site à Réaménager	х	<ul> <li>✓ Fonction du projet de réaménagement</li> </ul>		✓ Fonction du projet de réaménagement	X	✓ Fonction du projet de réaménagement	✓ Réhabiliter le site de manière durable
Aménagement du territoire	22	Bâtiments classés du patrimoine					х	✓ Retombées touristiques pour l'entité	<ul> <li>✓ L'aspect social pourrait être atteint en sensibilisant mieux la population sur la richesse de leur patrimoine bâti (placement de panneaux didactiques, etc.), en rénovant les éléments dégradés (amélioration du cadre de vie) ou en réaffectant certains éléments.</li> <li>✓ L'aspect environnemental pourrait être atteint via l'amélioration de l'efficience énergétique des bâtiments</li> <li>✓ L'aspect économique pourrait être amélioré via une meilleure mise en valeur des éléments notamment dans un but touristique.</li> </ul>
	23	Logement social			Х	<ul> <li>✓ Aides aux plus démunis</li> <li>✓ Equité sociale</li> <li>✓ Intergénérationnelle</li> </ul>	Х	✓ Amélioration des conditions de vie matérielles	✓ Création systématique de logements sociaux « basse énergie » avec une meilleure gestion des systèmes de ventilation et de chauffage
Se loger	24	Logements de transit			Х	<ul><li>✓ Aides aux plus démunis</li><li>✓ Equité sociale</li></ul>	Х	✓ Amélioration des conditions de vie matérielles	✓ Création systématique de logements de transit « basse énergie » avec une meilleure gestion des systèmes de ventilation et de chauffage
	25	Logement d'urgence			Х	<ul><li>✓ Aides aux plus démunis</li><li>✓ Equité sociale</li><li>✓ Intergénérationnelle</li></ul>	Х	✓ Amélioration des conditions de vie matérielles	✓ Création systématique de logements d'urgence « basse énergie » avec une meilleure gestion des systèmes de ventilation et de chauffage
	26	Aide à l'emploi – Agence Locale pour l'Emploi (ALE) / CPAS			Х	<ul> <li>✓ Aides à la recherche d'emploi</li> <li>✓ (Ré)insertion professionnelle</li> <li>✓ Formations</li> </ul>	Х	✓ Création de richesses via l'emploi	✓ Poursuivre et développer les activités en y intégrant une dimension environnementale
Travailler	27	Mesure agri-environnementale (16 mesures en 2006)	Х	✓ Valorisation et sauvegarde des ressources naturelles	Х	✓ Sensibilisation du monde agricole	Х	✓ Amélioration des revenus agricoles	✓ Inciter les agriculteurs à poursuivre ces actions ✓ Améliorer l'information à destination des citoyens
	28	Agriculture biologique (o ha en 2007)							
Utiliser les équipements et services de la Ville	29	Le CPAS			х	<ul> <li>✓ Développement des liens sociaux</li> <li>✓ Insertion socioprofessionnelle</li> <li>✓ Aide aux plus démunis</li> </ul>	х	✓ Création d'emplois	<ul> <li>✓ Ajouter une dimension environnementale aux actions du CPAS</li> <li>✓ Augmenter les fonds d'aides disponibles</li> </ul>
	30	Le service de coordination sociale et de développement local			Х	<ul> <li>✓ Développement des liens sociaux</li> <li>✓ Insertion socioprofessionnelle</li> <li>✓ Aide aux plus démunis</li> </ul>	Х	✓ Création d'emplois	<ul> <li>✓ Ajouter une dimension environnementale aux actions du Plan de Cohésion Sociale</li> <li>✓ Augmenter les fonds d'aides disponibles</li> </ul>
	31	L'école de devoirs (EDD)							✓ Créer un service de ce type sur l'entité
	32	Le service accueil temps libre (ATL)			X	✓ Développement des liens sociaux			✓ Poursuivre et développer les activités de l'ATL en y ajoutant une dimension économique et environnementale



						✓ Insertion socioprofessionnelle ✓ Aide aux plus démunis			
	33	Les services aux personnes handicapées			х	<ul> <li>✓ Développement des liens sociaux</li> <li>✓ Insertion socioprofessionnelle</li> <li>✓ Aide aux plus démunis</li> </ul>	х	✓ Favorise l'accès à l'emploi	✓ Poursuivre et développer les actions en faveur des personnes handicapées en y ajoutant une dimension environnementale (utilisation de matériaux durables lors des travaux d'aménagement)
	34	Energie éolienne	х	✓ Protection et valorisation des ressources naturelles	X		Х	<ul> <li>✓ Soutien de l'emploi dans le secteur des technologies vertes</li> <li>✓ Economie d'énergie</li> </ul>	✓ Sensibiliser davantage la population aux énergies renouvelables
	35	Le réseau d'égouttage et l'épuration des eaux	х	✓ Protection des ressources naturelles			Х	<ul> <li>✓ Création d'emplois</li> <li>✓ Amélioration des conditions de vie matérielles</li> </ul>	<ul> <li>✓ Poursuivre l'amélioration du réseau et des systèmes d'épuration</li> <li>✓ L'aspect social pourrait être atteint en sensibilisant mieux la population sur la gestion des eaux usées</li> </ul>
	36	La collecte des déchets (collecte sélective, Parc à conteneur, valorisation énergétique des déchets, bulle à verre, actions de sensibilisation)	Х	✓ Protection des ressources naturelles	Х	✓ Actions de sensibilisation	Х	✓ Création d'emplois ✓ Valorisation énergétique	<ul> <li>✓ Davantage sensibiliser la population qui, malgré les moyens mis à disposition, est au-dessus de la moyenne de la Région wallonne en termes de production de déchets.</li> <li>✓ Améliorer l'intégration paysagère des sites de récoltes (bulle à verre)</li> </ul>
Occuper ses loisirs	37	Les manifestations festives			X	✓ Amélioration des liens sociaux	х	<ul> <li>✓ Retombées touristiques pour l'entité (Marche Sainte Rolende,)</li> <li>✓ Retombées pour l'économie locale (commerces, Horeca)</li> </ul>	✓ Adopter les principes du développement Durable et une attitude plus éco responsable lors des manifestations de l'entité (favoriser l'utilisation de matériaux recyclables, durables ou biodégradables)
	38	Le Centre Culturel			Х	✓ Amélioration des liens sociaux ✓ Organisation de formations	Х	✓ Retombées pour l'économie locale (commerces, Horeca)	✓ Ajouter une dimension environnementale aux actions du Centre Culturel
Se déplacer	39	Existence d'un Plan Communal de Mobilité	Х	<ul> <li>✓ Développer la mobilité alternative</li> <li>✓ Diminuer le « tout à la voiture »</li> </ul>	Х	<ul> <li>✓ Amélioration la mobilité sur le territoire</li> <li>✓ Augmentation des échanges sociaux</li> </ul>	Х	✓ Facilitation de l'accessibilité aux nuages	✓ Mise en œuvre des projets liés au Plan Communal de Mobilité et actualisation systématique de celui-ci
	40	Réseau de transport en commun	x	✓ Diminuer le « tout à la voiture »	Х	<ul> <li>✓ Amélioration des liens sociaux</li> <li>✓ Favoriser l'accès au travail et à la formation</li> <li>✓ Développer une mobilité équitable pour tous</li> </ul>	Х	✓ Création d'emplois	✓ Améliorer l'offre en transport en commun sur l'entité
	41	Aménagements pour les personnes à mobilité réduite			Х	✓ Amélioration des liens sociaux ✓ Equité sociale	Х	✓ Création d'emplois	✓ Augmenter/favoriser les aménagements pour les personnes à mobilité réduite
	42	Cheminements ou aménagements pour les modes doux							✓ Les aménagements pour modes doux sont moyennement présents dans l'entité que ce soit en termes de trottoirs, de sentiers ou de pistes cyclables. Cette situation ne favorise dès lors pas réellement l'utilisation de moyens alternatifs à la voiture dans les déplacements quotidiens
DIVERS	43	Politiques d'aménagement du territoire							✓ Adopter une véritable démarche développement durable pour tous les nouveaux projets urbanistiques de la commune (plan d'urbanisation, permis d'urbanisme, mise en œuvre de ZACC, etc.): mitoyenneté des constructions, largeur des rues, ombres portées, orientation des bâtiments, plantations, type de matériaux, espaces verts, etc.
	44	Logement							<ul> <li>✓ Promouvoir les habitations mitoyennes</li> <li>✓ Promouvoir les aménagements énergétiques dans les bâtiments anciens</li> <li>✓ Constituer un plan communal du logement résolument tourné vers le développement durable</li> </ul>





# 16. BILAN DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

# 16.1. Historique de la première opération de développement rural

L'histoire de la première Opération de Développement Rurale de Gerpinnes, est pour le moins particulière. En effet, approuvé par le Gouvernement wallon en 1996 pour une durée de 3 ans mais avec possibilité de bénéficier d'une prolongation sous certaines conditions, le PCDR a bénéficié, lors de sa deuxième présentation, d'un avis positif de la CRAT et a dès lors vu sa durée de validité prolongée de 10 années supplémentaires par le Gouvernement wallon. La durée de validité de ce premier PCDR a pris fin en septembre 2010, la Commune a alors décidé de poursuivre ce travail en lançant une seconde Opération de Développement Rural.

Les dates clés de la première ODR de Gerpinnes sont :

25 janvier 1990	Décision du Conseil Communal d'entamer une Opération de « Rénovation Rurale »
7 janvier 1992	Désignation de l'auteur de PCDR
24 mars 1994 ?	Installation de la CLDR
16 avril 1996	Approbation par le Conseil communal de l'avant-projet de PCDR
4 septembre 1996	Passage en CRAT
21 novembre 1996	Arrêté du Gouvernement wallon – Approbation du PCDR pour une durée de 3 ans
	(jusqu'au 31 décembre 1999)
21 mars 2000	${\it Approbation par le Conseil Communal de l'adaptation et de l'actualisation du PCDR et }$
	sollicitant sa prorogation.
23 juin 2000	Passage en CRAT du PCDR modifié
8 novembre 2000	Arrêté du Gouvernement wallon – Approbation du PCDR pour une durée de 10 ans
	(jusqu'au 10 septembre 2010)
25 juin 2009	Décision du Conseil Communal d'entamer une seconde Opération de Développement
	Rural

# 16.2. Les objectifs de développement

Les principaux objectifs de développement du premier PCDR sont les suivants :

- Préserver le caractère rural de l'entité et le cadre général de vie,
- Soutenir et/ou développer l'activité économique de la commune,
- Etoffer le partenariat,
- Favoriser et prendre des mesures en matière de développement durable,



- Lutter contre le désœuvrement de la jeunesse en leur proposant diverses activités,
- Réagir face au problème de vieillissement accéléré de la population,
- Favoriser l'installation de jeunes couples dans l'entité,
- Assurer la protection du caractère authentique de la tradition locale,
- Promouvoir et soutenir l'école fondamentale dans le village,
- Améliorer la sécurité des personnes,
- Intégration « ruraux néo-ruraux »,
- Promouvoir le tourisme d'un jour,
- Consolider l'agriculture comme un des facteurs de développement local,
- Améliorer la sécurité routière.

Notons que la CLDR, issue de la seconde ODR, a pris connaissance des objectifs du premier PCDR et remarque que ceux du second PCDR sont identiques car les problématiques et les préoccupations sont toujours les mêmes. Toutefois, l'augmentation du nombre de seniors sur l'entité entraine de nouvelles problématiques et de nouveaux besoins. Le second PCDR de la Commune en tient compte dans sa stratégie de développement.

## 16.3. Les projets

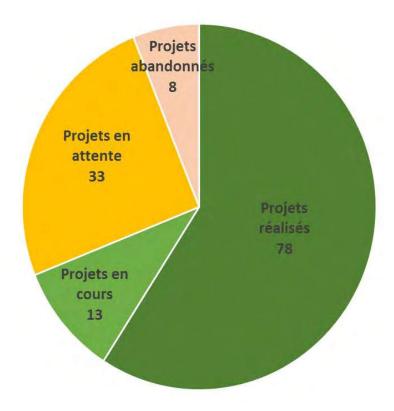
Au total, la première Opération de Développement Rural a abouti à la rédaction de 124 fiches-projets correspondant à 132 projets individuels à réaliser. Au moment de l'approbation du PCDR actualisé (2000), on retrouve :

- 41 fiches-projets classées en Lot o car déjà réalisées ou en cours de réalisation
- 53 fiches-projets classées en Lot 1;
- 20 fiches-projets classées en Lot 2;
- 10 fiches-projets classées en Lot 3.

→Cf. Annexe 14 : Liste des projets de la première ODR et objectifs opérationnels liés

Durant la première Opération de Développement Rural, ce ne sont pas moins de 78 projets qui ont été réalisés et 13 projets sont toujours en cours de réalisation ou réalisés en partie! Enfin, signalons l'abandon de 8 projets pour diverses raisons.





Etat des lieux des projets de la première ODR de Gerpinnes – Mise à jour en 2016

- → Cf. Annexe 15 : Bilan de la première ODR par la FRW Bureau ESEM
- →Cf. Annexe 16 : Rapport annuel (2015) de la première ODR

# 16.4. Financement

Pour concrétiser son PCDR, la Commune a obtenu des subsides provenant de la Région Wallonne et de l'Europe. D'autres projets ont été réalisés sur fonds propres de la Commune, mais nombreux sont ceux qui n'ont nécessité aucun financement pour leur réalisation.

La Commune de Gerpinnes a obtenu 10 conventions en développement rural et réalisé certains projets avec un taux de subvention allant jusqu'à 80%, voire 90%!

Parmi les projets réalisés ou en cours de réalisation, 12 ont fait l'objet d'une demande de subventionnement Développement Rural pour:

- la construction de 4 maisons de village à Fromiée, Hymiée, Lausprelle et Les Flaches;
- la rénovation de la salle Mélot à Joncret;
- l'aménagement de 6 espaces publics à Fromiée, Lausprelle, Loverval, Joncret, Gougnies et Villers-Poterie ;
- la construction d'ateliers ruraux à Gougnies.



La liste des projets réalisés ou en cours de réalisation, les différents coûts de réalisation ainsi que le montant des subsides obtenus sont fournis à l'annexe 15. Il s'agit d'un document réalisé par la Fondation Rurale de Wallonie (Bureau régional de l'Entre-Sambre-Et-Meuse) sur base du dernier Rapport annuel (2015) de la Commune de Gerpinnes et mis à jour en novembre 2016.

16.5. Conclusion

La précédente Opération de Développement Rural menée sur la commune de Gerpinnes présente un bilan positif. Au cours de celle-ci, la Commune n'a cessé de mettre en œuvre les projets émanant de son PCDR.

La recherche de subvention ne s'est pas arrêtée au budget Développement Rural. De nombreux autres modes de subventions, émanant des autres directions régionales, voire de fonds européens ont été utilisés en fonction du type de projet (sportif, voirie, nature, etc.). Rappelons enfin que la Commune de Gerpinnes a également réalisé plusieurs projets sur fonds propres.

Avec l'aménagement de quatre nouvelles maisons de village et d'un nombre équivalent de réaménagements de salles ou de bâtiments communaux, l'Opération de Développement Rural a fortement contribué à améliorer la vie sociale et la convivialité au sein de certains villages de l'entité. Ajoutons à cela le réaménagement convivial d'espaces publics (verts ou bâtis) au sein du territoire, améliorant ainsi le cadre de vie des habitants et incitant ceux-ci à faire de même sur leur patrimoine privé.

La gestion écologique et environnementale du territoire s'en est également trouvée améliorée avec l'adoption par le Conseil communal d'un règlement pour la protection des haies, l'aménagement de plusieurs espaces verts, la création de réserves naturelles (dont plusieurs projets encore actuellement à l'étude) ou encore l'organisation de plusieurs formations et de campagnes d'informations.

La mobilité a, quant à elle, été abordée principalement sous l'angle de la sécurité routière avec l'aménagement de nombreux abords d'écoles et de voiries. Pointons également la création, au niveau communal, d'une commission de sécurité routière. Ces problèmes, en partie réglés, devraient pouvoir faire la part belle à la mobilité douce utilitaire et de loisirs dans cette seconde ODR et ce, d'autant plus que la Commune dispose d'un important inventaire des possibilités de liaisons douces via l'étude « Sentiers » menée par le GAL de l'Entre-Sambre-Et-Meuse.

